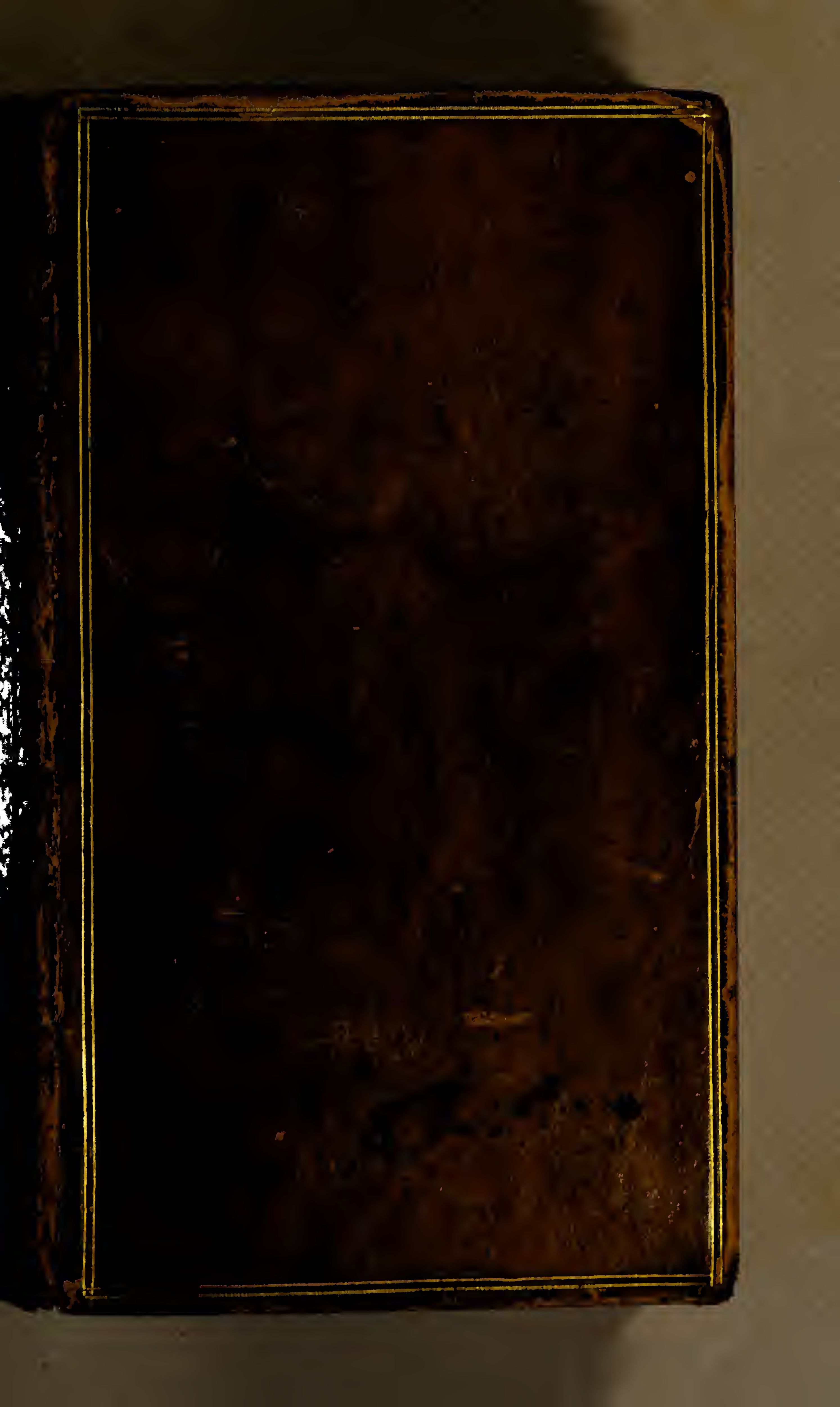
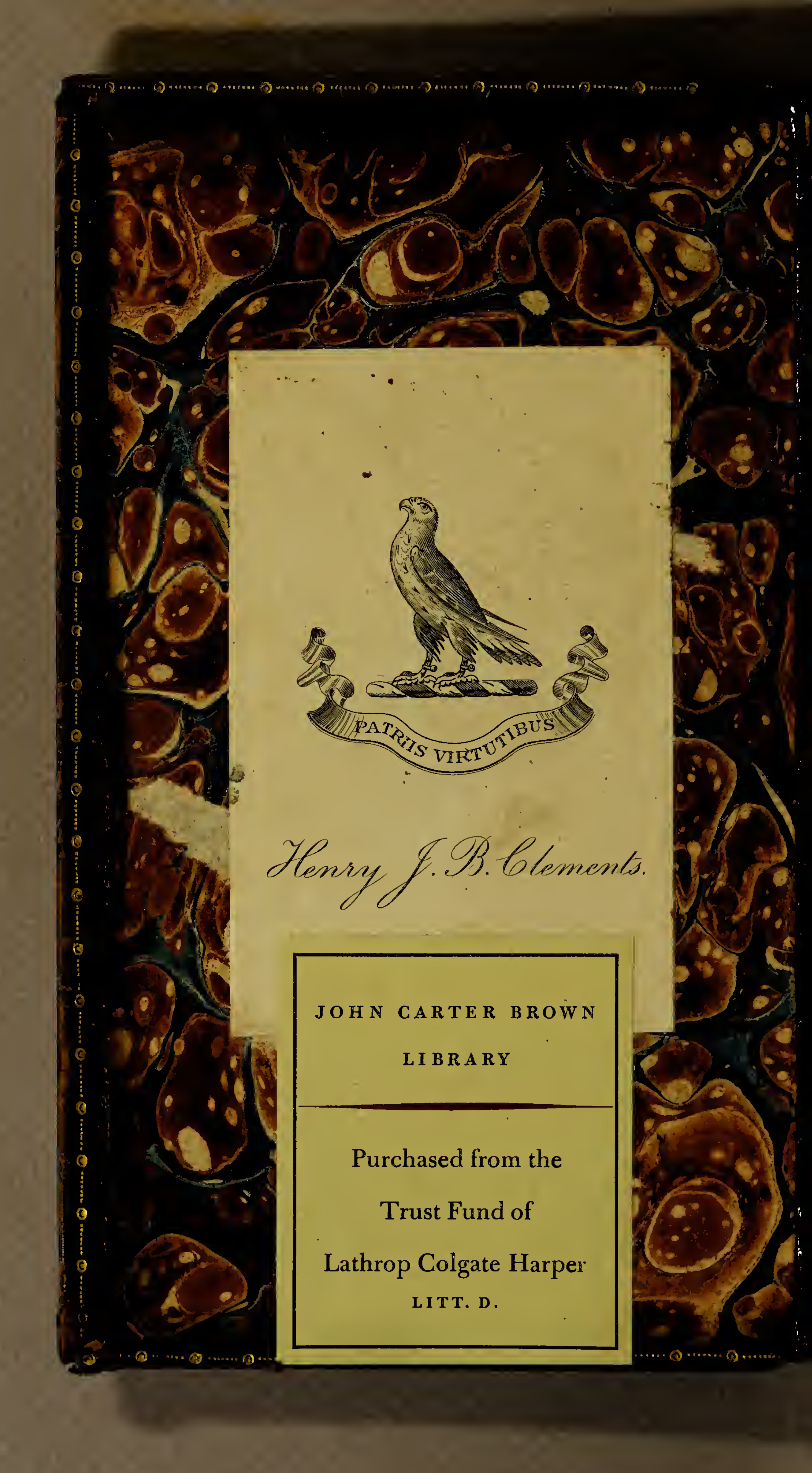
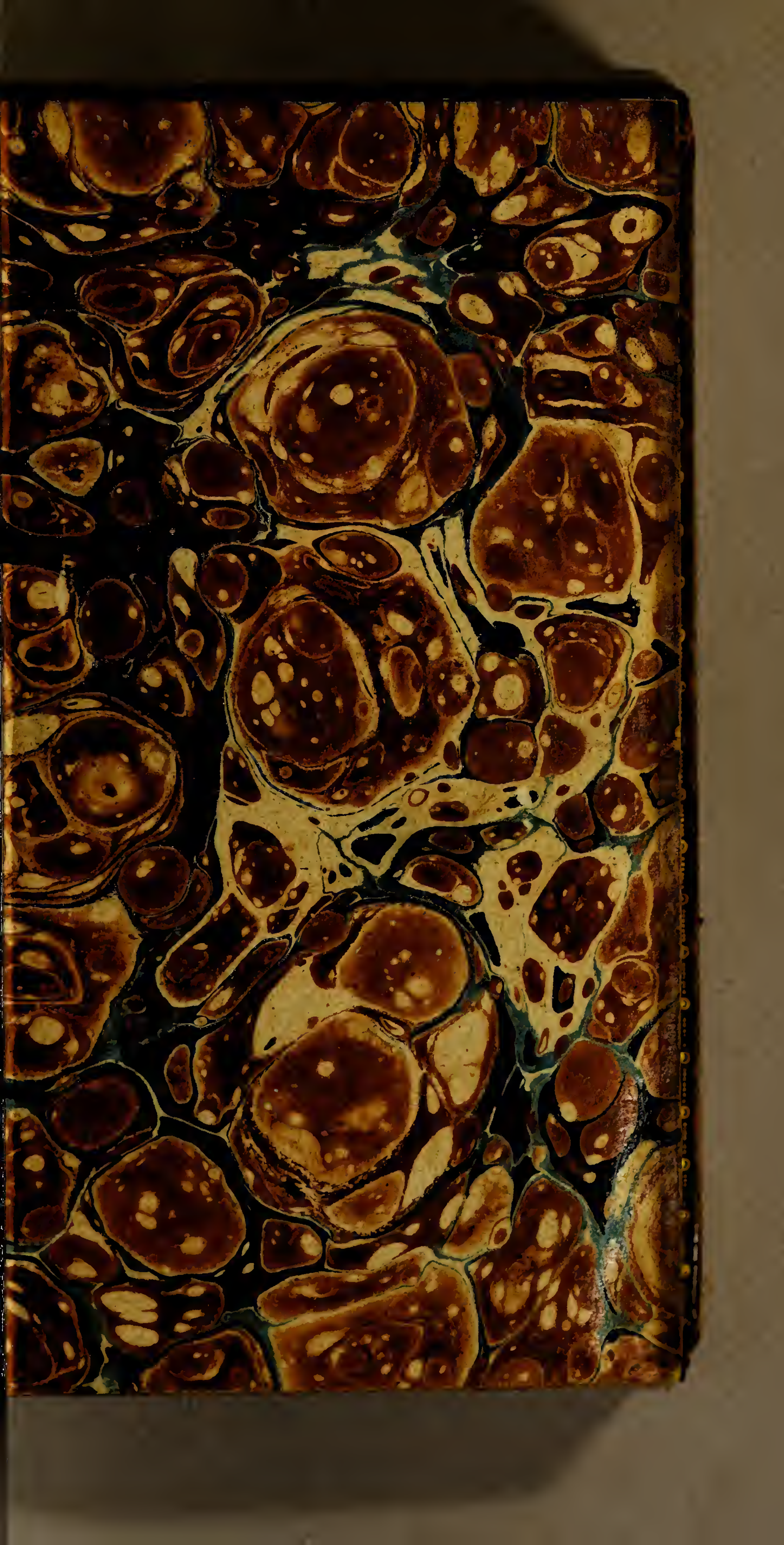
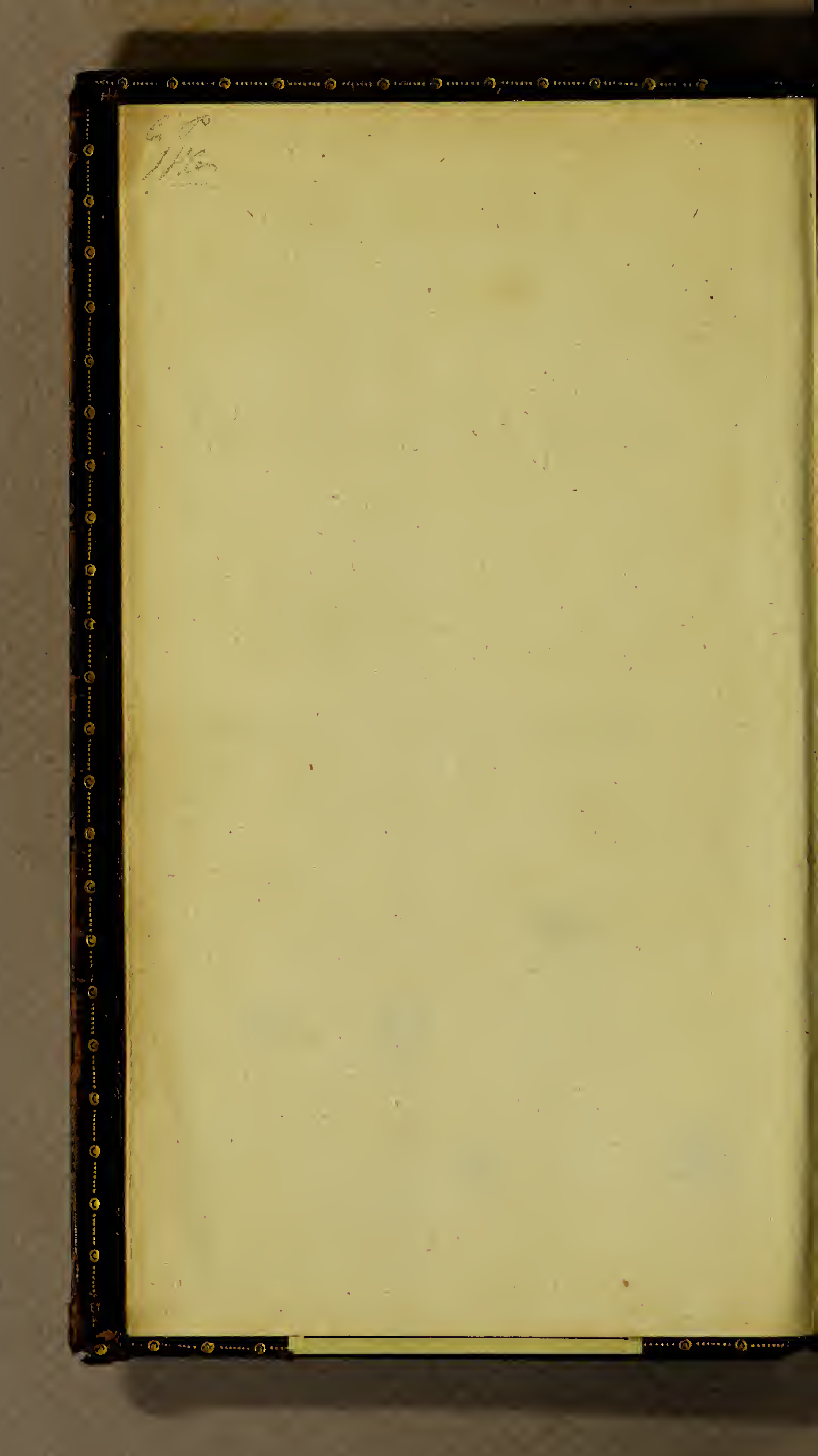
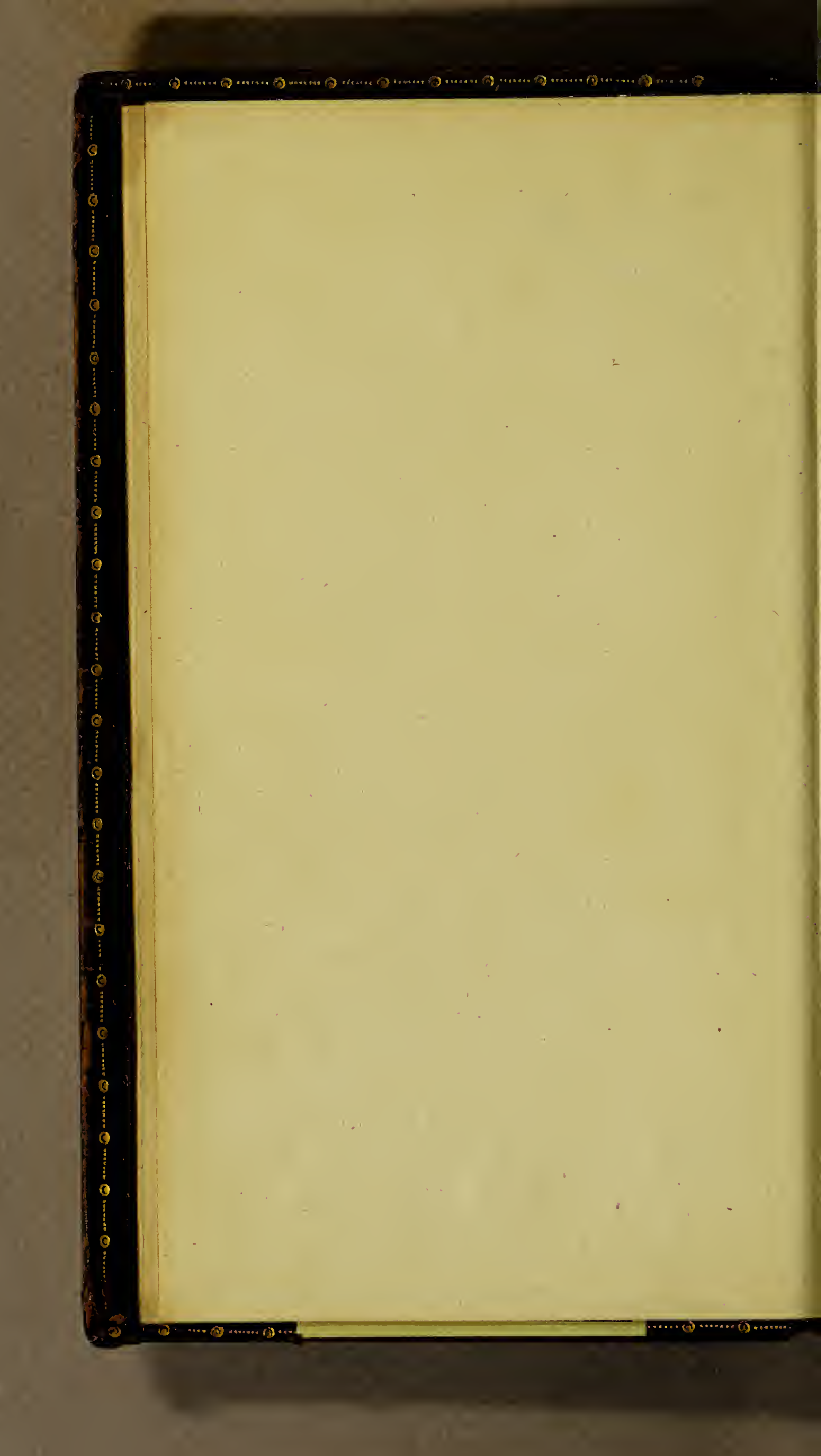
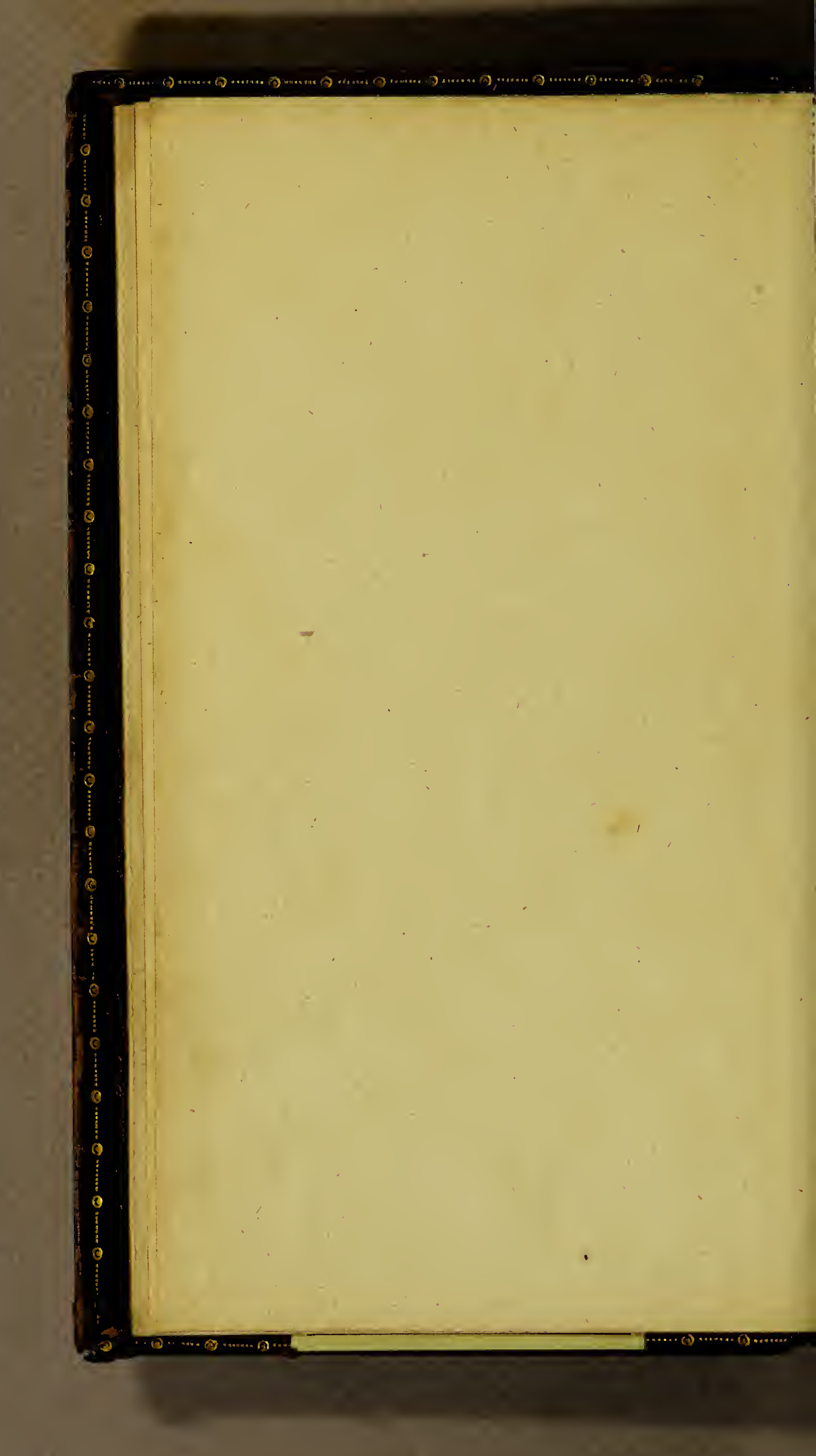



PATRIIS VIRTUTIBUS
Henry J. B. Clements.

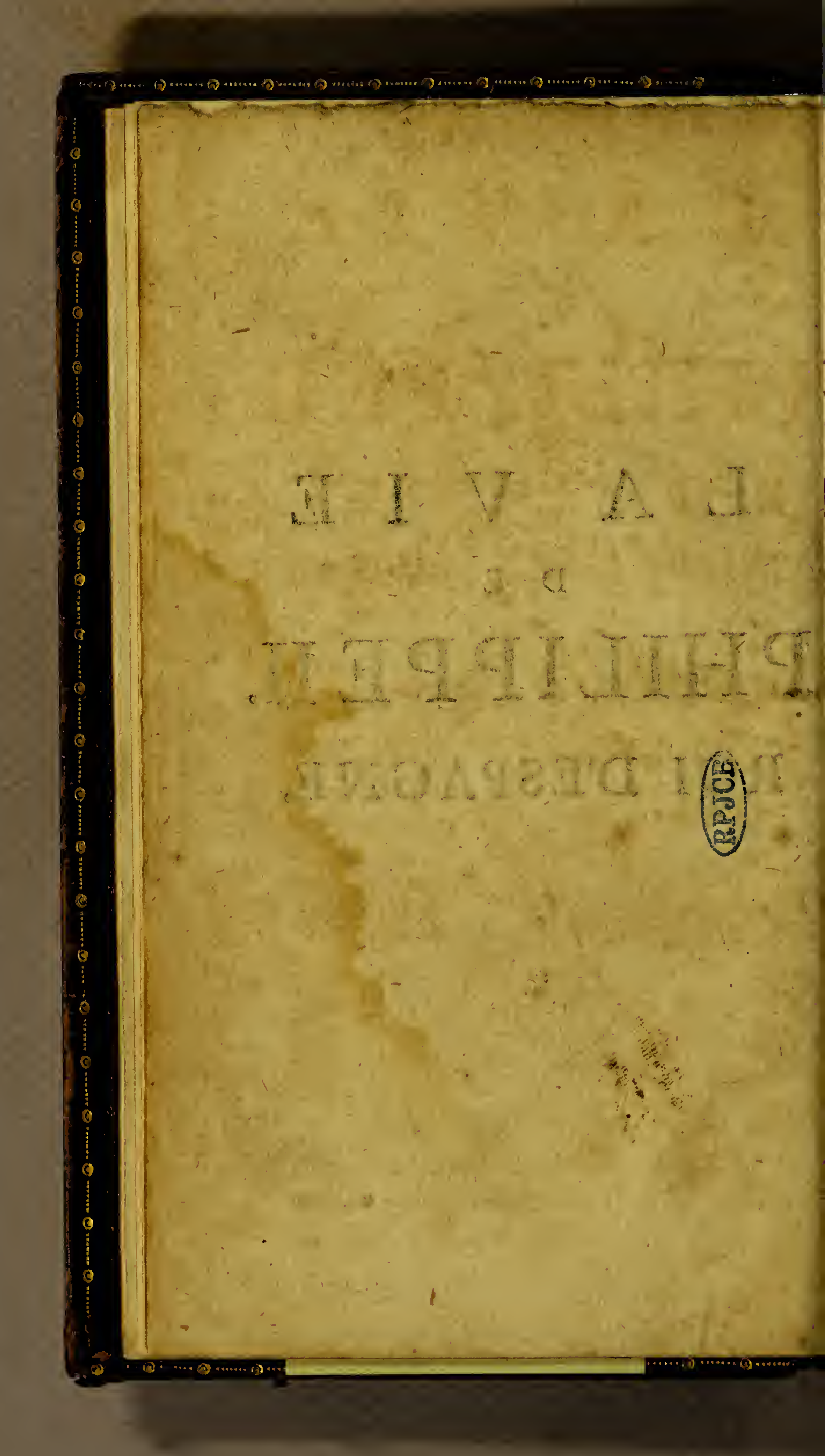








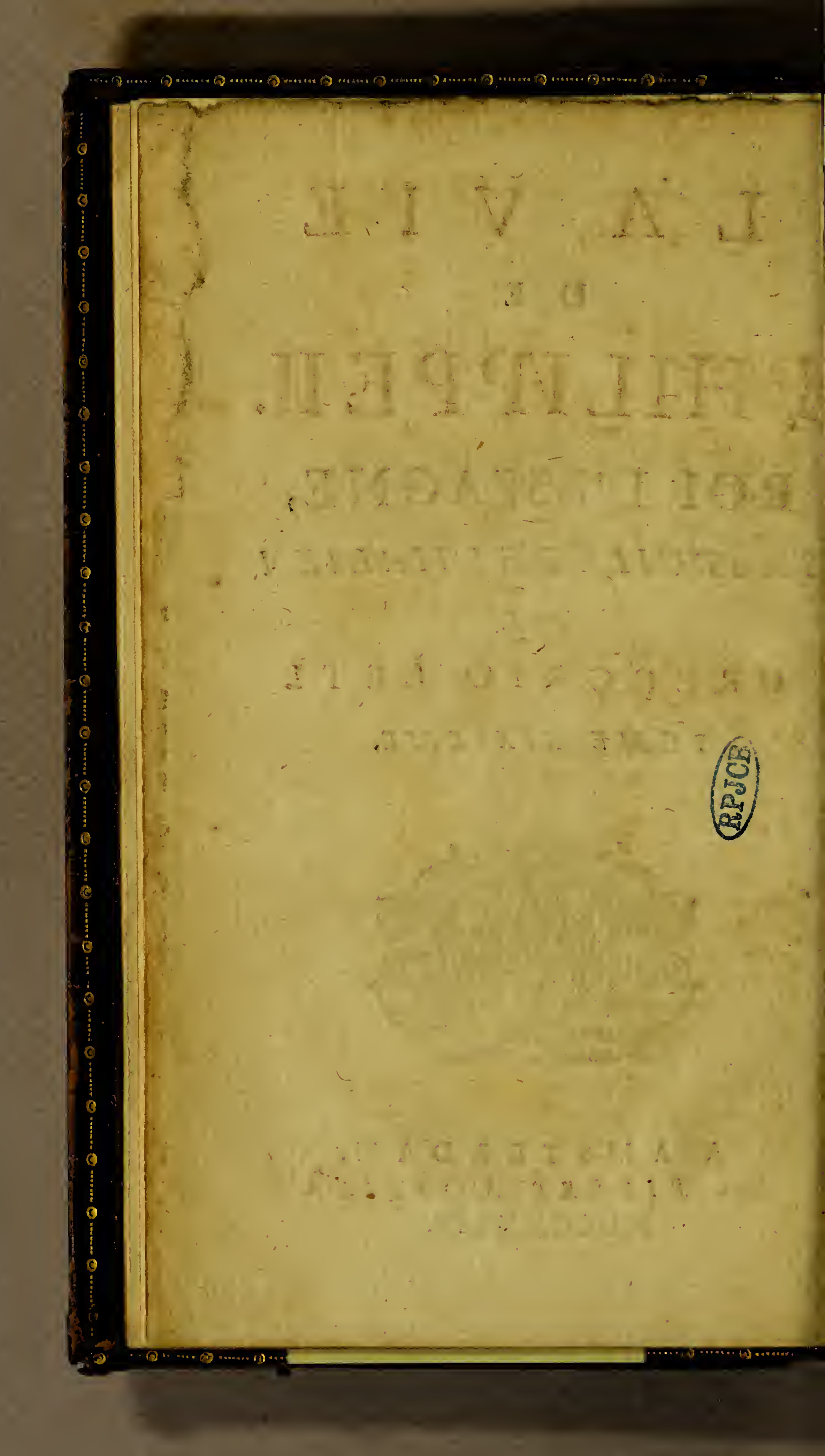
LA VIE
DE
PHILIPPE II.
ROI D'ESPAGNE.


RPJCE

LA VIE
DE
PHILIPPE II.
ROI D'ESPAGNE,
TRADUITE DE L'ITALIEN
DE
GREGORIO LETI.
TOME SIXIEME.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
MDCCXXXIV.


RPJCB



LA VIE DE PHILIPPE II. ROI D'ESPAGNE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE XVI.

ARGUMENT DU LIVRE SEIZIEME.

Allarmes des Vénitiens sur les préparatifs des Turcs. Forteresse de Palma-Nuova. Indignation du Pape contre les Prélats François. Sa conduite à l'égard du Duc de Nevers Ambassadeur d'Henri. Legs pieux faits par le Cardinal de Tolède. Le Roi d'Espagne fait la demande & se saisit de cet argent. Le Cardinal Albert d'Autriche pourvu de l'Archevêché de Tolède. Pré-

lats envoyez en Espagne par le Pape. L'Archiduc Ernest passe au gouvernement des Pays-Bas. Prise de la Capelle par Mansfeld. L'Archiduc tente de faire la paix. Sa lettre aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Sentiment du Comte de Fuentes au sujet de la paix. Réponse des Etats à l'Archiduc. Mauvaise situation des Espagnols. Henri proclamé Roi en plusieurs villes. Principalement dans Paris. Son entrée dans cette capitale. Grandes réjouissances des habitans. Le Cardinal Légat refuse de s'aboucher avec le Roi. Il sort de Paris. Mort du Cardinal de Pellevé. Départ des troupes étrangéres. Et des Dames Espagnoles. Sentiment des Ministres Flamans au sujet des intérêts du Roi Catholique. Combattu par les Ministres Espagnols. Faute qu'on reproche à Philippe. Grand défaut de ce Monarque. Son ambition insatiable. Sentiment des politiques. Secrets jugemens de Dieu sur les hommes. Comparaison mistérieuse. Conclusion. Fautes que commet Philippe au sujet des affaires de France. Sa confiance trop présomptueuse en ses forces. Jalousie des Princes. Résolution de l'Archiduc. Philippe se range de son avis. Nouvelle navigation des Hollandois dans les Indes orientales. Et en Amérique. Mort de l'Archiduc dans les Pays-Bas. Sentiment sur la cause de sa mort. Eloge de ce Prince. Jean Châtel blesse le Roi de France. Déclaration du criminel contre les Jésuites. Procédures du Parlement. Défense des Jésuites par l'Auteur. Plusieurs Péres de cette Société en pri-

prison. Mouvemens dans le Parlement. Arrêt contre Châtel & les Jésuites. Decret des Théologiens de Paris. Edit en faveur des Huguenots. Sentimens sur la conversion du Roi. Conduite du Pape. Résolution hardie d'Henri IV. Manifeste pour la déclaration de guerre. Mouvemens dans le Conseil d'Espagne. Réponse du Roi Catholique. Préparatifs pour la guerre. Ambassadeurs de Venise auprès d'Henri. Reconnoissance de ce Monarque à l'égard de cette République. Services qu'elle lui a rendus. De même qu'à la Chrétienté & au Siége Apostolique. Elle détourne un Schisme en France. Elle procure la réconciliation d'Henri. Du Perron va à Venise, ensuite à Rome. Discours de l'Ambassadeur de Venise au Pape. Résolution favorable de Clément. Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne. Absolution du Roi Henri. Conditions de l'accommodement entre ce Roi & le Siége Apostolique. Articles particuliers. Pénitence d'Henri comment reçue dans l'Europe. Discours des Protestans. Opinion des Catholiques. Sentimens des Ministres publics. Motifs de la conduite du Pape. Différence du zèle des François & des Espagnols pour le St. Siége. Philippe zèlé de paroles & non d'effet. Conduite de ce Monarque à cet égard. Donations des François à l'Eglise de Rome. Ingratitude criante du Siége Apostolique. Sa déférence injuste à l'égard de Philippe. Motif de Clément par rapport à la pénitence d'Henri. Continuation & succès de la guerre. Secours donnez à l'Empereur par Philippe.

Négociations de Perez à la Porte. Sans succès. Mort de Don Antoine de Portugal. Le Roi Catholique secourt les Irlandois. Dangereuse maladie de ce Monarque. Idée des Princes sur les biens & les maux. Paroles d'une grande piété. Réponse sententieuse de Philippe à son Médecin. Navigation des Hollandois aux Indes. Ils envoyent au Nord. Succès de cette entreprise. Exclamation de Philippe à ce sujet. Mort de personnes de marque. Sentimens de Philippe sur la mort. Sa dévotion feinte. Bon mot de Sixte V.

1594.

Allarmes des Vénitiens sur les préparatifs des Turcs.

LEs Puissances voisines de l'Empire Ottoman étoient attentives aux grands préparatifs de guerre que la Porte ordonnoit de toutes parts, & qu'on publioit devoir fondre par plusieurs côtez à la fois sur les Etats de la Maison d'Autriche. Quoique ces menaces parussent ne pas intéresser les Vénitiens, le Sénat de cette sage République ne s'endormit pas sur les moyens de mettre ses frontiéres à couvert de toute surprise. Il avoit encore la mémoire récente des ravages effroyables des Turcs dans le Frioul, où depuis quelques années ces barbares avoient porté le fer & le feu, & commis des cruautez sans exemple. Les malheureux habitans de ces contrées s'étoient trouvez alors sans défense, leur pays ouvert avoit donné à ces sanguinaires ennemis la facilité d'y assouvir leur rage par des inhumanitez inouies, ils l'avoient rendu desert par la quantité innombrable de peuple, ou réduit à la plus dure servitude,

ou

ou facrifié à leur fureur. Pour prévenir de pareils defaftres, les Adminiftrateurs de cet Etat réfolurent de pourvoir à la fureté de cette Province, par quelque forterefle qui fût hors d'infulte & propre à arrêter les courfes, de ces redoutables voifins. 1594.

Cette puiffante République, de tout tems le rempart de la Chrétienté, & encore plus de fes propres Sujets contre la puiffance des Sultans, fentit ranimer fon zèle à la vue de la défolation de ce pays, qu'elle voulut en garentir pour toujours. Ce fut dans ce deffein qu'elle fit conftruire la fameufe place de Palma-Nuova, ainfi apellée de Palma village voifin; dont le nom marque la victoire, & femble préfager une durée auffi permanente que la palme qui fe conferve des fiécles entiers. On jetta les fondemens de cette fortereffe le 7. du mois d'Octobre de l'année précédente, & le travail fut pouffé avec tant d'ardeur, fous la direction de Marc-Antoine Barbaro qui avoit un plein pouvoir d'y faire contribuer tous les Sujets, qu'elle fut perfectionnée dans le cours de la préfente. Elle paffe encore aujourd'hui pour une des meilleures places de l'Europe, elle eft environnée de neuf bons boulevards. On la trouve à dix milles d'Udine, & à huit de Marano fituée fur la mer, & par le voifinage de ces deux villes elle eft à portée de recevoir fans aucun rifque du fecours par terre & par mer.

Fortereffe de Palma-Nuova.

Les affaires de France caufoient à Rome des mouvemens d'une autre nature. Le Pape fut rempli d'indignation de la hardief-

Indignation du Pape con-

1594. se que les Prélats de ce Royaume avoient prise d'absoudre Henri, & de le faire entrer dans le sein de l'Eglise Romaine, sans sa participation, sans ses ordres. Il regarda cette démarche comme un attentat sacrilége aux droits du Vicaire de Jésus-Christ, comme une usurpation criminelle de la puissance, qui n'est donnée sur la terre qu'au seul Chef visible de l'Eglise, successeur du Prince des Apôtres. Peu s'en fallut qu'il ne lançât ses foudres sur ces prévaricateurs de la discipline, & il les auroit excommuniez avec éclat, si après quelques réflexions il n'avoit pas craint de réduire les François à la néceſſité de prendre les plus extrêmes résolutions, outre le scandale qu'il prévit que cette violence exciteroit dans la Chrétienté.

tre les Prélats François.

Sa conduite à l'egard du Duc de Nevers Ambassadeur d'Henri.

Contraint par ces considérations de modérer sa colére, il se borna à vanger l'honneur de son Siége sur le Duc de Nevers, qu'Henri, comme je l'ai dit dans l'autre Livre, avoit envoyé à Rome en qualité de son Ambassadeur d'obédience. Il refusa de lui donner audience, ce qu'il avoit déja fait au Cardinal de Gondi & au Marquis de Pisani, qui étoient venus pour ajuster les voyes de la réconciliation du Roi, & qui non seulement ne purent obtenir audience, mais même reçurent défense de paroitre à la Cour du Souverain-Pontife. C'étoit l'effet des intrigues de la faction Espagnole, qui par ordre de Philippe étouffoit tous les sentimens de douceur à laquelle Clément VIII. se montroit d'ailleurs entiérement disposé. Le Duc de Nevers, après avoir

avoir longtems sollicité en vain d'être admis à l'audience, convaincu que toutes les démarches qu'il feroit sous le titre d'Ambassadeur seroient inutiles, prit le parti d'agir en son nom. Il présenta une requête sur ce plan, le St. Pére la reçut favorablement, & se détermina à entendre le suppliant, non comme Ambassadeur du Roi Henri, mais sous le titre de Duc de Nevers. La conférence fut infructueuse, le Duc proposa quelques conditions, qui rompirent tout accommodement. Ainsi il retourna en France, chargé pour sa personne des bénédictions de Sa Sainteté, mais sans avoir pu rien conclure pour les intérêts de son Souverain. 1594.

Legs pieux faits par le Cardinal de Tolède.

Dans ce tems-là Philippe se trouvoit dans une extrême disette d'argent, son Epargne étoit totalement épuisée, soit par la perte de sa Flotte des Indes, soit par les dépenses excessives qu'il faisoit pour soutenir la guerre en France & dans les Pays-Bas, qui en effet étoit seule capable de mettre à sec des trésors plus abondans que les siens. Il se voyoit contraint de continuer ces guerres si onéreuses, principalement la défense de la Ligue, qu'il se faisoit une maxime d'Etat de protéger de toutes ses forces, dans le dessein d'abattre le parti contraire, & d'anéantir les prétentions d'Henri à la Couronne, prétentions qu'il traitoit de songes & de chiméres. Pendant qu'il étoit dans ce triste état d'indigence, mourut cette année le Cardinal Archevêque de Tolède, qui laissa en Espagne plus d'un million d'é-

1594. cus, dont il difpofoit par fon teftament pour être employé en œuvres pieufes.

Le Roi d'Efpagne fait la demande & fe faifit de de cet argent.

Un fonds auffi confidérable ne manqua pas d'irriter les defirs du Roi Catholique, qui en avoit trop de befoin pour ne pas mettre en ufage tous les biais, propres à en accommoder fes affaires dans les triftes conjonctures où le jettoit fon indigence. Il écrivit de fa propre main une lettre au Souverain-Pontife, qu'en même tems il fit vivement preffer par fon Ambaffadeur, pour en obtenir la permiffion de s'approprier cette fomme, attendu, comme il le repréfentoit, qu'elle devoit fervir à pourfuivre les guerres qu'il avoit contre les infidéles & les hérétiques. Clément écouta la demande du Monarque, mais il ne rendit d'autre réponfe, que celle qu'on a coutume de donner à la Cour de Rome, *nous verrons, nous y penferons, nous examinerons l'affaire.* Sans doute que par ces paroles peu décifives il vouloit faire entendre qu'un cas de cette nature, où il s'agiffoit d'annuler la derniére volonté d'un teftateur, fur tout de dépouiller les lieux faints, méritoit les plus mures réflexions. Cependant le religieux Philippe, fans attendre une décifion juridique, ne s'étoit pas fait un fcrupule de mettre fur le champ la main fur la plus grande partie de ces deniers, au grand déplaifir du Clergé & des hôpitaux. Auffi à la nouvelle du fuccès de fa requête à Rome, il dit, „ Sa „ Sainteté fe déterminera quand elle le ju„ gera à propos, à notre égard nous refti„ tuerons quand nous pourrons ". Ce procé-

cédé donna lieu au Nonce de dire à ses a- 1594.
mis; *c'est ainsi que l'intérêt découvre le fond du cœur des Princes.*

Le Cardinal Albert d'Autriche pourvu de l'Archevêché de Toléde.

Le Pape, bien convaincu que le Roi Catholique recevroit avec beaucoup de ressentiment la réponse qu'il avoit faite, & qui pouvoit être regardée comme un refus, voulut adoucir le chagrin de ce Monarque, par l'octroi d'une grace qu'il demandoit alors. Clément ne savoit pas encore qu'il s'étoit consolé lui-même, en se rendant possesseur du fonds de tant de riches donations, dans la confiance que le Souverain-Pontife ne balanceroit pas à lui donner une entiére satisfaction en cette rencontre. Cette nouvelle grace consistoit à octroyer des Bulles en faveur du Cardinal Albert d'Autriche, que, suivant le droit annexé aux Rois d'Espagne, Philippe avoit nommé Archevêque de Toléde à la place du défunt titulaire.

Prélats envoyez en Espagne par le Pape.

De plus Clément envoya cette année une Ambassade célébre à la Cour d'Espagne, où l'on vit arriver Jean-François Aldobrandin son neveu, chargé de presser la conclusion d'un Traité avec Sa Majesté Catholique, au sujet de plusieurs affaires de la derniére importance pour les intérêts de la Chrétienté. Les principales concernoient la guerre contre les Turcs, & la nouvelle révolution de France. Depuis quelque tems elles se négocioient par d'habiles Ministres que le St. Pére y avoit, savoir, Ascanio Zufarini de Lucques, homme d'une habileté au dessus du commun, & qui fut ensuite secondé par .... Borghese, Auditeur de la Cham-

1594. bre Apoſtolique, qu'on a vu depuis élevé ſur la Chaire de St. Pierre ſous le nom de Paul V. Comme il paroiſſoit en ce tems-là que tout le poids des affaires de la République Chrétienne réſidoit dans le zèle, vrai ou feint, de Philippe; Sa Sainteté avoit réſolu de s'adreſſer à ce Monarque pour tout ce qui regardoit le bien commun de ſon troupeau. Ce fut dans cet eſprit que, non content d'entretenir à Madrid, outre ſon Nonce ordinaire, les deux Prélats dont je viens de parler, qu'il y avoit envoyez coup ſur coup, & qui tenoient les premiers rangs à ſa Cour, il voulut encore leur adjoindre ſon propre neveu, qui fut reçu avec tous les honneurs qui ſe pouvoient faire à un perſonnage de cette conſidération.

L'Archiduc Erneſt paſſe au gouvernement des Pays-Bas.

Dans les premiers jours de cette année l'Archiduc Erneſt, frére de l'Empereur Maximilien, partit d'Allemagne pour aller prendre poſſeſſion du gouvernement des Pays-Bas. Dès le tems que Philippe eut appris l'état deſeſpéré de la maladie du Duc de Parme, il avoit jugé néceſſaire de remplacer ce fameux Général par un Prince, qui par l'éclat de ſa naiſſance pût acquérir auprès des peuples tout le relief, toute l'autorité convenables, & qui lié à ſa perſonne de ſang & d'intérêt, prît en même tems à cœur le ſoin de ſes affaires dans ces Provinces. Pour cet effet il avoit jetté les yeux ſur l'Archiduc, qui d'abord parut peu diſpoſé à ſuivre les intentions du Roi ſon parent, & qui ne ſe détermina à le ſatisfaire ſur ce point, que par les preſſantes inſtances de l'Empereur ſon frére qu'il ne voulut pas deſobli-

ger,

ger. Il partit donc de Vienne accompagné d'une nombreuse Noblesse, & de douze cens chevaux qui devoient renforcer les troupes de ces cantons. Il arriva en Flandres au commencement du mois de Février, & après avoir été comblé dans son passage des marques les plus satisfaisantes de l'affection des Provinces soumises, il se rendit à Brusselles, où l'on lui fit une réception des plus magnifiques. 1594.

Prise de la Capelle par Mansfeld.

A son arrivée dans son gouvernement, l'Archiduc trouva des lettres de Philippe, qui lui recommandoit sur tout deux choses. La premiére étoit qu'il eût une extrême attention à fournir de puissans secours à la Ligue de France, & d'y employer toutes ses forces avec d'autant plus d'ardeur, que ce parti réduit à la plus grande foiblesse touchoit au moment de sa ruine. La seconde fut de ne rien négliger pour conclure la paix avec les Provinces rebelles, de quelque maniére & à quelque prix que ce pût être. Au premier égard, le nouveau Gouverneur pressa le Comte Charles de Mansfeld de repasser en France, sans aucun délai, à la tête de mille chevaux & de huit mille fantassins. En conformité de cet ordre, ce Général se mit en marche, & s'arrêta en Picardie pour y observer les mouvemens d'Henri, avant que de former aucune entreprise. Après quelque séjour, il jugea qu'il lui seroit facile de faire la conquête de la Capelle, place forte située à l'extrémité de cette Province sur la frontiére du Hainaut. Sur ce préjugé, il mit le siége devant cette ville, dont la garnison soutint avec bravoure un premier as-

1594. ſaut, mais dans la crainte d'être forcée à un ſecond, elle ne voulut pas l'attendre, & ſe rendit à des conditions honnorables.

L'Archiduc tente de faire la paix.

Au milieu des préparatifs qui ſe faiſoient dans les Pays-Bas, pour la continuation de la guerre en France, Erneſt voulut remplir le ſecond point des ordres du Roi Catholique. Porté à la paix par tempérament, ce Prince embraſſa avec plaiſir l'occaſion de conclure un accommodement, que Philippe ne recherchoit que par contrainte. En effet ce Monarque, après s'être épuiſé à ſoutenir tant de guerres onéreuſes, avoit encore le chagrin de ne voir aucune eſpérance de retirer le fruit de tant de travaux. Du côté de la France, la ſituation preſque deseſpérée des affaires de la Ligue, par le retour de la plus grande partie des Sujets à l'obéiſſance de leur légitime Souverain, lui faiſoit aſſez connoitre à quel point ſa vaſte ambition l'avoit aveuglé. Il n'appercevoit pas plus de reſſource dans les Pays-Bas, où les ſuccès des Provinces ſouſtraites à ſa domination ne lui permettoient pas de ſe flatter de les réduire par la force des armes. Par une heureuſe conjoncture deux Juriſconſultes de la ville de Bruſſelles, nommez Otton Erzius & Jérôme Comans, ſe trouvoient alors à La Haye en Hollande, où les Provinces confédérées avoient établi la réſidence de leurs principaux Conſeils, qui repréſentent l'Union générale. L'Archiduc crut devoir confier la conduite de cette importante négociation à ces deux particuliers, dans la vue de l'entamer ſans bruit, & dans l'eſpérance en même tems de parvenir

venir par cette voye à quelque ouverture. 1594.
Il crut encore néceſſaire d'inviter lui-même les Etats-Généraux à y concourir, pour cet effet il envoya une lettre aux deux Juriſconſultes, avec ordre de la remettre, & de ſuivre de près cette affaire. Voici la teneur de cette lettre.

Sa lettre aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.

AUX ILLUSTRES, NOBLES, HONNORABLES, PRUDENS, NOS CHERS ET BIEN AIMEZ, LES ETATS DE GUELDRES, HOLLANDE, ZELANDE, FRISE, UTRECHT, OVERISSEL, ET AUTRES ASSEMBLEZ A LA HAYE.

ERNEST

PAR LA GRACE DE DIEU ARCHIDUC D'AUTRICHE, &c.

„ L'inclination naturelle que nous avons „ à procurer le bien & le repos de ces „ pays, & le déplaiſir que nous reſſentons „ depuis longtems des révolutions, des diſ„ ſenſions qui les ont plongez dans la plus „ affreuſe miſére, ont été preſque les ſeuls „ motifs qui nous ont déterminez à accepter „ le gouvernement de ces Provinces. Nous „ avons eſpéré que Dieu nous feroit la gra„ ce de nous fournir les moyens de déli„ vrer ces peuples d'une guerre civile, ſi „ onéreuſe à tous égards, & qui dure de„ puis une ſi longue ſuite d'années au pré„ judice, à la ruïne, avec des dépenſes in„ finies, non ſeulement de ces pays, mais „ encore de toute la Chrétienté. Nous

1594. „ pouvons d'ailleurs avancer que nous fommes furs de la difpofition du Roi à concourir de fa part avec bonté à mettre „ ces peuples en état de jouir des fruits „ qu'ils peuvent attendre de la paix; après „ que par la conclufion d'un heureux accommodement, ils fe verront délivrez „ des malheurs que la guerre traine toujours „ à fa fuite. Les Etats-Généraux doivent „ fe rendre à cette invitation, pour peu „ qu'ils confidérent l'incertitude ordinaire „ du fort des armes, & combien il eft dangereux de fe promettre une continuation „ de bonne fortune, pour quelques fuccès „ obtenus par le paffé.

„ Comme le rétabliffement du repos de „ vos Provinces vous touche de fi près, „ tous les devoirs vous obligent, de même „ que tous ceux qui partagent avec vous „ l'adminiftration des affaires, de vous repréfenter avec fidélité les avantages, les „ biens, la profpérité, dont la paix comblera votre patrie, qu'une longue & fanglante guerre a plongée dans la mifére la „ plus affreufe. C'eft donc dans la plus „ grande fincérité de notre cœur, c'eft avec la plus cordiale affection, que nous „ vous conjurons de réfléchir fur ce point „ d'une maniére convenable. Si vous faites une férieufe attention, vous reconnoitrez aifément qu'il eft tems de fortir de „ l'horrible confufion où ces pays gémiffent „ depuis fi longtems, & de notre part nous „ vous offrons tout ce qui dépendra de notre crédit, de nos foins, pour conduire „ le Traité à une heureufe fin. Par l'em-

„ pref-

„ preſſement que vous ferez paroitre à ré- 1594.
„ pondre au but que nous nous propoſons,
„ nous jugerons de l'eſtime que vous avez
„ pour notre perſonne, & en même tems
„ nous demeurerons convaincus que vous a-
„ vez à cœur les véritables intérêts de vos
„ compatriotes. Les deux porteurs de la
„ préſente conféreront avec vous plus am-
„ plement, ils ont ordre de vous déclarer
„ nos intentions dans une plus grande éten-
„ due, & de convenir avec vous des mo-
„ yens de conſommer cette importante né-
„ gociation. Cependant, illuſtres, nobles,
„ prudens, chers, & bien aimez, nous
„ prions Dieu qu'il veuille vous conſerver
„ dans ſa ſainte grace.

„ Votre affectionné & bon ami,

ERNEST.

„ De Bruſſelles le 6. de Mai 1594.

Sentiment du Comte de Fuentes au ſujet de la paix.

Lorſque l'Archiduc fit à ſon Conſeil d'Etat l'ouverture de ſon deſſein, il fut généralement applaudi. Le Comte de Fuentes ſeul s'y oppoſa, & comme il étoit en grande conſidération auprès du Prince, ſur l'eſprit duquel il avoit plus de pouvoir qu'aucun des Miniſtres, il fit tous ſes efforts pour lui prouver les inconvéniens d'une pareille démarche. Il repréſenta „ que la triſte ſitua-
„ tion des affaires de Sa Majeſté dans les
„ Pays-Bas étoit parfaitement connue des
„ ennemis. Qu'on ne pouvoit pas douter
„ qu'ils ne ſe prévaluſſent avec hauteur des
„ avances qu'on leur feroit. Que les re-
„ chercher avec tant d'empreſſement, ne
„ pro-

1594. „ produiroit d'autre effet que de leur faire „ ſentir la foibleſſe des Eſpagnols; & que, „ bien loin d'attribuer cette ardeur à donner „ la paix au zèle & à l'humanité du Roi, „ ils ne la regarderoient que comme une „ ſuite de l'impoſſibilité où il étoit de ſou- „ tenir la guerre. Qu'il devenoit indiſpen- „ ſable de ſe mettre en ſituation de ſe faire „ craindre par la force des armes, pour „ parvenir à une paix avantageuſe. Mais „ que dans les conjonctures préſentes une „ ſemblable invitation ne ſerviroit qu'à ren- „ dre les rebelles plus fiers, plus arrogans, „ plus obſtinez dans leur revolte, qu'à com- „ promettre le nom de Sa Majeſté, qu'à „ expoſer ſon pouvoir au mépris des peu- „ ples ".

Réponſe des Etats à l'Archiduc:

Malgré le crédit de l'Orateur, l'Archiduc voulut exécuter les ordres de Philippe, avec d'autant plus de réſolution, qu'ils étoient conformes à ſon caractére pacifique, & au ſentiment des Conſeillers du pays. L'événement fit bientôt voir que le Comte de Fuentes avoit ſeul donné un conſeil ſolide, & que le Prince s'étoit trompé dans ſes eſpérances. En effet la réponſe des Etats ne renfermoit qu'un refus, qu'ils accompagnoient de plaintes inſultantes contre leurs anciens maitres. Ce n'étoit qu'un long détail de griefs contre la conduite violente de Sa Majeſté Catholique, contre les réſolutions ſanguinaires du Conſeil d'Eſpagne, contre les Miniſtres que le Roi avoit envoyez, contre les troupes Eſpagnoles qui avoient fait la guerre & qui la faiſoient encore dans ces Provinces. Ils rapelloient toutes les circonſtan-

ſtances des plus triſtes déſaſtres, dont la nation avoit été affligée depuis la naiſſance des troubles, excès qu'ils rejettoient ſur la haine & la barbarie des Eſpagnols. On prouvoit que jamais l'Eſpagne n'avoit paru conſentir à aucun Traité de paix, qu'on n'eût découvert de cette part un eſprit de fraude, un deſſein formé de faire tomber dans ſes piéges des peuples, endormis à l'ombre de la foi des ſermens les plus ſolemnels. Enfin on aſſuroit pour concluſion que les Provinces étoient réſolues de ne plus prêter l'oreille à aucun accommodement, pour ne ſe voir plus les victimes de la perfidie de leurs ennemis. Mais, qu'après avoir eu le bonheur de ſecouer le joug de la plus tirannique ſervitude, elles avoient pris le parti fixe de ſe maintenir dans cette précieuſe liberté, qu'elles avoient acquiſe ſur le fondement des loix & des droits les plus ſacrez, & que dans cette vue elles ſe diſpoſoient à ſoutenir la guerre juſqu'au dernier ſoupir. Les Etats ne tinrent que trop exactement parole. Ainſi l'Archiduc eut le chagrin de voir échouer ſes bons deſſeins, & à la réception de cette lettre, on l'entendit proteſter qu'il ne ſe ſeroit jamais déterminé à prendre un gouvernement embarraſſé des horreurs d'une guerre opiniâtre & cruelle, s'il avoit cru les Hollandois ſi obſtinément éloignez de la paix. 1594.

Pour ſurcroit de chagrin, Philippe voyoit évanouir toutes ſes eſpérances, par le mauvais ſuccès des intrigues qu'il faiſoit jouer par ſes Miniſtres à Rome & à Paris, en faveur de l'Infante ſa fille contre le Roi Henri. Tous les jours dans la capitale de la Fran- Mauvaiſe ſituation des Eſpagnols.

1594. France, & même dans les autres Provinces de ce Royaume, les peuples donnoient à l'envi des marques éclatantes du desir de se remettre sous l'obéissance de leur légitime Souverain.

Henri proclamé Roi en plusieurs villes.

Meaux lui ouvrit ses portes, & fut la premiére ville qui abandonna le parti de la Ligue. Elle fit plus, non contente de donner l'exemple de la soumission, elle invita par une lettre très pressante les Parisiens à l'imiter, & elle contribua beaucoup à la résolution qu'ils prirent peu après de recevoir le nouveau Monarque. Quelque tems avant ces révolutions, Henri s'étoit rendu maitre par la voye des armes de la Ferté Milon & de Châteautierri. Coup sur coup, par les intrigues du Sieur de Pigné Conseiller d'Etat & Maitre des Requêtes, la puissante ville de Lion traita avec Alfonse Ornano Corse Colonel au service du Roi, & ses habitans rentrérent dans leur devoir. Presque dans le même tems Orléans se déclara, par le crédit de Monsieur de Guerchi qui en étoit Gouverneur.

Principalement dans Paris.

Mais ce qui fut décisif pour les affaires d'Henri, Paris dans ces entrefaites marqua une résolution formée de se réconcilier avec le Roi, & de sortir enfin de ce gouffre de miséres où les troubles l'avoient plongé. En vain le Duc de Mayenne, le Légat du Pape, & les Ministres d'Espagne mirent tout en usage, pour retenir les Parisiens dans le parti, rien ne put les ébranler. L'adresse du Président Galin, soutenu de l'autorité du Comte de Brissac, prévalut, la négociation fut poussée avec tant de se-

cret

cret & de ſuccès, qu'on arrêta les articles du Traité pour la réception du Roi. Entre autres conditions, ce Monarque accordoit aux habitans une amniſtie générale, promettoit de faire conduire en ſureté jusqu'à Guiſe les troupes étrangéres, & une entiére liberté au Légat du Pape, aux Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Catholique, & à tous les adhérans de la Ligue, de ſe retirer où bon leur ſembleroit, ſans aucun empêchement, ſans être inquietez de quelque maniére que ce pût être. Henri exécuta ponctuellement ces promeſſes. 1594.

Son entrée dans cette capitale.

Toutes choſes ainſi diſpoſées, ce Monarque fit ſon entrée dans Paris, accompagné de cinq mille hommes, dont la plus grande partie fut détachée pour garder les rues. Cette journée ſe paſſa avec tranquillité, il n'y eut qu'une foible réſiſtance de la part des Eſpagnols, qui, au premier avis de la marche du Roi, conduits par d'Ibarra coururent à la porte, où ils ſoutinrent contre les Royaliſtes une légére eſcarmouche, qui ſe termina en peu de tems par la mort de vingt cinq de leurs ſoldats. Henri entra à pié, revétu de ſes armes, à la tête de quatre cens Gentilshommes, & environné des archers de ſa garde. A l'entrée du pont il trouva le Comte de Briſſac, qui avoit donné ſes ordres dans la ville pour cette cérémonie. Le Roi en abordant ce Seigneur détacha l'écharpe blanche qu'il portoit, & il la jetta au cou du Comte, en l'embraſſant avec une tendreſſe, qui répondoit à la grandeur du ſervice qu'il venoit de lui rendre. En même tems le Gouverneur cria à haute voix,

1594 voix *Vive le Roi notre Souverain*, le Prévôt des Marchans qui l'accompagnoit répéta d'un même ton ces paroles, qui se répandirent de bouche en bouche, & le peuple fit retentir de cette acclamation toutes les rues par lesquelles le cortége passoit.

Grandes réjouissances des habitans.

Henri défendit sous peine de la vie à ses troupes & aux soldats de sa garde, de faire aucune violence dans les lieux de leur passage. En cet ordre ce Monarque fut conduit à la Cathédrale, où tout le Clergé le reçut avec des applaudissemens extraordinaires. Le *Te Deum* fut chanté solemnellement, & lorsque le Roi sortit de l'Eglise, les habitans instruits des ordres qu'il avoit donnez, & assurez de leur pardon, recommencérent le cri de *Vive le Roi*, avec une allegresse plus marquée qu'auparavant. Non contens de témoigner leur joye par des acclamations redoublées, chacun d'eux à l'envi voulut se faire honneur de son empressement à prendre l'écharpe blanche, & à mettre sur son chapeau des croix de même couleur. Aussitôt toutes les boutiques furent ouvertes, tout le monde y parut d'une profonde sécurité, & pendant plus de deux heures que dura cette cavalcade, il y eut dans la ville une tranquillité aussi grande, que s'il n'y avoit pas eu le plus petit changement dans les affaires.

Le Légat refuse de s'aboucher avec le Roi.

Immédiatement après son arrivée, le Roi envoya Jaques Davi du Perron, nouvellement revenu de son voyage de Rome, dire au Légat qu'il lui étoit libre de sortir de sa capitale, ou d'y rester, mais qu'au surplus il le prioit de trouver les moyens de s'abou-

s'aboucher avec lui, dans la confiance où 1594.
il étoit qu'il recevroit de Son Eminence plus de satisfaction, que ne lui en avoient donné les Chefs de la Ligue. Mais le Cardinal, qui avoit consulté le Duc de Feria au sujet de cette entrevue, la rejetta, sous prétexte qu'il ne lui étoit pas permis d'y consentir sans un ordre exprès du Souverain-Pontife, d'autant que Sa Sainteté avoit refusé de reconnoitre Henri pour Roi de France, d'approuver son absolution, & d'admettre à son audience les Ambassadeurs que ce Prince, lui avoit envoyez. Il ajouta qu'en conséquence de la liberté qu'on lui laissoit, il étoit résolu de sortir non seulement de Paris, mais encore du Royaume. Quelque biais que le Roi pût prendre pour le détourner de ce dessein, il ne fut pas possible de rien obtenir. Néanmoins pendant six jours que ce Prélat demeura pour mettre ordre à son départ, il fut traité avec tout le respect dû à sa personne & à son caractére. Au bout de ce tems il se mit en chemin, accompagné par Monsieur du Perron jusqu'à Montargis, d'où il continua sa route pour se rendre à Rome.

Mort du Cardinal de Pellevé.

Dans le tems de cette révolution, le Cardinal de Pellevé étoit attaqué d'une maladie mortelle. Personne n'avoit montré un attachement plus scrupuleux à la cause de la Ligue : aussitôt qu'il apprit l'entrée triomphante du Roi dans Paris, il prit un Crucifix entre ses mains, & dit „ J'espére de la „ bonté de Jésus-Christ crucifié, des for- „ ces, du zèle & de la puissance du Roi „ Catholique Philippe, que ce maudit Hu- „ guenot sera bientôt chassé non seulement

„ de

1594. „ de Paris, mais même de tout le Royau-„ me ". A peine eut-il proféré ces paroles, qu'il rendit le dernier ſoupir, ſans autre préparatif à ce paſſage, ſans autre marque de contrition convenable à un Chrétien, & il mourut dans le tems qu'on chantoit le *Te Deum* dans la Cathédrale. A la nouvelle de cette mort & de l'imprécation prononcée par ce Cardinal, Henri les yeux levez vers le Ciel s'écria, „ Seigneur, pardonne à mes „ ennemis, parce qu'ils ne ſavent ni ce qu'ils „ diſent ni ce qu'ils font ".

Départ des troupes étrangéres.

Dès le ſoir même le Comte de Briſſac, par ordre de ce Monarque, alla trouver les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Catholique, pour leur ſignifier qu'ils euſſent à rendre St. Quentin dont peu auparavant les Eſpagnols s'étoient rendus maitres. Faute de ce faire ſans aucun délai, le Comte leur déclara que le Roi ſon maitre n'entendoit pas qu'ils duſſent jouir des avantages, qu'il avoit accordez en leur faveur. Sur cette déclaration, ils conſultérent enſemble ce qu'ils devoient faire en cette rencontre. Dans la ſituation de leurs affaires, il n'aperçurent aucun moyen de deſobéir, aucune reſſource pour ſe défendre, ils ne virent que la ruine inévitable & de leurs propres perſonnes & des troupes Eſpagnoles qui étoient alors dans Paris. Après avoir pris le parti de ſubir la loi du vainqueur, ils firent venir Alexandre des Monts qui commandoit le ſecours du Pape, & tous enſemble ils ſe déterminérent à faire la retraite dès le jour même. En effet ils partirent à midi, eſcortez par le Sieur de St. Luc & le Baron de

de Salignac, & ils traverférent la ville en très bel ordre au milieu de leurs bataillons. Parvenus à la porte St. Martin, ils y trouvérent le Roi qui s'y étoit rendu à cheval pour les voir fortir, tous faluérent très profondément ce Monarque, dont ils reçurent à leur tour un falut des plus gracieux. 1594.

Sur le champ Henri chargea le Grand-Chancelier & Monfieur de Belliévre, d'aller de fa part rendre vifite aux Dames époufes du Duc de Feria & de Bernardin de Mendozza, de même qu'aux autres Dames Efpagnoles. Ces députez avoient ordre de leur faire, dans les termes les plus polis & les plus affectueux, des excufes de ce que le Roi ne venoit pas en perfonne leur rendre ce devoir, avec affurance de fa confidération pour leurs perfonnes. Il leur fit dire encore, dans ce gout de galanterie qu'il favoit fi bien mettre en ufage, „ qu'il „ fouhaitoit avec paffion qu'elles lui fiffent „ naitre quelque occafion, de pouvoir leur „ faire connoitre à quel point il aimoit & „ honoroit le fexe, fur tout les Dames „ de leur rang". Elles employérent la journée à préparer toutes chofes pour leur voyage, & le lendemain elles partirent, comblées des attentions du Roi, qui les fit conduire avec tous les honneurs & toute la pompe qu'il put imaginer.

Et des Dames Efpagnoles.

Les Ambaffadeurs d'Efpagne, de retour dans les Pays-Bas, s'abouchérent avec l'Archiduc & les autres Miniftres du Roi Catholique. Il y eut diverfes conférences, où l'on difcuta fort au long ce qu'on devoit faire dans de femblables conjonctures, fans pou-

Sentiment des Miniftres Flamans au fujet des intérêts du R. C.

1594. pouvoir amener les opinans à un même point de vue. Les Conseillers Flamans & Italiens étoient d'avis qu'on abandonnât pour toujours les projets qu'on avoit formez sur la France, & qui, outre l'impossibilité du succès, ne promettoient que la ruïne certaine de la Monarchie d'Espâgne. Sur ce préjugé, ils vouloient que le Roi se déterminât à suivre un parti plus avantageux, qu'il ne prît à cœur que les affaires des Pays-Bas qui intéressoient si particuliérement sa Couronne; qu'il tournât toutes ses forces du côté de ces Provinces. Résolution d'autant plus nécessaire, que les rebelles confédérez, à la faveur de la part que Philippe prenoit aux troubles de France, avoient fait des progrès considérables & continuoient leurs conquêtes, ensorte que Sa Majesté perdoit ses propres domaines, pendant qu'elle sacrifioit toute sa puissance à s'assujettir les Etats d'autrui.

Combattu par les Ministres Espagnols.

Les Espagnols combattirent ce sentiment, sur tout le Duc de Feria, le Comte de Fuentes, & Don Diego d'Ibarra. Ces Ministres, ou trop charmez des richesses & de la beauté du climat de la France, ou par cet esprit d'orgueil qu'on remarque dans cette nation, opiniâtrément entêtez de leurs desseins, soutenoient avec chaleur la nécessité de poursuivre la guerre plus vigoureusement que jamais. Seul moyen, selon eux, de contraindre les François à se détacher des intérêts du Navarois, (c'est ainsi qu'ils apelloient Henri) & à reconnoitre d'une maniére authentique l'Infante pour leur Souveraine. Pour assurer le succès de cette révolu-

volution, ils propoſoient de s'établir à la tête d'une puiſſante Armée en Picardie & en Bourgogne, Provinces frontiéres des Pays-Bas. Quel que pût être l'événement, ils faiſoient voir le fruit de cette démarche. En cas qu'on parvînt au but tant deſiré, ces Provinces reſteroient annexées à la Couronne d'Eſpagne; ou au moins, ſuppoſé qu'Henri ſe conſervât la poſſeſſion du Trône, elles ne ſeroient rendues que par un accommodement. Alors le Roi de France ſeroit forcé de les acheter chérement, & ces ſommes conſidérables ſerviroient à dedommager Sa Majeſté Catholique des tréſors immenſes, qu'elle prodiguoit depuis tant d'années au préjudice ſi viſible des intérêts de ſa Monarchie. Joint à toutes ces raiſons, que le Roi avoit toujours enviſagé, dans la défenſe de la Ligue, les plus grands avantages pour ſa Couronne, principalement par rapport à la guerre qu'il étoit obligé de ſoutenir contre ſes Sujets rebelles des Pays-Bas. 1594.

Faute qu'en reproche à Philippe.

On peut dire avec vérité que, toute l'habileté, toute la prévoyance, toute la ſageſſe que Philippe fit paroître dans tout le cours de ſon regne, ſemblent ne lui avoir ſervi en cette rencontre qu'à l'aveugler, juſqu'à croire que la ſcience des Chefs de la Ligue échoueroit contre les reſſorts de ſa politique. Cette préſomption l'engagea à ſe précipiter en aveugle dans ce profond océan, ſans trop peſer la nature d'une affaire auſſi épineuſe, & heriſſée d'obſtacles inſurmontables, qui ſe préſentoient clairement à des yeux dégagez du voile de la prévention. Si ce Monarque, d'une prudence conſommée

1594. en toute autre chose, avoit employé à réduire les Flamans ces forces redoutables, qu'il a mises sur pié, rempli de l'espérance dont il se flattoit de pouvoir subjuguer la France & l'Angleterre, il n'y a aucun doute qu'il n'eût soumis ces peuples, peut-être avec moins de dépense. C'est ainsi qu'Alexandre Farnese en parloit à quelques-uns de ses confidens. Ce Prince, informé des préparatifs qui se faisoient contre Elizabet, laissa échaper ces paroles remarquables, „ Sa Majesté embrasse trop, Dieu veuille „ que tout aille bien ". Et après la perte totale de la fameuse Flotte surnommée l'invincible, il ne put s'empêcher de dire, „ Avec la moitié de ces forces jointe à celles que je commande, j'aurois conquis trois fois deux Etats aussi grands que les Pays-Bas ".

Grand défaut de ce Monarque.

Il est vrai que Philippe faisoit remarquer en sa personne un défaut capital en matiére de gouvernement, & il n'en avoit pas qu'il prît moins de peine à déguiser. C'étoit un entêtement invincible sur ses décisions, par la haute idée de son savoir & de sa prudence, qu'il croyoit au dessus des lumiéres de l'esprit humain, & des révolutions ordinaires des affaires de ce monde. Cette opinion présomptueuse n'avoit d'autre source, qu'une habitude continuelle à faire usage, pour l'avancement de ses intérêts, des ressorts de la politique la plus rafinée, qu'il trouvoit dans la fécondité de son génie. Aussi avoit-il coutume de dire que tous les Princes pouvoient se rendre habiles dans l'art de gouverner, pourvû que chacun d'eux fît ce que les

les autres voudroient faire. C'eſt une véri- 1594.
té conſtante, que ce Monarque n'a point eu d'égal pour l'attention, la vigilance, le travail ſoutenu ſur toute choſe; il ne formoit point de deſſein, qu'il ne roulât longtems dans ſa tête les moyens de réuſſir, qu'il n'examinât pluſieurs fois toutes les conſéquences, toutes les difficultez de l'entrepriſe. Malgré cette profonde ſageſſe, il laiſſoit prendre l'empire à la paſſion immodérée qui le dévoroit de ſe faire une Monarchie beaucoup plus étendue, je ne dis pas qu'aucun Prince de ſon tems, mais encore que tous les Souverains de l'univers euſſent jamais poſſédée. Cette ambition ſans bornes lui fut fatale, elle le plongea dans un cahos de projets, ſuivis d'un deſordre, d'une confuſion, dont toute ſon expérience, toute ſa capacité ne purent le faire ſortir. Et il ſe laiſſoit tellement aveugler par la fureur d'aſſujettir le Monde entier, que dans des conjonctures de la derniére conſéquence pour ſa gloire & ſon repos, il prenoit toujours le parti le plus propre à le ruïner, à confondre ſa prudence, uniquement parce que ce parti lui préſentoit le chemin qui conduiſoit à cette énorme grandeur, où tendoient toutes ſes vues, toutes ſes démarches.

Il eut toujours la penſée de ſe rendre maître abſolu du Portugal, de la France, & de l'Angleterre, ou du moins de réduire ces Etats ſous ſa dépendance, & le deſir de tenter la conquête de ces derniers Royaumes s'accrut, auſſitôt qu'il ſe vit poſſeſſeur de la Couronne de Portugal. En effet une augmentation auſſi conſidérable de forces & Son ambition inſatiable.

 de

1594. de richeſſes, le fortifia dans le deſſein de parvenir à la Monarchie univerſelle, & ſur ce plan, qu'il renfermoit en lui-même, il commença à tenter juſqu'à l'impoſſible. Il eſt vrai que ſon ambition lui aplaniſſoit tous les obſtacles, elle lui faiſoit voir les efforts des peuples réduits à ſuccomber ſous ſa puiſſance, & ſur cette orgueilleuſe prévention, pendant qu'il travailloit à mettre ſes amis dans les fers, il ſe faiſoit illuſion ſur les dommages qu'il ne pouvoit pas manquer de recevoir de la part de ſes ennemis. Conduite qui lui fut d'autant plus préjudiciable, que pour vouloir cacher ſon inſatiable avidité de tout envahir, ſous le voile trompeur d'une feinte modération de ſe contenter de peu, il tomboit en même tems dans deux fautes également contraires à ſes vues; il ne prenoit pas d'aſſez juſtes meſures, & pour ataquer, & pour prévenir les coups qu'il avoit à craindre. Au reſte il ſe trompoit groſſiérement de croire qu'il en impoſoit par ces aparences de modération, il devoit ſavoir que dans tous les ſiécles l'expérience a fait voir ce vice naturel aux Princes, de chercher avec plus d'ardeur à s'agrandir; plus ils font de conquêtes, plus ils augmentent leurs domaines.

Sentiment des politiques. Si l'on en croit les politiques, encore plus les perſonnes intelligentes dans les vrayes maximes de la guerre, on ne doit point douter que toutes les règles de la ſageſſe devoient inſpirer à Philippe le ſeul deſſein d'employer toutes ſes forces du côté des Pays-Bas, où les droits les plus juſtes l'autoriſoient à pouſſer vigoureuſement la guerre, plu-

plutôt que de se faire un monde d'ennemis 1594.
par des entreprises soutenües contre les E-
tats de ses voisins. La revolte de ses Sujets lui mettoit légitimement les armes à la main, il s'agissoit de se remettre en possession d'un patrimoine, qu'il avoit reçu de son pére qui le tenoit de la succession de ses ancêtres, il étoit question de réduire à l'obéissance des peuples, qui l'avoient reconnu & proclamé leur Souverain. Dans ces circonstances, ce fut une faute, impardonnable même à un novice, de rallentir ses efforts dans ces Provinces, de sacrifier ses soldats & ses trésors à l'espérance, que son ambition seule lui suggéroit, de pouvoir accroitre sa Monarchie des domaines d'autrui. C'étoit une vaine excuse que la prétendue néceſſité de divertir ailleurs les forces des Puissances étrangéres; il n'y avoit que trop de moyens de conclure des Traitez avec la France, l'Angleterre, & les autres Princes d'Allemagne pour les empêcher au moins de fournir ouvertement des secours aux Flamans. Alors il n'est pas permis de disconvenir que ces peuples n'auroient jamais pu résister aux Armées d'une Couronne, aussi puissante que l'étoit celle d'Espagne sous le regne de Philippe.

Secrets jugemens de Dieu sur les hommes.

Tels sont les raisonnemens des prudens du siécle sur les affaires de ce monde, telles sont les causes qu'ils donnent aux révolutions, sans songer qu'il y a un Dieu qui dirige les événemens, & dans ses decrets impénétrables aux hommes répand sur eux l'esprit d'erreur, renverse les projets les mieux concertez, & confond leur sagesse. N'est-

1594. ce pas ici le lieu de reconnoitre cette vérité? En effet qui auroit jamais pu croire qu'une poignée de gens eût été en état de faire tête au plus puissant Monarque de la Terre? Etoit-il permis de présumer qu'il fût possible à un petit nombre de Provinces, divisées entre elles & d'intérêt & par la Religion, de secouer le joug de la Maison d'Autriche? Il est vrai, & je l'ai remarqué en un autre endroit, que les Suisses se mirent autrefois en liberté, en dépit des Princes de cette même famille leurs maitres légitimes. L'espéce est bien différente, les Suisses avoient alors tous les moyens de se soustraire à la domination de leurs Souverains, qui dans ces tems ne possédoient pas d'ailleurs autant de terres qu'ils en perdoient, & qui par conséquent ne trouvoient pas dans leurs propres forces les ressources convenables. Dans le soulévement des Provinces confédérées Philippe pouvoit opposer à ses Sujets rebelles cent soldats contre cinq, car enfin il est incontestable que les autres Etats de ce Monarque renfermoient une étendue vingt fois plus grande, que tous les Pays-Bas ensemble, & au moins vingt Sujets contre un Flamand.

Comparaison mistérieuse. Quelle réflexion peut-on raisonnablement faire à ce sujet? *Saül a tué mille Philistins, mais David en a tué dix mille, parce que la main de l'Eternel étoit avec lui.* Je veux dire par l'application de ce passage, que *l'homme propose & Dieu dispose*, que ce souverain Monarque du Ciel & de la Terre étend d'ordinaire sa main, sur ceux & contre ceux qu'il lui plait de l'étendre. Or comme ses de-

decrets, ses jugemens toujours justes nous font cachez, nous sommes contraints d'agir de notre part dans les affaires de ce monde avec prudence, & selon les lumiéres que nous avons reçues du Créateur. En conséquence de ce principe, on peut assurer que cette sagesse, qui dans toutes les autres circonstances de ce regne dirigeoit si particuliérement la conduite du héros des Espagnols, paroit l'avoir abandonné dans le cours de la révolution des Pays-Bas. On ne peut lire sans surprise que ce Prince ait consommé ses forces & ses richesses à des entreprises étrangéres, qui dans les conjonctures où il se trouvoit n'auroient jamais dû exciter son ambition. Ou pour m'expliquer en termes clairs, il est étonnant que ce grand politique se soit mis au risque de perdre ses domaines, par l'insatiable convoitise des Etats de ses voisins. 1594.

Pour réduire cette réflexion en peu de paroles, Philippe n'avoit qu'une seule voye pour accabler les peuples confédérez des Pays-Bas. Consacrer plus de vingt millions de ducats d'or, qu'il a dépensez sans fruit dans les guerres civiles de France, à mettre dans ses intérêts les Ministres d'Angleterre & d'Allemagne, afin qu'ils sollicitassent leurs Souverains de refuser tout secours aux Flamans; fournir des Armées nombreuses aux Gouverneurs de ces Provinces; il est certain qu'il auroit soumis ces peuples avec autant de gloire, qu'il a eu de honte à les perdre. Conclusion.

Entre autres fautes qu'on lui reproche dans le cours de la guerre civile de France, Fautes que commet Phi-

 ce,

1594. ce, on remarque principalement celles-ci. La premiére, de s'être fasciné l'esprit du projet de faire tomber cette Couronne sur la tête de l'Infante sa fille, & ce qui étoit d'une plus grande importance, de prétendre unir d'un lien indissoluble les deux nations dans ce Royaume. A ce dernier égard, il devient incompréhensible que cette présomption ait empêché ce Monarque, si circonspect en toute autre chose, de bien considérer l'invincible antipathie qui se trouve entre ces peuples, & l'impossibilité de faire compatir leurs humeurs, sur-tout lorsqu'il sera question de prendre l'empire l'un sur l'autre. Je ne doute pas que les Espagnols, d'un caractére altier & impérieux, ne se fussent volontiers mis en devoir de soumettre les François, s'ils les eussent trouvez assez lâches pour subir le joug de la servitude. Mais le tems des Romains & des Anglois est passé, & il n'y a point d'apparence qu'il revienne. Je veux dire que les François ont à présent tant de penchant à s'assujettir les autres nations, tant de répugnance à se laisser maitriser, qu'on ne pourroit taxer que de témérité & de folie, quiconque formeroit le dessein de les réduire sous son obéissance. Supposé même que cette pensée vînt à quelque Potentat, supposé de plus que par une combinaison d'événemens les François fussent contraints de se soumettre à une domination étrangére, il est certain que dans l'un & l'autre cas jamais les Espagnols ne seront apellez, à moins que ce ne fût pour les tourner en ridicules. En effet je trouve que les Espagnols,

[Ph]ippe au sujet des affaires de France.

gnols, & les autres Sujets de l'Espagne, ont 1594.
souvent fait venir les François pour les établir leurs Souverains, & l'on ne lit pas dans l'Histoire que les François ayent fait cette démarche à l'égard des Espagnols. La haine des premiers pour le gouvernement d'Espagne est si insurmontable, qu'ils choisiroient presque plutôt celui des Turcs.

Sa confiance trop présomptueuse en ses forces.

Philippe est encore taxé d'avoir eu en ses forces une confiance si aveugle, qu'il envisageoit ses ennemis vaincus, sans réfléchir sur les revers qu'il est de la prudence de craindre dans toutes ses entreprises. A l'égard de celle de se rendre le maitre, ou du moins l'arbitre de la France & de l'Angleterre, au moyen de ses armées, de ses Flottes qu'il croyoit devoir tout envahir sans résistance; ce Monarque, dont on a tant célébré la profonde politique, a-t-il pu croire que les autres Princes de l'Europe se tiendroient dans l'inaction, pendant que par l'abaissement de ces puissantes Monarchies il se frayeroit le chemin à la domination universelle? S'imaginoit il que les Potentats, intéressez à leur conservation, seroient assez dépourvus des lumiéres les plus communes, pour tomber dans la faute que firent autrefois les Sabins au sujet de Rome naissante? Ces peuples, en état d'arrêter dans les commencemens les progrès de la République Romaine, la laissérent parvenir à un tel degré de grandeur, que devenue invincible, ou, pour parler plus exactement, plus forte qu'eux, il lui fut facile de les subjuguer, & même encore leurs confédérez.

1594. Jalousie des Princes.

N'eſt il pas étonnant que Philippe n'ait point penſé qu'à la vue de tant de forces qu'il envoyoit en France, la jalouſie des autres Princes devoit les mettre en mouvement? Il ne pouvoit pas douter qu'ils ne viſſent tous avec chagrin l'énorme puiſſance de la Monarchie d'Eſpagne, qui étendoit ſes ailes prodigieuſes ſur toutes les parties du monde, & par leur ombre obſcurciſſoit les autres Etats. Il auroit dû prévoir qu'il n'y avoit aucun Souverain qui ne ſe mît en devoir d'oppoſer, à découvert ou par des reſſorts cachez, de fortes digues à ce torrent qui menaçoit de tout renverſer, & qui ne fît les derniers efforts pour diſſiper ces nuages, qui cachoient à toutes les nations le ſoleil créé pour répandre par tout la lumiére. Pendant que le Roi Catholique préparoit dans ſes arſenaux & dans ſes hôtels de monnoyes des armées & de groſſes ſommes, ſous prétexte de ſecourir, que dis-je, dans le deſſein de faire la conquête de la France & de l'Angleterre en même tems; pendant que l'ambitieux Philippe rouloit dans ſa tête ces vaſtes projets, les autres cherchoient avec toute l'ardeur poſſible dans leur génie, dans leurs propres forces, les reſſources capables de mettre des bornes à la rapidité de ce torrent furieux. Les Hollandois en ont fait une heureuſe expérience, ils ont vu combien de puiſſans Princes s'empreſſoient de les aſſiſter ſous main de leurs conſeils. Tant les Puiſſances aſpiroient à voir arracher quelque membre de ce géant monſtrueux, qui, s'il avoit eu la modération de ſe con-

ten-

1594.

tenter de son patrimoine, n'auroit pas eu la honte de se voir, à force ouverte, déchirer les entrailles par la perte de ses plus beaux domaines. Sur ce point je me dispense d'entasser réflexions sur réflexions, parceque tout lecteur intelligent & sensé doit m'entendre, & quiconque ne poura pas comprendre mes pensées, n'en tirera pas grand profit, quand j'étallerois ici dans toute son étendue ce qui peut-être remarqué à ce sujet.

L'Archiduc étoit informé que le Duc de Mayenne, de concert avec les autres Princes de la Maison de Lorraine, étoit sur le point de conclure son accommodement avec le Roi. D'ailleurs il jugeoit impossible que la Ligue pût se soutenir, après avoir perdu Paris, qu'il regardoit comme la baze & le fondement du parti. Enfin il lui paroissoit indigne de la majesté & de la grandeur d'un Roi d'Espagne de demander la paix à un nouveau Roi de France, après avoir pris tant de part aux troubles de ce Royaume. Sur ces différentes circonstances, Ernest résolut d'abandonner les Ligueurs, dont la situation desespérée entrainoit dans des dépenses d'autant plus fortes, qu'il s'agissoit de fournir à l'entretien de plusieurs des chefs, qui recevoient leurs pensions, ou avec la mauvaise foi de trahir la cause commune, ou tout au moins sans rendre que de foibles services. Ainsi il embrassa le sentiment des Espagnols, qui vouloient qu'on se jettat à main armée sur la Picardie & la Bourgogne, dont la conquête devoit couvrir les Pays-Bas, & dédomma-

Résolution de l'Archiduc.

1594. mager des ſommes qu'il en coutoit au Roi Catholique.

Philippe ſe range de ſon avis.

Cette réſolution priſe, l'Archiduc écrivit à Madrid, où il envoya un de ſes Gentils-hommes, qui avoit ordre d'expoſer au Roi dans le plus grand détail l'état des affaires, & les motifs qui déterminoient à prendre ce parti. Philippe fut bientôt convaincu de la ſolidité du conſeil, & par les lettres de l'Archiduc & par les éclairciſſement que donna l'exprès, ſes Miniſtres furent du même avis, & il fut réſolu de pourſuivre l'expédition propoſée. En vain le Seigneur de Monpeſat, arrivé quelque tems auparavant de la part du Duc de Mayenne, ſollicita ſuivant ſa commiſſion Sa Majeſté Catholique de faire de nouveaux efforts en faveur de la Ligue, ce Monarque reſta ferme à s'en tenir au projet du Gouverneur des Pays-Bas, auquel même il renvoya le député François. Il fut enfin ſi charmé de la conquête qu'on lui rendoit facile, qu'il ſe livra tout entier à ce projet, & dans l'impatience d'en voir l'exécution, il abrégea les longueurs ordinaires à la Cour d'Eſpagne, & donna des ordres en Flandres, en Italie, & à ſon Conſeil même, de faire avec toute la diligence poſſible les préparatifs néceſſaires.

Nouvelle navigation des Hollandois dans les Indes orientales.

Pendant tous ces mouvemens, les Hollandois & les Zélandois, animez, pour ne pas dire enorgueillis des grandes victoires qu'ils avoient obtenues dans les Pays-Bas ſur le Roi d'Eſpagne, réſolurent de tenter dans les autres parties du monde des expéditions, qui puſſent étendre leur commerce. Bornez

à

à cet égard par leur exclusion du trafic d'Espagne & de Portugal, où étoit le magazin des richesses des Indes, ils se crurent en état d'entreprendre cette navigation, & d'envoyer leurs propres vaisseaux dans ces contrées, par les routes que les Portugais avoient si heureusement découvertes. D'abord les Hollandois firent des pertes considérables, les Espagnols, ou plutôt les Portugais, intéressez à ne pas souffrir que d'autres nations prissent connoissance d'un négoce aussi lucratif, firent les derniers efforts pour empêcher leurs ennemis de mettre le pié dans ces pays. Ces commencemens malheureux, bien loin de rebuter ces habiles & infatigables navigateurs, irritérent le desir qu'ils avoient de s'établir dans ces climats abondans. Ils soutinrent ce projet avec tant de constance, qu'ils eurent part aux trésors tant recherchez des orientaux: & depuis ils ont fait de si vastes & de si riches acquisitions aux dépens de leurs rivaux, qu'il est certain qu'aucun Etat ne pouvoit recevoir une secousse plus mortelle, que la bréche que ce partage a faite à la puissance de la Monarchie Espagnole. 1594.

Des succès si avantageux à la République y donnérent des idées plus étendues, les Etats ne crurent pas plus difficile de faire des conquêtes en Amérique. Ils firent des armemens propres à tenter fortune de ce côté, & en peu de tems on y vit leurs Flottes attaquer les domaines des premiers conquérans du nouveau monde, & ils ne suivirent pas cette entreprise avec moins d'attention, dans l'espérance de former dans Et en Amérique.

1594. ces mers des établiſſemens, comme ils en avoient fait dans les Indes orientales. La fortune ne manque jamais de ſeconder les nobles efforts des gens de cœur, leur habileté dans la navigation, leur patience, leur courage, ſurmontérent tous les obſtacles. On les vit avec ſurpriſe dompter, pour ainſi dire, l'océan, porter leur nom & leurs colonies dans les cantons les plus reculez dans les terres, élever des forteresſes, y mettre de fortes garniſons, en un mot acquérir en occident à leur pays des avantages peu inférieurs à ceux dont ilsjouiſſoient en orient.

Mort de l'Archiduc dans les Pays-Bas.

Je n'ai pas deſſein de tranſporter mon Lecteur, des Indes où les Hollandois s'enrichiſſoient des dépouilles de leurs ennemis, à cette grande mer d'intrigues, de traitez, de négociations, de projets de guerre, de manéges de politique, qui ſe paſſérent à Rome, en France, & dans les Pays-Bas, ſur les événemens que j'ai raportez ci-deſſus. Je ſerois trop long ſi j'entrois dans un détail circonſtancié des mécontentemens du Souverain-Pontife de la conduite des Eſpagnols, qui lui laiſſoient l'embarras de ſoutenir ſeul les reſtes mourans de la Ligue, qu'ils abandonnoient dans les plus fâcheuſes extrêmitez. Ce récit m'entraineroit dans la narration du Siége & de la priſe de Laon, des démarches que le Duc de Mayenne fit ſucceſſivement auprès des Rois Catholique & Très-Chrétien, de l'expédition concertée avec tant de ſageſſe par l'Archiduc, en un mot je me verrois contraint de ſuivre cette chaine d'actions importantes arrivées dans ces conjonctures. Je veux ſeulement me

me borner à la mort de l'Archiduc. Ce 1594. Prince, après avoir dreſſé tous les reſſorts poſſibles pour procurer à Philippe les plus grands avantages tant en France que dans les Pays-Bas, ſe trouva accablé d'une violente fiévre, qui le minoit depuis quelque tems. Le mal fit tant de progrès dans les derniers jours, que ſon corps atténué ne put recevoir de ſoulagement des remédes, & il ſuccomba à la fin de Décembre, n'étant que dans la quarante deuxiéme année de ſon âge.

Sentiment ſur la cauſe de ſa mort.

Le bruit général ſur la perte de ce Prince, fut alors que les peines d'eſprit furent la ſource de cette maladie, qui le mit enfin dans le tombeau. J'ai déja dit qu'il ne s'étoit chargé du gouvernement des Pays-Bas, que dans la vue de pacifier les troubles de ces Provinces par une paix ſolide, & même rempli de la certitude du ſuccès de cette négociation. On a vu tous les biais qu'il avoit pris échouer contre l'opiniâtre oppoſition des Hollandois à tout accommodement, ce revers lui cauſa le plus ſenſible chagrin, qui empira de jour en jour à la vue des victoires continuelles des Etats confédérez, & de l'impoſſibilité de rétablir les affaires du Roi. Un autre ſujet de mortification le pénétra vivement, il y avoit déja longtems qu'on négocioit ſon mariage avec l'Infante Iſabelle, la Cour de Madrid trainoit cette affaire en longueur, & faiſoit entrevoir le deſſein de la rompre. Tous ces dégouts joints enſemble plongérent Erneſt dans une noire mélancolie, bientôt ſuivie d'une fiévre, qui tourna à la mort avant la

fin

1594. fin de l'onziéme mois de son administration.

Eloge de ce Prince.

Ce Prince a mérité de grands éloges par ses qualitez de l'ame & du cœur. Il avoit beaucoup de Religion, de piété, de clémence, de douceur, & de bonté. Il porta dans les Pays-Bas cette candeur naturelle à la nation Allemande, & cette vertu conforme au caractére des Flamans le rendit d'autant plus agréable à ces peuples, qu'ils se voyoient depuis si longtems en butte à la duplicité, aux artifices des Espagnols. Quant aux qualitez d'un Prince, il étoit peu capable de concevoir ces grands desseins, qu'inspire d'ordinaire l'élévation de cet état; il étoit encore moins susceptible de ce feu qui fait agir avec fruit. Une méfiance trop servile de lui-même ne lui faisoit entreprendre des négociations qu'avec crainte. Dans son cabinet il ne respiroit que guerre, que combats, qu'expéditions, mais il ne fit jamais rien qui répondît à cette humeur martiale. Sa générosité se manifestoit plus dans ses paroles que par des effets, & s'il faisoit du bien, c'étoit sans aucun choix, sans discerner le mérite des personnes. Par ce crayon il paroissoit plus propre à remplir les obligations religieuses du cloitre, qu'à soutenir le fardeau d'une Souveraineté, qui ne pouvoit se conserver que dans le tumulte des armes. Avant sa mort il déclara le Comte de Fuentes son successeur au gouvernement des Pays-Bas, jusqu'à ce que le Roi en eût autrement ordonné. Cette disposition fut depuis confirmée, mais, comme le bruit courut, sous des conditions extrêmement limitées.

Cet-

Cette année doit être marquée dans les 1594.
Annales de la fameuse Compagnie de Jésus, au nombre de ces années qu'on nomme climatériques, c'est à dire que distinguent des infortunes extraordinaires. Les Jésuites, pour n'avoir pas su conformer leur doctrine & leurs démarches aux maximes & au caractére de la nation Françoise, perdirent leurs établissemens, & furent chassez du Royaume avec une honte ineffaçable. Comme cet événement est un des plus remarquables qui arrivérent en ce tems-là, il convient d'en donner l'histoire le plus succinctement qu'il sera possible.

Henri IV., après avoir fini la campagne en Picardie où les Espagnols avoient porté la guerre, revint dans sa capitale le 23. de Décembre. Aussitôt qu'il fut descendu de cheval, il s'arrêta dans une chambre du Louvre à parler avec quelques Seigneurs de la Cour, de la cérémonie qui devoit se faire le premier jour de l'an pour la promotion des Chevaliers du St. Esprit. Un marchand de Paris, de l'âge de vingt neuf ans, nommé Jean Châtel, se fourra dans la presse & entra dans l'apartement sous les auspices du Sieur de Montagni, qui l'introduisit par hazard sans le connoitre. Le meurtrier prit le tems que le Roi se baissoit pour embrasser un de ces Seigneurs, & lui donna un coup de couteau dans le visage, croyant pouvoir le lui enfoncer dans la gorge; mais il ne pénétra pas dans la bouche, parceque les dents furent un obstacle, & la blessure fut légére.

Au bruit que cet attentat causa parmi les Déclaration du
assis-

1594. aſſiſtans, pendant que tout le monde paroiſſoit dans le trouble & la confuſion, l'aſſaſſin jetta ſon couteau, dans l'eſpérance de ſe mêler dans la foule, & de s'évader à la faveur du tumulte, d'autant qu'il n'étoit connu de perſonne. Quoi qu'il pût faire, aucun ne s'y trompa, & il auroit été mis en piéces ſur le champ, ſi le Roi n'avoit défendu de lui faire mal, avec ordre de le remettre vif entre les mains du Grand-Prévôt. Il fut conduit en priſon, & le Parlement lui fit ſubir un interrogatoire. Il confeſſa „ qu'il avoit été penſionnaire au collége „ des Jéſuites, qui lui avoient appris en „ particulier & dans les leçons publiques que „ non ſeulement il étoit permis, mais encore qu'on feroit une action méritoire „ devant Dieu, de tuer Henri de Bourbon, „ hérétique relaps, & perſécuteur de la Sainte Egliſe, lequel s'approprioit fauſſement „ le titre de Roi de France. Que depuis „ s'étant ſouillé des crimes les plus énormes, juſqu'à avoir eu un commerce criminel avec ſes deux ſœurs, il avoit cru „ obtenir de Dieu la rémiſſion de ſes péchez par l'aſſaſſinat du Roi, en conſéquence des maximes dont il avoit été imbu dès ſa plus tendre jeuneſſe, & des aſſurances que les Péres de la Compagnie „ de Jéſus lui avoient données, qu'une œuvre de cette nature ſeroit d'un prix infini „ auprès de Dieu ".

Criminel contre les Jéſuites.

Procédures du Parlement.

Ce malheureux fit d'abord de ſon bon gré & ſans aucune contrainte cette déclaration, qu'il ratifia depuis dans les tourmens de la queſtion. Après le premier interroga-

toire, le Parlement fit arrêter sur le champ 1594.
pére, la mére, & les sœurs du coupable,
l'on saisit tous les papiers qui se trouvé-
nt dans leur maison. On n'y vit rien de
nséquence concernant le crime dont il é-
it question, le seul Ecrit un peu impor-
nt fut un Mémoire de la main du meur-
ier, qui devoit le présenter lui-même à
n Confesseur, avec le détail de ses péchez
s plus graves, dont la lecture faisoit hor-
ur.

A l'égard des Jésuites impliquez dans cet-
affaire, & dont le crime retomba sur
ute la Société, on peut dire que dans d'au-
es tems on ne l'auroit pas rendu respon-
ble de la faute de quelques particuliers. En
ffet il paroissoit qu'une confession de cette
ature faite par un jeune homme ne devoit
as être suffisante, pour chasser du Royau-
ne tout l'Ordre, quand même deux, trois,
u davantage, des Jésuites de Paris auroient
té convaincus d'avoir exhorté ce scélérat à
ommettre ce forfait. Mais les conjonctu-
es causérent leur infamie, le Parlement
onservoit une haine implacable contre cet-
e Compagnie, aux intrigues, au crédit de
aquelle on attribuoit généralement l'origi-
ne, toutes les fureurs, l'opiniâtreté de la
Ligue. Circonstance qui devint d'autant
lus à la charge de ces Religieux, qu'on
ut des preuves irrefragables qu'ils avoient
nseigné à d'autres l'exécrable doctrine, que
Châtel soutenoit avoir apprise de leurs Pro-
esseurs.

Défense des Jésuites par l'Auteur.

Sur ces motifs, le Parlement envoya à
l'improviste investir leur collége, & l'on

Plusieurs Péres de

ar-

1594. arrêta plusieurs de ces Péres. Dans cette rencontre, les autres Ordres de Religieux & les Prêtres séculiers, toujours ennemis & jaloux des Jésuites, ne manquérent pas d'attiser le feu contre ces malheureuses victimes. On fit d'exactes recherches dans leurs chambres, & l'on trouva entre autres dans celle du Pére Jean Guignard de Chartres divers Ecrits, qui aprouvoient & défendoient l'opinion détéstable du meurtre des Rois, que la Cour de Rome proscrit sous le titre d'hérétiques. L'assassinat du dernier Roi y étoit extrêmement loué, l'Ecrivain persuadoit un semblable attentat sur la personne du Monarque regnant, & après une suite soutenue de dogmes de cette nature, il noircissoit ces Princes des qualifications les plus odieuses. Il ne fut pas le seul apologiste de cette abominable morale, on saisit d'autres papiers de même teneur dans les cellules du Pére Alexandre Hays Ecossois, & du Pére Jean Gueret Confesseur ordinaire de Châtel.

cette Société en prison.

Mouvemens dans le Parlement.

Après la détention de ces Jésuites, il y eut pendant deux jours dans le Parlement de grands débats, pour résoudre l'espéce de peine qu'il falloit leur infliger. Les membres de cette auguste Compagnie se trouvérent fort partagez. Les uns vouloient qu'on les mît hors de Cour & de procès, dans la vue de signaler l'attachement qu'ils avoient voué à cette Société, qui d'ordinaire se fait par-tout beaucoup de partisans. Les autres, emportez par un zèle sévére, opinoient à punir des peines les plus rigourenses les défenseurs d'une doctrine aussi diabolique, les instigateurs d'un attentat aussi noir contre la personne d'un Mo-

Monarque auſſi illuſtre. Cette diverſité d'opinions, fondée ſur ces motifs & ſur d'autres conſidérations, tint longtems les eſprits dans l'incertitude, & cette Aſſemblée majeſtueuſe & ſi renommée par la ſageſſe de ſes jugemens ne ſut en effet quel parti prendre. Enfin elle prononça ſur le ſort des coupables, & rendit un Arrêt dont voici la teneur. 1594.

ARRET

CONTRE JEAN CHATEL ET LES JESUITES.

Arrêt contre Châtel & les Jéſuites.

„ Que Jean Châtel piez & tête nuds ſeroit conduit devant la porte de la Cathédrale, où il abjureroit la doctrine qu'il avoit crue juſqu'alors, & confeſſeroit l'énormité du parricide qu'il avoit tenté. „ Qu'enſuite monté ſur une charette il ſeroit tenaillé dans les quatre Places principales de la ville, & après mené en celle de l'exécution, pour s'y voir couper la main droite, dans laquelle il tiendroit le même couteau dont il avoit frappé le Roi. Enfin qu'il ſeroit tiré vif à quatre chevaux.

„ Que les Jéſuites profès & non profès, comme ennemis de la Couronne & perturbateurs de la tranquillité publique, ſeroient bannis de tout le Royaume, leurs biens confiſquez & convertis en œuvres pieuſes. Défenſe à tous François de faire leurs études, & de ſe mettre en penſion, dans les colléges de cette Société.

„ Que le Pére Jean Guignard ſeroit pen-

„ du.

1594. „ du. Que les Péres Gueret & Hays se„ roient bannis à perpétuité de tous les „ lieux de l'obéïssance du Roi, avec défen„ se d'y rentrer sous peine de la vie.

„ Que Pierre Châtel pére du criminel „ seroit banni pour toute sa vie de Paris, & „ pendant neuf ans du Royaume.

„ Que sa maison dans laquelle étoit né „ ce monstre son fils, seroit rasée jusqu'aux „ fondemens, qu'on y sémeroit du sel, & „ sur la même place seroit élevée une pira„ mide, sur laquelle seroit gravé le présent „ Arrêt contre Châtel & les Jésuites ".

La mére du criminel fut remise en liberté, & ses sœurs, âgées tout au plus de quatorze ans, en faveur de cette grande jeunesse furent déclarées innocentes de l'inceste, dont la déposition de leur frére les avoit chargées. Cependant elles n'eurent leur décharge qu'après avoir nié le fait avec serment, & sous des conditions fort onéreuses, entre autres, de ne pouvoir point paroitre de deux ans dans les places publiques.

Decrét des Théologiens de Paris.

L'Arrêt du Parlement de Paris fut aussitôt suivi d'un Decret solemnel des Théologiens de la Maison de Sorbonne. Les Docteurs s'assemblérent dans le palais du Cardinal de Gondi, Evêque de cette capitale. Ils y dressérent unanimement une Déclaration authentique, par laquelle ils proscrivirent, sous les titres de diabolique, hérétique, & exécrable, la doctrine publiée par les Jésuites, & qui autorisoit le meurtre des Princes. Par le même Decret il étoit expressément enjoint à tous les Ordres Re-

li-

ligieux de reconnoitre Henri IV. pour le lé- 1594.
gitime Souverain du Royaume, de lui o-
béir comme ses Sujets, & de le nommer dans les priéres instituées pour les Rois Très-Chrétiens au sacrifice de la Messe & aux autres parties du Service divin. A la fin de la délibération, les opinans prioient le Cardinal, en qualité d'Evêque de la ville, de solliciter vivement le Roi d'envoyer une nouvelle Ambassade au Souverain-Pontife, à l'effet de conclure un solide accommodement avec le Saint Siége, & de prévenir un schisme dangereux dans l'Eglise. Le Prélat agit à cet égard avec tout le zèle possible, & il engagea Henri à faire cette démarche, dont le succès répondit aux voeux des Catholiques.

Ainsi finit l'année 1594.

Le commencement de la suivante fut re- 1595.
marquable par des événemens, qui rendent l'Histoire de ce tems intéressante. Dès les premiers jours le Roi fit publier un Edit en faveur des Huguenots, & qui n'étoit point différent de celui qu'ils avoient obtenu d'Henri III. en 1577. Si les Princes sont susceptibles des mouvemens de la conscience, ce qui pour le dire en passant me paroit former une question problématique, on ne peut disconvenir que de la part du nouveau Monarque il n'y eût une obligation, dictée par le devoir, par la reconnoissance, par la grandeur d'ame si essentielle aux Souverains. En effet ç'auroit été une ingratitude criante d'abandonner les Huguenots

Edit en faveur des Huguenots.

1595. nots dans des circonſtances auſſi deſavantageuſes, après tous les ſervices qu'ils avoient rendus, tout le ſang qu'ils avoient verſé. C'étoit donc une juſtice dûe à ces fideles défenſeurs des droits de leur maitre légitime, de les faire jouir des prérogatives que méritoient leurs travaux, leur zèle, leur attachement ſoutenu juſqu'à la fin. Henri connoiſſoit parfaitement qu'il leur étoit redevable de tant de victoires, qui l'avoient placé ſur le Trône. Il ne fit pas même difficulté de l'avouer hautement au Cardinal de Gondi; ſur la propoſition que ce Prélat lui fit, de remettre à un autre tems la publication d'un Edit auſſi favorable aux ennemis de l'Egliſe Romaine, ou du moins d'en diminuer les avantages exorbitans. „ Monſieur l'Evêque, *répondit le Roi*, les „ privilèges que nous accordons aux Hu„ guenots ne ſont pas ſi étendus que vous „ vous l'imaginez; nous leur devons per„ ſonnellement bien davantage, puiſque nous „ reconnoiſſons qu'ils nous ont mis la Cou„ ronne ſur la tête ".

Sentimens ſur la converſion du Roi.

Tout le monde raiſonna ſur les graces dont l'Edit combloit les partiſans de la Reforme, qui n'avoient pas un moindre ſujet de triomphe dans l'expulſion diffamante des Jéſuites, ces ennemis déclarez de leur Religion, plus redoutables par leurs intrigues & leur crédit dans le monde, que par la force de leurs raiſonnemens & l'évidence victorieuſe de leur doctrine. A la vue de ces faveurs éclatantes, il n'y eut perſonne qui ne crût que la converſion du Roi étoit feinte, & généralement on ſe plaignoit que,

que, par la protection ouverte qu'Henri accordoit aux Huguenots, par le bannissement des Jésuites, l'Eglise Romaine étoit menacée d'une ruine prochaine en France, & d'être foulée aux piez de l'héréfie. Ces bruits & d'autres de cette nature se répandoient, les Espagnols & les Jésuites bannis n'obmettoient rien pour leur donner dans l'esprit des peuples toute la certitude nécessaire. Sur tout ils s'efforcérent de faire prendre à la Cour de Rome les plus sinistres impressions, ils eurent en effet la satisfaction d'y voir les deux derniers événemens reçus avec des mouvemens de fureur, que fortifioient de violens soupçons contre la droiture du Roi. 1595.

Il ne leur manquoit que de faire entrer Clément VIII. dans leurs vues. On peut dire que tout autre Pontife auroit pris feu, mais ce sage Pape n'écouta que les conseils d'un zèle convenable au Pére commun des Chrétiens, & qui lui faisoit craindre de perdre la France, comme la trop grande rigueur de Clément VII. avoit forcé l'Angleterre de secouer le joug de Rome. Résolu de tenir une route contraire, il ne se laissa pas surprendre par les importunitez des Jésuites & des Espagnols, qui mettoient en usage les artifices les mieux concertez pour noircir la personne d'Henri, qu'ils assuroient être Catholique simulé, & un adhérant opiniâtre de l'héréfie. Moins emporté que son prédécesseur, il jugea plus sûr de tendre les mains à ce Monarque, & de recevoir les propositions qu'il faisoit pour se réconcilier à l'Eglise. Cette conduite eut

1595. tout le succès qu'il pouvoit en attendre; l'accommodement se conclut à la gloire du Siége Apostolique, & peut-être à la honte d'Henri. Mais la maxime d'une saine politique efface le deshonneur d'une démarche humiliante, l'acquisition d'une Couronne aussi recommandable que celle de France, valoit bien la peine que ce Prince mît un peu à l'écart ce qu'il se devoit à lui-même & à l'éclat de son Trône. C'étoit en un mot un coup d'Etat, d'acheter, au prix de quelques soumissions de plus, la bienveillance du Pape, qui seule pouvoit alors lui assurer la possession tranquille de son Royaume.

Resolution hardie d'Henri IV.

Le commencement de cette année devient remarquable, par la résolution que le Roi prit d'entrer en guerre ouverte avec Philippe. Tout le monde en fut surpris, & l'on ne put concevoir qu'Henri voulût s'embarquer dans une entreprise de cette nature, vû les conjonctures où il se trouvoit. En effet à peine étoit-il installé sur son Trône, il s'y voyoit même assez chancelant, entouré d'ennemis au dedans & au dehors de sa Cour, son Royaume étoit épuisé d'hommes & d'argent par les guerres précédentes, les Provinces ruinées, presque desertes, sans ressource, depuis les troubles. Joint à ces circonstances, que tous les François n'étoient pas encore soumis, que la Ligue avoit laissé un levain d'autant plus propre à ranimer l'ancienne fermentation des esprits; que le Chef, l'Oracle des Catholiques, le Pape n'avoit pas reconnu le nouveau Monarque. En falloit-il davanta-

ge

ge pour ne pas croire qu'Henri eût formé 1595.
le dessein d'attaquer un Prince aussi puissant que le Roi d'Espagne, qui sans risquer ni ses domaines ni ses forces, l'avoit réduit aux plus fâcheuses extrêmitez, & presque vaincu, au centre même des Provinces qui lui obéissoient ? Tant d'obstacles si réels n'arrêtérent pas Henri, il se laissa emporter par le souvenir des maux que Philippe lui avoit faits. Mais rien ne put retenir son ressentiment, après l'attentat commis sur sa personne par l'instigation de personnes, qu'il savoit dépendantes du Roi Catholique, autant que les Jésuites, auteurs du meurtre qui avoit pensé lui faire perdre la vie, faisoient profession de l'être. Il faut l'avouer, on n'aperçoit dans cette délibération téméraire que le desir de tirer vangeance de tant d'outrages, passion si dominante dans le cœur d'Henri, qu'elle mit un voile épais sur tous les motifs qui devoient lui faire prendre un parti contraire. Enfin le 20. de Janvier il fit publier un Manifeste pour la déclaration de la guerre, qu'il envoya signifier par ses hérauts sur les confins des deux Royaumes. En voici le contenu.

MANIFESTE

POUR LA DECLARATION DE GUERRE CONTRE PHILIPPE ROI D'ESPAGNE.

Manifeste pour la déclaration de guerre.

„ Il n'y a personne au dedans & au de-
„ hors du Royaume à qui il ne soit no-
„ toire, que le Roi d'Espagne n'ait mis en

„ usa-

1595. „ uſage tous les reſſorts des intrigues les „ plus étudiées, pour ſuſciter des troubles „ & entretenir la diviſion parmi les François, comme il fait encore à préſent, dans „ l'eſpérance de parvenir par ce moyen à „ joindre cette Souveraineté aux vaſtes domaines de ſa Monarchie. On ne peut „ pas ignorer que ces machinations ſecrettes n'ayent été précédées d'une guerre „ ouverte intentée dans les mêmes vues, „ & qui n'a point eu le ſuccès attendu, „ par le ſecours de Dieu, & la vigoureuſe „ défenſe des Rois nos prédéceſſeurs de „ glorieuſe mémoire, aidez & ſoutenus „ du courage & de l'affection de leurs „ bons & fideles Sujets. La fougueuſe „ ambition qui ronge ce Monarque, & le „ porte à aſpirer à une domination univerſelle, eſt montée à un tel point, que „ non content de ſacrifier à ce deſſein tous „ ſes tréſors & ſes principales forces, jusqu'à abandonner ſes propres Etats à la „ diſcrétion des Turcs, il a employé ſa „ puiſſance & ſon crédit, ſous prétexte de „ zèle pour la Religion, à tenter la fidélité des François, pour ſe mettre avec leur „ ſecours cette Couronne ſur la tête, ou „ du moins ſur celle de l'Infante ſa fille. „ Il a commencé à manifeſter ſon projet „ après la mort de François II., & depuis „ il a continué ſes pratiques, de tems en „ tems ſelon les conjonctures, ſous divers „ prétextes & par différens moyens, ſachant toujours tirer avantage de la minorité des Rois, comme il l'a fait connoître ouvertement en 1585., & après la

„ mort

„ mort d'Henri III. d'heureuſe mémoire. 1555.
„ Dans le tems que les François, mo-
„ yennant la grace de Dieu, la piété, la juſ-
„ tice, & la bonté de leurs Rois, jouiſ-
„ ſoient d'une parfaite tranquillité, les Eſ-
„ pagnols ſous de faux & légers prétextes
„ ont mis le feu dans le Royaume. Par
„ leurs intrigues les Provinces ont été rem-
„ plies de ſang & de carnage, l'Etat s'eſt
„ vu au moment d'être renverſé de fond
„ en comble, les Catholiques ont pris les
„ armes, la nation a été plongée dans les
„ fureurs d'une guerre civile; funeſte révo-
„ lution, qui n'avoit d'autre objet que d'enle-
„ ver la Couronne au plus glorieux Prince
„ qui ait jamais regné. Le ſuccès de ces
„ diſcordes étoit tel, que la France & les
„ François auroient été engloutis dans l'a-
„ bime que l'Eſpagne avoit creuſé, ſi Dieu,
„ qui n'a jamais voulu les abandonner, ne
„ les avoit pas relevez par l'effet d'une pro-
„ tection ſinguliére. Ces ſecours de la Pro-
„ vidence ont mis nos peuples dans un é-
„ tat, à pouvoir eſpérer aujourd'hui plus
„ que jamais de ſe revoir dans leur ancien-
„ ne proſpérité, de reprendre leur premier
„ attachement à la gloire de Dieu, de
„ rentrer ſous l'obéiſſance de leur légitime
„ Souverain. On doit s'attendre à ces heu-
„ reux changemens, pourvû que chacun de
„ nos Sujets ſoit ferme dans la réſolution
„ de ſignaler ſa fidélité à notre ſervice, &
„ que de notre part nous nous ſervions des
„ mêmes moyens, des mêmes arrangemens
„ que les Rois nos prédéceſſeurs, pour dé-
„ fendre le Royaume contre ſes anciens

1595. „ ennemis. Nous nous engageons à ſui-
„ vre ces modéles, à faire notre principale
„ occupation de ce plan, pénétrez du ſoin
„ de conſerver les biens & la ſureté de
„ nos Sujets, que nous avons plus à cœur
„ que notre propre vie.

„ A cette fin nous faiſons ſavoir à tous
„ & un chacun à qui il apartiendra, que,
„ remplis des engagemens de la Royauté,
„ nous ne voulons pas tarder plus longtems
„ à mettre en uſage les moyens que no-
„ tre devoir nous dicte, & que la divine
„ Providence nous a mis entre les mains,
„ pour la défenſe de notre Royaume &
„ de nos Sujets. Dans une vue auſſi ſain-
„ te, nous déclarons être réſolus de faire
„ ouvertement la guerre au Roi d'Eſpa-
„ gne, à ſes Sujets, Vaſſaux, pays, & ter-
„ res de ſon obéiſſance, par mer & par
„ terre, comme ont fait nos prédéceſſeurs
„ en pareilles rencontres, pour nous vanger
„ nous & nos peuples de tant de torts,
„ d'injures, & de ſujets de mécontente-
„ ment que nous avons reçus de ce Mo-
„ narque. Nous eſpérons fermement que
„ Dieu, qui connoit la juſtice de notre cau-
„ ſe, ſera notre défenſeur & notre appui.

„ En conſéquence de notre préſente dé-
„ libération, nous commandons expreſſé-
„ ment à tous nos Vaſſaux & Sujets, de
„ faire à l'avenir la guerre par mer & par ter-
„ re au ſuſdit Roi d'Eſpagne, dans tous ſes
„ domaines, à tous ſes Sujets, Vaſſaux, &
„ adhérans, comme ennemis de notre per-
„ ſonne & de notre Royaume. Nous or-
„ donnons à noſdits Sujets d'entrer par

„ for-

„ force & à main armée dans les pays suf- 1595.
„ nommez, d'attaquer & de surprendre les
„ villes & forteresses de la domination de
„ Philippe. Leur enjoignons de mettre à
„ contribution toutes les terres & places
„ de ce Roi, de piller les biens de ses
„ Sujets & serviteurs, de les faire prison-
„ niers, d'en tirer rançon, en un mot de
„ les traiter comme ils traitent depuis si long-
„ tems nos peuples, & de la même manié-
„ re qu'ils les traiteront. Nous défendons
„ en outre à nosdits Sujets, sous peine de la
„ vie, d'avoir aucune communication,
„ commerce, intelligence, liaison avec le
„ susdit Roi d'Espagne, ses Sujets, ou au-
„ tres attachez à son service. A cet effet
„ nous avons révoqué, & nous révoquens
„ par ces présentes toutes les permissions,
„ passeports, sauvegardes, que nous avons
„ ci-devant fait expédier, ou en notre nom
„ nos Généraux, Lieutenans, Ambassadeurs,
„ & autres par nous autorisez. Nous les
„ déclarons nuls & de nulle valeur, défen-
„ dons de les reconnoitre & d'y avoir é-
„ gard, pour quelque cause & sous quelque
„ prétexte que ce puisse être. Ceci enten-
„ du dans le terme de quinze jours après
„ la publication des présentes, que nous
„ voulons être publiées à cette fin à son
„ de trompe dans toutes les Provinces fron-
„ tiéres de notre Royaume, pour que per-
„ sonne n'en puisse prétendre cause d'igno-
„ rance. Ordonnons à tous & un chacun
„ de nos Sujets d'en observer, maintenir,
„ & mettre à exécution le contenu, sous
„ peine de desobéissance.

1595. „ Donné à Paris le 18. de Janvier 1595.

HENRI.

Mouvemens dans le Conseil d'Espagne.

Quoique le Comte de Fuentes n'eût pas manqué d'envoyer à Madrid en toute diligence la copie de ce Manifeste, immédiatement après qu'il fût notifié avec les cérémonies ordinaires, la réponse du Roi Catholique ne parut que près de deux mois ensuite. La cause de ce retardement, outre la distance des lieux, fut la nécessité de prendre conseil sur cette affaire. Cette nouvelle causa une extrême surprise en Espagne, on ne s'y attendoit à rien moins qu'à une déclaration de guerre de la part du Roi de France. Bien plus Philippe s'imaginoit que ce Monarque, bien loin d'être en état de rien entreprendre, seroit contraint de lui demander la paix, & il comptoit de moment à autre d'en recevoir les soumissions. Ainsi lorsqu'il reçut cet Ecrit, conçu dans des termes si fiers, & avec une assurance qui marquoit des ressources & des forces qu'il ne connoissoit pas à son ennemi, il ne put qu'être fort étonné. Après une mure délibération sur cet incident imprévu, il se vit forcé d'accepter la guerre, & cette résolution prise, il publia la réponse suivante.

REPONSE DU ROI CATHOLIQUE.

PAR ORDRE DE SA MAJESTE'.

Réponse du Roi Catholique.

„ Un Prince ne peut avoir de consolation plus grande, que de se voir dans „ l'in-

„ l'indifpenfable néceffité d'entreprendre la 1595.
„ guerre, qui toujours, comme tout le
„ monde fait, eft fuivie de tant de miféres
„ & de calamitez. Dans une conjoncture
„ auffi funefte pour les peuples, lorfqu'il
„ eft attaqué par fes ennemis, & contraint
„ de prendre les armes, il refte innocent,
„ fa confcience eft déchargée de tout blâ-
„ me, il n'eft plus refponfable des malheurs
„ que traine après elle la rupture entre deux
„ nations. Il eft notoire que nous avons
„ toujours fait tout ce qui étoit en notre
„ pouvoir, pour conferver & maintenir
„ dans tous les points, avec toute la fincé-
„ rité de notre cœur, & toute l'exactitude
„ néceffaire, la paix conclue en 1595. avec
„ le feu Roi de France Henri II. notre
„ beau-pére. On ne fauroit nier que de-
„ puis la mort de ce Monarque nous n'a-
„ yons en diverfes rencontres employé nos
„ forces & nos finances, à fecourir dans
„ leurs plus grands befoins les Rois fes en-
„ fans, fucceffeurs, & héritiers de fa Cou-
„ ronne. Toute l'Europe fait que nous a-
„ vons fourni à nos beaux-fréres autant de
„ troupes & d'argent, que l'exigeoit la fi-
„ tuation de leurs affaires, & qu'aux dé-
„ pens du fang & de la vie de nos foldats,
„ nous fommes parvenus à les foutenir fur
„ le Trône, à fauver leur Royaume, à y
„ conferver la véritable Religion & la puif-
„ fance de notre fainte mére l'Eglife Ca-
„ tholique. Perfonne n'ignore que, depuis
„ l'acquifition du Royaume de Portugal à
„ nous dévolu par le droit d'une fucceffion
„ légitime, nous avons été fouvent affaillis

1595. „ par les armes des Rois de France, com-
„ me nous le ſommes encore aujourd'hui,
„ ce qui eſt évident par la perte de Cam-
„ brai qu'ils nous ont enlevé. Nous avons
„ bien voulu ſouffrir ces hoſtilitez & les
„ dommages que ces violateurs de la paix
„ nous ont cauſez, bien loin de faire du
„ bruit d'infractions auſſi criantes, nous
„ n'avons pas même fait les démonſtrations
„ extérieures de vouloir repouſſer la force
„ par la force, dans la vue de rendre la
„ paix durable, dans la crainte de replon-
„ ger la Chrétienté dans les horreurs d'une
„ nouvelle guerre.

„ Pour ne pas citer trop d'exemples des
„ ſervices que nous avons rendus à la na-
„ tion Françoiſe, nous ne rappellerons que
„ ce que nous avons fait dans ces derniers
„ tems, pour empêcher la ruïne de la Re-
„ ligion, qui ſe trouvoit alors dans un très
„ grand danger. Sur les fortes inſtances
„ des Catholiques de ce Royaume, nous
„ avons abandonné nos propres affaires, nous
„ avons ſacrifié nos plus précieux intérêts,
„ pour leur donner de puiſſans ſecours. Telle a
„ été notre conduite à cet égard, voila des
„ faits expoſez à la connoiſſance du public.
„ Malgré la maligne interprétation que le
„ Prince de Béarn s'efforce de donner à
„ nos actions, elles ſont ſi certaines, elles
„ ont eu des ſuites ſi avantageuſes, que la
„ Couronne de France ne peut nier qu'el-
„ le ne ſoit redevable de la conſervation de
„ ſa grandeur, à l'aſſiſtance continuelle que
„ nous lui avons fournie dans ſes plus grands
„ beſoins. Ces circonſtances n'ont pas empê-

„ ché

„ ché le fusdit Prince de Béarn de nous 1595.
„ déclarer la guerre, fur le prétexte faux
„ de certaines prétentions qu'il nous attri-
„ bue, & auxquelles nous n'avons jamais
„ pensé. Toutes nos démarches sont trop
„ avérées, pour avoir besoin d'autre justi-
„ fication sur cet article. Au contraire tout
„ ce que notre ennemi a fait depuis sa nais-
„ sance jusqu'à présent au préjudice de la
„ Religion, devient pour les Catholiques
„ & pour les autres un juste motif de croi-
„ re que ce Prince n'a jamais eu d'autre
„ vue que de ruïner & extirper notre sainte
„ Foi, dans un Royaume où de tout tems
„ on l'a vu reluire avec tant d'éclat & de
„ gloire. Triste objet, qui doit faire gé-
„ mir non seulement la nation Françoise,
„ mais encore toute la Chrétienté.

„ Après cette exposition de faits aussi in-
„ contestables, que propres à réveiller le
„ zèle des vrais Chrétiens, il est expédient
„ de détruire les préjugez répandus dans le
„ monde, afin de ne laisser dans les esprits
„ aucune impression sinistre, d'écarter mê-
„ me jusqu'aux soupçons injurieux sur nos
„ démarches. A cet effet nous avons jugé
„ à propos de faire savoir à tous les Fran-
„ çois, qu'en conséquence de la déclara-
„ tion publiée par ordre du susdit Prince
„ de Béarn au sujet de la guerre qui va
„ s'allumer entre nous & lui, nous ne pré-
„ tendons pas & ne pouvons même être
„ responsables de la rupture générale de la
„ paix, que nous avons si fermement en-
„ tretenue pendant le cours de tant d'an-
„ nées avec la Couronne de France. Com-

 „ me

1595. „ me Henri Prince de Béarn n'a pas été
„ déclaré Roi de France par Sa Sainteté le
„ Souverain-Pontife, la justice, le droit or-
„ dinaire, & d'autres raisons ne permettent
„ pas de le reconnoitre pour le possesseur
„ légitime du Trône. Sur ce fondement,
„ nous n'avons rien à démêler avec les
„ François, & l'on ne peut sans renoncer
„ à l'équité mettre sur notre compte la
„ violation des Traitez de paix, que nous
„ n'avons aucun sujet plausible de rompre.
„ Persuadez de la droiture de la nation
„ Françoise à cet égard, nous voulons en-
„ core croire que les Catholiques de ce
„ Royaume, tant ceux qui soutiennent en-
„ core leur zèle pour la manutention de sa
„ Ligue, que ceux qui s'en sont détachez,
„ tous les autres en un mot de la Commu-
„ nion Romaine, ne peuvent voir devant
„ leurs yeux & à leur porte, comme nous
„ le voyons, que la Religion se trouve à
„ la veille d'être détruite, sans embrasser
„ toutes les voyes nécessaires pour la sau-
„ ver, conformément au devoir que leur
„ impose une obligation indispensable.

„ Pour animer leur courage, nous dé-
„ clarons que notre intention, notre vo-
„ lonté fixe est de rester inséparablement
„ unis avec les Catholiques de France, qui
„ sont encore remplis d'ardeur pour le sou-
„ tien de la Religion. En qualité de leurs
„ confédérez & amis, nous promettons de
„ les secourir avec toutes les forces que
„ Dieu nous a données. Nous entrons dans
„ les mêmes engagemens avec tous les Fran-
„ çois qui se sont séparez de la Ligue, &
„ tous

„ tous autres soumis à l'Eglise Romaine, 1595.
„ soit Villes, soit Communautez, ou per-
„ sonnes particuliéres, qui viendront se dé-
„ clarer dans le cours de deux mois après
„ la publication des présentes. Ils doivent
„ compter avec toute certitude d'être reçus
„ à bras ouverts, avec toute l'affection,
„ tous les avantages proportionnez à notre
„ puissance, aussitôt qu'ils auront mis au
„ jour leur envie de rendre service à la
„ Religion Catholique, & de s'attacher sin-
„ cérement à nos vues. Nous défendons
„ expressément & absolument à tous nos
„ Vassaux & Sujets, de quelque rang &
„ condition qu'ils puissent être, de leur fai-
„ re aucun empêchement, trouble, & dom-
„ mage, directement ni indirectement, de
„ quelque nature & en quelque maniére
„ que ce soit, ni de commettre contre
„ leurs personnes ou leurs biens le plus pe-
„ tit acte d'hostilité.

„ Quant à ce qui concerne le susdit Prin-
„ ce de Béarn, & les François qui demeu-
„ rent attachez à son parti, ou qui l'em-
„ brasseront à l'avenir, nous voulons &
„ entendons qu'ils soient tenus & décla-
„ rez ennemis du public, & qu'on les trai-
„ te comme tels par terre & par mer, sans
„ aucune distinction. A cet effet nous a-
„ vons commandé & ordonné, comme
„ nous commandons & ordonnons par ces
„ présentes, de faire la publication de ce
„ Manifeste dans tous les lieux & places
„ où l'on a coutume de notifier de pareils
„ Actes, avec les cérémonies & formalitez
„ ordinaires. Notre dessein étant de faire

1595. „ connoitre à tout l'univers la ſincérité & „ la droiture de nos intentions, de convaincre toute l'Europe que nous ne ſommes pas l'auteur de la préſente guerre, „ & que nous n'y avons pas donné lieu. „ Nous nous flattons de plus qu'il ſera notoire que nous ne cherchons dans ces „ mouvemens que la gloire de Dieu, le „ maintien de la Religion Catholique, la „ paix de la ſainte Egliſe notre mére, la „ tranquillité de tous les gens de bien ".

„ Donné à Bruſſelles le 2. de Mars 1595.

Prépara-tifs pour la guerre.

Cette déclaration de la part du Roi Catholique parut un peu tardive, mais dans l'intervale, bien loin de s'endormir ſur les moyens de faire la guerre à ſon ennemi d'une maniére offenſive & défenſive, ce Monarque ordonna tous les préparatifs convenables. D'un côté il envoya en Flandres de groſſes ſommes, pour renforcer l'Armée du Comte de Mansfeld, & mettre ce Général en état de paroitre de bonne heure ſur les frontiéres de Picardie. De l'autre le Connétable de Caſtille, Don Ferdinand de Velaſco, Gouverneur du Milanez, reçut des fonds conſidérables, pour lever en Italie une forte Armée qui devoit entrer dans le Duché de Bourgogne. En Eſpagne on mit ſur pié un corps de troupes, deſtiné pour la Bretagne, où Don Jean d'Aquila commandoit un camp volant. Henri ne ſongeoit pas moins à prendre les meſures, propres à défendre ſes Provinces, & à porter le fer & le feu dans celles de Philippe. Il

1595.

l avoit envoyé en Angleterre & en Hollande des Ambaſſadeurs, chargez de demander du ſecours à Elizabet & aux Etats-Généraux. Ces Miniſtres avoient ordre en même tems de ſolliciter ces Puiſſances d'attaquer de toutes parts l'Eſpagne par terre & par mer, & ils étoient munis d'argent pour engager par-tout des ſoldats. Tous ces préparatifs aſſuroient que dans le cours de cette année il y auroit bien du ſang répandu, que des Armées ſi formidables ne pourroient manquer de faire de grands ravages ſur les terres de leurs ennemis, que les Sujets des deux Couronnes alloient être plongez dans les miſéres d'une guerre animée. On portoit même les conjectures ſur le ſuccès; à voir l'état des affaires, la puiſſance du Roi d'Eſpagne, la foibleſſe apparente d'Henri, on ne doutoit pas que les François ne duſſent ſuccomber. L'événement fut bien contraire à ce pronoſtic.

Ambaſſadeurs de Veniſe auprès d'Henri.

Auſſitôt qu'Henri ſe trouva rétabli de ſa bleſſure, au commencement de cette année, il fit une promotion de Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit, & cette cérémonie ſe paſſa avec toute la pompe, toute la magnificence qu'on put imaginer. Les Hiſtoriens obſervent que ce Monarque renouvella ſolemnellement ſa promeſſe de vivre & mourir dans la Religion Catholique. Peu de tems après il reçut avec les plus grands honneurs Vincent Gradenigo, Jean Delfino, & Pierre Duodo, que la République de Veniſe envoyoit à ſa Cour en qualité d'Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour le féliciter-

1595. liciter sur son heureux avénement à la Couronne.

Reconnoissance de ce Monarque à l'égard de cette République.

Par une réception aussi distinguée, il donnoit en la personne de ces Ministres des témoignages autentiques de sa reconnoissance des services que cet Etat lui avoit rendus, il l'exprima même dans les termes les plus forts, les plus affectueux, les plus propres à convaincre de la sincérité de ses sentimens. Il termina son discours par cette protestation, „ qu'il voudroit de son sang „ & non par de simples paroles faire éclater à la vue de l'univers entier l'étroite „ obligation, qu'il reconnoissoit avoir à la „ sérénissime République de Venise, & „ dont tous les descendans de la Maison „ de Bourbon devoit conserver éternellement le souvenir. Qu'en son particulier „ il auroit toute sa vie devant les yeux le „ zèle constant, avec lequel le Sénat s'étoit „ employé à lui mettre la Couronne sur la „ tête. Qu'il étoit sincérement mortifié de „ ne pas se trouver dans une situation à „ pouvoir faire autre chose, que de lui rendre le léger tribut de sa gratitude d'avouer „ en public, & avec tout l'épanchement de „ son cœur, qu'il lui étoit redevable de son „ Royaume ".

Services qu'elle lui a rendus.

En effet ce Monarque avoit grande raison de s'expliquer de cette maniére. Dans toutes ses démarches la République de Venise n'avoit jamais démenti son affection pour Henri, elle s'étoit toujours montrée ferme à soutenir ses intérêts. Non seulement les sollicitations continuelles du Pape &

& de Philippe ne purent l'ébranler à joindre ses forces à celles de la Ligue, mais encore, au mépris des menaces de ces Puissances, elle se déclara ouvertement en faveur du Roi de Navarre. Convaincue de la justice des droits de ce Prince, aussitôt que la succession du Trône fut ouverte, malgré les efforts de Rome & de l'Espagne, elle le reconnut pour légitime Roi de France, & elle embrassa avec ardeur la défense de sa cause. On peut assurer que cet exemple servit beaucoup à retenir la mauvaise volonté de plusieurs Potentats. Jean Mocenigo, qui pendant tout le cours de cette guerre civile résida auprès de la personne d'Henri, en qualité d'Ambassadeur de la République, mit en usage son crédit, son expérience dans le manége des affaires, la subtilité de son esprit, tous les ressorts de la plus fine politique, pour mettre ce Monarque au dessus de ses ennemis. Cet habile Ministre se donna des mouvemens incompréhensibles, il travailla nuit & jour à retenir les partisans d'Henri dans ses intérêts, à animer leur zèle, à fortifier leur attachement. Non content de ces soins, il s'attachoit à découvrir les desseins de la Ligue, il mettoit tout son savoir à les faire échouer. C'est une vérité incontestable que, si la République de Venise n'avoit pas reconnu dans ses commencemens Henri pour Roi, si elle n'avoit pas envoyé à sa Cour un Ambassadeur d'un courage aussi ferme, d'une prudence aussi consommée, si cette Puissance s'étoit unie à la Ligue, le succès de la guerre auroit été bien différent, & peut-

être

1595. être la Couronne auroit été placée sur la tête de tout autre que du Roi de Navarre.

De même qu'à la Chrétienté & au Siége Apostolique.

Cette conduite ne fut pas seulement avantageuse à la Maison royale de Bourbon, qui doit éternellement se souvenir des services de la République; le St. Siége y trouva encore l'avantage de conserver sa réputation, de faire valoir avec éclat ses droits & sa prééminence; on peut dire même que toute la Chrétienté en retira beaucoup de fruit. Mocenigo, qui d'ailleurs n'avoit point d'égal pour l'étendue du génie & l'habileté dans le maniement des affaires, reçut du Sénat des instructions si bien concertées, il les exécuta avec tant d'adresse, tant de ménagement, qu'il fut la cause de la conversion d'Henri. Résolution, comme on sait, si préjudiciable au parti des Huguenots, si brillante pour la gloire & le triomphe des Catholiques.

Elle détourne un Schisme en France.

De plus cette sage République sût étouffer le Schisme déja formé en France, & prêt à soustraire ce Royaume de l'obéissance des Souverains-Pontifes. Le St. Siége doit ce succès aux travaux infatigables de Pierre Duodo, alors Ambassadeur Ordinaire de cet Etat en la place de Mocenigo. Le Parlement, indigné de voir que, par complaisance pour les Espagnols, le Pape persistoit dans son refus de recevoir Henri dans la Communion Romaine, & même d'admettre ses Ambassadeurs, avoit défendu de se pourvoir à Rome pour les Bulles, & il empêchoit de prendre possession des bénéfices, ceux qui contrevenoient à cette ordonnance. Un Conseil établi à cet effet commettoit des Evêques pour l'administration spiri-

tuelle

1595.

elle des Evêchez, & autres bénéfices à harge d'ame, pendant la vacance; enfin le om de Rome & du Siége Apostolique paoissoit entiérement aboli dans le Royaume.

Elle procure la réconciliation d'Henri.

Pendant ces brouilleries, les armes d'Henfurent supérieures dans tous les endroits ù la guerre se faisoit. Ce Monarque s'éoit avancé en Bourgogne, pour s'opposer au Connétable de Castille qui avoit amené dix aille hommes dans cette Province, au seours du Duc de Mayenne encore obstiné soutenir les restes de la Ligue. Les vicoires du Roi donnoient lieu de douter u'il voulût se soumettre à poursuivre son bsolution. Toutes ces craintes d'une rupure entre la France & Rome, qui menaoit de mettre l'Europe en feu, s'évanouient par les sages tempéramens que la Réublique parvint à faire accepter aux deux arties. Il faut avertir qu'elle fut puissamnent secondée par le Grand-Duc de Tosane, qui dans ces conjonctures fit éclater n zèle infatigable pour le bien général, c sut avec adresse ménager les intérêts 'Henri, qu'il reconnoissoit légitime hériier de la Couronne. De ce détail il réulte, & il n'est pas permis d'en disconveir, que la royale Maison de Bourbon, le iége Apostolique, & toute la Chrétienté, ont tenus d'éterniser la mémoire des serices de la Sérénissime République de Veise, à laquelle on doit renouveller de siécle en siécle la reconnoissance de l'heureux ccommodement de ces troubles.

Du Perron va à Veni-

Dans ces entrefaites, Henri voulut conaincre l'univers de la disposition sincére où il

1595. il étoit de se réunir avec le Saint Siége, & de reconnoitre le Souverain-Pontife pour le Chef de la Religion qu'il venoit d'embrasser. De pareilles démarches devenoient nécessaires, pour détruire les bruits que les Espagnols affectoient de répandre contre la sincérité de sa conversion. Pour cet eff.t, il envoya à Rome Davi du Perron, avec le titre de son Ambassadeur, & ordre de passer d'abord à Venise, pour y exposer au Sénat le contenu de la commission qu'il devoit remplir auprès du Pape. Le Roi, convaincu de l'attachement de ces sages politiques à ses intérêts, & de leur ardeur à assurer le repos de l'Europe, les prioit de ne pas interrompre leurs bons offices, pour le faire admettre au nombre des vrais enfans de l'Eglise Romaine, & dans le bercail du Pasteur universel des Chrétiens. Du Perron fut reçu avec tous les honneurs, toute la distinction, toute la bienveillance qu'il pouvoit attendre de partisans déclarez de son Souverain, il eut avec les Sénateurs diverses conférences sur les points principaux de sa négociation. Ensuite après avoir reçu de magnifiques présens, il continua sa route chargé d'amples mémoires & de lettres pour l'Ambassadeur de Venise, qui étoit Paul Paruta l'un des plus habiles Ministres de son tems, & rompu dans le manége des intrigues de la Cour de Rome.

se, ensuite à Rome.

Discours de l'Ambassadeur de Venise au Pape.

Aussitôt que du Perron lui eut remis les dépêches de ses maitres, il se mit en devoir d'exécuter les ordres qui y étoient contenus. La République lui enjoignoit de mettre en œuvre de sa part & en son nom tous les ex-

xpédiens, propres à persuader Clément de 1595.
recevoir l'Ambassadeur d'Henri, de reconnoitre ce Monarque pour bon Catholique comme il l'étoit en effet, pour fils obéissant au Siége Apostolique, & pour légitime Roi de France. En conformité de ces instructions, Paruta sans autre délai se rendit à l'audience du Souverain-Pontife, auquel il représenta tous les motifs capables de lui inspirer des sentimens de douceur. Dans ce tems-là on venoit d'aprendre la défaite des Espagnols en Bourgogne, l'Ambassadeur se servit de cette circonstance pour faire remarquer „ qu'Henri étoit un Prince belli-
„ queux, en état par son courage, son ha-
„ bileté, & ses forces, d'accabler ses en-
„ nemis. Que d'ailleurs les qualitez per-
„ sonnelles de ce Monarque méritoient les
„ attentions les plus distinguées, qu'il étoit
„ incomparable pour sa clémence, unique
„ pour la franchise, la droiture, & la bon-
„ ne foi. Qu'il souhaittoit avec passion être
„ reçu en grace par Sa Sainteté, depuis qu'il
„ professoit publiquement la croyance de
„ l'Eglise Romaine. Que plusieurs fois par
„ des lettres fort humbles & très soumises,
„ par la bouche de ses Ambassadeurs, il
„ avoit demandé d'être réconcilié à l'Eglise
„ & au Siége Apostolique, dont il protes-
„ toit vouloir vivre le fils très obéissant.
„ Que par ces raisons Sa Sainteté, comme
„ le Pére commun des Chrétiens, comme
„ un Pére plein de tendresse, ne pouvoit pas
„ se dispenser de le recevoir avec bonté.
„ Que rien ne devoit être plus avantageux
„ à la République Chrétienne, rien de plus
„ con-

1595. „ convenable à la dignité d'un Souverain „ Pontife, rien de plus propre à perpétuer „ la mémoire de Clément VIII. dans les „ ſiécles les plus reculez, que de tendre les „ bras avec une affection paternelle à un „ Roi ſuppliant ".

Réſolution favorable de Clément.

Ces démarches furent puiſſamment traverſées par les Miniſtres du Roi Catholique, & tous les Cardinaux de la faction d'Eſpagne. (Il faut pourtant en excepter le ſeul Cardinal de Toléde, qui ſoutint toujours la juſtice des droits d'Henri.) Les Eſpagnols n'épargnérent rien pour faire échouer les ſollicitations de la République, & rendre le Pape inexorable aux demandes & aux promeſſes du Roi de France. Clément, fatigué de tant de contradictions, voulut voir une fin dans cette affaire. Il convoqua un Conſiſtoire général pour le dernier jour d'Aout, réſolu, comme il le déclara, de ne plus traiter avec quelques perſonnes en particulier, mais de former un jugement défintif de l'avis de tout le Sacré Collége. Dans l'intervalle de cette aſſemblée, Paruta, du Perron, & d'Oſſat qui depuis longtems agiſſoit à Rome chargé de cette négociation, ſe donnérent tous les mouvemens néceſſaires pour s'aſſurer des ſuffrages. Le jour de la convocation on expoſa au Conſiſtoire le ſujet de l'aſſemblée, & après que le Pape eut aperçu qu'il n'y avoit d'oppoſans à la réception d'Henri, que les ſeuls Cardinaux de la faction Eſpagnole, il déclara que ſa volonté étoit de ne plus différer à mettre le Roi de France au nombre des enfans de l'Egliſe.

Proteſta-

Ce jugement fut un coup de foudre pour les

es Espagnols; tous, excepté le Cardinal de Tolède, sortirent de Rome deux jours avant la cérémonie de l'absolution. L'Ambassadeur du Roi Catholique avoit déja protesté, au nom de son Souverain, contre ce qui avoit été résolu, „ que tout ce que le Pape „ prétendoit faire dans cette occasion, ne „ pourroit pas préjudicier aux droits que le „ Roi son maitre formoit légitimement sur „ le Royaume de Navarre & le Duché de „ Bourgogne, ni aux grandes dépenses qu'il „ avoit faites en faveur des Catholiques de „ France, dépenses dont il vouloit être „ remboursé, déclarant être dans le dessein „ de ne point quitter les armes, qu'il n'eût „ reçu une entière satisfaction à cet é„ gard ". 1595. Protestation de l'Ambassadeur d'Espagne.

Enfin la cérémonie de l'absolution du Roi de France se fit le 16. de Septembre, dans l'ordre suivant. Après que la Messe eut été solemnellement célébrée, le Pape se rendit au portail de l'Eglise de St. Pierre, qui regarde la place. On y avoit préparé un Trône, sur lequel il monta, accompagné de la plus grande partie des Cardinaux, des Ambassadeurs de la République de Venise, du Duc de Savoye, du Grand-Duc de Toscane, de Ferrare, de Bologne, & de quelque autre. Alors les Ministres fondez de la procuration d'Henri, Jaques Davi du Perron & Arnaud d'Ossat, parurent, & après s'être prosternez à genoux aux piez du Souverain-Pontife, après avoir récité à haute voix le Pseaume *Miserere mei Deus*, qui fut suivi de l'aveu public des erreurs du Roi leur maitre, ils demandérent dans les termes les plus Absolution du Roi Henri.

hu-

1595. humilians & les plus ſoumis l'abſolution de ce Monarque. Cette réquiſition faite, les deux Ambaſſadeurs ſupplians toujours à genoux dans la poſture de criminels, (circonſtance peut-être à jamais honteuſe à la mémoire d'un grand Roi) on lût le decret du Pape, qui déclaroit nulle toute autre abſolution qu'Henri Roi de France & de Navarre avoit pu recevoir ci-devant. Avec cette reſtriction néanmoins, que tous les actes de Catholicité qu'il avoit faits en conſéquence de cette précédente abſolution, demeureroient valables, comme faits dans la bonne foi. Enſuite le Pontife, en vertu de l'abſolution émanée de ſa pleine puiſſance, ordonnoit qu'on le reconnût comme réconcilié à l'Egliſe, à condition qu'avant toutes choſes il abjurât ſon héréſie. De tout cela on dreſſa un Acte autentique. On y inféra auſſi un engagement que les Ambaſſadeurs contractérent au nom du Roi, de recevoir telle pénitence publique, que Sa Sainteté jugeroit à propos de preſcrire. Ils promettoient enfin que le Roi obſerveroit dans la derniére exactitude toutes les conditions, qui lui étoient impoſées par la Bulle d'abſolution, ou qui devoient lui être impoſées dans la ſuite. Voici ces conditions.

Conditions de l'accommodement entre le Roi & le Siege Apoſtolique.

„ Qu'il feroit recevoir & publier le Concile de Trente dans tout ſon Royaume, „ & qu'en cas qu'il trouvât quelque empêchement, le Pape lui expedieroit toutes „ les diſpenſes néceſſaires.

„ Qu'il ordonneroit l'exercice public de „ la Religion Catholique, Apoſtolique, & „ Ro-

„ Romaine dans la Principauté de Béarn, 1595.
„ où il établiroit quatre monastéres de Reli-
„ gieux & de Religieuses.

„ Que dans le terme d'un an on mettroit
„ le jeune Prince de Condé entre les mains
„ des Catholiques, pour être élevé dans
„ cette Religion.

„ Qu'à l'égard des Prélatures, & autres
„ bénéfices & dignitez ecclésiastiques, il n'y
„ seroit nommé que des personnes attachées
„ à la croyance de l'Eglise de Rome, &
„ d'une vie exemplaire.

„ Qu'Henri observeroit le Concordat &
„ autres Traitez faits avec les Rois ses prédé-
„ cesseurs, & qu'il répareroit tous les abus
„ qui s'étoient introduits à ce sujet.

„ Qu'Henri feroit une entiére restitution
„ des biens que lui ou les siens avoient en-
„ levez à l'Eglise.

„ Que dans les Parlemens, & dans les
„ autres charges de Magistrature, il n'ad-
„ mettroit que des Sujets Catholiques, &
„ non suspects d'hérésie.

„ Qu'il ne favoriseroit les hérétiques, ni
„ directement, ni indirectement.

„ Qu'il seroit tenu de faire part de sa con-
„ version à tous les Princes Chrétiens".

Tels furent les articles généraux de la ré- Articles particuliers.
onciliation : il y en eut d'autres particu-
ers, concernant la pénitence qu'il devoit
ire pour l'expiation de son hérésie, & mé-
ter par un repentir sincére d'avoir part au
lut promis aux vrais fideles. Voici ces
onditions.

„ Que tous les Dimanches, & tous les

1595. „ jours de fêtes, Henri feroit obligé d'en-
„ tendre la Meſſe ou ſolemnelle, ou parti-
„ culiére, dans la Chapelle royale, ou dans
„ telle autre Egliſe qu'il jugeroit à propos,
„ ſelon ſa dévotion, ou commodité.

„ De plus, que ſuivant l'uſage pratiqué
„ par les Rois ſes prédéceſſeurs, il feroit
„ ſon poſſible pour entendre la Meſſe tous
„ les jours, devoir dont il ne pourroit ſe diſ-
„ penſer que dans une manifeſte impoſſibili-
„ té de le remplir.

„ Que tous les Dimanches il ſeroit tenu
„ de réciter le Chapelet, tous les Mercredis
„ les Litanies, & tous les Samedis le Ro-
„ ſaire de la Vierge, qu'il prendroit pour ſa
„ patrone & ſa protectrice.

„ Qu'il jeûneroit tous les Vendredis & les
„ Samedis.

„ Qu'il recevroit la Communion en pu-
„ blic quatre fois l'année.

Pénitence d'Henri comment reçue dans l'Europe.

A dire le vrai cette ſorte de pénitence n'é-
toit guére aſſortie au caractére d'un Roi ſol-
dat, nouri dans la profeſſion des armes, &
plongé dans les plaiſirs de l'amour. Satis-
faction encore moins convenable à un Roi,
qui venoit de renoncer à une Religion, ſi
ennemie des pratiques de cette nature. Quoi
qu'il en ſoit, & quelque jugement qu'on
puiſſe porter ſur cette circonſtance ſi extra-
ordinaire, il eſt certain que les Procureurs
d'Henri lui impoſérent ces engagemens. Ce
que ce Monarque fit enſuite pour remplir
ſes promeſſes, c'eſt ce que je ne ſais pas,
& peut-être les autres l'ignorent. On eſt
au moins certain que ces démonſtrations ap-
parentes de ſoumiſſion, parlons mieux, ces
mor-

mortifiantes satisfactions que le Siége Apostolique, c'est à dire le Pontife de Rome, voulut exiger du Roi Très-Chrétien, fournirent à l'univers entier une ample matiére de discours. Il est même remarquable que les Catholiques, tout intéressez qu'ils sont à soutenir l'honneur & la prééminence de la Cour Romaine, en parloient avec plus d'indignation, plus de ressentiment que les autres. 1595.

Discours des Protestans.

On peut juger des réflexions que firent les Protestans. Ils attaquérent sous les titres d'impie, de sacrilége, d'indigne, & d'injuste, la prétention du Pape, de vouloir contraindre un des plus grands Rois de la Chrétienté de s'abaisser à un acte de soumission aussi humiliant. Il ne seroit pas permis, ajoutoient-ils, d'en exiger de cette nature des esclaves mêmes. D'où ils déclamoient contre l'autorité abusive des Pontifes, qu'ils taxoient de l'excessive ambition de fonder & d'étendre leur pouvoir usurpé, sur les ruïnes de la souveraineté légitime des Princes. Si les Souverains, concluoient-ils, continuent de soumettre leurs personnes & leurs Etats au joug de la Cour de Rome, avec le tems tous les Chrétiens se verront dans l'indispensable nécessité de reconnoitre le Pontife Romain, non pour le Pasteur des ames, mais pour le Tiran des nations.

Ils objectoient que jamais on n'avoit ouï dire que les conducteurs du troupeau de Jesus-Christ eussent le droit d'exiger des Rois & autres Puissances temporelles des actes de soumission aussi humilians, aussi bas. Que du moins cet abus ne s'étoit introduit

 qu'a-

1595. qu'après que les Evêques de Rome avoient commencé à s'enorgueillir de leur élévation, après que par des entreprises audacieuses leur insatiable ambition avoit formé l'énorme puissance, dont ils se voyoient revêtus. Ils disoient que dans l'Ecriture Sainte on voyoit Salomon déposer les Souverains-Pontifes, remplir de son autorité & à son choix la Souveraine-Sacrificature, & que ce Prince étoit comblé d'éloges pour son attention au gouvernement de l'Eglise. Qu'on ouvre, ajoutoient ils, les livres des Rois, on aprendra dans l'histoire d'Aza, de Josaphat, d'Ezechias, & de Josias, tous mis au nombre des plus saints Conducteurs du peuple de Dieu, on aprendra comment ces Monarques ont réformé l'Eglise, ont exigé des ecclésiastiques les devoirs de Sujets à l'égard des Souverains. Les Apôtres, soutenoient-ils, n'ont jamais demandé aux Princes aucune démarche, qui fût d'une nature à blesser, à avilir la dignité de leur caractére, même après qu'à la suite d'une longue & violente persécution, ces Princes eurent été convertis à la foi de Jésus Christ. St. Paul, apellé à la loi de l'Evangile, ne fut pas condamné à faire pénitence publique de ses égaremens passez, il fut renvoyé à Ananias pour en recevoir les instructions convenables au ministére qu'il devoit remplir. Et au contraire de ces exemples qui doivent servir de régle dans le Christianisme, on voit, s'écrioient-ils, un des plus grands Rois du monde contraint de subir une mortification honteuse, en présence de tant de Potentats, de tant de Princes, de tant de Mi-

Miniſtres de Têtes Couronnées, dans un 1595.
lieu public, à ſon de trompe, au bruit des cloches, à la face de toute la terre. Ces indignitez commiſes avec tant d'éclat, ſur le principe que la ville de Rome eſt la métropole de toutes les nations.

Les Proteſtans ne ſe bornoient pas à ces autoritez reſpectables, ils rempliſſoient leurs écrits des traits les plus ſatiriques contre la Cour de Rome. Enfin ils firent connoitre par leur aigreur toute l'indignation qu'on peut concevoir de l'ignominie, dont on couvroit un auſſi puiſſant Monarque, ſous le voile trompeur du devoir de Religion, de zéle pour l'honneur de Dieu & de ſon Egliſe, des maximes de la piété chrétienne. A ce ſujet on remarque l'action d'un Baron Luthérien, qui ſe trouva dans ce tems à Rome. Lorſqu'on dreſſoit le trône & tout l'appareil de cette fameuſe cérémonie, ou plutôt au moment qu'on en fit l'ouverture, ce Seigneur ſortit de la ville en diſant à ſes amis, „ Je ſuis Luthérien, mais je me ferois „ Turc, ſi je voyois conſommer une ſcéne „ de cette nature". Après tout ce détail, pour parler en Hiſtorien véridique & dégagé de tout intérêt, je ne tire aucune conſéquence des diſcours des Proteſtans. Ce ſont les ennemis déclarez de l'Egliſe Romaine, & qui ne peuvent que flétrir la réputation des Pontifes par les reproches les plus diffamans. Ils ne cherchent que des ſujets nouveaux de rendre odieuſes les démarches & les prétentions du Siége Apoſtolique, dans la vue d'éteindre dans le cœur des Catholiques le reſpect ſuperſtitieux qu'ils

1595. ont pour le Chef de leur communion, de les désabuser d'une croyance qui les tient servilement asservis, & de les convaincre enfin de la vérité des dogmes contraires.

Opinion des Catholiques.

Si ces écrits répandus dans le public ne produisirent pas cet effet, au moins à l'égard de l'affront fait aux Souverains ils se trouvérent conformes aux idées des Catholiques mêmes, qui remplirent l'Europe de leurs plaintes améres. Quelques Ministres de Princes de cette Religion ne purent voir sans indignation les Ambassadeurs François, exposez en public la tête découverte, humblement prosternez à genoux, sous la verge d'un Pénitencier, recevoir des réprimandes, un châtiment comme des criminels. Ils en murmurérent hautement avec aigreur, non à la vérité par un mouvement de tendresse pour la Religion, mais revoltez à la vue d'un mépris si offensant, d'une atteinte si téméraire aux droits sacrez de l'indépendance des Souverains. L'Ambassadeur du Duc de Mantoue dit à celui de Venise; „ O Dieu, comment le Pape nous traitera-t-il nous autres, puisqu'il traite avec „ tant d'indignité les Ministres d'un aussi „ grand Roi". En effet les Ambassadeurs de la République de Venise & du Grand-Duc de Toscane, qui, comme je l'ai dit, avoient pris tant de peine à mettre l'accommodement des deux Cours dans les termes d'une heureuse conclusion, se sentirent choquez au vif de la rigoureuse résolution du Pape. Ils n'épargnérent rien pour l'engager, par la considération de la majesté de la Couronne des Rois Très-Chrétiens, des ser-

vi-

vices que le Siége Apoftolique avoit reçus 1595.
de la France, à ménager l'honneur de cette Monarchie, à ne la pas expofer en la perfonne de fon Monarque à une mortification publique. Leur intention fut toujours que la cérémonie fe fît en fecret, dans l'appartement de Sa Sainteté, & en préfence d'un petit nombre de Prélats.

Sentimens des Ministres publics.

Ils avoient raifon, & leur reffentiment étoit commun à tous les Miniftres publics, les plus attachez aux intérêts de leurs maîtres, les plus confommez dans la connoiffance des droits légitimes de la Souveraineté. C'étoit fur-tout une trifte & mortifiante néceffité pour ceux de France d'être produits en fpectacle d'une maniére auffi ignominieufe, & de fe voir les principaux perfonnages d'une fcéne qu'à jufte titre on pouvoit apeller tragique. En effet elle devenoit alors pour toute cette nation un fujet de pleurs d'autant plus naturel, qu'elle fe paffoit dans le tems que tout le Royaume retentiffoit de cris d'allegreffe, à l'occafion de l'inftallation de fon Roi fur le Trône. Quel contrafte ridicule! N'étoit ce pas jouer une vraye tragicomédie? A Paris on folemnifoit par des réjouiffances extraordinaires la gloire & les vertus d'un des plus grands Monarques, & dans le même tems on aviliffoit à Rome la majefté de ce Souverain, par des actes d'humiliation extérieure, fur un théâtre dreffé dans une place publique.

Les Ambaffadeurs des autres Puiffances envifageoient avec frayeur l'attention de la Cour de Rome à pouffer au plus haut point un pouvoir, qu'elle avoit eu l'adreffe d'éta-

1595. blir par le moyen de divers exemples, que ses intrigues, les ressorts d'une politique rafinée avoient fait naitre. Ces mêmes Ministres ne prévoyoient que trop qu'à l'avenir, pour la cause la plus légére, les Pontifes ne manqueroient pas de remettre devant les yeux des autres Potentats la soumission d'Henri. Telle avoit été la conduite de Clément, pour persuader ce Monarque il s'étoit servi de l'exemple des Vénitiens du tems de Jules II., lorsqu'avec une bassesse indécente à la dignité d'une République aussi illustre, ils avoient envoyé leurs Ambassadeurs à Rome demander la paix à ce Pontife de la maniére la plus supliante. Ce qui est digne de remarque, ce même Sénat, qui avoit contraint autrefois un Empereur à se prosterner aux piez d'un Alexandre, fut ensuite forcé de souffrir le même affront à Rome, lui dont les armes victorieuses avoient réduit un Barberousse à venir à Venise recevoir le plus honteux traitement. Il est bien vrai que depuis cette époque les administrateurs de cet Etat ont ouvert les yeux, & devenus maitres à leurs dépens, ils ont toujours eu une attention soutenue à se maintenir dans une indépendance convenable, malgré les tentatives de l'ambitieuse Cour de Rome. Ces sages politiques ne se sont pas même contentez de se mettre à couvert de pareils coups, ils ont fourni adroitement aux autres Puissances les moyens de les parer; quoique la maxime particuliére de la République soit de ne regarder que d'un œil les intérêts de chacun en général, & d'en avoir cent bien perçans sur les siens pro-

propres. Depuis longtems les Pontifes ne 1595.
sont plus bien reçus à se prévaloir des exemples précédens, les Vénitiens savent leur répondre, „ que les Princes libres ne doivent „ pas se rendre esclaves des démarches des „ Cours étrangéres, que la prudence les oblige de ne prendre que leurs intérêts pour „ la régle de leur conduite. Qu'ils doivent „ agir dans les différentes conjonctures où „ ils se trouvent suivant les maximes de „ leurs Etats, sans jamais diriger leurs actions sur celles d'autrui, quoique ce qu'ils „ sont contraints de faire pour leur conservation soit sans exemple". Telle fut la réponse que le Sénat fit à Paul V., lors de cette fameuse querelle, qui attira sur cette fiére République l'interdit, dont il est tant parlé dans l'histoire de ce tems-là.

Motifs de la conduite du Pape.

Après cette digression sur les effets que firent dans le monde les formalitez humiliantes prescrites par le St. Siége, je vais entrer dans un détail qui regarde personnellement Henri IV. & Clément. Dans tout le cours de cette célébre affaire, l'esprit de ce Souverain-Pontife fut extrêmement agité par divers motifs. Le principal & le plus puissant fut celui de signaler le zéle qui le dévoroit pour l'agrandissement des immunitez ecclésiastiques: animé de cette ambition, il ne cherchoit que les conjonctures propres à faire connoitre qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore porté aussi loin la suprême autorité du Siége Apostolique. Dans cette vue il embrassa avec ardeur l'occasion qui se présentoit, résolu d'assurer à jamais dans le monde l'immense disproportion, qu'il met-

1595. toit entre la majesté des successeurs du Prince des Apôtres, & l'éclat des Couronnes temporelles, qu'il disoit être obligées de se soumettre à l'obéissance des Chefs de l'Eglise. Toutes les circonstances concoururent alors d'autant plus heureusement au succès de ce grand dessein, qu'il n'y avoit rien à craindre de la chatouilleuse délicatesse des Souverains, que le respect apparent de Philippe pour la Thiare retenoit dans les termes de la plus exacte soumission.

Différence du zéle des François & des Espagnols pour le St. Siége.

Ce fut, il est vrai, un avantage réel, mais ce fut le seul que le Siége Apostolique tiroit de cet attachement extérieur du Roi d'Espagne; jamais ce Monarque n'augmenta d'un pouce de terre les domaines de la Cour de Rome, cette grande étendue d'affection, de déférence se borna toujours à de simples paroles. Encore ne les prodiguoit-il que dans les rencontres où il n'apercevoit rien qui pût préjudicier à ses intérêts, pour le soutien desquels il auroit sans scrupule sacrifié toutes les Religions du monde. Cette particularité a donné lieu à quelques-uns d'écrire que la vénération, le respect des François pour le Siége Apostolique étoit dans le cœur, sans qu'ils affectassent de n'en faire éclater que les apparences aux yeux du public, au lieu que les démonstrations des Espagnols ne se faisoient que de bouche, sans que le cœur y eût part. En effet c'est une vérité démontree par les démarches des deux nations. Toutes les Histoires sont remplies des grands bienfaits que le Siége de Rome a reçus de la France, il a dû plusieurs fois aux secours puissans de cette Couronne sa déli-

délivrance du joug des Barbares, conjurez à 1595.
sa ruïne, il tient de la libéralité des Monarques François la plus grande partie des domaines, des richesses immenses dont il se voit aujourd'hui en possession. Bien loin au contraire de pouvoir citer des donations, des services de la plus petite importance de la part des Espagnols, il ne lui reste que le triste souvenir des sacs, des persécutions, des menaces, en un mot des mauvais traitemens, qu'il a souffert de la fureur de ces Princes illustrez du nom de Catholiques.

Philippe zélé de paroles & non d'effet.

A-t-on jamais vu de Potentat sur la terre, possesseur d'autant d'Etats, de Royaumes, de Seigneuries, que Philippe II. en comptoit dans le vaste circuit de sa Monarchie, qui faisoit, pour ainsi dire, le tour de l'univers entier? Malgré cette puissance exorbitante, dans tout le cours de son regne il n'a jamais donné à l'Eglise un pié de terrain. Toute sa vie ce Monarque parut n'avoir d'autre ambition que de faire parade d'un respect à toute épreuve à l'égard des Souverains-Pontifes, d'un zéle ardent pour la gloire du Siége Apostolique, d'une piété filiale envers l'Eglise, d'une dévotion exemplaire sur toutes les parties du culte divin. N'est-il pas surprenant qu'il ne lui soit pas venu dans la pensée de rendre au moins sa mémoire précieuse à la postérité, par quelque donation éclatante à la métropole de sa communion? Ce Prince si avide d'honneurs & de réputation, n'avoit-il pas le moyen, sans faire bréche à son Empire ni à ses revenus, d'effacer le généreux attachement des plus illustres bienfacteurs du St. Siége, de s'as-

1595. ſurer un nom immortel, de répandre un relief brillant ſur tous ſes deſcendans? S'il avoit pris le parti d'agrandir les domaines de l'Egliſe de quelque petit Marquiſat au moins, en auroit-il été perſonnellement incommodé, auroit-il fait tort à ſa Couronne qui poſſédoit plus de trois mille grandes villes, de faire un démembrement preſque imperceptible, pour acquérir la qualité de donateur du Siége Apoſtolique? Certainement la Monarchie Eſpagnole n'en auroit ſouffert aucun dommage, ç'auroit été, pour m'exprimer en termes populaires, puiſer un ſeau d'eau dans l'océan.

Conduite de ce Monarque à cet egard.

Bien éloigné d'enrichir l'Egliſe à ſes dépens, Philippe fit juger par une conduite contraire qu'il vouloit la dépouiller de ſon patrimoine. Quand il eût la guerre avec Paul IV., par le Traité de paix où ſe fit la reſtitution des conquêtes que le Duc d'Albe avoit faites ſur le St. Siége au nom & par les ordres de ce Monarque, le Pontife fut contraint de céder une bonne partie de ſes places frontiéres, qui furent annexées au Royaume de Naples. La même choſe arriva lors de la reſtitution de Plaiſance aux Farneſes. Pourquoi cela? Ce bon Roi & ſi religieux n'avoit le nom & l'intérêt de l'Egliſe que dans la bouche, ſon cœur ne le connoiſſoit pas, il ne vantoit ſon zéle que pour en impoſer, ce n'étoient que de ſimples paroles, jamais les effets n'y ont répondu. Semblable à cet homme qui mangeoit le dedans des noix, & qui en offroit l'écorce en ſacrifice à Jupiter. Ou, ſi l'on veut, Philippe faiſoit comme ce boucher, qui vendoit des bœufs qu'il voloit les

jours

jours de travail dans les étables de ſes voi- 1595.
ſins, & qui, pour témoigner ſa dévotion envers les Dieux, leur ſacrifioit tous les jours de fêtes les cornes de ces mêmes animaux dérobez.

Donations des François à l'Egliſe de Rome.

Pour achever ce paralléle, l'Egliſe Romaine poſſéde au centre de la France un très beau domaine, ſavoir le Comtat d'Avignon. Les François ont rendu le Royaume de Naples feudataire du Siége Apoſtolique. Le Patrimoine de St. Pierre, la plus belle Province de l'Etat Eccléſiaſtique, eſt un don des Monarques de France. Rome même, & tous les domaines du St. Siége, conquis par les Barbares qui y avoient établi leur domination, furent autrefois enlevez à ces uſurpateurs, les Pontifes remis en poſſeſſion de leur capitale & de leur ſouveraineté par la piété des François, à qui ces expéditions coutérent des ruiſſeaux de ſang & des tréſors infinis.

Ingratitude criante du Siége Apoſtolique.

Sur ce détail, on décidera aiſément que ces Peuples méritent avec juſtice le titre de zélez protecteurs du Siége Apoſtolique, qui doit à jamais célébrer leur dévotion, leur piété, leur reſpect, leur zèle à le défendre, à ſoutenir ſes intérêts. On conviendra en même tems que les Eſpagnols doivent être à cet égard regardez ſous un point de vue contraire. Je me ſuis trompé dans ce terme général qui implique toute la nation, je n'ai dû parler que de Philippe II. ſeul, qui n'a jamais donné à l'Egliſe que la pelure & le bois des noix, dont il mangeoit la chair. Cependant par une injuſtice qui bleſſe la raiſon, cette même Cour de

1595. Rome, pour les ſujets les plus légers, traite les François ſes bienfacteurs comme des hérétiques, au moins je parle pour ces tems-là, car dans celui-ci il s'en faut beaucoup que les Pontifes agiſſent avec tant de hauteur. N'étoit-ce pas, à juger équitablement des choſes, une ingratitude criante de déployer contre les François les foudres ſpirituels, de les accabler de procédures diffamantes comme s'ils euſſent été des ſchiſmatiques, de les noircir par des excommunications, par les peines les plus rigoureuſes, de faire encore pis que ce qu'on pourroit imaginer contre des perſécuteurs de l'Egliſe.

Sa déférence injuſte à l'égard de Philippe.

Telle fut la conduite de Rome à l'égard d'Henri & de ſes Sujets, voyons par un contraſte choquant ſon injuſte prévention pour Philippe. Elle éléve juſqu'au Ciel le nom de ce Monarque, elle immortaliſe ſa mémoire par les plus grands éloges. C'eſt, à s'en tenir à ce panégirique, le Prince le plus religieux, le plus zèlé pour le bien de l'Egliſe, qui ait jamais paru dans le monde, le bruit de ſa piété ſe porte juſqu'au Trône de Dieu, on célébre ſon reſpect pour les Souverains-Pontifes par des applaudiſſemens ſans bornes, il eſt comblé de louanges, comme ſi le Siége Apoſtolique lui étoit plus redevable, qu'à tous les Potentats de la Chrétienté enſemble. Néanmoins tous les Hiſtoriens atteſtent, toutes les perſonnes capables de réflexion ſeront convaincues, l'expérience a toujours fait connoitre, que les François donnent à la Métropole de leur communion les effets, la ſubſtance, le cœur, pen-

pendant que cette mére commune des Catholiques ne reçoit des Eſpagnols que des génuflexions, des embraſſemens, des paroles. On peut s'attendre même qu'ils enchériront à l'avenir ſur ces démonſtrations extérieures, aſſurez du ſuccès par l'exemple de Philippe leur héros. Perſonne n'a jamais pouſſé l'artifice plus loin, il paſſoit ſouvent des heures entiéres devant un Crucifix, il ordonnoit dans ſes Etats l'aveugle ſoumiſſion envers le Vicaire de Jéſus-Chriſt, il vouloit qu'on reſpectât, qu'on honorât les Eccléſiaſtiques dans toute l'étendue de ſon empire. Voici le ſoporifique qui tenoit tous les ſens des Chefs de l'Egliſe dans une profonde létargie, ce politique Monarque employoit des tréſors immenſes à perſécuter les hérétiques. (Je me ſers de ce terme, pour l'aſſortir aux idées des Romains.) C'eſt ce point ſi intéreſſant pour cette Egliſe, qui obligea pluſieurs Papes de le regarder comme le Souverain le plus pieux, le plus ſincérement pénétré de ſes devoirs à l'égard de la Religion, que l'univers eût jamais vu. Il eſt vrai que quelques-uns d'entre eux ne furent pas ſes dupes, témoin Sixte V., comme on a pu le remarquer dans les traits que j'ai rapportez de ce Pontife. On y a vu que, non moins habile, non moins ruſé que Philippe, il connoiſſoit parfaitement le but & le terme de ſes manœuvres, il ſavoit que ce Monarque ne pourſuivoit avec chaleur la ruïne des Proteſtans, qu'autant qu'il y trouvoit ſon avantage particulier. 1595.

Clément VIII. n'eut ni la pénétration, ni Motif de Clément

1595. ni les sentimens de son prédécesseur, il se laissa éblouir par les raffinemens de Philippe; toute sa vie, comme je l'ai déja dit & comme je le ferai connoitre plus amplement dans la suite, il fut grand admirateur de la piété & du zèle de ce Monarque, sans prendre la peine d'examiner si cette ardeur pour l'intérêt de la Religion étoit feinte ou sincére. Pendant la négociation du Traité d'accommodement avec Henri, ce Pontife prévenu exaltoit à chaque moment le Roi Catholique, il ne parloit que de ses vertus; à l'entendre, toutes les actions de ce Prince lui assuroient le relief d'être la plus ferme colomne de l'Eglise Romaine. Cette circonstance a fait croire à quelques-uns que Clément ne s'opiniâtra à traiter le Roi de France avec tant de rigueur, c'est-à-dire, à exiger une pénitence aussi mortifiante, dans un lieu aussi public, d'un Potentat aussi distingué, aussi puissant, que pour donner une entiére satisfaction à Philippe. Satisfaction, ajoutent ces Auteurs, que le bon Pape crut néceffaire, à l'égard d'un Souverain qui se montroit l'irréconciliable ennemi des Protestans. Il craignoit qu'une conduite opposée ne remplît ce Monarque de la plus vive indignation, & qu'il n'en prît le prétexte de rallentir les effets de son respectueux attachement au Siége Apostolique. Incident qu'il comptoit prévenir aux dépens d'Henri, dont l'humiliation, selon ses idées, devoit mettre le comble au triomphe de son rival. Quelles qu'ayent été les vues de Clément, il est certain qu'Henri ne s'embarassoit pas que ses Ambas-

par rapport à la penitence d'Henri.

ıſſadeurs ſoutinſſent à Rome un affront 1595.
'un moment, pourvû qu'il s'aſſurât & à ſa
oſtérité la poſſeſſion du Royaume de Fran-
e. D'un autre côté Philippe auroit fort
ouhaité qu'Henri eût trouvé d'invincibles
bſtacles à ſa réconciliation, pour pouvoir
exclure d'une Couronne, qu'il avoit tant
cœur de rendre une des annexes de ſa
Ionarchie.

Continuation & ſuccès de la guerre.

La guerre entre ces deux Rois conti-
uoit. Sur les confins de Picardie les ar-
nes d'Eſpagne avoient eu de grands avan-
ıges, qu'Henri paroiſſoit réparer par des
ıccès conſidérables en Bourgogne & dans
Franche-Comté. Chacune de ces deux
uiſſances ennemies faiſoit les derniers ef-
orts, pour ſe mettre en état d'obtenir des
ictoires déciſives, mais ſuivant le cours
rdinaire des événemens de ce monde, la
ortune toujours bizarre ſe déclaroit tantôt
our l'un, tantôt pour l'autre parti. Avec
ette différence, que dans le même tems
hilippe avoit à combattre contre le Roi
e France, la Reine Elizabet, les Etats-
Généraux des Provinces-Unies, & l'Empi-
e Ottoman; au lieu qu'à la faveur de ces
iverſions, Henri n'avoit en tête qu'une pe-
te partie des forces de ſon concurrent,
irconſtance qui ne lui promettoit que des
onquêtes. J'ajoute une cauſe, non moins
ropre à donner toute la ſupériorité aux
rançois. Philippe, toujours enfermé dans
on cabinet, étoit contraint de remettre la
onduite des expéditions militaires à la ſa-
eſſe, à l'expérience de ſes Généraux, des
Gouverneurs de ſes places. Henri, ſoldat
fait

1595. fait aux fatigues de la guerre, couroit en personne dans tous les endroits où le besoin demandoit sa présence, ordonnoit les mouvemens, dirigeoit les entreprises. Qualitez qui rendent formidable, & conduisent au comble de la gloire, un Prince qui porte une Couronne.

Secours donnez à l'Empereur par Philippe.

Quelque intérêt que le Roi Catholique eût à se servir de toutes ses forces en France, il n'en fut pas moins disposé à fournir de puissans secours à l'Empereur, vigoureusement pressé par les armes du Sultan. Non seulement Philippe se priva du Comte de Mansfeld, le premier de ses Capitaines, pour l'envoyer à l'Empereur, au service duquel ce Général mourut peu de tems après, il fit encore à Vienne une remise de trois cens mille écus. De plus il donna ordre au Comte de Schwartzenbourg de faire des levées d'infanterie & de cavalerie, sur les terres de Cologne, dans les Duchez de Juliers & de Cléves, & au Comté de Berg. Pour tout dire en peu de mots, l'assistance de l'Espagne ne contribua pas peu à rétablir les affaires de l'Empereur, qui au moyen de ces renforts, joints à un corps de troupes du Pape, se vit en état de mettre la Hongrie à couvert du torrent des Armées Ottomanes, qui avec une furie diabolique avoit inondé les domaines de la Maison d'Autriche. A ce sujet, comme en plusieurs autres occasions, on doit reconnoitre quelle a été la puissance de Philippe. Tout à la fois ce Monarque est contraint de couvrir tous ses ports de Naples & de Sicile, où la terreur étoit répandue

par

1595.

r les ravages que Cigala y commettoit. n même tems il est obligé de soutenir en vers endroits la guerre par terre & par er contre le Roi de France & les Holndois, & s'il n'obtenoit pas de grands antages, au moins réduisoit-il ces redoutaes concurrens à quelques conquêtes de u d'importance. Malgré ces embarras uls capables d'occuper toutes ses troupes, n le voit en détacher une partie considéble au secours de l'Empire.

Négociations de Perez à la Porte.

Ses ennemis songeoient encore à lui attir sur les bras les forces des Turcs. Le écretaire Antoine Perez avoit envoyé dans tte vue trois Espagnols à Constantinople, tte fameuse capitale que Sagredo apelle cloaque où tombent toutes les immonces de la Chrétienté. Perez, réfugié en rance, comme je l'ai dit, & rempli du sir de se vanger de son Souverain, reuoit ciel & terre pour y parvenir, & on content d'employer sa plume, il faisoit uer toutes les intrigues qu'il jugeoit proes à soulever les Puissances Chrétiennes les Infidéles contre la Monarchie d'Esgne. Pour émouvoir ces derniers, il aoit fait venir d'Arragon & de Valence les ois Espagnols, dont je viens de parler, & ui se disoient fréres, l'un du Duc de Vil-Hermosa, un autre du Duc d'Aranda, deux igneurs que Philippe avoit fait décapiter our s'être trouvez impliquez dans la reolte d'Arragon. Ces émissaires se rendint à la Porte, où ils présentérent les letes de Perez, qui assuroit que les Arragoois, foulez par les plus criantes exactions,

ré-

1595. réduits au desespoir par la perte de leurs priviléges, n'attendoient pour prendre les armes qu'une occasion favorable. Circonstance dont Sa Hautesse devoit se servir, pour allumer le feu de la guerre dans le centre de l'Espagne, & à la faveur des divisions intestines de cette Couronne, se frayer le chemin à des victoires, à des conquêtes éclatantes.

Sans succès. Les députez appuyérent de bouche les propositions de Perez, & par une perfidie dont on ne voit que trop d'exemples parmi les Chrétiens, & que les Turcs mêmes auroient en horreur, ils n'obmirent rien pour engager le Grand Seigneur à venir desoler leur patrie. Ils assurérent qu'à l'arrivée de la Flotte Ottomane sur les côtes de l'Arragon, on la rendroit maitresse de deux ports, & qu'aussitôt elle verroit paroitre sous les armes un corps considérable d'infanterie & de cavalerie, pour soutenir ses entreprises. Quelque brillantes que fussent ces offres, les négociateurs n'avoient pas porté les sommes convenables à l'avidité d'une Cour, qui ne se laisse ébranler qu'à l'aspect de l'or & des richesses, seules ressources pour lui inspirer des résolutions d'éclat, qu'elle prend d'ordinaire plus promtement, sans s'informer si les demandes sont fondées sur le droit & la justice, plus on sait l'éblouir par la grandeur des présens. Faute de ce mobile puissant, la démarche de Perez fut sans succès, ses confidens ne purent rien obtenir, quoique la Porte fût alors dans la disposition de faire une guerre ouverte à la Maison d'Autriche.

Pendant que cette intrigue se ménageoit à

Con-

Constantinople, arriva la mort de Don Antoine de Portugal, que la même animosité contre le Roi Catholique unissoit de cœur & de sentimens à Perez, pour soulever le ciel & la terre contre ce Monarque. Don Antoine mourut dans une extrême misére, réduit dans la situation la plus déplorable, abandonné de tout le monde, & pour comble d'infamie réputé indigne de compassion, par rapport à son caractére d'ingratitude envers tous ses bienfacteurs, qu'il soutint toute sa vie & dans sa prospérité & dans sa mauvaise fortune. 1595.

Mort de D. Antoine de Portugal.

Si Philippe eut le bonheur de voir écarter la tempête, que ses ennemis vouloient former à la Porte contre l'Espagne, il saisit l'occasion qui se présenta de troubler le repos de l'Angleterre, dans le tems qu'il faisoit sentir à la France le poids de ses armes. La Reine Elizabet vouloit contraindre à l'obéissance les Catholiques d'Irlande, qui s'étoient revoltez sous prétexte qu'on leur avoit fait violence pour l'exercice de leur Religion. Le Roi Catholique embrassa leur défense, & chargea Don Jean d'Aquila son Général en Bretagne d'aller à leur secours avec quatre galéres bien armées, qui firent de grands ravages dans la Province de Cornouaille, par le moyen des Catholiques qui favorisérent la descente. Elizabet, résolue de tirer vangeance de cette injure, envoya contre les rebelles François Godolphin, qui ne remplit pas les desirs de sa Souveraine. Cette Princesse ne se borna pas à cet effort, elle détacha vingt cinq vaisseaux, pour aller à la rencontre de la Flotte d'Espagne qui venoit

Le Roi Catholique secourt les Irlandois.

1595. noit des Indes; l'expédition ne fut pas plu heureuse, les Anglois perdirent deux bâti mens, qui furent pris par l'Amiral Espagno

Dangereuse maladie de ce Monarque.

On ne sauroit exprimer à quel poin Philippe, vers la fin de cette année eut à souffrir d'une complication de ma ladies, opiniâtres & des plus douloureu ses. Ce Monarque, plus accoutumé à sou tenir avec une grandeur héroïque les peine de l'esprit, fut tellement accablé d'une vio lente attaque de goute, que non seulemen il perdit l'usage des piez & des mains, il de vint encore impotent de toutes les parties de son corps. Sa langue même s'épaissit, & pendant huit jours il ne put proférer une parole. Enfin il tomba dans un état si des espéré, que les Médecins ne firent aucune difficulté de publier que sa mort étoit inévi table, qu'il ne pouvoit même vivre que quelque heures, ensorte que le Conseil se mit en devoir de disposer la forme du gou vernement, sur le pié de la vacance du Trô ne. Ce qui fut un sujet d'admiration, est que dans tout le cours de cette dangereuse maladie, Philippe, qui ne pouvoit parler, s'efforçoit de se servir de deux doigts qu'il avoit moins embarassez que les autres, pour mettre sur le papier ce qu'il pensoit. On observa même, comme un trait digne de remarque, qu'il n'écrivit jamais rien qui eût rapport à son mal, il ne donnoit que des dé cisions sur les affaires courantes, des ordres pour l'administration de ses Etats. Le Pére Don Pierre, Religieux de St. Romuald, é crit dans le premier tome de son Trésor chro nologique & historique, que Philippe jouit tou-

oute sa vie d'une santé parfaite, & qu'il ne 1595.
ut malade que peu de jours avant sa mort. Certainement cet Historien se trompe : il est sûr qu'on n'a jamais vu dans le monde un Prince plus infirme, plus souvent attaqué de maladie. Il est vrai aussi que personne n'a su, comme ce Monarque, la force de supporter ses maux avec autant de constance.

Idée des Princes sur les biens & les maux.

D'ordinaire les Grands de ce monde reçoivent avec une satisfaction sans égale les biens, qui rendent la vie douce & agréable. Parlons plus juste, ils les reçoivent, ils en font usage, selon la remarque de Gerson, à peu près comme si le Ciel, l'Univers entier, étoient dans l'obligation indispensable de concourir sans relâche à faire pleuvoir sur leurs têtes les félicitez, les plaisirs, la gloire, les triomphes, en un mot toutes les faveurs d'une fortune riante. Enivrez de cette présomption flateuse, ils étouffent cette pensée si salutaire, & si prouvée par l'expérience, que les carreaux les plus enflammez de la foudre tombent communément sur les plus hautes montagnes. Au contraire les disgraces, la misére, les afflictions, les maux corporels, leur deviennent insuportables, on n'entend de leur part que pleurs, que gémissemens, que murmures, que marques de desespoir. Ils s'en prennent à toute la nature, comme si elle leur faisoit tort de les rendre à cet égard semblables au commun des hommes, entêtez qu'ils sont de l'excellence de leur caractére, qu'ils s'imaginent devoir les exemter de toutes les peines du corps & de l'esprit. Peut-être Philippe s'est il trouvé le seul qui ait soutenu a-
vec

1595. vec tant de tranquillité les revers de la fortune, & qui ait souffert les maladies les plus aiguës avec tant de patience.

Paroles d'une grande piété.

Un jour son Confesseur le voyant pénétré de douleurs insuportables, que lui causoient à la fois la colique, la goute, & une rage de dents, pour adoucir ses maux, par un exemple propre à lui inspirer une entiére résignation aux ordres de Dieu, lui représenta les souffrances de Jésus-Christ pendant sa vie mortelle. „ Je le reconnois, *répondit Philippe*, le Sauveur a souffert pour être notre modéle, & nous montrer plus efficacement la véritable maniére de supporter sans murmure les calamitez, les miséres, les langueurs, auxquelles tous les hommes ont été assujettis, pour satisfaire à la justice divine ". C'est une vérité qui ne peut être contestée, personne n'a jamais entendu échaper à ce Monarque aucune plainte, aucun mouvement d'impatience, dans la plus grande violence de ses maux qui étoient devenus presque continuels. Au contraire il se consoloit lui-même par des réflexions chrétiennes, il disoit „ que les Princes étoient des hommes, sujets comme tous les autres aux infirmitez de la nature humaine. Que ce seroit renverser l'ordre de la nature, de les exemter des maladies communes. Qu'ils n'avoient que trop le secret de renverser avec art le même ordre établi dans l'univers, par cette affluence de plaisirs sensuels dont ils ont les moyens de se rassasier pendant leur vie mortelle. Que cette félicité, que leur puissance rend propre à leur condition, les

„ aveu-

» aveugle au point d'oublier qu'ils ſont mor- 1595.
» tels, & que dans cette orgueilleuſe folie
» ſans les afflictions ils ne peuvent eſpérer
» d'être jugez au tribunal de Dieu comme
» hommes, mais qu'ils doivent craindre d'y
» recevoir la terrible ſentence des Démons,
» dont ils ſuivent les traces & les maximes.
» Qu'en ſon particulier il regardoit ſes infir-
» mitez, quelque douloureuſes, quelque
» grandes qu'elles fuſſent, comme le ſceau
» de ſon amour. Qu'il voyoit avec toute
» la reconnoiſſance dont il étoit capable
» ſon bonheur, d'être accablé de maladies
» corporelles, de n'avoir que le corps ag-
» gravé du vif reſſentiment des douleurs,
» pendant que ſon ame jouiſſoit d'une pro-
» fonde tranquillité, pendant que ſon eſprit
» reſtoit libre, afin qu'il pût remplir plus
» exactement les devoirs d'un Souverain,
» & veiller ſans interruption au gouverne-
» ment de ſes Etats.

Réponſe ſentencieuſe de Philippe à ſon Medecin.

Vers la fin de cette année les accès d'une fiévre opiniâtre redoublérent avec tant de violence, qu'il fallut ſonger à en prévenir les ſuites. Le Conſeil de ſanté fut unanimement d'avis de tirer au Roi un peu de ſang, contre le ſentiment de ſon Médecin ordinaire, qui même s'y oppoſa avec une vivacité extraordinaire. Il alléguoit la foible complexion du tempérament de Sa Majeſté, il ajoutoit de plus que dans l'eſpace d'un peu plus de deux ans on avoit ouvert dix fois la veine de ce Monarque, & que ſur ces circonſtances il falloit ſe conduire avec toute la précaution imaginable, il ne falloit rien précipiter, rien hazarder. Principe qu'il ſoute-

1595. noit de cette maxime, que dans l'incertitude du bon ou du mauvais effet de la saignée, c'étoit un crime de prodiguer le sang des Princes qu'on ne pouvoit trop précieusement conserver dans le sanctuaire de leur corps, comme une relique. Philippe, présent à la consultation, releva avec colére l'opinion de son Médecin. „ O Dieu, *dit-il*
„ *d'un ton d'indignation*, pourquoi craignez-
„ vous de faire tirer quelques goutes de sang
„ des veines d'un Roi, qui en a fait répan-
„ dre des fleuves entiers aux hérétiques ?

Naviga-tion des Hollan-dois aux Indes.

Cette année est encore remarquable par les entreprises des Hollandois, pour étendre leur domination & leur commerce dans les parties les plus reculées de la Terre. Ces nouveaux Républicains, parvenus enfin à la possession ferme & stable de leur liberté, pour laquelle ils avoient si longtems combattu aux dépens de leurs vies & de leurs biens, prirent la résolution de se faire des établissemens dans ces Pays de l'Orient & du nouveau Monde, si renommez par leurs riches productions. Charles V. & Philippe II. avoient toujours eu une grande attention à interdire à leurs Sujets des Pays-Bas l'entrée de ces climats, en faveur des Espagnols & des Portugais, que ces Monarques vouloient laisser jouir sans concurrens du fruit de tant de travaux, ausquels l'Europe devoit la découverte des Indes Orientales & Occidentales. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en situation alors de ne plus craindre les armes du Roi Catholique, reconnus universellement pour les plus habiles navigateurs de l'univers, (comme le tems ne l'a

que trop fait connoitre par les progrès rapides, qu'ils ont faits dans ces mers, qu'un si long espace sépare de notre Continent) ces intrépides marins voulurent faire usage de leurs forces & de leur expérience, pour tenter fortune dans ces contrées. Ils avoient mis leur marine sur un pied très florissant, le nombre de leurs vaisseaux étoit considérable, ils avoient à leur service des Officiers & des matelots d'une valeur éprouvée. Dans ces brillantes circonstances, amorcez par les trésors infinis que Philippe tiroit de ses domaines de l'autre hémisphére, ils se flattérent de pouvoir, avec plus de facilité que les Espagnols n'avoient fait, tirer à leur profit une partie des biens que ces terres donnoient avec tant d'abondance, soit par la découverte de quelques nouvelles Provinces, soit par la conquête de quelques cantons des vastes États annexez à la Monarchie d'Espagne. 1595.

Sur ce plan, en conséquence des Mémoires & des vives sollicitations de plusieurs pilotes très habiles, soutenus des raisonnemens & des lumiéres de savans Cosmographes, ils envoyérent des vaisseaux vers le nord, avant que de tenter d'autre route. Le dessein étoit de voir s'il étoit possible de découvrir de ce côté un passage le long de la Tartarie, qui pût conduire au Cathai, à la Chine, & aux Indes Orientales; & de là donner entrée plus facilement aux Iles du Japon, des Philippines, & des Moluques. Par ce nouveau chemin, s'il avoit été praticable, on abrégeoit la navigation dans ces contrées, qui n'avoient été découvertes par les Espagnols qu'après de longs & penibles travaux, après

Ils envoyent au Nord.

1595. des périls infinis. On ſait ce qu'il en a coûté aux Anglois de peines, de fatigues, de dépenſe, il a fallu toute la conſtance, toute l'intrépidité du Chevalier François Drac, & & après lui de Thomas Candish, qui ſans ſe rebuter des obſtacles que leur courage ſeul pouvoit ſurmonter, parvinrent à faire le tour du Monde par des voyages continuels & toujours très dangereux.

Succès de cette entrepriſe.

Pour exécuter le projet de cette nouvelle navigation, les Etats équipérent quelques vaiſſeaux, qu'ils crurent les plus propres à ſoutenir les fatigues, inévitables dans des mers inconnues, & qui par leur ſituation préſentoient tous les obſtacles, capables de faire échouer l'entrepriſe. La Flotte mit à la voile, abondamment pourvue de toutes les proviſions de guerre & de bouche, néceſſaires pour un voyage de long cours, & expoſé à des contretems dont le défaut d'expérience mettoit hors d'état de ſe garentir. Par malheur les Hollandois furent arrêtez en chemin par les vents contraires, & la ſaiſon ſe trouva trop avancée, lorſqu'ils arrivérent dans les lieux du paſſage projetté. Ces climats étoient devenus inacceſſibles par de prodigieuſes montagnes de glaces, au milieu deſquelles les bâtimens reſtérent même quelque tems enfermés, de maniére que les équipages ſe voyoient à tout moment dans les horreurs d'une mort prochaine.

Exclamation de Philippe à ce ſujet.

Auſſitôt que cette nouvelle fut répandue, Philippe s'écria „ qu'il reconnoiſſoit la main „ toute-puiſſante du ſouverain Maître des é„ lémens. Que ce mauvais ſuccès lui ra„ pelloit les prodiges que Dieu avoit opérez

„ en

„ en faveur de son peuple élu, ce Dieu 1595.
„ qui d'une maniére si miraculeuse avoit su
„ ouvrir aux vrais Israëlites un passage au
„ travers des eaux, qu'il avoit en même
„ tems fermé à Pharaon & à ceux de sa sui-
„ te, qui tous avoient été engloutis dans les
„ flots réunis de la mer. Que pour lui il
„ ne croiroit jamais que sous son regne la
„ divine Providence voulût permettre, que
„ les ennemis de sa loi trouvassent les mo-
„ yens de faire pénétrer si avant leur héré-
„ sie, pour laquelle il avoit une horreur si
„ invincible". Circonstance qui démontre clairement à quel point ce Monarque portoit l'orgueilleuse prévention pour sa personne, de croire le Ciel obligé d'assortir les événemens de ce monde à sa passion particuliére, je ne dis pas assez, à ses intérêts propres, qu'avec tant d'artifice il savoit couvrir du zèle de Religion. S'il avoit vécu plus longtems, il auroit vu les effets de la divine Providence bien contraires à ses présomptueuses idées. En effet Dieu a tellement répandu ses bénédictions sur les travaux des Hollandois, qu'en peu d'années ils ont porté les lumiéres de l'Evangile dans les cantons les plus reculez des Indes, à l'avantage général de toute l'Europe. C'est une vérité connue, dans les établissemens que les Espagnols ont formez dans les Indes, ces peuples n'ont jamais eu d'autre but que l'unique intérêt de leur Couronne. Les Hollandois au contraire, depuis le commencement de leurs voyages jusqu'à présent, n'ont dirigé leurs entreprises qu'à l'utilité publique. Il n'y a point de nation dans notre Continent, je

 dirai

1595. dirai plus, il n'y en a pas en Afie, qui n'ait tiré des profits immenfes du Commerce de ces habiles Négocians, par l'abondante profufion de toutes les chofes néceffaires pour les commodités de la vie.

Mort de perfonnes de marque.

Outre les événemens ci-deffus raportez, on obferve comme une particularité très digne de remarque, le grand nombre de perfonnes de la plus haute condition & de Généraux d'Armée du premier ordre, qui moururent dans le cours de cette année en divers Etats de l'Europe. Entre autres, le Sieur de la Motte, Capitaine renommé de ce Siécle, fut tué au grand regret des François devant Dourlens. Le Comte de Mansfeld, dont j'ai parlé tant de fois, finit glorieufement fes jours à la guerre de Hongrie. Verdugo, qui au commencement de Septembre ceffa de vivre à Luxembourg, non fans foupçon d'avoir été empoifonné. Mondragon, Gouverneur & Châtelain d'Anvers, perfonnage non moins illuftre dans l'épée que par fa profonde expérience au maniement des affaires d'Etat : Don Auguftin de Meffia fut pourvu de fon emploi. Le Duc de Paftrana, Seigneur recommandable par fa naiffance diftinguée, par fon mérite perfonnel, & par le degré d'élévation & de crédit où il fut pendant fa vie à la Cour d'Efpagne.

En France, on regretta auffi plufieurs Seigneurs du plus haut rang & célébres par leur réputation. Tels furent entre autres, le Duc de Nevers de la Maifon de Gonzague des Ducs de Mantoue, le Maréchal d'Aumont, le Duc de Nemours. Ce Royaume vit encore mourir Don Antoine Roi titu-

titulaire de Portugal, qui laissa deux fils, 1595.
Don Emanuel & Don Cristofe. Par cette mort le Roi Catholique se vit délivré de toute inquiétude par raport à la jouissance paisible du Royaume de Portugal. Louis de Bourlaimont, Archevêque de Cambrai, quitta les grandeurs de ce monde avec la vie. Il eut pour Successeur Jean Saraceno, Abbé de St. Vast, qui dans sa jeunesse avoit porté les armes. Dans les Provinces-Unies les Hollandois perdirent à la tête de leurs Armées plusieurs Sujets, fameux par leurs exploits militaires, entr'autres le Comte Philippe de Nassau, le Comte Ernest de Solms, & le Seigneur de Chinski.

Sentimens de Philippe sur la mort.

Venise fut affligée de la perte d'un grand nombre de Nobles, des plus qualifiez de la République. A Rome, sept Cardinaux subirent cette loi fatale, dont les dignités n'exemtent pas. Tant de têtes enlevées dans l'Ordre des Grands du monde, firent croire que la Nature avoit conjuré de faire payer à tout le monde le tribut dû à la mort. Aussi, une mortalité aussi grande sur des personnes, si recommandables par l'éclat de leur naissance, par leurs emplois, par leurs éminentes qualités, donna lieu à Philippe de faire une réflexion, que ses Historiens ont recueillie. „ Quand les branches, *dit ce Monarque*, se séchent avec trop de promtitude, on ne peut attendre que la chute prochaine du tronc de l'arbre ". En effet, toutes les fois qu'il recevoit la nouvelle de la mort de quelque Grand, il s'écrioit à haute voix, „ La mort voyage par-tout, & tous „ tant que nous sommes nous la verrons venir

1595. „ nir chez nous, lorſque nous nous y at-
„ tendrons le moins”.

Sa devotion feinte. Je vais raporter une coutume ſinguliére de ce Roi. De décider dans quel eſprit il l'obſervoit, ſi c'étoit par un mouvement de piété, ou dans la vue de mieux tromper ſes Sujets, c'eſt ce que je ne crois pas poſſible. Quant à moi, ce miſtére m'eſt inconnu, & je crois pouvoir aſſurer que jamais perſonne n'a pu le pénétrer, puis qu'aucun mortel n'a eu le ſecret de ſon cœur. Il ne manquoit pas une ſeule pompe funébre de perſonnes de quelque rang, ſoit que ce fuſſent des funérailles effectives, ſoit qu'on célébrât ſimplement un anniverſaire. On le voyoit contempler, admirer avec la plus curieuſe attention toutes les cérémonies, que l'Egliſe Catholique ordonne en pareilles rencontres. Le plus ſouvent, en retournant au Palais, il ne ceſſoit de diſcourir avec ſes plus familiers confidens des miſéres de la vie humaine. Tant de Religion, tant de piété en apparence faſcinoit tellement les yeux de ceux qui ne fouilloient pas dans l'intérieur de ſon ame, qu'ils ne craignoient pas d'aſſurer „ que Philippe étoit impeccable, parce que, *diſoient-ils*, la penſée de „ la mort qu'il avoit continuellement préſente, & profondément gravée dans le „ cœur, ne lui permettoit pas d'y laiſſer entrer la plus petite envie de pécher”. Dans le général on ſe confirmoit d'autant mieux dans cette prévention avantageuſe, que la plus grande partie des jours de fêtes il ordonnoit à ſon Chapelain de dire la Meſſe des morts, quelquefois même pour le repos des ames

ames de ces malheureuses victimes, que sa haine ou ses soupçons avoient envoyées en l'autre monde. 1595.

A ce sujet je dirai que dans les ordres qu'il donnoit à ses Ministres de sang, il apelloit en chifre le poison qu'ils devoient employer, *un Requiescat in pace.* (Cela veut dire en François *un qu'il repose en Paix.*) Le rusé Sixte V. découvrit cette manœuvre, par le moyen des espions qu'il entretenoit à cette Cour. Il ne manqua pas de faire sentir au Comte d'Olivarez qu'il n'ignoroit pas les plus secrettes maximes de son Souverain. Un jour que cet Ambassadeur l'entretenoit dans une audience particuliére, il lui dit précisément ces paroles : „ Monsieur „ l'Ambassadeur, nous ne craignons autre „ chose de votre Maître, que quelqu'un de „ ses *Requiescat in pace*". Le Comte instruit du secret, eut un extrême chagrin de le voir découvert, dans la crainte que Philippe, méfiant à l'excès, ne l'accusât de l'avoir trahi. Quoi qu'il en soit, ce Pontife, tout certain qu'il fût de la haine mortelle de ce Monarque à son égard, malgré la connoissance qu'il avoit des ressorts que Philippe faisoit jouer, pour se défaire des personnes opposées à ses desseins : Sixte V. comme le bruit en courut, ne put se garentir d'*un Requiescat in pace.*

Bon mot de Sixte V.

Fin du XVI. Livre.



LA VIE DE PHILIPPE II. ROI D'ESPAGNE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE XVII.

ARGUMENT DU LIVRE DIXSEPTIEME.

Occupation de Philippe pour les préparatifs de guerre. Son réglement au sujet des titres. Pareil dessein du Pape traversé par les Ecclésiastiques. Réflexion à ce sujet. Le Cardinal Archiduc Albert Gouverneur des Pays-Bas. Son Voyage. Son entrée dans Brusselles. Il tient Conseil. Accommodement du Duc

Duc de Mayence avec le Roi. Préparatifs sur mer d'Elizabet & de Philippe. Réflexion sur les forces des Espagnols & des Anglois. Espion Anglois en Espagne. Avis qu'il donne. Refus d'Elizabet d'équiper une Flotte. Prétexté par la mort de Drac & de Hawkins. Expédient que trouve le Comte d'Essex. Force de l'Armée Angloise. Ses Commandans & Conseillers de guerre. Manifeste publié par les Anglois. Vaisseaux de guerre Espagnols à Cadis. Autre Flotte marchande très riche. Arrivée de la Flotte Angloise dans ce port. Déroute de la Flotte d'Espagne. Prise & sac de Cadis. Ruse des Espagnols pour sauver leurs Marchandises. Création de Chevaliers Anglois. Perte de part & d'autre. Opinion du Comte d'Essex sur la garde de Cadis. Sentiment contraire. Retour des Anglois dans leurs ports. Armement du Roi Catholique contre les Turcs. Ses galéres devant Cefalonie. Soupçons & crainte des Vénitiens. Manœuvre des Espagnols. Leurs pirateries sur les Chrétiens. Barbarie des Chrétiens souvent pire que celle des Turcs. Plaintes de l'Ambassadeur de Venise. Conjuration à Marseille. Galéres d'Espagne devant cette Ville. Soupçons du Roi, & ses plaintes au Pape. Indignation de ce Pontife. Remontrances des Ambassadeurs de Venise & de Toscane. Entremise du Pape auprès du Conseil de Marseille. Surprise de cette Ville par le Duc de Guise. Sentiment d'Henri sur cette révolution. Diverses opérations de guerre. Ligue entre le Roi de France & la Reine d'Angleterre. Articles du Traité. Différends entre Elizabet

& les Etats des Provinces-Unies. Edit publié par les Etats. Peines rigoureuses contre les Jésuites. Chagrin du Pape au sujet de la guerre entre les deux Couronnes. Ses motifs. Il s'entremet pour la Paix. Religieux Anges de Paix. Calatagirone va dans les deux Cours. Philippe assemble son Conseil. Sentiment de Don Christofe de Mora. Colére de Philippe. Trait de prudence du Roi d'Espagne. Remontrances de ce Monarque à son fils. Conduite de ce Prince. Ordre à l'Archiduc Albert de traiter la Paix. Sentiment de ce Prince à ce sujet. Calatagirone en France. Disposition d'Henri à la Paix. Calatagirone passe en Espagne, son retour en France. Alexandre de Médicis Légat dans ce Royaume. Son entrée à Paris & ses conférences sur la Paix.

1596.

Occupation de Philippe pour les préparatifs de guerre.

DAns la situation où se trouvoient les affaires de Philippe avec les Puissances de l'Europe, tout lui imposoit la nécessité de mettre tous ses soins, toutes ses forces à faire des préparatifs formidables de guerre. Aussi s'occupoit-il sans relâche à disposer toutes les provisions convenables pour les différentes Armées qu'il avoit sur pié, il expédioit ses ordres pour fournir les Magazins de toutes sortes de munitions, pour faire de nouvelles levées, sur-tout pour amasser les fonds dont il avoit besoin. Il se faisoit encore une étude particuliere de s'attacher plus fortement que jamais la Noblesse, dont le zèle & les services lui devenoient nécessaires dans les conjonctures présen-

ſentes. Malgré ces embarras, aſſez grands pour ſuſpendre les autres travaux du gouvernement, ce Monarque infatigable trouvoit du tems pour régler certains points de la police intérieure de ſes Etats, plus propres à un paſteur commis à inſpirer les rigides maximes de la morale, qu'à un Prince qui ne paroit deſtiné qu'à ſe remplir des principes épineux de la politique. 1596.

Son réglement au ſujet des titres.

Philippe voyoit depuis longtems un mépris général des régles de la bienſéance & de la modeſtie, qui conſtituent d'ordinaire le bon ordre & la diſcipline dans les Etats. Il apercevoit dans ſes Sujets une ambition immodérée de ſe charger des titres les plus faſtueux, qu'ils exigeoient même avec hauteur qu'on leur déférât juſques ſur les ſuſcriptions des lettres : ſujet perpétuel de diſcorde dans les familles. Cet excès alloit ſi loin, que nombre de petits Gentilshommes, pour ainſi dire, au moins ſans aucun emploi, ſans aucune prérogative par eux-mêmes ou par leurs ancêtres, ſe faiſoient traiter d'Illuſtriſſimes, d'Excellences, qualitez réſervées aux Princes, aux Grands du prémier ordre, aux Cardinaux. Pour abolir un abus d'auſſi grande conſéquence, le Roi Catholique défendit d'abord à quelques-uns de ces uſurpateurs de prendre le titre de Don, qu'il n'eût auparavant vérifié lui-même les fondemens de leurs prétentions à cet égard. Non content de cette défenſe particuliére, il envoya ordre aux Vicerois de ſes Royaumes, aux Gouverneurs de Provinces, & autres Officiers, de publier dans leurs départemens un réglement contre cette licence

1596. ſous des peines rigoureuſes. Perſonne ne devoit mettre ſur le deſſus des lettres aucun titre d'adulation, d'honneur, même de civilité, que les titres ſeuls annexez aux terres, aux emplois, aux dignitez. En ſorte qu'il n'étoit permis de remplir les ſuſcriptions que de ces mots, à Monſieur le Prince, le Duc, le Comte, le Marquis, le Docteur tel, ſans autre qualification ſuperflue, ou ſimplement imaginée pour flatter l'orgueil. Ceci s'étendoit auſſi aux corps des lettres, où l'on ne pouvoit inſérer rien de ſemblable. On obſerve que cette ordonnance n'eut ſon exécution que peu de tems, & ſeulement dans quelques endroits des Etats de la Monarchie.

Pareil deſſein du Pape traverſé par les Eccléſiaſtiques.

L'établiſſement d'une pareille loi dans les domaines d'un Roi auſſi recommandable dans la Chrétienté, donna beaucoup de joye au Souverain-Pontife. Cette malheureuſe manie, enfantée par l'ambition dominante des hommes, de s'attirer le reſpect par de grands noms, cette fille de la vanité étoit parvenue au plus haut degré parmi les fiefs de l'Egliſe. Clément VIII. avoit deſſein de faire une reforme à cet égard dans l'Etat Eccléſiaſtique, & dans la penſée que l'exemple de l'Eſpagne feroit une vive impreſſion, il s'ouvrit à quelques Cardinaux. Sa propoſition fut rejettée, ſur le prétexte qu'il ne convenoit pas que la Cour de Rome, qui devoit être le modéle de toutes les Cours, réglât ſa conduite ſur les démarches de quelque Prince que ce pût être. Ainſi échoua ce grand deſſein de reforme, dont l'utilité s'apperçoit aiſément. Mais ce qui doit paroître en-

ncore plus furprenant, le Sacré Collége, 1596.
ion feulement eut l'orgueilleufe délicateffe
le ne vouloir pas fuivre les traces du Roi
Catholique, il blâma encore fa conduite, &
plus ce Monarque s'aheurtoit à faire obferver
on ordonnance par les ordres les plus rigou-
eux, plus les Eccléfiaftiques animoient la
Nobleffe à defobéir, & le faifoient d'une
naniére fi injurieufe à l'autorité royale, qu'il
n'y eut perfonne que leur hardieffe ne fcan-
lalifât. Leurs intrigues n'eurent cependant
que trop de fuccès, toutes les Provinces de
a Monarchie tombérent dans la confufion,
e defordre fut fi grand, les murmures don-
nérent tant de crainte, que Philippe fut
contraint de fermer les yeux à la defobéis-
fance de fes Sujets. Ainfi furent rompues
es digues, que fa prudence avoit cru né-
ceffaire d'oppofer à ce torrent d'ambition,
qui depuis a inondé avec tant de fureur tout
e Monde Chrétien.

Si ce Monarque revenoit fur la terre, quel vafte fujet n'auroit-il pas de publier des réglemens de cette nature? Depuis près de cinquante ans l'abus a pris de fi profondes racines, & s'eft étendu avec tant d'empire, que toutes les conditions font confondues. On donne de nos jours à un fimple Docteur les titres, qu'on ne donnoit qu'à des Princes il n'y a pas plus d'un fiécle. Un Capitaine d'Infanterie s'arroge ceux qui font affectez au rang de Colonel. Dans l'Eglife on voit le titre de Révérendiffime, ce titre dont les Légats *à Latere*, dont les Patriarches des Eglifes les plus confidérables fe faifoient autrefois tant d'honneur, nous voyons aujour-d'hui

Réflexion à ce fujet.

1596. d'hui ce titre si éminent avili & dégradé jusqu'à la personne d'un Curé de campagne. Malheur même à celui qui manque de charger des plus hauts titres au superlatif la suscription d'une lettre, qu'il écrit à son ami : tant on dédaigne tout ce qui n'éléve pas au dessus des autres, tout ce qui ne porte pas au suprême dégré de grandeur.

Le Cardinal Archiduc Albert Gouverneur des Pays-Bas.

Je vais entrer à présent dans le détail des évenemens, qui rendent remarquable cette année du regne de Philippe. Après la mort de l'Archiduc Ernest, ce Monarque avoit nommé Gouverneur des Pays-Bas le Cardinal Albert d'Autriche frére du défunt, qu'il sollicitoit vivement de presser son départ. A cette occasion, Philippe-Guillaume, fils du fameux Prince d'Orange assassiné à Delft, obtint sa liberté. Le Roi lui permit d'accompagner le Cardinal, pour se mettre en possession de son patrimoine, & tenir à la Cour du nouveau Gouverneur le rang convenable à la grandeur de sa naissance. Ce Seigneur étoit depuis trente ans prisonnier en Espagne, mais à la liberté près il avoit toujours été traité avec toute la distinction, tous les égards dus au relief que son origine lui donnoit dans le monde. On lui faisoit dans sa prison tous les honneurs, on lui procuroit tous les agrémens, tous les plaisirs, toute l'aisance, propres à lui faire oublier la pesanteur de ses fers, dont il ne pouvoit s'apercevoir que par la garde qu'on faisoit auprès de sa personne avec tant d'exactitude, qu'il lui étoit impossible de s'enfuir.

Son Voyage.

A la premiére nouvelle du départ du Cardinal pour venir prendre possession du gouver-

ernement des Pays-Bas, la joye des Fla- 1596.
ians fut complette. Ces peuples, si jaloux
u point d'honneur, regardoient comme une
istinction glorieuse, d'être gouvernez par
n Prince d'une Maison aussi illustre. Outre
satisfaction qu'ils avoient de n'être plus
oumis aux ordres d'un Ministre ordinaire,
'une qualité fort inférieure, la haine natu-
elle qu'ils avoient pour les Espagnols aug-
ientoit leur joye de se voir commandés par
n Allemand. Le Cardinal s'embarqua à
arcelone avec une suite nombreuse de la
lus brillante Noblesse, il descendit à Gé-
es, où le Sénat le reçut avec toute la ma-
nificence imaginable. Il ne voulut s'arrêter
u'un jour dans cette superbe Ville, & il
oursuivit sa route par terre du côté de la
avoye. Après avoir côtoyé les murailles de
enéve, curieux de voir cette fameuse Ville
e près par dehors, il entra ensuite dans le
omté de Bourgogne, d'où il traversa la Lor-
ine & le Pays de Luxembourg. Enfin il
rendit à Brusselles au commencement de
évrier.

Son entrée dans Brusselles.

Avant que de sortir de la Province de Lu-
embourg, le Cardinal y trouva le Duc Er-
est de Baviére Electeur de Cologne & E-
êque de Liége, venu exprès pour le voir,
qui voulut l'accompagner jusqu'à Na-
iur, de là même ils passérent ensemble à
ruselles. Le Comte de Fuentes s'étoit
endu à Namur, à la tête de la Noblesse la
lus considérable des Pays-Bas. Dans toute
route les peuples à l'envi célébrérent l'arri-
ée de leur nouveau Gouverneur, par-tout
e fut un concours innombrable, on ne voyoit
par-

1596. par-tout qu'arcs de triomphe, que ftatues, qu'infcriptions, relevées des ornemens les plus fuperbes. Mais rien n'aprocha de la réception qu'on lui fit dans la capitale, dont les habitans fignalérent leur zèle par la pompe extraordinaire des fêtes, qu'ils imaginérent pour rendre fon entrée éclatante.

Il tient Confeil.

Il paffa les trois premiers jours à recevoir les vifites de tous les Grands & des Députez de toutes les Villes, qui s'étoient rendus à Bruffelles. Cette fatigante occupation finie, le premier foin du Cardinal fut d'affembler fon Confeil, pour refoudre les opérations de la campagne fuivante. Pour cet effet, il fit refter dix jours auprès de fa perfonne le Comte de Fuentes, qui enfuite paffa en Italie. Albert vouloit avoir l'avis de ce Capitaine, renommé par fa valeur & fon expérience dans l'Art militaire, & qui joignoit à ces qualitez l'avantage d'avoir eu quelque tems la conduite de la guerre contre la France. Il venoit même d'acquérir beaucoup de gloire, par la conquête de Cambrai, qu'il avoit prife avec autant d'habileté que de bonheur à la vue d'Henri IV. Il fut unanimement réfolu de tourner les armes de Sa Majefté Catholique vers les frontieres de France & des Pays-Bas, où l'on tenoit pour certain que les deux Monarques ennemis porteroient les plus grands coups.

Accommodement du Duc de Mayenne avec le Roi.

On étoit d'autant mieux confirmé dans cette opinion, qu'Henri avoit eu des avantages confiderables en Bourgogne, la campagne précédente. D'ailleurs, ce qui ruïnoit les affaires de Philippe dans le Royaume, le Duc de Mayenne, hors d'état de fe

soutenir contre les forces victorieuses du 1596.
oi, avoit fait son accommodement. En-
e autres conditions du Traité, le Duc, à
ii son Souverain avoit fait un pont d'or,
édoit le gouvernement de Bourgogne, pour
voir en échange celui de l'Isle de France.
et événement avoit eu des suites décisives
our Henri : le Connétable de Castille, a-
ndoné par le Chef de la Ligue, se vit
op foible pour pouvoir résister aux armes
i Roi, & il se retira dans son gouverne-
ent du Milanez. Ainsi la Bourgogne, sans
éfense, sans secours, avoit été bientôt ré-
iite toute entiere sous l'obéissance de son
gitime Monarque.

Au commencement de cette année toute
Europe fut attentive aux puissans préparatifs,
ie le Roi Philippe & la Reine d'Angleter-
faisoient sur mer dans le même tems. E-
zabet, dont le regne avoit toujours été
trêmement agité, avoit encore sujet de
aindre, qu'au dedans du Royaume ses Su-
ts ne fussent prêts à soutenir de nouvelles
voltes, & qu'au dehors elle ne fût atta-
iée par l'Espagne, qui ne respiroit que la
ngeance des dommages qu'elle avoit souf-
rts de la part des Anglois. Pour se mettre
couvert de toute surprise, elle s'étoit de-
rminée à avoir une Flotte plus nombreuse
'à l'ordinaire, & dont elle destinoit une
rtie à tenir les mécontens en bride, l'au-
 à se rendre redoutable aux Puissances,
i depuis huit ans entretenoient l'esprit de
bellion dans ses Etats. Précaution d'au-
nt plus nécessaire, qu'on ne parloit alors
e du formidable armement qui se prépa-
roit

Prépara-tifs sur mer d'Elizabet & de Philippe.

1596. roit dans les ports de l'Efpagne, pour affail lir l'Angleterre, fuivant les avis que la Rei ne recevoit de toutes parts. En effet le Rc Catholique faifoit les derniers efforts pou mettre en mer une puiffante Armée navale dans le deffein de former quelque entrepri fe capable de réparer les pertes, que les An glois lui avoient caufées, de différentes ma nieres & en divers endroits de fa Monar chie. Ces déprédations étoient immen fes, & les Efpagnols gémiffoient fur-tou des ravages, que François Drac avoit fait dans leurs domaines l'année précédente.

Réflexion fur les forces des Efpagnols & des Anglois.

Elizabet avoit un avantage beaucoup au deffus des forces humaines, la Fortune fem bloit avoir pris à cœur de difpofer les évé nemens de façon, que tous les obftacles dis paroiffoient, au moment que cette Princes fe entreprenoit quelque expédition mariti me. Peu après on apprit que des acciden imprévus avoient dérangé les projets du Con feil d'Efpagne, que cet appareil menaçant de cette vaiffeaux étoit évanoui, ou du moins re mis à un autre tems. La Reine, inftruite de celle circonftance fi favorable, réfolut de faire porter le fer & le feu dans les Pays même de ce Monarque, dont les intrigues lui fai foient craindre de nouveaux troubles dans fon propre Royaume. Elle fut d'autant plus ani mée à pourfuivre avec chaleur fon deffein, qu'elle favoit, ce que l'expérience de tous les fiécles confirmoit, que les Efpagnols font d'ordinaire autant redoutables fur les terres d'autrui, qu'ils marquent de foibleffe & de lâcheté à défendre leurs propres maifons. Ces motifs furent foutenus par d'autres confidé-

érations particulieres. La principale, à 1596.
que l'Histoire observe, fut la complaisan-
sans bornes qu'elle avoit pour le Comte
Essex son grand favori. Ce jeune Sei-
ieur, d'un esprit porté à la gloire, faisoit
s plus vives instances auprès de sa Souve-
ine, pour lui inspirer des sentimens de van-
ance. Il bouilloit d'une noble impatience
effacer par quelque exploit d'éclat l'affront
: ses compatriotes, battus dans la Provin-
: de Cornouaille par une poignée d'Espa-
iols, qui sur quatre galeres seulement a-
oient eu la hardiesse de tenter la descente,
: à la suite d'une victoire inespérée s'étoient
tirez avec un butin considerable. Le
omte se sentoit poussé d'un généreux res-
ntiment de la honte que cette défaite ré-
ındoit sur toute la nation, qui paroissoit
échue totalement du renom qu'elle avoit
:quis d'être invincible sur son terrain. Ef-
:ctivement la réputation des Anglois est
ır ce point bien différente de celle des Es-
agnols, & l'on a coutume de dire que les
ınglois sont de simples soldats dans les E-
ıts étrangers, mais que chez eux ce sont
es Hercules d'une force indomptable.

Tel fut l'éguillon, qui anima le courage
u Comte d'Essex. Il ne proposoit à sa Sou-
eraine que guerre, que vangeance, & dans
e tems-là une conjoncture particuliere pa-
ıt concourir à faire recevoir ses projets bel-
queux. Un certain Anglois, nommé Mor-
an, vivoit depuis longtems en Espagne,
ù il avoit trouvé le moyen de se mettre au
:rvice de l'Amirante de Castille. La Rei-
e Elizabet l'y entretenoit sous main, comme
un

Espion Anglois en Espagne.

1596. un sujet propre à decouvrir les résolution du Conseil d'Espagne. Cet homme avoit toujours fait éclater un zèle à toute épreuve pour la Religion Catholique, & une haine irréconciliable contre cette Princesse. Souvent même il donnoit aux Ministres d'Etat des avis, très avantageux aux vûes de Philippe, & qui par une conséquence nécessaire devoient tendre à la rûine de la dangereuse ennemie de ce Monarque; mais aussitôt il informoit la Cour de Londres de tout ce qui se passoit. A la faveur de ce personnage & du crédit qu'il avoit acquis, il eut toutes les facilités de s'instruire à fond des particularités les plus inconnues de la Monarchie Espagnole. Il avoit passé quinze ans entiers dans cette terre étrangere, sous la profession feinte de la Religion Romaine, & l'oubli de cette vérité qui nous apprend que prétendre tromper Dieu, c'est se tromper soi-même. Aussi ne fut-il pas exempt des allarmes inséparables de sa commission, & lorsque par un bonheur peu commun à ses fréres il fut de retour dans sa patrie, il avouoit souvent que, pendant qu'il avoit demeuré en Espagne, il n'y avoit presque point eu de moment qu'il ne s'imaginât avoir la corde au cou, & le boureau sur les épaules.

Avis qu'il donne.

Cet espion envoya des mémoires, où par les plus plausibles raisons il rendoit facile la conquête de Lisbonne, ou de San Lucar, ou de Cadis si on l'aimoit mieux. Le courageux Comte d'Essex donnoit aux propositions de Morgan tout le poids, convenable au succès de ses desseins particuliers. Em-

por-

ɔrté par ſon ambition dominante d'entrepren- 1596.
e des exploits du reſſort des Héros, & de
ſſurer une réputation immortelle par les
its les plus éclatans, il ſoutenoit avec cha-
ur la néceſſité de porter la guerre dans le
in de l'Eſpagne. Plus il examinoit le pro-
t de l'Agent, plus il s'enflammoit du deſir
: l'exécuter, plus il ſe propoſoit de con-
ıire une Flotte conſiderable, d'autant que
ır la mort de Drac il ſe voyoit le Comman-
ınt en chef des Armées navales du Royau-
e.

Il ne lui manquoit que le conſentement
: ſa Souveraine : les embarras où elle ſe
ɔuvoit ne lui permirent pas de ſatisfaire
ımbition de ſon Premier-Miniſtre, quel-
ıe gloire, quelque avantage qu'il fît entre-
ɔir pour la nation. Elizabet, contrainte
être toujours en garde contre la mauvaiſe
ɔlonté d'une partie de ſes propres Sujets,
: ſongeoit qu'à ſe mettre en état de con-
nir dans le devoir ſes ennemis domeſti-
ıes. D'ailleurs la déroute de la Flotte qu'el-
avoit envoyée pour piller celle de Porto
icco étoit trop récente, & la perte qu'elle
oit faite en cette rencontre, non ſeule-
ıent la dégoutoit de toute entrepriſe de cet-
: nature, dans la crainte d'un pareil deſaſ-
e, mais lui ôtoit même preſque tous les
ıoyens de ſubvenir aux frais d'un nouvel ar-
ıement. A l'ombre de ces puiſſantes rai-
ɔns, elle tint ferme contre les ardentes ſol-
ċitations du Comte d'Eſſex, & tout le
ɔnſeil rejetta unanimement le projet. Tout
: monde y jugea en effet que, quelque ſuc-
ès qu'on pût attendre, il ne devoit en re-
ve-

Refus d'Elizabet d'équiper une Flotte.

1596. venir tout au plus qu'une réputation imaginaire, peu capable de dédommager d'une grande dépenſe, attendu qu'il n'y avoit qu'une incertitude réelle à l'égard du butin dont on ſe flattoit avec tant d'aſſurance. Sur ces objections, après un mur examen des circonſtances de l'affaire, il fut conclu que pour l'heure il étoit impoſſible de s'embarquer dans aucun exploit d'éclat.

Prétexté par la mort de Drac & de Hawkins.

Le Comte d'Eſſex étoit d'un caractére peu flexible : entêté de ſon deſſein, il ne ſe rebuta pas du refus de ſa Souveraine, & réſolut de faire jouer tous les reſſorts que ſa faveur lui mettoit en main. Il revint tant de fois à la charge, il preſſa tant les Miniſtres les uns après les autres, il fit tant par ſes intrigues, par ſes remontrances, que la Reine, qui ne pouvoit guéres lui rien refuſer, fut ſur le point d'entrer dans ſes vues. Un incident imprévu rompit cette heureuſe diſpoſition. Au moment qu'elle paroiſſoit déterminée, on reçut la nouvelle de la mort du fameux Drac, qui termina ſa vie glorieuſe à Porto Bello le 8. de Février de cette année, après avoir fait deux fois le tour du Monde, & divers autres voyages de long cours. Pour ſurcroit de malheur, l'Angleterre perdit dans le même tems Jean Hawkins, aſſocié à Drac pour le commandement des forces maritimes, & qui ne lui étoit inférieur ni pour la ſcience de la navigation, ni pour les ſervices rendus à ſa patrie.

Expédient que trouve le Comte d'Eſſex.

La mort de ces deux grands hommes changea la face des affaires, comme il arrive ordinairement en cas ſemblable. Le dé-

défaut de Commandans qui pussent les remplacer fit naitre de nouvelles résolutions, cette crainte fit perdre plusieurs occasions avantageuses & brillantes, ou pour mieux dire elle fournit à Elizabet le prétexte de persister dans son premier refus. Après avoir vu la Reine inflexible à cet égard, le bouillant Comte d'Essex, aheurté à son expédition contre les Espagnols, tenta une autre voye qui lui réussit. Il sut engager divers particuliers à mettre une Flotte en mer, l'espérance de s'enrichir des trésors de l'Espagne anima les entrepreneurs à risquer les frais d'un armement aussi considérable. Non content de s'être fait cette ressource, le Comte eut l'adresse de mettre de la partie les Hollandois, les armateurs de la Rochelle, & quelques Corsaires Bretons, tous amorcez par le desir d'avoir part au butin. Il n'y avoit que le Comte, & quelque autre Seigneur de son rang, qui eussent des desseins plus nobles, & plus conformes à l'ambition qu'inspire une haute naissance. 1596.

Cette grande affaire fut donc terminée vers la fin du mois de Février. Les intéressés, après avoir obtenu la permission de la Reine, firent travailler avec toute la diligence imaginable à l'équipement d'un nombre de vaisseaux, propre à former une très puissante Flotte. Elizabet cependant voulut y contribuer de sa part, pour ne point souffrir qu'une expédition de cette conséquence se fît au nom & sous les auspices de ses Sujets. Elle fournit quarante de ses meilleurs bâtimens, sous la condition que chacun des associez tireroit sa part des dépouilles, Force de l'Armée Angloise.

1596. les, & ſuporteroit ſa quote-part des frais, & des pertes en cas que la fortune fût contraire, à proportion des voiles qu'il auroit pour ſon compte. La Flotte fut prête en peu de tems, & ſe trouva de cent ſoixante navires, montés de ſeize mille combattans, outre plus de cinq cens Gentilshommes volontaires. De ce détail on peut juger quelle eſt la puiſſance des Anglois. On ne tarda pas à ſe mettre en mer ; mais on fut contraint d'attendre les vents favorables dans le port de Plimouth, une bonne partie du mois d'Avril & tout le mois de Mai.

Ses Commandans & Conſeillers de guerre.

Elizabet connoiſſoit trop l'impétuoſité du courage de ſon Favori, elle avoit trop ſujet de craindre que le feu de ſon humeur guerriére ne précipitât ſes troupes dans des entrepriſes hazardeuſes, qui avec la ruïne inévitable de l'Armée feroit échouer le but qu'on ſe propoſoit. Pour mettre un frein à l'ardeur de ſon Général, elle prit le parti de partager le pouvoir ſuprême, & de lui donner pour ſecond un Capitaine d'un tempérament oppoſé. Ce fut le Baron Charles Howard Grand-Amiral d'Angleterre, plus circonſpect, plus flegmatique, qu'entreprenant ou téméraire. Elle forma encore un Conſeil de guerre, compoſé de perſonnes d'une expérience conſommée dans la marine & d'une valeur connue. De cette maniére le Comte vit ſon autorité réduite dans des bornes aſſez étroites, quoiqu'il retînt le titre de Généraliſſime. Les armateurs furent ravis de cet établiſſement, parcequ'ils n'appréhendoient pas moins qu'Elizabet, que la fougueuſe bravoure du Comte ne détruiſît

leurs

leurs espérances. Ces Conseillers furent, Thomas Howard, le Chevalier de la Pole autrefois dans une grande faveur auprès de la Reine, François Vere qui s'étoit extrêmement distingué dans les guerres des Pays-Bas, Antoine Scherley, Christofle Blunt, Antoine Wicingfield, George Care, Christofe Clifford, & le Sécretaire Asfeld. Tous devoient avoir voix délibérative dans le Conseil de guerre, & il y en avoit peu qui n'eussent des Régimens. 1596.

Avant que de faire voile, le Généralissime de l'expédition, de l'avis des autres Commandans, fit publier un Manifeste. Il y étoit déclaré que le but de l'armement des Anglois n'étoit autre que de mettre les Etats de la Reine Elizabet à couvert des insultes, de la fureur, & des efforts de Philippe Roi d'Espagne, animé par une haine irréconciliable à la ruïne de cette Princesse, toujours prêt à faire usage de ses forces & de sa puissance pour la renverser de son thrône, comme il avoit fait en 1588. & en d'autres tems. En conséquence de ces motifs légitimes, & dans l'unique vue de pourvoir à sa défense, cette Souveraine protestoit n'avoir d'autre dessein que d'attaquer à force ouverte les Sujets dudit Roi Philippe, & tous ceux qui l'assisteroient de soldats, de vaisseaux, d'artillerie, de munitions, & de semblables effets nécessaires pour une Armée navale. Les nations étrangéres, qui voyageoient, ou faisoient commerce en Espagne, étoient averties de retirer au plutôt leurs personnes & leurs effets des domaines du Roi Catholique, & la Reine les invitoit de joindre

Manifeste publié par les Anglois.

1596. leurs forces aux fiennes, finon de fe tenir dans des Pays neutres, autrement on les menaçoit de les confondre avec les ennemis.

Vaiffeaux de guerre Efpagnols à Cadis.

Enfin l'Armée navale d'Angleterre leva l'ancre, & cingla à pleines voiles vers l'Efpagne. A peine étoit-elle arrivée fur les côtes de ce Royaume, qu'elle apprit d'une petite barque Irlandoife qu'elle rencontra, que dans le port de Cadis, où l'on avoit deffein de jetter l'ancre, il y avoit cinquante fept gros vaiffeaux, & vingt galeres. De ce nombre étoient quatre grands galions, de ceux qu'on nomme les douze Apôtres, fur chacun defquels on comptoit quarante ou cinquante piéces de canon de bronze, & fept cens hommes. De plus deux grandes galéaffes d'Andaloufie, cinq gros bâtimens de Bifcaye, quatre Levantins qui font des plus grands navires conftruits à la façon d'Italie. Cette Flotte chargée pour la plus grande partie d'artillerie & de munitions de toute efpéce, devoit aller du côté de Lisbonne en Portugal, où s'équipoient trente autres vaiffeaux, deftinez à affaillir la Bretagne & à faire une defcente à Calais en France. Outre ces forces, il fe trouvoit encore alors à la rade de Cadis trois fregates, qu'on difoit être venues de Porto Ricco avec l'argent du Pérou, & chacune étoit du port de cent tonneaux.

Autre Flotte marchande de très riche.

Cet avis ajouta qu'on trouveroit de plus une Flotte marchande de trente cinq bâtimens, richement chargez pour les Indes Occidentales. Il n'y en avoit point qui n'eût une charge très confidérable, le plus pe-

petit étoit de deux cens tonneaux, les plus 1596.
forts de six cens, les autres plus ou moins entre ces deux portées. Tous avoient leur charge, & n'attendoient qu'un dernier ordre pour faire voile. On y comptoit seize mille piéces de vin d'Espagne, deux mille barils d'huile, & plus de cinq mille quintaux de cire. Ce n'étoit pas ce qui faisoit la plus grande richesse de cette Flotte, elle emportoit diverses autres marchandises des plus précieuses, des toiles & des draps d'or & de soye, des passemens pour les livrées, du vif argent, & toutes sortes d'autres effets du plus haut prix. Pour tout dire en un mot, les Espagnols estimoient cette Flotte riche de plus de douze millions de ducats, dont la plus grande partie appartenoit à des particuliers, de Génes, de Naples, d'Espagne, ou de Sicile, qui avoient fait cette entreprise avec d'autant plus d'ardeur & de plaisir, qu'ils savoient que cette traitte devoit raporter en retour le double de leur capital.

Arrivée de la Flotte Angloise dans ce port.

Plus cette nouvelle offroit aux Anglois une matiére suffisante de remplir leur avidité, plus elle causa de joye à toute l'Armée. Rempli du desir de combattre, à la vue anticipée d'un butin aussi considerable, chacun ne respiroit que de se voir en présence de l'ennemi, & sans autre délai on résolut de cingler vers ce port. Un vent favorable seconda cette impatience, l'Armée arriva un Dimanche 30. de Juin, & l'on jetta l'ancre aux environs du pont St. Sebastien, dans un lieu propre à observer tous les mouvemens des vaisseaux & des ga-

1596. leres d'Espagne. Le soir même le Conseil de guerre fut assemblé, pour y résoudre les moyens les plus convenables d'attaquer le lendemain matin les Espagnols. Tous les Chefs d'escadre aspiroient à l'honneur de commencer l'action, mais il s'agissoit de ménager les grands vaisseaux de la Reine. On prit le parti de les mettre à l'écart, & l'on en prit huit des plus petits pour faire partie de l'avant-garde, dont la conduite fut remise au Chevalier Rawleigh, & qui avoit encore six des meilleurs bâtimens d'Hollande, & douze de quelques négocians particuliers d'Angleterre. L'Amiral Howard s'opposa à cette résolution, & prétendit que l'honneur du commandement de l'avant-garde lui apartenoit. Cette querelle fut terminée par un partage égal du pouvoir entre les deux concurrens, qui eurent ordre de marcher ensemble & d'agir de concert.

Déroute de la Flotte d'Espagne.

A peine l'aube du jour parut, que les Anglois, impatiens d'en venir aux mains, coupérent les ancres, pour être plutôt en état de faire voile & de s'approcher des ennemis. A leur approche, les galeres d'Espagne firent une décharge générale de tout leur canon. Ce grand feu fut reçu avec une intrépidité extraordinaire, le courage des assaillans n'en parut que plus animé, & sans s'ébranler ils investirent ces galéres, & les attaquérent si vigoureusement, que plusieurs furent brulées, quelques-unes prises, & peu échapérent qui ne fussent extrêmement endommagées.

Prise & Sac de Cadis.

Après ce premier choc, qui ruïna, ou mit hors de combat la plus forte partie de l'Ar-

l'Armée Espagnole, le Comte d'Essex ordonna le débarquement, résolu de tourner ses forces contre la Ville même de Cadis. Les Hollandois & les Zélandois prirent d'assaut le Fort de Puntal, où ils arborérent sur le champ l'étendard de Warmont. A cette vue la consternation & l'épouvante se répandirent dans la Ville, pendant que les Anglois, pleins d'une nouvelle ardeur par la conquête de leurs compagnons, se jettoient en foule avec furie dans des esquifs, sans attendre leur tour pour mettre pied à terre. La Noblesse du Pays, qui s'étoit assemblée au premier bruit de l'attaque, se présenta au nombre de six cens chevaux, pour arrêter les ennemis. Mais au premier choc ils furent entiérement défaits par le Comte Louis de Nassau, à la tête de deux régimens de cavalerie. Ce nouvel échec détruisit toutes les espérances des habitans, qui, après avoir perdu la ressource qu'ils s'étoient faite dans la défense de ces braves Gentilshommes, prirent la fuite, à un petit nombre près assez courageux pour se jetter dans la Citadelle. Ainsi les vainqueurs demeurérent sans coup férir maitres de la place, qu'ils abandonnérent à toute la fureur du soldat, & cette Cité si florissante par son commerce & ses richesses fut mise au pillage.

1596.

Ruse des Espagnols pour sauver leurs marchandises.

Pendant ces expéditions, la Flotte Espagnole, je veux dire les bâtimens chargés des marchandises, se voyant au moment de devenir la proye des ennemis, par la ruine ou la fuite des vaisseaux de guerre & des galions, destinés à les escorter & à les défendre, imaginérent un stratagême pour mettre

 leurs

1596. leurs effets à couvert, & ils eurent le bonheur de réussir. Ce fut d'envoyer quatre de leurs principaux Officiers, qui entendoient la Langue Angloise, & qui étoient chargés d'obtenir, sous l'offre de deux millions de ducats, la liberté de se retirer sans combattre. C'étoit une feinte, ils n'avoient d'autre dessein que de tirer la négociation en longueur, & à la faveur d'une suspension d'hostilités d'avoir le tems de décharger leurs marchandises du côté qui étoit à l'abri de l'insulte. La ruse eut un plein & entier succès; la proposition faite, les Anglois demandérent du tems jusqu'au lendemain matin pour y répondre, dans la vue de remettre l'affaire au jugement du Conseil de guerre. Les Espagnols mirent à profit ce court intervalle de repos, ils travaillérent toute la nuit à transporter leurs richesses à terre en lieu de sureté. Ils agirent avec tant d'activité, que tout jusqu'au canon fut déchargé, ensuite le Duc de Medina-Sidonia fit mettre le feu aux carcasses des vaisseaux. Cependant les Anglois délibéroient, s'ils devoient faire grace pour la somme offerte de deux millions de ducats, ou poursuivre les avantages de la victoire, & fondre sur la Flotte dont la prise paroissoit assurée. Ce dernier sentiment étoit celui du Comte d'Essex. Mais pendant que de part & d'autre on disputoit avec chaleur, la vue des flammes fit aisément juger qu'on avoit été la dupe de l'artifice des ennemis.

Création de Chevaliers Anglois.

Après l'action, le Comte d'Essex, témoin de la bravoure de la plupart des Gentilshommes, qui avoient voulu suivre l'Armée sous le

le ſimple titre de volontaires, réſolut de récompenſer leurs ſervices, par les marques d'honneur conſacrées aux exploits militaires. Il en créa ſoixante quatre Chevaliers, avec toute la pompe convenable à cette cérémonie, il leur ceignit l'épée de ſa propre main, ſuivant l'uſage preſcrit en pareille rencontre. 1596.

Perte de part & d'autre.

Dans les combats différens qui ſe donnérent ſur terre & ſur mer, les Eſpagnols perdirent jusqu'à douze cens hommes, & il n'en couta pas deux cens aux Anglois. Avec cet avantage, les vainqueurs remportérent la gloire d'avoir en un ſeul jour battu & ruïné la Flotte du Roi d'Eſpagne, & en préſence d'une forte Armée navale de s'être rendus maitres d'une Ville puiſſante par ſes richeſſes. Ils y firent un butin ineſtimable, ils emmenérent deux des meilleurs vaiſſeaux que Philippe eût, avec deux cens piéces de canon de bronze, & ce qui devenoit d'une plus grande conſidération, ils cauſérent à ce redoutable Monarque une perte de plus de douze millions de ducats.

Opinion du Comte d'Eſſex ſur la garde de Cadis.

L'expédition finie, le Conſeil de guerre s'aſſembla, pour déterminer ce qui ſeroit expédient de faire. Le Comte d'Eſſex fut d'avis de fortifier Cadis, comme un lieu propre à mettre les Anglois en état de ſe faire craindre dans les deux mers, qui baignent de toutes parts les Etats de la Monarchie Eſpagnole. En conſéquence de ce voiſinage, il dit qu'il ne falloit ſacrifier que l'entretien d'un certain nombre de vaiſſeaux dans ce port, par le moyen deſquels on feroit en tout tems des courſes ſur les domaines des

1596. ennemis. Sur-tout il tâcha de faire voir qu'on tiendroit les Espagnols tellement en bride, qu'on feroit maitre d'empêcher leur navigation aux Indes. Et, ce qui formoit un objet présent, il représenta l'avantage de pouvoir dès cette même année, finon dissiper entiérement au moins réduire aux derniéres extrêmités la Flotte de la nouvelle Espagne, qu'on attendoit de jour en jour. Enfin il ajouta que, supofé même qu'il ne fût pas possible de conserver longtems cette conquête, la possession si courte qu'elle pût être en feroit très avantageuse aux Puissances amies & alliées de l'Angleterre. Qu'il étoit évident que le Roi Catholique feroit les plus grands efforts, pour arracher des mains de ses ennemis une Ile de cette importance, & que cette diversion occuperoit nécessairement la plus grande partie de ses meilleures troupes, qui faisoient alors la guerre contre les François & les Provinces-Unies, amis & confédérés de la Reine Elizabet.

Sentiment contraire. Tel fut le sentiment du Comte d'Essex. On voit bien que ce Général parloit en Prince, suivant les maximes ordinaires de la politique, & l'usage observé par les conquérans. Mais ces idées n'accommodoient pas les armateurs, qui ne concevoient d'autres vues que celles qu'inspire le train commun du commerce. En marchands, ils n'avoient autre intérêt à cœur que d'arriver sans perdre de tems en Angleterre, ils n'aspiroient qu'à faire le partage du butin, qu'ils bruloient d'impatience de mettre en sureté, sans courir risque de le perdre dans une nouvelle entreprise, quelque aparence qu'il y eût

eût d'obtenir un heureux succès. Ils furent 1596. même apuyés par l'Amiral Howard, qui dit qu'on ne pouvoit pas douter que les Espagnols n'assemblassent en toute diligence toutes leurs forces, tant par terre que par mer, & que de tous côtés on recevoit avis des mouvemens qu'ils se donnoient à cet égard. Sur cette circonstance, il soutint que, non seulement on auroit beaucoup de peine à se défendre un peu de tems, mais encore qu'il seroit impossible de se retirer en Angleterre, sans exposer la Flotte à une ruine totale, avec la honte de perdre d'un même coup les riches dépouilles dont on étoit chargé, & la gloire acquise par une expédition aussi éclatante.

Retour des Anglois dans leurs ports.

La nuit même que Cadis fut pris, le Comte d'Essex dépêcha Christofe Clifford, à la tête de huit mille hommes d'infanterie, pour tenter le passage du pont qui joint l'Ile à la terre ferme. Les Anglois y trouvérent plus de résistance qu'ils n'avoient cru, le Duc de Medina avoit prévu cette attaque, & garni ce poste d'un nombre de soldats d'élite. Il y eut un combat très opiniâtré de part & d'autre, les assaillans firent les derniers efforts, que l'ennemi soutint avec tant de valeur & de conduite, qu'ils furent contraints de se retirer avec perte de quatre vingts des leurs. Enfin les conquérans restérent treize jours entiers à Cadis, c'est-à-dire, le tems qu'il falloit pour charger tous leurs effets. Ils laissérent des traces sanglantes de leur séjour; avant que de remonter sur leurs vaisseaux, ils mirent le feu par-tout, principalement à l'Arsenal

1596. & aux autres lieux qui pouvoient servir à la construction des bâtimens. Ensuite ils firent voile à la faveur d'un vent favorable, qui les conduisit en peu de tems dans les ports d'Angleterre. On peut juger de la réception qu'on leur fit, ce fut une joye universelle, la Reine conféra l'Ordre de Chevalerie à plusieurs de ces guerriers, elle ordonna dans tout le Royaume des prieres en actions de graces, & de célébrer cette victoire par des feux, des bals, des festins, en un mot par toutes les marques des réjouissances publiques. Le Roi de France envoya sur le champ féliciter Elizabet d'une victoire, aussi considérable par le dommage qu'elle avoit causé à la Couronne d'Espagne. Cependant l'Angleterre en général n'en reçut aucun avantage, l'expédition ne tourna qu'au profit de quelques particuliers. Il y eut bien des disputes pour le partage du butin, non seulement par les prétensions différentes des Anglois, Hollandois, & Zélandois, mais même entre les intéressez de la même nation.

Armement du Roi Catholique contre les Turcs.

Malgré cette disgrace, quelque grande qu'elle parût & qu'elle fût en effet, elle n'empêcha pas Philippe de se mettre en état de se vanger, & d'expédier des ordres pour avoir des forces capables de réparer ses pertes, aux dépens de ces mêmes Anglois qui avoient porté le fer & le feu dans ses propres Etats. Mais pendant qu'il faisoit des préparatifs qui pussent répondre à la grandeur de son ressentiment, il reçut la nouvelle des progrès rapides que les Turcs faisoient en Allemagne dans les Etats héréditai-

taires de la Maison d'Autriche. Auſſitôt il 1596.
commanda à Don Pierre de Toléde Général de l'Eſcadre de Naples, à Don Pierre de Leve Directeur de celle de Sicile, & à André Doria Commandant de diverſes autres, de conduire ſans aucun délai leurs galéres dans l'Archipel. Leurs inſtructions portoient de faire dans ces mers les mouvemens, propres à y attirer les armes Ottomanes, dans la vue de procurer à l'Empereur le tems de reſpirer, à la faveur de cette diverſion.

Ses galéres devant Cefalonie.

Il fut obéi, ſes Amiraux mirent à la voile, & arrivérent à la vue des Iles de Zante & de Cefalonie. Après avoir donné une ſalve de canon au château, avec tous les ſignaux ordinaires aux amis, Toléde fit avertir le Conſul de ſa nation, réſident en l'Ile de Zante, de déclarer de ſa part au Magiſtrat de la République de Veniſe qu'il n'avoit rien à craindre de la Flotte d'Eſpagne. Il lui fit proteſter que le Roi ſon maitre ne vouloit en aucune maniere attaquer les domaines des Vénitiens, que ſon unique intention étoit de faire obſerver les mouvemens de l'Armée navale des Turcs, & de la combattre ſi l'on en trouvoit l'occaſion favorable. Armement qu'il aſſuroit n'avoir d'autre but que d'égaler en quelque ſorte dans les Etats des Infideles les ravages, qu'ils exerçoient en Hongrie contre la Maiſon d'Autriche, ou pour mieux dire contre tant de peuples Chrétiens, de tirer en un mot, par quelque combat déciſif ſur mer, une vangeance éclatante des dommages & des déprédations, que leurs trou-

1596. pes de terre faisoient souffrir aux Sujets de l'Empereur Rodolfe.

Soupçons & crainte des Vénitiens.

L'Amiral Espagnol demeura quelque tems dans ces mers, pour y prendre langue, & savoir les desseins & la situation de la Flotte Ottomane. Il apprit enfin qu'elle devoit se tenir dans les ports de la Morée, d'où elle n'avoit pas pu sortir, à cause que la saison s'étoit trouvée trop avancée. Tolède, à cette nouvelle, hors d'espérance de remplir sa commission, se contenta de côtoyer l'Ile, avant que de donner ses ordres pour le retour. A voir ces bâtimens naviger pour ainsi dire terre à terre & presque à sec, on auroit pu les comparer à des oiseaux de proye, qui se tiennent toujours dans l'air, prêts à fondre sur quelque petit animal, pour l'enlever dans leurs serres. Cette manœuvre déplut fort aux Vénitiens, qui en craignirent les suites pour eux-mêmes. Ils voyoient que le but principal des Espagnols, en commettant des hostilités à la vue des domaines de la République, étoit moins de se gorger de butin, que de faire soupçonner aux Turcs une correspondance étroite entre les Chrétiens. Préjugé, qui ne pouvoit pas manquer de rendre la République odieuse à la Porte, d'être même une occasion de rupture. En effet c'étoit un coup de politique, on vouloit exciter une guerre entre ces deux Puissances, & par cette ressource faire une diversion avantageuse aux intérêts de la Maison d'Autriche.

Manœuvre des Espagnols.

Pendant quelques jours les galéres Espa-

gnoles ne firent que voltiger autour de ces îles, dans l'attente de quelque occasion d'en venir aux mains avec les Turcs. Après avoir fait inutilement toutes les manœuvres, qu'ils crurent propres à faire des prises sur les Infidéles, ils prirent le parti de se dédommager sur les Chrétiens mêmes. Résolution au reste assez ordinaire de nos jours à ceux qui se sentent une supériorité, capable de tout faire plier sous leurs coups. 1596.

Tolede ne fut pas longtems sans trouver l'occasion de remplir son dessein. Bientôt parut à sa vue un vaisseau, commandé par Zeno Noble Vénitien, qui revenoit de Sirie, avec une charge de Marchandises très riches. L'Amiral fit force de voiles pour l'atteindre, il l'attaqua, & lui prit tout ce qu'il avoit de plus précieux, sous prétexte que la cargaison apartenoit aux Turcs ennemis du Roi son maitre. Rien ne put arrêter cette violence, & ce fut en vain que le Capitaine produisit les passeports, certificats, & autres piéces à sa décharge, Tolede répondit qu'il ne s'en tenoit pas à des écritures; qu'il étoit très facile de falsifier, mais qu'il lui suffisoit de savoir des circonstances qui autorisoient sa conduite. Il traitta encore avec la même rigueur un petit bâtiment de Chipre, qui faisoit voile de Smirne pour se rendre à Venise, on lui saisit des tapis & d'autres effets d'un grand prix. Quelque inconstables que fussent les preuves de sa destination, quoiqu'il fût assuré que les propriétaires de ces Marchandises étoient Vénitiens, & d'autres négocians de divers endroits d'Allemagne, l'Amiral ne

Leurs pirateries sur les Chrétiens.

vou-

1596. voulut rien écouter. Bien plus il refusa de lire les atteſtations, ſans alléguer d'autre cauſe de ſon injuſte procédé que celle-ci, qu'en ces tems de guerre tout ce qui ſortoit des Etats du Grand-Seigneur étoit infecté, & par conſéquent ſoumis aux mêmes hoſtilités, au même ſort que les Infidéles devoient attendre.

Les autres Généraux de la Flotte ne paroiſſoient pas moins ardens au pillage. De Léve avoit un chagrin ſenſible de n'avoir point d'occaſion de faire connoitre, qu'il étoit réſolu de ſuivre le plan & les traces de l'Amiral. Pendant qu'il ſe donnoit tous les mouvemens imaginables, il aperçut au deſſus de Corfou un petit navire de Chrétiens, chargé de riches Marchandiſes, dont il ſe rendit maitre, ſous prétexte qu'il n'avoit ſalué que tard ſa Capitane. Animé par cette prémiere expédition, il pourſuivit ſa route, & le lendemain il rencontra un grand vaiſſeau de Veniſe, qu'il pilla d'une maniere ſi barbare, que les pauvres matelots ne purent pas même ſauver leurs proviſions de bouche. Après s'être gorgé d'un butin conſidérable, il rejoignit l'Amiral, avec lequel il réſolut de ramener à Naples, d'où la Flotte étoit partie, les galéres qu'ils avoient l'un & l'autre ſous leur commandement, & qui étoient au nombre de trente huit.

D'une autre part, André Doria, non moins avide de rapines que ſes collégues, ne voulut pas moins ſe ſignaler. Un vaiſſeau, nommé le Paradis, tomba malheureuſement ſur ſa route, il le réduiſit à une condition pire que l'Enfer même. Ce bâtiment apar-

te-

:enoit à des marchands de Venise, il venoit 1596.
de négocier en Espagne, & ce qui rend ce
:rait de brigandage inexcusable, Doria con-
noissoit le navire, & toutes les circonstan-
ces qui devoient le mettre à couvert de tou-
te insulte. L'impitoyable corsaire ne rendit
d'autre raison de sa barbarie, sinon que les
intéressés tenoient le capital de cette cargai-
son par le moyen de leur correspondance,
de leur commerce avec les ennemis de Sa
Majesté Catholique, & par là que tous ces
effets se trouvoient dans le cas d'être con-
fisqués à son profit. Cette prise passa de beau-
coup la valeur de toutes celles qui se firent
dans cette rencontre.

C'est ainsi qu'échouérent les desseins de Philippe, c'est ainsi que ce Monarque vit réduire en fumée les effets de ses bonnes in-:entions contre les ennemis du nom Chré-tien. Revers, dont on doit raporter la sour-ce à l'infidélité de ses Ministres, ce qui n'ar-:iva que trop souvent dans le cours de son regne, & qu'on peut mettre au nombre des incidens, qui traversérent sa bonne fortune, & les succès qu'il étoit en droit d'attendre de sa puissance & de sa politique. Par l'a-vidité de ses Généraux, l'Europe vit dégé-nérer en extorsions, en vols odieux, en bri-gandages contre les Chrétiens, un armement destiné à porter la désolation dans les do-maines des Turcs, à détruire leurs forces maritimes. C'est ainsi que, contre toute sorte de droits, tant de négocians de la Chré-tienté connurent par une triste expérience que les Chrétiens mêmes sont & plus bar-bares & plus pirates que les Turcs, qu'il y a plus

Barbarie des Chrétiens souvent pire que celle des Turcs.

1596. plus de bonne foi & plus d'humanité chez ceux-ci que dans les autres. Ainsi ce bruit éclatant de guerre, ce desir de vanger l'Empereur des ravages que les Ottomans faisoient en Hongrie, se termina au pillage des biens d'une infinité de pauvres particuliers. Par la main de Chrétiens, envoyés pour ravager les Infidéles, un nombre infini de familles ruïnées sans ressource, fut contraint d'aller mendier de porte en porte. Inutilement les intéressés portérent leurs plaintes, les cris perçans de tant de malheureux opprimés n'excitérent point la compassion, la justice de leurs demandes fit naufrage, se brisa contre les rochers de la force & de l'avarice.

Plaintes de l'Ambassadeur de Venise.

Ils exposérent par-tout leur cause, leurs gémissemens se firent entendre jusqu'au Ciel, ils eurent recours aux plus puissantes protections; tout le monde s'attendrit, tout le monde s'intéressa à leur infortune, les Espagnols seuls fermérent l'entrée de leur cœur à la compassion. Le Sénat de Venise agit avec toute la vivacité, qu'exigeoient des hostilités faites sur la République contre le droit des nations. Il ordonna à son Ambassadeur de porter les plus vives plaintes, non seulement aux Ministres, mais à Philippe même, au nom de l'Etat & de la part du public que l'injure ne touchoit pas moins directement. Toutes les représentations de l'Ambassadeur, tous les motifs qu'il put alléguer, toutes ses instances n'eurent aucun effet. Les amis de Doria, de Toléde, & de Léve opposérent des défenses colorées de prétextes si spécieux, que le Roi, en tout tems juge si sévére de violences de cette natu-

re, ne put trouver lieu de suivre les mou- 1596.
mens de sa justice & de sa piété, & d'a-
rter le reméde à des blessures d'où cou-
it tout le sang de tant de misérables, à
ii le droit commun adjugeoit une entiére
stitution. Au surplus Philippe marqua
ute l'envie de répondre favorablement aux
stes remontrances de l'Ambassadeur, il
donna que les parties intéressées fussent
talement satisfaites. Mais ces ordres fu-
nt, ou négligés, ou mis en oubli; ou plu-
t on imagina tant de chicanes, tant de dé-
is pour les éluder, que les perdans se vi-
nt déchus de leurs espérances, & contraints
ar les longueurs des procédures d'abandon-
er leurs poursuites.

Conjuration à Marseille.

Entre les grandes entreprises que Philippe
uloit dans sa tête au commencement de
ette année, on ne doit pas regarder com-
ie la moins importante le dessein suivi de
rendre maitre de Marseille. C'est un
ort de France d'une extrême conséquence,
ar sa situation avantageuse sur le bord de
Méditerranée, par le nombre de ses ha-
itans, par l'étendue de son Commerce qui
nd cette Ville une des plus riches de ce
oyaume. Et ce qui lui donne un relief
onsidérable, elle jouit de plusieurs beaux
riviléges, par lesquels, quoique soumise à
n gouvernement Monarchique, elle paroit
voir une espéce de liberté & d'indépendan-
e. Lorsque j'ai raporté la naissance de la
igue, j'ai dit que cette Ville s'y jetta avec
eaucoup d'ardeur par les intrigues & le
rédit du Sr. de Vins, qui sut gagner le
onsul & le Lieutenant, Magistrats que le
choix

1596. choix du Peuple revêt de la suprême autorité. Après la ruïne de ce parti, Charles Casaut Consul & Louis d'Aix Lieutenant, tous deux d'un esprit entreprenant, mais chargés de la haine des principaux citoyens, & dans de continuelles allarmes d'être poursuivis pour plusieurs crimes dont ils se sentoient coupables, cherchérent les voyes propres à se mettre à couvert des recherches, & en même tems à se maintenir dans leurs charges. L'expédient qu'ils prirent fut de se jetter entre les bras du Roi d'Espagne, & ils députérent en toute diligence à Madrid deux de leurs plus intimes confidens, avec pouvoir de conclure un Traité pour réduire la Ville sous l'obéïssance de ce Monarque.

Galéres d'Espagne devant cette Ville.

L'offre fut acceptée avec tout l'empressement imaginable, & les Envoyés reçurent les marques de distinction & de bienveillance que méritoit la grandeur du service. Philippe connoissoit trop de quelle importance Marseille pouvoit être pour ses intérêts politiques, les grands avantages que cette conquête assuroit à sa Monarchie, tant par la vaste enceinte de ses murailles, les grands établissemens qu'elle avoit dans toutes les parties du Monde, que par la force de ses remparts, & la bonté de son assiette. Sur le champ l'ordre fut expédié à Charles Doria de se transporter dans cette mer avec dix galéres bien armées, sous prétexte de conduire cette Escadre en Espagne. Il devoit soutenir par sa présence le crédit & les intrigues des Chefs de la conjuration, & à la vue de ces forces étrangéres leur faciliter les

1596.

es moyens de persuader au Peuple, avec l'addresse dont ils étoient capables, de reconnoitre le Roi Catholique pour son Souverain. Doria ne perdit point de tems, il parut à la rade de Marseille, & mit l'affaire au point, qu'il s'en fallut peu que l'entreprise n'eût un entier succès. Les partisans de l'Espagne, entre autres motifs dont ils coloroient leur dessein, disoient que cette Ville, comme la premiére ou du moins une des principales du Comté de Provence, apartenoit légitimement à l'Infante, qui par sa naissance avoit des droits incontestables sur cette Province.

Soupçons du Roi Henri & ses plaintes au Pape.

Henri ne fut pas la dupe des bruits qu'on répandoit dans le monde, que les grands préparatifs pour mettre en mer une puissante Flotte, & les levées que Philippe faisoit faire en Espagne & en Italie, devoient fondre sur l'Angleterre. La Cour de France eut avis qu'on avoit dessein de surprendre Marseille, & le Roi, justement allarmé, envoya ordre à d'Ossat son Ambassadeur à Rome de s'en plaindre au Pape, & de l'engager à interposer son crédit dans cette affaire. Le Ministre, dont le zèle, la fidélité & les services nous ont été transmis, remplit sa commission avec l'habileté & la prudence incomparables, qui ont toujours éclaté dans ses négociations. Il représenta de la maniére la plus forte au Souverain-Pontife, que, si l'on ne détournoit ce coup, le Roi Très-Chrétien seroit forcé d'avoir recours à la protection du Turc, qu'il lui étoit facile de faire venir dans la Méditerranée. En effet la Porte paroissoit être dans ces disposi-

tions

1596. tions en faveur d'Henri, à qui elle avoit fait déclarer qu'elle vouloit entretenir avec lui une étroite correſpondance, & elle lui avoit même donné des preuves autentiques de son eſtime. Mais ce Monarque n'avoit fait jusqu'alors aucune démarche, pour ſe prévaloir de l'amitié d'une Puiſſance auſſi formidable, réſolu de vaincre ſes ennemis par ſes propres forces & ſon courage, ſans attirer pour ſa défenſe les armes Ottomanes à la ruine des Princes de la Chrétienté.

Indignation de ce Pontife. D'Oſſat parla avec tant de véhémence, fit ſonner ſi haut les ſecours du Sultan prêts à fondre ſur les Etats de l'Eſpagne, que Clément en fut pénétré juſqu'au fond du cœur. Une menace de cette nature, ſortie de la bouche d'un Ambaſſadeur qui occupoit un des premiers poſtes de l'Egliſe, excita la plus vive indignation dans l'ame de ce Souverain-Pontife. „ C'eſt donc là, *lui répondit-il d'un* „ *ton de colére*, c'eſt donc là où vont aboutir toutes les proteſtations, que vous nous „ avez faites de la profonde ſoumiſſion, du „ zèle à toute épreuve de votre Roi Henri „ pour l'Egliſe? Ce Monarque, non content d'avoir perſécuté la Foi Catholique, „ à la tête des hérétiques dont il profeſſoit „ la croyance, veut-il donc avec la fureur „ d'un Turc envahir la Chrétienté avec le „ ſecours des plus implacables ennemis du „ nom Chrétien? Voilà enfin le jeu que des „ gens éclairez ont prévu, nous voyons ce „ qu'on nous a aſſuré, qu'il n'y auroit jamais de „ ſincérité dans le cœur d'Henri, qu'on n'éprouveroit jamais de la part de ce Prince, qu'un eſprit porté à mettre le trou-

„ ble

ble & le feu parmi les sectateurs de la véritable Religion de Jésus-Christ". Sur ette réponse prononcée avec une espéce de ureur, Ossat avec sa prudence & son adresse ordinaires, prit un tour différent, pour doucir Sa Sainteté, & la faire entrer dans es vues. Il lui fit sentir que, Marseille & es autres Villes de la Provence une fois enre les mains des Espagnols, Avignon & les erres que le St. Siége possédoit dans ce voiinage, couroient risque de devenir la proye le ces avides conquérans. Cet intérêt frapa e Saint Pére, son ressentiment fit place à ine résolution convenable au but du négoiateur, il promit d'agir d'une maniére qui omproit toutes les mesures du Roi Cathoiques. 1596.

Remontrances des Ambassadeurs de Venise & de Toscane.

Les demandes du Ministre François fuent vivement apuyées le lendemain dans ine audience particuliére, par les Ambassaleurs de Venise & de Toscane. Outre l'intérêt que la République & le Grand-Duc prenoient ux affaires d'Henri, ces Puissances en avoient in personnel de ne pas souffrir qu'un port, aussi onsidérable que Marseille, & qui par sa proximité pouvoit tenir en bride toute l'Italie, augmentât la puissance déja trop redoutable de la Monarchie Espagnole. C'est ce qu'ils représentérent au Pape, qu'ils surent déterminer à prendre parti, en lui faisant voir qu'il seroit plus qu'aucun autre Prince exposé aux coups de l'ambitieux Philippe, par raport au voisinage de l'Etat Ecclésiastique & du Comtat. Il n'en fallut pas davantage pour remplir Clément de crainte & de jalousie, il assembla plusieurs fois son Conseil,

&

1596. & faute de reſſources plus promtes & plus efficaces, il réſolut de ſe ſervir du miniſtére du Cardinal de Joyeuſe, alors à la veille de partir de Rome pour retourner en France.

Entremiſe du Pape auprès du Conſul de Marſeille.

Il chargea cette Eminence de prendre ſa route par Marſeille, d'y voir Caſaut, & de mettre tout en uſage pour ramener ce Conſul à ſon devoir. La commiſſion fut remplie avec toute la chaleur, toute la force qu'on devoit attendre du négociateur, mais ſes raiſons échouérent contre l'opiniâtre fierté du Chef de la conjuration, qui par un entêtement contraire à toutes les régles de la prudence, parut fixé à ſuivre les engagemens qu'il avoit pris avec le Roi Catholique. A cette nouvelle, les Vénitiens & le Grand-Duc de Toſcane commencérent à prendre des meſures, pour couper la racine du mal par de puiſſans remédes. Clément ne balança pas à ſe joindre à ces Potentats, & l'affaire fut pouſſée ſi loin, qu'ils étoient tous ſur le point de ſe liguer avec Henri, pour la défenſe de Marſeille, dans le deſſein de faire remettre cette place au pouvoir de ſon légitime Monarque. Dans le tems qu'ils ſe diſpoſoient à conclure le Traité, l'adreſſe & la valeur du Duc de Guiſe Gouverneur de Provence les tirérent d'intrigue. Nous allons voir comment la ſage conduite de ce Prince, ſecondée de la bonne fortune d'Henri, leva cette pierre de ſcandale.

Surpriſe de cette Ville par le Duc de Guiſe.

Depuis quelque tems le Duc employoit tous les moyens imaginables de ſurprendre Marſeille, & il n'avoit épargné ni promeſſes, ni préſens, ni intrigues. Enfin, après bien

bien des manéges tentez inutilement, il parvint à gagner un Capitaine, qui avoit la garde d'une des portes de la Ville. Cet Officier, qui se nommoit Pierre Liberta, étoit Corse d'origine, mais né & élevé à Marseille. Il n'eut point de peine à engager dans le complot ceux qui haïssoient la tirannie du Consul Casaut, & qui en même tems redoutoient la domination des Espagnols. Tous ensemble conclurent de faire approcher des murailles un détachement considérable de l'infanterie du Duc de Guise, & de l'introduire dans la Ville par la porte où Liberta commandoit. Pour ne pas charger ce récit du détail des circonstances de cette action, je me contente de dire que l'entreprise réussit, que le Duc de Guise se rendit maitre de la Ville & de la Forteresse de St. Jean. Il est vrai que l'expédition ne se fit pas sans effusion de sang, le Duc perdit plusieurs des siens, mais il y eut un plus grand nombre de morts de la part des adhérans du Consul, qui après avoir payé de sa personne fut tué dans la mêlée. Aussitôt que Doria fut instruit de cette révolution, il n'eut rien de plus pressé que de faire rembarquer ses troupes, & de ramener son Escadre à Génes. Cet événement causa autant de joye à Henri, que de chagrin & de mortification à Philippe.

1596.

Sentiment d'Henri sur cette révolution.

Quoique Henri témoignât extérieurement une entiére satisfaction de cet heureux succès, dans le fond de l'ame il en sentoit un vrai déplaisir, & par une raison d'Etat essentielle à ses intérêts, il auroit souhaitté que le Duc de Guise n'eût pas précipité son entreprise. Dans les circonstances où il se trou-

1596. voit, assuré du dessein que le Souverain-Pontife, la République de Venise, & le Grand-Duc, avoient formé de prendre les armes pour la défense de Marseille, il auroit voulu exécuter l'expédition avec le secours de ces Princes. Il se flattoit de pouvoir tirer les plus grands avantages de cette ligue, & que dans quelque vue qu'elle eût été conclue, les suites en seroient funestes aux affaires du Roi son ennemi. Il comptoit enfin que, la guerre une fois déclarée à l'Espagne par les Puissances d'Italie, les esprits s'aigriroient de maniére à ne pas s'en tenir à une simple campagne, malgré les limites de la confédération. J'avoue que cette idée convenoit à un grand Prince, qui savoit ménager toutes les conjonctures; mais sans m'arrêter à ces manœuvres d'une politique profonde, je souscrirai toujours au sentiment des Italiens, dont un proverbe vulgaire enseigne qu'il vaut mieux être maitre d'un œuf, que posséder une poule en espérance.

Diverses opérations de guerre.

La fortune ne fut pas moins favorable à Henri au Siége de la Fére. Cette place parut d'une si grande conséquence au Cardinal Archiduc, qu'il ne sembloit mettre tous ses soins qu'à la conserver, & véritablement il s'en faisoit un point capital. Les secours qu'il y envoya, la vigoureuse résistance que firent les assiégez, ne l'empêchérent pas de succomber sous les efforts des armes du Roi Très-Chrétien, la garnison fut contrainte de capituler, & elle obtint des conditions honnorables.

Il est vrai que l'avantage de cette victoire se trouva fort balancé par les conquêtes rapides

pides du Gouverneur des Pays-Bas: ce Prince prit coup sur coup diverses Villes, entre autres Calais, place de la derniére importance pour le Royaume, beaucoup plus encore dans l'état des affaires de ce tems-là. En effet Henri, bien convaincu des conséquences fâcheuses que cette perte devoit avoir, tenta tous les moyens de faire échouer les Espagnols, il s'y transporta même en personne. Mais rien ne put arrêter les progrès des assiégeans, ils étoient trop avancez sur la contrescarpe; & le Roi fut forcé de s'en revenir. Il eut même le chagrin d'avoir fait inutilement tous ses efforts, pour contraindre l'Archiduc à livrer bataille; ce Prince voyoit ses forces trop inférieures pour hazarder en une seule action le fruit de ses conquêtes, il sut se tenir dans ses retranchemens, malgré toutes les manœuvres de son ennemi. Henri, déchu de l'espérance de faire dans le reste de la campagne aucune entreprise d'éclat, reprit la route de Paris, pour s'y délasser de ses travaux militaires entre les bras de ses maitresses. Tout le monde sait à quel point ce Monarque s'est distingué par la violence de son penchant à l'amour: ce n'est pas un des moindres sujets de son éloge de dire que jamais il ne se laissa amollir par les charmes de la volupté, qu'on le vit toujours sacrifier aux devoirs de la Royauté cette passion si dominante & sortir du sein des plaisirs pour aller signaler son courage à la tête de ses Armées.

1596.

Pour assurer la Picardie contre les desseins du Cardinal d'Autriche, le Roi de France sollicitoit depuis quelque tems une alliance

Ligue entre le Roi de France & la Reine d'Angleterre.

très

1596. très étroite avec la Couronne d'Angleterre. Dans cette vue il avoit envoyé auprès de la Reine Elizabet le Duc de Bouillon, qui parut à Londres avec une suite nombreuse de la plus brillante Noblesse. On n'eut point de fortes difficultez à aplanir, Elizabet n'avoit pas moins d'envie de conclure une confédération contre l'Espagne; malgré ces dispositions réciproques, on ne mit la derniére main au Traité que vers la fin de la campagne. Contretems qui mit Henri hors d'état d'y paroitre supérieur, ou du moins de s'opposer aux entreprises de l'Archiduc, qui eut tout le tems de les poursuivre avec avantage & beaucoup de succès. Enfin ce ne fut qu'à la mi-Septembre que la Ligue se conclut, à la satisfaction commune, & avec l'applaudissement universel des peuples de l'une & l'autre Monarchie. Voici les Articles.

Articles du Traité. „ I. Que les deux Princes contractans „ confirmoient & ratifioient mutuellement „ les anciens Traités conclus entre les deux „ Royaumes. Qu'ils en faisoient alors un „ nouveau de Ligue offensive contre Philip- „ pe Roi d'Espagne, ses Royaumes, & Sei- „ gneuries.

„ II. Que tous les Rois, Princes, & E- „ tats, qui souhaittent s'affranchir de la ti- „ rannie du Roi d'Espagne, pourront en- „ trer dans cette même confédération, & „ qu'à cet effet ils seront invitez même avec „ instance de se joindre aux parties contrac- „ tantes.

„ III. Que le plutôt qu'il sera possible, „ les confédérez mettront à frais communs

une

„ une Armée sur pié, pour entrer dans les 1596.
„ Etats & Pays de la Monarchie Espagno-
„ le.

„ IV. Qu'il ne sera permis, ni au Roi
„ de France, ni à la Reine d'Angleterre, de
„ faire la Paix avec le Roi d'Espagne, ses
„ Gouverneurs, ou Ministres, sans le con-
„ sentement de l'une & de l'autre parties.
„ Lequel consentement devra être exhibé
„ par écrit, & signé de la propre main du
„ Roi ou de la Reine. Qu'en conséquen-
„ ce il ne sera pas plus permis à l'un & à
„ l'autre de conclure aucune Trève, ou sus-
„ pension d'armes générale, sans le même
„ consentement unanime. Et après que la
„ Trève pour la Bretagne sera expirée, le
„ Roi promet de ne pas la prolonger, ni
„ d'en faire une nouvelle, sans y compren-
„ dre la Reine d'Angleterre & ses Royau-
„ mes.

„ V. Que dans l'espace de quatre mois
„ après la ratification du présent Traité, la
„ Reine envoyera au secours du Roi Henri,
„ qui se trouvoit attaqué dans ses Etats par
„ les armes du Roi d'Espagne, quatre mil-
„ le Anglois, qui seront payez par cette
„ Souveraine pendant six mois consécutifs.
„ Et que pour sureté de cette avance, le
„ Roi donnera en ôtage à la Reine quatre
„ Chevaliers distinguez par leur naissance.

„ VI. Qu'en cas que le Roi eût besoin
„ d'un plus grand nombre de troupes, la
„ Reine s'engageoit de donner la permis-
„ sion de lever dans son Royaume trois
„ mille autres Anglois, mais aux dépens du
„ Roi de France.

1596. „ VII. Que la Reine se trouvant dans la „ nécessité d'avoir recours à ses alliés, pour „ la défense de sa personne & de ses Etats, „ Henri sera obligé de l'assister du même „ nombre de troupes, & aux mêmes con- „ ditions, qu'Elizabet s'engageoit par le „ présent Traité de le faire à l'égard de ce „ Monarque.

„ VIII. Qu'en Angleterre les troupes au- „ xiliaires de France seront commandées „ par les Anglois, & réciproquement ceux- „ ci joints en France aux Armées du Roi, „ suivront les ordres des Généraux François. „ Et que dans l'un & l'autre Royaumes, les „ fautes des soldats étrangers ne pourront „ être punies, qu'en présence des Capitai- „ nes des délinquans.

„ IX. Que les deux Souverains contrac- „ tans s'assisteront mutuellement de poudre, „ & d'autres munitions, en telle quantité „ qu'ils les demanderont, selon que leur besoin „ le requerra, mais qu'en ce cas, chacun „ sera obligé d'acheter ces provisions de „ ses deniers.

„ X. Que le Roi veillera avec attention „ à ce qu'aucun Anglois ne soit recherché „ ni puni pour le fait de sa Religion, soit „ en ses biens, soit en sa personne, par le „ ministére de l'Inquisition, par quelque „ voye d'autorité, par quelque forme de ju- „ gement que ce puisse être ".

Différends entre Elizabet & les Etats des Provinces-Unies.

Après la conclusion de ce Traité, le Duc de Bouillon passa en Hollande, où avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies il arrê- ta une Ligue offensive & défensive contre le Roi d'Espagne, mais sous des conditions &

& plus amples & plus avantageuſes au Roi de France. Dans ces entrefaites, il s'éleva des différends très graves entre la Reine d'Angleterre & les Etats, au ſujet de certaines demandes que ces Puiſſances ſe faiſoient réciproquement. Elizabet exigeoit le payement des ſommes, qu'elle avoit fournies pour ſecourir les Hollandois; ceux-ci au contraire nioient cette dette, prétendant avoir fait des dépenſes conſidérables pour le ſervice de la Reine. Le Duc de Bouillon, au nom d'Henri, ſe donna tant de mouvement, qu'il parvint à aſſoupir cette querelle, à la ſatisfaction commune des parties intéreſſées. 1596.

On vit dans ce même tems les Etats prendre des meſures pour leur propre ſureté. Ils découvrirent que pluſieurs Catholiques de leurs Sujets entretenoient une étroite correſpondance avec les Eſpagnols, ſous le prétexte ſeul de Religion. C'eſt-à-dire qu'ils ne paroiſſoient avoir d'autre but dans ce commerce, que de ſe maintenir dans une union fraternelle, en qualité de ſectateurs de la même croyance. Mais ce qui tiroit à des conſéquences plus dangereuſes, on s'aperçut que quantité d'entre eux faiſoient de très fréquens voyages dans les Etats du Roi Catholique. Pour prévenir les maux qui pouvoient naître de cette fréquentation, les Etats prirent le parti de publier un Edit très rigoureux à ce ſujet. Il fut défendu, ſous les peines les plus ſévéres, à tous Sujets des Provinces-Unies, de quelque qualité & condition qu'ils puſſent être, de ſortir dans la ſuite d'aucun lieu des domaines de la République, pour ſe tranſporter dans un autre

Edit publié par les Etats.

 de

1596. de la domination du Roi Catholique aux Pays-Bas, sans être pourvus d'une permission expresse par écrit, revétue du seing & du sceau des Seigneurs du Gouvernement, ou signée de la propre main, & scellée du cachet des armes de Maurice, ou de Guillaume de Nassau, & contresignée par leurs Sécretaires. A l'égard de l'expédition de ces congez, soit pour permettre de sortir des terres de la République, soit pour y laisser entrer des Pays suspects, il étoit enjoint de prendre les précautions ci-après spécifiées. Il falloit exprimer dans ces passeports le nom, le surnom, la patrie, les traits, l'âge, le domicile des personnes qui les obtenoient, la qualité des affaires qui les amenoient, le tems qu'elles croyoient néceſſaire pour les finir, & la longueur du séjour qu'elles prétendoient faire dans les lieux où elles alloient. Défenses en outre faites, sous peine de la vie & de confiscation de tous les biens, à tous Sujets des Provinces confédérées, de quelque qualité & condition qu'ils fussent, d'avoir aucune pratique ou affaire de quelque nature qu'elle pût être, aucun commerce de Lettres, avec les Sujets du Roi d'Espagne ou ses partisans, même de les recevoir dans leurs Maisons, bien plus de les entretenir en particulier. Et si, après la publication de cet Edit, on découvroit quelqu'un qui entretînt une pareille correspondance sans l'avoir déclarée, sans avoir obtenu les permissions requises, il devoit être puni dans toute la rigueur.

Peines rigoureuses contre les Jésuites.

De plus il fut ordonné, sous peine de la vie, de ne délivrer à qui que ce fût la permission d'avoir aucune intelligence avec les Jesui-

Jésuites, de quelque nation ou Province qu'ils puissent être, ni même avec leurs amis & partisans. Et comme on savoit que plusieurs de ces Religieux venoient en habit séculier dans les sept Provinces, où à la faveur de l'asile qu'ils trouvoient chez certains habitans, ils faisoient le métier d'espions; pour obvier à cet abus, les Etats ordonnoient, sous peine de la vie, de les dénoncer, de se saisir de leurs personnes, & d'en donner sur le champ avis à la Justice. Ensorte que les Jésuites furent contraints de porter leurs jambes à Rome, pour ne pas laisser leurs têtes en Hollande. 1596.

Chagrin du Pape au sujet de la guerre entre les deux Couronnes.

Cependant le Pape ressentoit un vif chagrin, de voir la continuation de la guerre entre les Couronnes de France & d'Espagne. Animé d'un zèle toujours présent pour les intérêts de l'Eglise gouvernée par ses soins, conduit par les lumiéres d'une prudence profonde, il prévoyoit de cette haine opiniâtre des malheurs encore plus grands, que ceux qu'elle avoit attirez sur la République Chrétienne. D'un côté il jettoit les yeux sur le Royaume de France, presque renversé par des guerres si longues : il jugeoit que cette Monarchie auparavant si florissante avoit besoin de repos, pour se remettre dans son ancien lustre, pour rétablir ses forces primitives. D'une autre part il considéroit l'épuisement total des finances du Roi Catholique, l'oppression & la ruine entiére de ses peuples.

Ses motifs.

Les suites funestes de cette guerre se présentoient à son esprit. La Couronne de France dans un péril manifeste d'être dé-

 membrée;

1596. membrée, Sa Majesté Très-Chrétienne contrainte, pour défendre ses Provinces, d'entretenir la plus étroite correspondance avec les Princes Protestans, qui, comme les ennemis les plus outrez du Siége de Rome, ne manqueroient pas d'exiger des conditions préjudiciables à cette Eglise. De plus, Philippe, hors d'état de subvenir en même tems aux frais de deux guerres puissantes, quoique dans des Pays fort voisins, risquoit de perdre dans les Pays-Bas plusieurs de ses domaines, pour peu qu'il voulût soutenir la réputation de ses armes en Picardie. Nouvelle circonstance, qui ne pouvoit qu'accroitre la domination des Provinces-Unies, au détriment inévitable du pouvoir de la Chaire Apostolique. Enfin il envisageoit avec frayeur les hostilitez des Turcs, qui poussoient vivement la guerre en Hongrie. Par un mouvement sans exemple de zèle, il avoit envoyé au secours de l'Empereur son propre neveu à la tête d'un corps de troupes. Dans le même esprit de repousser les redoutables Ottomans, il souhaitoit avec passion de réunir les Puissances Chrétiennes, de les rassembler sous les mêmes étendards, pour arrêter les progrès menaçans de l'ennemi commun.

Il s'entremet pour la Paix.

Pour parvenir au succès d'une œuvre si sainte, il jugea indispensable de procurer une réconciliation parfaite entre les deux Monarques. En cas même que le Roi de France refusât de contribuer à l'entreprise, la Paix une fois solidement rétablie faisoit au moins espérer que Philippe, débarassé d'une guerre onéreuse & où il devoit craindre de perdre

&

& ses terres & son honneur, ne tournât avec ardeur toute sa puissance à soutenir la cause de la Maison d'Autriche, à laquelle il avoit personnellement un intérêt si particulier. Ce qui le flattoit le plus dans cette importante négociation, étoit de savoir que la délicatesse seule empêchoit ces deux rivaux de se demander la Paix, quoiqu'ils la desirassent avec un égal empressement. En effet toutes les raisons d'Etat étouffoient leur haine mutuelle, il devenoit nécessaire de redonner les douceurs de la Paix à leurs peuples, gorgez de sang, remplis de fiel, corrompus par le poison de la discorde. A cette vue, Clément ne balança pas à remplir les devoirs de Pére commun, il résolut de faire toutes les démarches propres à inspirer l'amour de la Paix. Pour tout dire en un mot, il falloit que quelque Puissance voulût bien s'entremettre auprès des parties intéressées. C'est ainsi qu'on avoit vu autrefois Ferdinand Roi des Romains & la Duchesse de Lorraine faire les premiéres ouvertures de la Paix, qui fut ensuite conclue entre Charles V. & François I. Dans cette rencontre le St. Pére faisoit l'office de Pasteur, de Pére commun des deux Potentats. Mais comme il ne lui étoit pas possible de quitter Rome, non plus qu'à ces Monarques de l'y venir trouver, c'étoit une nécessité de se servir du ministére de personnes tierces, qui communiquassent par-tout les intentions des uns & des autres. En cas pareil, on ne recherche dans les négociateurs que le fond & la tournure d'esprit, non la naissance & la supériorité des emplois, on a plutôt égard à leurs

1596.

1596. lumiéres, à la profondeur du jugement, qu'à une simple éloquence dénuée de soupleſſe & de pénétration; l'expérience dans le manége des affaires eſt préférable à l'éclat des honneurs & des dignitez.

Religieux Anges de la Paix.

Autrefois on avoit employé un Religieux de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, de l'illuſtre Maiſon de Guſman. Clément choiſit un Franciſcain, qui fut Bonaventure Calatagirone, Général de ſon Ordre, & il le chargea d'aller de ſa part diſpoſer les deux Rois à entendre des propoſitions de Paix. N'étoit-il pas juſte en effet que les Moines, qui ſe mêloient ſi avant dans les opérations tumultueuſes de la guerre, fuſſent auſſi les principaux inſtrumens du retour de la concorde & de la tranquillité? L'Hiſtoire fournit quantité d'exemples de cette nature. St. Bernard ſe tranſporta à Mayence, pour y porter l'Empereur Lothaire à ſe réconcilier avec ſes ennemis. Conrad Simonet, Religieux de l'Ordre de St. Auguſtin, eut l'honneur de finir une guerre opiniâtre entre les Vénitiens & François Sforze. Le Pére Savonarole Dominiquain négocia ſouvent la Paix pour les Florentins. On doit convenir qu'il n'y a point de gens plus propres que les Religieux à conduire de ſemblables négociations. La raiſon en eſt fort ſenſible: dépouillez de l'eſprit du monde qui ne ſe nourrit que dans les intrigues, le trouble, & la confuſion, ils ne ſont pas ſuſceptibles de ces paſſions violentes, qui, ſemblables à des taureaux en furie, rompent toutes les digues que leur oppoſent les ſages tempéramens d'une

Rai-

Raison, ferme dans les principes de la prudence. 1596.

Calatagirone, muni de ses instructions, se mit en route avec les lettres de créance du Souverain-Pontife, pour se rendre dans les Cours de France & d'Espagne. Au travers des vives oppositions qu'il trouva de la part des Ministres de l'un & de l'autre Monarques, il aperçut dans ces Souverains une égale disposition à terminer leurs longues querelles par quelque accommodement convenable. Sur-tout il entrevit ce desir dans le Roi Catholique, qui, se voyant à l'âge de soixante & dix ans, après avoir commencé son regne par une guerre avec les François, souhaitoit le finir par une réconciliation durable entre les deux Couronnes. Tout résolu que Philippe étoit d'y prêter l'oreille, il voulut néanmoins remettre cette affaire au jugement de son Conseil. Ce n'est pas qu'il fût incertain du parti qu'il devoit prendre, il connoissoit trop la nécessité de rendre le repos à ses Etats, & il n'avoit pas besoin d'autre avis que du sien; mais c'étoit une démarche de bienséance, faite uniquement pour donner à ses Ministres une marque éclatante de son estime & de sa confiance.

Calatagirone va dans les deux Cours.

L'affaire mise en délibération, fut vivement discutée, sans qu'on pût en venir à un avis unanime. Les Conseillers, qui se laissérent emporter par les mouvemens d'une passion trop aveugle, combattirent le projet de faire la paix. Selon leurs idées, „ les E„ tats de Sa Majesté Catholique ne pou-

Philippe assemble son Conseil.

1596. „ voient s'assurer de jouir d'un profond re-
„ pos, qu'autant qu'on feroit la guerre à la
„ France, au lieu qu'ils étoient menacez de
„ troubles, de divisions intestines, dès le
„ moment que les deux Couronnes seroient
„ en paix. Les François, *dirent ils*, sont
„ trop remuans, trop belliqueux, pour se
„ résoudre à se tenir dans l'inaction. Dans
„ la crainte d'éprouver les effets de leur ca-
„ ractére inquiet & turbulent, il convient
„ d'entretenir la guerre dans le centre de
„ leurs Provinces, autrement, dans le tems
„ qu'on ne sera pas sur ses gardes, on les
„ verra porter le fer & le feu dans les Etats
„ de leurs voisins". Don Christofe de Mora combattit ce sentiment, avec la sincérité qu'il savoit être la vertu nécessaire à un Ministre honnête homme & fidele. Il soutint son avis avec toute la fermeté, que pouvoient lui inspirer la force & la solidité des motifs sur lesquels il le fondoit; aussi entraina-t-il les suffrages de toute la Cour, qui se déclara pour la paix avec d'autant plus d'ardeur, que personne n'ignoroit les dispositions du Roi à cet égard. Voici le discours de ce sage Conseiller.

Sentiment de D. Christofe de Mora.

„ On demande si l'on doit continuer la
„ guerre ou faire la paix avec la France.
„ Peut-on être en suspens entre l'une &
„ l'autre de ces extrêmités? Je ne crois pas
„ que les personnes éclairées par les lumié-
„ res du bon-sens, fixement attachées aux
„ régles inviolables de la prudence, fermes
„ dans les principes de la sagesse, puissent
„ balancer à donner leurs suffrages pour un
„ bien aussi apparent, aussi certain, aussi

„ néces-

„ néceſſaire que la paix. Par une conſé- 1596.
„ quence directe, je ne crains point d'avan-
„ cer que ces mêmes ſujets rejetteront avec
„ horreur la guerre, cette hydre de miſéres,
„ qui par des coups barbares a défiguré la
„ face de l'Europe, la plus belle partie de
„ l'Europe, qui a couvert de playes le corps
„ de la Chrétienté, & qui a détruit en un
„ jour le fruit des travaux d'un ſiécle en-
„ tier.

„ Il n'eſt pas poſſible que les plus éclatan-
„ tes, les plus glorieuſes entrepriſes de no-
„ tre invincible Monarque acquiérent le
„ privilége de s'étendre juſqu'à l'infini: com-
„ me toutes les affaires périſſables de ce
„ Monde, elles ne doivent pas prétendre à
„ des établiſſemens éternels. Après avoir
„ navigé ſi longtems ſur les ondes toujours
„ agitées de l'inconſtante Fortune, pour-
„ quoi ſe mettre au hazard de faire naufra-
„ ge, lorſqu'on a la liberté d'entrer dans le
„ port? Les bons Princes ne doivent ja-
„ mais tenter les incertitudes de la guerre,
„ que dans la vue & la ferme eſpérance de
„ parvenir à une paix durable. Semblable
„ à un pilote qui ne doit pas s'éloigner du
„ port, auſſitôt qu'il l'a découvert, un Sou-
„ verain ne doit pas rejetter la paix, quand
„ l'occaſion de la faire ſe préſente. Les
„ conjonctures, la néceſſité doivent à cet
„ égard faire la régle de ſa conduite. J'oſe
„ le dire, il me paroit que ceux qui con-
„ ſeillent de ne pas entendre à la paix, &
„ de continuer la guerre, ne connoiſſent
„ ni l'état préſent de cette Monarchie, ni
„ les forces de celui qui nous attaque au-

„ jour-

1596. „ jourd'hui, dans le tems que nous le croy-
„ ions réduit à se remette à notre discré-
„ tion, & à subir les loix que nous voudrions
„ lui imposer.

„ Il est facile d'envisager notre propre si-
„ tuation dans l'âge périclitant du Roi notre
„ maître, & dans la jeunesse vigoureuse du
„ Prince son successeur. Il n'y a rien qui doi-
„ ve nous faire craindre davantage, que ce
„ que nous appréhendons le moins. Les
„ disgraces arrivent d'ordinaire par des coups,
„ que la prudence humaine a su le moins
„ prévoir, & qu'on étoit bien éloigné d'at-
„ tendre. Je ne veux pas donner plus d'é-
„ tendue à ces réflexions, pour ne pas ex-
„ poser ces secrets dans une plus grande lu-
„ miére. Tournons seulement les yeux du
„ côté de la France, imaginons-nous que la
„ Fortune est à présent tributaire de cette
„ Couronne. Songeons, par l'exemple fra-
„ pant de l'Empire Romain, qu'elle prend
„ aujourd'hui plaisir à élever cette Monar-
„ chie au faîte de la gloire, dans le tems
„ même qu'elle paroissoit toucher le mo-
„ ment de sa décadence & de sa ruine.
„ Souvenons-nous enfin que toutes les Ar-
„ mées, toutes les forces, toute la puissan-
„ ce de notre invincible Monarque, n'ont
„ pu la dompter, la mettre au rang de ses
„ conquêtes.

„ Représentons-nous un Roi, le plus
„ guerrier, qui ait jamais porté la Cou-
„ ronne. Un Roi, que son courage in-
„ trépide entraine dans tous les endroits
„ où le péril est le plus grand, où l'on voit
„ pleuvoir un déluge de sang, s'élever des
„ mon-

montagnes de corps morts, de membres 1596.
entassés les uns sur les autres. Un Roi,
qui ne cessera de vaincre, que lorsqu'il ces-
„ sera de regner. Un Roi, qui, malgré
„ des oppositions toujours nouvelles, des
„ obstacles sans nombre, est parvenu à se
„ faire reconnoitre issu de mâle en mâle de
„ la race de St. Louis, d'où il tire son droit
„ incontestable au sceptre des François,
„ qu'il tient aujourd'hui du consentement
„ universel de la nation. Un Roi, à qui le
„ Souverain-Pontife n'a pu refuser sa béné-
„ diction sur la Terre, à la vue de la victo-
„ rieuse protection que le Ciel lui prodi-
„ guoit sans mesure. La guerre civile, qui
„ est le seul poison mortel pour les Etats,
„ vient de cesser en France. Le pont, sur
„ lequel nos Armées ont ci-devant traversé
„ la France, est rompu. Cette partie des
„ François qui nous tendoient les bras, qui
„ nous ouvroient leurs portes, nous les fer-
„ ment à présent, refusent de nous recevoir.
„ Ces mêmes François ont oublié la quanti-
„ té de millions d'or, que notre Monarque
„ a sacrifiez pour leur défense, ou du moins
„ s'ils s'en souviennent, ils payent ces ser-
„ vices par les efforts qu'ils font, pour nous
„ chasser du petit nombre de places, dont
„ nous restons encore les maitres dans ce
„ Royaume.

„ Nos Conseils sont composez de Minis-
„ tres habiles, sages, & d'une expérience
„ consommée; toutes leurs délibérations se
„ distinguent par une prudence, ordinaire-
„ ment maitresse du succès; j'avoue ces vé-
„ ritez. Mais aussi le point essentiel est,

„ que

1596. „ que nous avons à craindre des conjonctu-
„ res bizarres. Nous avons affaire à des ef-
„ prits légers & inconftans, qui par leur
„ hardieffe fougueufe, par leur courage
„ brufque & impétueux; renverfent tous
„ les deffeins que nous croyons former fur
„ les folides fondemens de la politique la
„ mieux concertée. Notre Hiftoire même
„ fournit des exemples frapans de pareilles
„ révolutions. L'Efpagne s'eft vue au mo-
„ ment de fa perte par des revoltes généra-
„ les, les Chefs de parti vouloient tirer le
„ Duc de Calabre de prifon pour le faire
„ Roi. Les François, pleins d'efpérance de
„ tirer les plus grands avantages de ces cir-
„ conftances, pénétrérent les armes à la
„ main jufqu'au centre du Royaume de Na-
„ varre. Ce fut à leur honte: dans le tems
„ qu'ils fe flattoient d'une conquête certai-
„ ne, en un clin d'œil les Efpagnols fe réu-
„ nirent, coururent unanimement fur l'en-
„ nemi commun, qu'ils chafférent après
„ lui avoir caufé une perte confidérable.

„ Nous rifquons d'avoir le même fort en
„ France. Les peuples de ce puiffant Ro-
„ yaume auront beau fe divifer, s'aigrir les
„ uns & les autres par les plus piquantes in-
„ vectives, fe faire une guerre cruelle; auf-
„ fitôt qu'ils nous verront agir pour avancer
„ nos projets à la faveur de leurs difcordes,
„ on les verra faire trève à leurs haines mu-
„ tuelles, fondre fur nous avec toutes leurs for-
„ ces raffemblées, nous ferons chaffez honteu-
„ fement. Ne nous aveuglons pas, les François
„ mêmes qui font pénétrez d'un zèle fincére
„ pour la Religion, feront les premiers à crier

„ ha-

haro sur nous, lorsque nous croirons les ani- 1596.
mer par notre présence à la ruïne des Protes-
tans. Les autres qui n'ont point à cœur les in-
térêts de la Foi, qui ne se déclarent jamais
qu'à la derniére extrêmité, qui sont mauvais
Chrétiens par habitude, perdront leur indo-
lence, feront éclater l'amour de la patrie,
dans la crainte de paroitre partisans des Espa-
gnols. Ci-devant le jeu nous étoit favorable,
tout tournoit à notre avantage, les François
fournissoient les cartes, & en jouant eux-mê-
mes, ils nous abandonnoient une partie du
gain que la Fortune pouvoit leur procurer.
„ Si nous avions bien fait, nous aurions
fait usage de toute notre puissance, dans
le tems que les François étoient le plus
acharnez à se détruire, dans le tems que
cette formidable faction de la Ligue ne
juroit que par le nom de Philippe. Il fal-
loit alors faire réellement ces grands ef-
forts, dont aujourd'hui nous méditons les
préparatifs, avec plus de bruit que d'espé-
rance de succès. C'est une maxime gé-
néralement reçue, qu'un tiers a toujours oc-
casion de faire son profit de la querelle de
deux ennemis: mais il n'est pas commun
de trouver les moyens de parvenir à cette
fin. A présent que les François ne for-
ment qu'un seul corps sous un même
Chef, malgré les desolations d'une guerre
civile à peine éteinte, ils ont encore assez
de forces, pour faire tête aux plus puis-
sans Princes de l'Europe, qui oseront les
attaquer dans leur Pays. Ils n'ont que
trop de ressources, pour se mettre en é-
tat de reprendre toutes les places dont
„ nous

1596. » nous ſommes les maitres, ils peuvent m
» me porter la guetre juſques dans nos pr
» pres Provinces. Il n'y a qu'une voye d
» parer leurs coups, mettons par la paix un
» barriére entre les deux Monarchies, pl
» forte que n'eſt celle des Pirénées.

» C'eſt une foible raiſon de dire que ce
» guerriers ne ſont pas heureux à conſerve
» leurs conquêtes, il ſuffit de ſavoir qu'i
» ont aſſez de bonheur pour conquérir,
» c'en eſt aſſez pour craindre le mal qu
» peuvent faire ces redoutables ennemi
» Pour l'éviter, je ne vois d'expédient qu
» la paix. Le Roi notre Monarque veu
» finir ſon règne, dans les douceurs du re
» pos. Et Votre Alteſſe (*dit le Miniſtre, e*
» *ſe tournant vers le Prince Succeſſeur préſomp*
» *tif, qui étoit préſent*) Votre Alteſſe do
» regarder comme un bien précieux, de n
» pas commencer le ſien avec les embarra
» d'une guerre. Son ambition doit être ſa
» tisfaite de la vaſte étendue de terres qu
» compoſent ſon héritage, Votre Alteſſe e
» un mot doit être contente de ſe faire obéi
» dans l'un & l'autre Mondes, de joui
» ſeule de la prérogative de voir ſes État
» éclairez par le ſoleil, quand ceux des au
» tres Souverains ſont dans les ténébres d
» la nuit. Telle eſt la fortune que la Séré
» niſſime Maiſon d'Autriche tient de la li
» béralité du Ciel, ſeule entre toutes le
» Puiſſances de l'univers elle peut ſe glori
» fier de la poſſeſſion d'un Empire preſqu
» ſans bornes, qu'elle raporte à la faveur ſin
» guliere de la divine Providence".

A peine de Mora eut cessé de parler, que le rince Philippe marqua son indignation, par ›s mouvemens de la plus furieuse colére. et héritier de la Couronne aima mieux pa- ›itre donner l'essor à la fougue d'un courage iartial, que se laisser conduire par les con- ils trop mesurez d'une sage modération. e n'est pas que sa valeur fût au dessus de ordinaire, mais le défaut de prudence l'em- êcha de sentir la solidité des raisons qu'il enoit d'entendre. Par son emportement il éclara assez sa haine pour les partisans de la aix, il traita le Conseiller avec la derniére igreur, il l'accabla d'un déluge de reproches ›s plus piquans, pour avoir eu la généreuse ardiesse de lui exposer son sentiment. En- n, piqué jusqu'au fond du cœur de la fer- neté de ce sujet à soutenir un parti con- aire à ses idées, il lui commanda de sortir, c de ne plus se présenter devant lui. A- rès cet éclat, chacun ne songea qu'à fai- e sa cour au Prince, & ce fut un con- ert unanime pour la continuation de la uerre.

1596.

Colére du Prince Philippe.

Don Christofe alla sur le champ instruire e Roi de ce qui venoit de se passer. Phi- ppe fut très attentif aux plaintes de son Mi- istre, & plaignit intérieurement la miséra- ›le condition des Princes, à qui, pour leur omplaire, on est contraint de déguiser ses éritables sentimens, & de supprimer la si- uation naturelle des affaires. Il ne répon- it cependant autre chose à son Ministre, ue cette parole, *Obéissez.* Trait d'une pru- ence rafinée, & qui n'étoit propre qu'à Philippe II. Il ratifia l'ordre quoiqu'in- juste

Trait de prudence du Roi d'Espa- gne.

1596. juste de son fils, dans la vue d'inspirer un respect inaltérable pour l'autorité de son successeur; & de maintenir dans l'esprit des peuples l'opinion avantageuse, qu'ils avoient conçue de leur futur Souverain. Don Christofe reçut ce dernier Arrêt avec soumission; il fit une profonde révérence, & se retira, à la vérité chagrin de sa disgrâce, mais plein de la consolation d'un honnête homme d'avoir suivi les mouvemens de sa conscience.

Remontrances de ce Monarque à son fils.

Après avoir satisfait à la bienséance qu'exigeoient l'honneur & la dignité de son fils, Philippe voulut remplir les devoirs de la justice. Il fit venir le Prince, à qui il dit „ qu'il ne pouvoit pas apptouver son procédé, dans le mépris insultant qu'il faisoit si „ fort à la légére des anciens serviteurs de la „ Couronne, du vivant même de son pére, „ sous ses yeux, & sans autre offense de la „ part du Ministre disgracié, que de n'avoir „ pas su conformer son avis à ses intentions. „ Qu'une violence de cette nature ne pouvoit que donner de très sinistres impressions de son regne futur, puisqu'à peine „ commençoit-il d'avoir l'autorité en main, „ qu'il commençoit de marcher par un chemin, qui de tout tems avoit été fatal à „ plusieurs Princes qui l'avoient pratiqué, „ quoiqu'ils fussent plus consommés que lui „ dans la science du gouvernement. Que „ quelque irrité qu'il fût de l'ordre que Don „ Christofe de Mora avoit reçu, parce qu'il „ renfermoit une injustice criante, il n'avoit pas voulu le révoquer, pour ne pas „ autoriser un exemple de desobéissance.

„ Mais

Mais qu'il prétendoit que dès l'heure même il rapellât Don Christofe, & qu'il le rétablît dans l'emploi dont il l'avoit chassé. Qu'il devoit avoir toute sa vie cette maxime devant les yeux, qu'il devoit y avoir une entiére liberté dans les Conseils des Princes, que chacun devoit jouir du droit d'exposer ses véritables sentimens, de mettre la vérité dans tout son jour, avec une franchise autorisée par le gout du Souverain. Que les Conseillers se rendoient coupables d'un crime capital, lorsque par une honteuse politique ils conformoient leurs avis, plutôt aux idées & à la passion, qu'au bien & à l'intérêt de celui qui demandoit conseil. Qu'en diverses rencontres c'étoit une imprudence de découvrir trop ouvertement ses idées, mais qu'en ce qui regardoit le service du Prince, l'avantage de l'Etat, le salut & le repos de la Chrétienté, c'étoit le comble de la scélératesse de rien cacher. Que c'étoit même une impiété en pareil cas de donner à sa passion plutôt qu'à la raison, qui n'épargne personne, & qui semblable à un cheval jette par terre aussi bien le fils d'un Roi, que celui du dernier des sujets. En un mot, que celui qui se voyoit chargé de donner des conseils, & de faire ses représentations, ne devoit ni flatter ni dissimuler". 1596.

Conduite de ce Prince.

Don Philippe reçût avec toute la soumission, toute la dolicité, tout le respect imaginables la correction & les avis du Roi son pére, & il se retira dans la disposition d'exécuter l'ordre qu'il lui avoit donné. Sur le champ

1596. champ il fit venir Don Chriſtophe de Mora, qui de ſon côté demanda excuſe au Prince d'avoir parlé avec trop de hardieſſe en ſa préſence. Liberté qu'il n'avoit priſe, proteſta-t-il, que par les mouvemens du zèle particulier, de l'attachement ſans reſerve qu'il ſe ſentoit pour la gloire & la grandeur de ſa ſéréniſſime Maiſon, pour le bien & l'honneur de la Monarchie. En effet il n'y a que les perſonnes d'une expérience conſommée dans les affaires, qui parlent toujours d'une maniére conforme à leurs lumiéres ſupérieures. Cet incident fit connoitre au Roi Catholique, que la jeuneſſe & l'ignorance du Prince ſon fils étoient en butte à la politique intéreſſée de Miniſtres flateurs, qui par leur baſſe complaiſance encenſoient les qualités qu'il faiſoit paroitre, pour corrompre ſon cœur par la fumée d'un encens, capable d'empêcher ſes prémieres ſemences de ſe mûrir, & de porter dans leur tems des fruits convenables.

Ordre à l'Archiduc de traiter la paix.

Pour obvier aux inconvéniens qu'il avoit lieu de craindre de la prévention de ſon fils pour la guerre, Philippe ne voulut plus que les négociations ſe traitaſſent en Eſpagne, où le Conſeil étoit rempli de préjugez contraires à la paix. A cet effet il donna ordre à l'Infante Iſabelle d'écrire à l'Archiduc, avec qui elle étoit déja promiſe, de faire quelque ouverture d'accommodement, & de ſonder les intentions de la Cour de France. L'Infante, qui, entre autres ſujets d'éloges dus à ſes vertus perſonnelles, ſe faiſoit gloire de ſoutenir le relief qu'elle avoit d'être fille de l'illuſtre Iſabelle,

le, surnommée la Princesse de la paix, écrivit à l'Archiduc de contribuer, de ses conseils & de son entremise, à la perfection d'un ouvrage si nécessaire & tant desiré; avec la franchise, la sincerité si particuliérement annexées à la Nation Allemande. 1596.

Sentiment de ce Prince à ce sujet.

L'Archiduc, qui devoit recevoir les Pays-Bas pour la dot de sa future épouse, connoissoit trop l'impossibilité d'être maitre paisible & absolu de ces riches Provinces, s'il n'en écartoit les horreurs de la guerre, & s'il n'en assuroit le repos par une solide paix. Rempli de cette idée, il assura dans sa reponse qu'il n'avoit rien plus à cœur que de satisfaire sur ce point Sa Majesté Catholique. Desir, ajoutoit il, d'autant plus ardent de sa part, que son ame étoit pénétrée de la plus vive douleur de voir l'Europe plongée dans la plus affreuse misére, par le fléau d'une guerre sanglante & opiniâtre. Pour surcroit d'affliction, d'envisager les deux prémiers Monarques du Monde Chrétien, dont l'un pouvoit être l'épée, l'autre le bouclier, contre la puissance redoutable des Ottomans, s'acharner à leur perte mutuelle, faire usage de toutes leurs forces pour se détruire réciproquement, sans autre but, sans autre avantage pour l'un ou pour l'autre, que de parvenir à l'abaissement de son ennemi, aux dépens même de la ruïne de ses propres Etats. La renommée publia bientôt le gout que l'Archiduc faisoit éclater pour la paix, & le fruit qui en revint à ce Prince fut d'acquerir l'affection & la confiance des

1596. Peuples, dont il devoit être le Souverain, après la conclusion de son mariage avec l'Infante. D'ailleurs Philippe redoubla son affection pour son gendre futur, à la vue de cette conformité de sentiment, sur-tout dans des conjonctures qui rendoient la paix d'une néceſſité abſolue. En effet la Monarchie Eſpagnole touchoit au moment terrible de perdre un Roi, ſi célébre par ſa ſcience dans le manége de la politique, & de tomber ſous les ordres d'un ſucceſſeur encore novice, & que la nature n'avoit pourvu que de très médiocres talens.

Calatagirone en France.

Cependant Calatagirone continuoit avec vivacité ſes négociations à la Cour du Roi Très-Chrétien, pour ébaucher les premiéres ouvertures d'une réconciliation entre les deux Couronnes. Le Souverain-Pontife avoit jugé à propos d'envoyer d'abord cet Agent à Henri, & pluſieurs raiſons l'y avoient déterminé. Inſtruit des vues & des ſentimens du Roi Catholique, il n'aperçut d'obſtacle que de la part de ſon adverſaire. Difficultez, ſelon toutes les aparences, d'autant plus inſurmontables, qu'il n'étoit pas à préſumer qu'un Monarque tel qu'Henri, né dans le tumulte des armes, endurci dans le continuel exercice de la guerre, qu'on ne voyoit jamais qu'à cheval, voulût prêter l'oreille à un accommodement. Suppoſé même que la néceſſité de ſes affaires, l'intérêt de ſon Royaume, les beſoins de ſes Sujets, le forçaſſent d'y conſentir, il ne ſeroit jamais le maitre de ſuivre ſes propres mouvemens. On avoit tout lieu de craindre que les mêmes Miniſtres, qui l'avoient engagé à déclarer

la guerre à l'Espagne lorsqu'il paroissoit être sans ressource, dans le tems que quatre Ducs des plus puissans du Royaume avoient encore les armes à la main, ne le fissent résoudre à poursuivre vivement son premier dessein, à la vue de l'avantage qu'il avoit alors de voir toute la France soumise. 1596.

Ces préjugez ne furent point faux, le bon Religieux rencontra dans les commencemens plusieurs difficultez considérables. Il lui fallut beaucoup d'adresse pour les surmonter, quoiqu'il agît de maniére à faire sentir qu'il étoit assuré du consentement de la Cour d'Espagne. En effet il y avoit fait deux voyages, & dans deux audiences très longues qu'il avoit eues de Philippe, il avoit assez reconnu l'extrême passion qu'avoit ce Monarque de conclure la paix. En peu de tems Calatagirone eut la satisfaction de trouver Henri dans des sentimens, qui passoient ses espérances. Ce Roi lui répondit enfin „ qu'il „ étoit prêt à concourir de sa part au Trai„ té de paix, non seulement pour complai„ re à Sa Sainteté, mais encore parcequ'il y „ voyoit une occasion d'acquerir une gloire „ immortelle. Que toute l'Europe savoit „ que la néceffité contraignoit les Espagnols „ de se délivrer d'une guerre, qu'ils ne „ pouvoient plus soutenir. Que pour lui, „ s'il vouloit donner les mains à un accom„ modement, il n'agissoit que par un pur „ motif de générosité. Que dans ces cir„ constances de grandeur d'ame de sa part, „ de contrainte du côté de ses ennemis, il „ ne balançoit pas à procurer ce bien à la „ Chrétienté, pourvû que ce fût à des con-

Dispoſition d'Henri à la paix.

1596. „ ditions, qui ne miſſent point en compro„ mis ſon honneur, & la juſtice de ſes droits „ qu'il ſoutenoit inconteſtables".

Calatagirone paſſe en Eſpagne, ſon retour en France.

Sur cette aſſurance, Calatagirone paſſa à Madrid, & peu de tems après revint en France, avec une entiére certitude de la bonne volonté de Philippe. Dans ce dernier voyage le Religieux négociateur alla en Flandre, pour s'éclaircir des ſentimens de l'Archiduc. Il trouva ce Prince dans des diſpoſitions pacifiques, juſqu'à faire éclater des mouvemens d'impatience & de colére, au ſujet de la lenteur avec laquelle on pourſuivoit cette grande affaire. Il eſt bien vrai que Calatagirone, de retour en France, comme je viens de le dire, raporta à Henri que Sa Majeſté Catholique avoit donné un plein pouvoir à l'Archiduc ſon neveu de traiter & de conclure la paix. Il ajouta que cet ordre portoit de mettre en œuvre tous les reſſorts, propres à finir une guerre auſſi onéreuſe, & à écarter tous les obſtacles qui pourroient ſuſpendre la réconciliation des deux Couronnes. Enfin qu'à la faveur de cette réſolution de la Cour d'Eſpagne, & du deſir ardent que le Gouverneur des Pays-Bas marquoit de conſommer cet ouvrage, il ne pouvoit y avoir aucun doute que le ſuccès ne ſuivît promtement, à la ſatisfaction, à la gloire même des deux parties, & au bien commun de l'Europe. A ce raport, Henri fit cette réponſe. „ Ainſi donc la paix „ ſe fera par une eſpéce de miracle, car il „ me paroiſſoit impoſſible que l'Archiduc y „ penſât, attendu qu'il eſt entouré d'Eſpa-

„ gnols,

„ gnols , qui ne ſavent que conſeiller la guerre contre la France". 1596.

Alexandre de Médicis Légat dans ce Royaume.

Calatagirone ne manqua pas d'inſtruire le Pape de ce qui ſe paſſoit. Ce Pontife, voyant toutes les apparences d'une paix prochaine, au moyen des diſpoſitions favorables des deux Monarques, voulut faire de ſa part toutes les démarches néceſſaires pour avancer la conſommation du Traité. Comme il étoit ſûr des ſentimens du Roi d'Eſpagne, il crut devoir s'éclaircir à fond de ceux d'Henri. Dans cette vue, il jugea à propos d'accélérer le départ du Légat *a Latere*, qu'il étoit convenu avec les Ambaſſadeurs de ce Monarque d'envoyer à Paris, pour confirmer l'abſolution qu'il avoit donnée, & faire exécuter les promeſſes faites en conſéquence. En même tems il comptoit voir de près les diſpoſitions de cette Cour à la paix, & interpoſer ſon crédit pour conduire ces commencemens à une heureuſe fin. A cet effet, il choiſit le perſonnage le plus recommandable du Sacré Collége, & ce fut Alexandre de Médicis, qui depuis parvint au Souverain-Pontificat ſous le nom de Leon XI. Ce Légat fut reçu ſur les frontiéres du Dauphiné par le Duc de Lesdiguiéres Gouverneur de cette Province, qui, quoique Huguenot & ennemi des Catholiques, ne laiſſa pas de faire au Miniſtre du St. Pére tous les honneurs, & de lui rendre tous les reſpects poſſibles, & il l'accompagna même juſqu'à Lion. En un mot le Cardinal Légat reſta tellement ſatisfait de la politeſſe du Duc, & des autres Gentilshommes Huguenots qui ſe trouvérent à ſa ſuite, qu'un

1596. qu'un jour à table il dit à ses Officiers, „ Je „ n'aurois jamais cru qu'il y eût tant d'honnêteté, des maniéres si gracieuses parmi les hérétiques".

Son entrée à Paris & ses conférences sur la paix.

La peste regnoit alors en plusieurs contrées de l'Europe : cet incident obligea le Légat de faire un grand détour, & il ne put se rendre à Paris aussitôt qu'il auroit dû. Cette Capitale même étoit infectée du mal contagieux, & il fut contraint de s'arrêter à Montléri qui en est éloigné de dix lieues. Henri, qui se trouvoit en Picardie, en partit en poste pour lui rendre visite, & il donna en cette rencontre une preuve éclatante de son respect pour le Souverain-Pontife, par l'impatience qu'il témoigna de voir son Ministre, qu'il traita avec un épanchement de cœur, une familiarité inexprimables. Ensuite le Légat se mit en chemin pour faire son entrée dans Paris, ce qui fut exécuté avec tout l'éclat, toute la pompe qu'il avoit été possible d'imaginer. Mais, pour se mettre à couvert du danger de la maladie, il prit son logement à St. Merri hors de la Ville, où il eut plusieurs conférences fort longues avec le Roi. Après avoir terminé les affaires particuliéres qui concernoient la Cour de Rome, ils en vinrent aux générales, c'est-à-dire, à la négociation entamée de la paix. Alexandre y rencontra plus de difficultez qu'il ne s'y étoit attendu, le Roi lui déclara d'un ton ferme qu'il ne vouloit en aucune maniére entendre parler d'accommodement, qu'au préalable on ne lui restituât tout ce qu'il étoit en droit de redemander. Ce fut donc une nécessité de faire partir en di-

diligence le bon Religieux Calatagirone, 1596.
pour aller faire ce raport à l'Archiduc, & se rendre en Espagne sans perdre de tems, pour recevoir la derniére résolution de Philippe à l'égard des restitutions que la Cour de France demandoit.

Fin du XVII. Livre.





LA VIE DE PHILIPPE II. ROI D'ESPAGNE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE XVIII.

ARGUMENT DU LIVRE DIXHUITIEME.

Prise d'Amiens par Henri. Mesures du Roi d'Espagne. Le Duc de Luxembourg à Rome. Le Gouverneur de Milan tente de l'arrêter prisonnier. Jalousie des Espagnols au sujet des honneurs qu'on fait à cet Ambassadeur. Secours obtenus pour l'Empereur. Armement du Roi Catholique contre l'Angleterre. Fa-

ta-

talité des desseins de l'Espagne contre ce Royaume. Grande maladie de Philippe, & les arrangemens de ce Monarque. Affaire entre ce Monarque & les negocians ses Sujets. Flotte Espagnole. Assaillie par la tempête. Philippe admet le Prince son fils au gouvernement. Affaire arrivée dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Venise à Madrid. Suites de cet accident. Plaintes des Tribunaux de Justice. Jugement de Philippe à ce sujet. La mort du Duc de Ferrare allarme les Princes d'Italie. Leurs démarches auprès du Roi Catholique. Don César d'Este reconnu Duc par le Peuple de Ferrare. Indignation du Pape contre le Duc. Eclaircissement sur les droits du St. Siége. Obstination du Pape. Protestation du Roi Catholique en sa faveur. Préparatifs de Clément pour la guerre contre le Duc. Les Princes d'Italie arment pour leur défense. Situation de Don César & cause de la foiblesse de ses forces. Disposition du Peuple de Ferrare. Premiéres démarches du Duc. Sa résolution de se défendre. Sa lettre aux Cardinaux à Rome. Monitoire publié contre ce Prince. Manifeste en faveur de son droit. Raisons en faveur de la légitimation. Autres contre la réunion prétendue. Manifeste du Pape. Contre le droit d'élection prétendu par les Ferrarois. Triste situation de Don César. Conduite du Gouverneur de Milan. Politique des Vénitiens. Don César excommunié. Rigoureuses procédures contre ce Prince. Son discours aux Ferrarois. Leur réponse. Leur fuite. Plusieurs se soumettent volontairement au Pape. La Duchesse d'Urbin propose un accommodement. Réponse du

Légat. Conditions du Traité. Réflexion. Attention du Pontife pour le Traité de paix. Le Légat se transporte à St. Quentin. Prudence requise pour le manége des grandes affaires. Le petit nombre de Ministres convenable dans les négociations de conséquence. Difficulté de la restitution des places. Calatagirone passe en Flandre. L'Archiduc envoye en Espagne pour résoudre le Roi à la restitution. Philippe demande l'avis de son Conseil de conscience pour la guerre. Il consent à restituer. Vervins choisi pour le lieu du congrès. Jeunes Ministres doivent être exclus des négociations importantes. Plénipotentiares pour la paix de Câteau-Cambresis. Deputez de la France & de l'Espagne à Vervins. Cérémonies pour les visites réciproques. Préséance adjugée à la France. Exhortation du Légat aux Plénipotentiaires. Secret admirable dans l'assemblée. Réflexion à ce sujet. Réglement pour les barbes. Mort de la Duchesse de Savoye: Ses enfans. Procédé de Philippe à leur égard.

1597. Prise d'Amiens par Henri.

PEndant que les Plénipotentiaires du Souverain-Pontife négocioient la paix dans les Cours de France & d'Espagne, les Armées des deux Monarques ennemis tenoient la campagne, & formoient des entreprises, pour acquerir à l'envi des avantages propres à se donner une supériorité décisive. Amiens fut le théâtre le plus remarquable des exploits de cette année. Les Espagnols avoient surpris cette forteresse par un stratagême singulier, savoir, par le moyen d'une charetée de noix: Hen-

Henri la reprit avec un courage de Lion, après l'avoir battue pendant plus de deux mois de vingt mille coups de canon. La perte de cette place avoit été un événement fatal aux intérêts de ce Monarque, cette conquête lui acquit beaucoup de gloire. Sa valeur n'étoit point douteuse, mais dans cette occasion elle reçut un nouveau lustre, & toute la France resta pleinement convaincue de la grandeur de son courage. Si l'exploit de ses ennemis donna une espéce d'atteinte à la réputation de ses armes, on peut dire qu'il répara cet affront avec éclat, & que ce succès servit à porter son nom au faîte du Temple de Mémoire. Henri, qui, plus que tous ses prédecesseurs sans exception, pouvoit se dire le seul Capitaine entre les Rois & le Roi des guerriers, fit connoitre à l'univers entier en cette rencontre que rien ne pouvoit tenir contre les efforts de sa bravoure, que tout plioit sous l'impétuosité de ses attaques. En effet ceux qui n'avoient pu se maintenir dans la possession d'Amiens, ne purent ensuite empêcher ce Prince victorieux de faire rentrer à force ouverte Ardres & Calais sous son obéissance. L'Archiduc étoit venu en personne avec toute son Armée au secours de la garnison d'Amiens, & il eut la honte d'être contraint d'abandonner son entreprise & de se retirer, non sans décheoir beaucoup de la haute attente que son nom avoit répandue dans le monde. 1597.

Mesures du Roi d'Espagne.

La conquête inespérée de la capitale de Picardie donna beaucoup à penser aux Espagnols, qui ne s'étoient attendus à rien moins

1597. qu'à se voir enlever cette forteresse. Philippe même crut ne devoir plus compter sur la paix, convaincu que le Monarque son adversaire, enorgueilli par des succès si considérables, rejetteroit avec hauteur toutes les propositions d'accommodement. Il n'aperçut donc d'autre ressource que de parer les suites fâcheuses, que tant de victoires lui faisoient envisager, & il ne songea qu'à augmenter ses Armées: résolu en même tems en cas qu'elles devinssent inutiles par la conclusion d'un Traité, de les faire marcher au secours de l'Empereur, réduit à de tristes extrêmitez par les forces victorieuses des Turcs. Dans cette double vue, il commanda au Marquis de Trevice & à Alexandre des Monts d'assembler à Naples trois Terces d'infanterie, & à Milan autant par les soins d'Alfonse d'Avalos, de Bourbon, & du Chevalier Gambarotta, tous trois Mestres de Camp, avec ordre de conduire ces troupes dans les Pays-Bas.

Le Duc de Luxembourg à Rome.

Au commencement de cette année, Henri envoya une Ambassade solemnelle au Souverain-Pontife, & ce fut la premiére depuis la réconciliation de ce Monarque avec le Siége de l'Eglise Romaine. Le sujet qu'il choisit pour remplir un emploi de cette importance, fut François de Luxembourg Duc de Piney, l'un des plus grands Seigneurs du Royaume. Ce Ministre arriva le 1. de Mars à Génes, où il fut conduit par le Sénateur Aurelio Lomellino, qui au nom de la République étoit venu jusqu'à Savone au devant de Son Excellence, qu'il logea dans son palais. Les premiers de l'Etat allérent

lui

lui rendre visite, au grand déplaisir des Espagnols, qui ne pouvoient souffrir qu'une République, dépendante en tout, comme ils le prétendoient, de Sa Majesté Catholique en vertu de la protection ouverte qu'elle lui accordoit, fît des honneurs si distinguez à l'Ambassadeur d'un Roi ennemi de l'Espagne, avec laquelle il étoit même actuellement en guerre. 1597.

Le Gouverneur de Milan tente de l'arrêter prisonnier.

On porta à une violente résolution le ressentiment de cette injure prétendue: le Connétable de Castille Gouverneur du Milanez se mit en devoir de la vanger, & sur l'Etat de Génes & sur la personne du Duc, qu'il avoit formé le dessein de faire enlever dans la route qu'il prenoit par terre pour se rendre à Rome. Il en donna la commission à Jean Baptiste Severoli, qui à la tête de deux cens cavaliers se mit en embuscade dans certains endroits voisins du chemin où le Duc devoit passer; & la chose auroit réussi sans aucun obstacle, si par un coup de pur hazard les François n'avoient pas avancé leur départ d'une demie heure. L'attentat fut bientôt découvert, les Génois s'en plaignirent avec d'autant plus d'aigreur, que la tentative s'étoit faite sur les terres de leur obéissance. Ils en écrivirent de la maniére la plus vive à Philippe, & ce Monarque fit au Gouverneur la plus sévére réprimande, dans une lettre qu'il envoya décachetée au Sénat, pour la faire tenir ensuite au Connétable. Les Génois, avant que de la remettre, ne manquérent pas d'en tirer des copies, qu'ils envoyérent à Henri & au Duc de Luxembourg, qui

1597. parurent pleinement satisfais de la conduite du Roi Catholique.

Jalousie des Espagnols au sujet des honneurs qu'on fait à cet Ambassadeur.

Si la Cour d'Espagne desavoua l'entreprise du Gouverneur de Milan, elle ne put retenir le dépit que lui causa la réception que Clément fit à l'Ambassadeur de France. Le Duc de Luxembourg fut comblé par le Pontife d'honneurs, & de marques d'une attention, qui non seulement paroissoit convenable à son rang, à sa personne, & au relief du caractére qu'il devoit soutenir, mais qui fut portée beaucoup au delà de ce qui se pratique d'ordinaire en pareille rencontre. Rien ne fut oublié de la part du Pape, pour relever par les plus éclatans dehors la distinction qu'il vouloit faire du Ministre d'Henri, dans la vue de répondre de tout son pouvoir à la générosité & au zéle, que ce Monarque avoit fait paroître dans les honneurs inusitez qu'il avoit rendus au Légat Apostolique. En effet des deux côtez ces Souverains parurent faire un combat d'honnêtetez; Henri ne pouvoit rien faire de plus que ce qu'il imagina, pour témoigner en la personne du Légat le plus vif attachement au Chef de sa Communion; & Clément épuisa à l'égard de l'Ambassadeur François toutes les déférences, propres à ne pas demeurer en reste avec le Roi son maitre. Cette conduite mit les Espagnols hors d'eux-mêmes, ils en firent grand bruit, mais les plaintes améres qu'ils portérent au Pontife même, bien loin de produire quelque changement, ne tirérent qu'une réponse assez mortifiante. „ Aussitôt que je „ saurai, *repliqua Clément*, que les Espagnols „ fe-

„ feront dans leur pays aux Légats *a Latere* „ les mêmes honneurs, que le Roi Henri a „ rendus en France à Alexandre de Médicis, je ne manquerai pas de traiter leurs „ Miniſtres avec la même diſtinction, que „ j'obſerve aujourd'hui à l'égard de l'Ambaſ- „ ſadeur de ce Monarque". 1597.

Secours obtenus pour l'Empereur.

Les Eſpagnols furent mieux écoutez au ſujet des preſſantes ſollicitations qu'ils firent, conjointement avec l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Impériale, pour obtenir de puiſſans ſecours en faveur des Chrétiens qui faiſoient la guerre en Hongrie & en Tranſilvanie. Ils ſe voyoient réduits à de fâcheuſes extrêmitez par les victoires & les conquêtes de l'ennemi commun: circonſtance qui expoſoit la Chrétienté à un péril manifeſte, ſi l'Empereur ne trouvoit dans les forces des autres Puiſſances des reſſources, capables d'arrêter les progrès menaçans des armes Ottomanes. Ces repréſentations touchérent le Souverain-Pontife, il marqua tout l'empreſſement convenable à concourir de ſa part, & de troupes & d'argent, aux beſoins trop réels des Chrétiens. Il fit partir Jean-François Aldobrandin ſon cher neveu à la tête de huit mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie, il donna ordre de faire encore de nouvelles levées, & il augmenta les impoſitions ordinaires ſur ſes Sujets. Non content d'agir par lui même, il écrivit aux Princes d'Italie, comme l'Empereur avoit fait de ſon côté, pour les inviter à contribuer de leur pouvoir au ſuccès d'une œuvre ſi ſainte. Tant de démarches, conformes aux vues de la Cour d'Eſpagne, donnérent à Philippe une

1597. une entiére ſatisfaction : auſſi ce Monarque pouvoit-il compter ſur la condeſcendance de Clément, qui dans le cœur lui étoit parfaitement dévoué.

Armement du Roi Catholique contre l'Angleterre.

D'autres deſſeins non moins importans rouloient alors dans ſon eſprit, & fixoient même toutes ſes attentions ; c'étoit le deſir de tirer des Anglois une vangeance, aſſortie à la haine, à l'indignation qu'il partageoit avec ſes Sujets contre ces formidables ennemis. En effet ces ſentimens devenoient communs à toute la Nation Eſpagnole, qui ne pouvoit ſoutenir la hardieſſe de ces peuples, qu'elle voyoit depuis tant d'années troubler ſon commerce du Levant & des Indes, attaquer avec ſuccès ſes plus riches Flottes, faire enfin des conquêtes & des établiſſemens en Amérique. Ce n'étoit pas où ſe bornoient leurs expéditions, ils couvroient les mers d'Eſpagne de leurs Armées navales, ils y faiſoient des deſcentes, livroient des combats, prenoient des Villes, bruloient, pilloient enlevoient les vaiſſeaux juſques dans les ports de ce Royaume. Tels étoient les ſujets de l'animoſité irréconciliable des Epagnols, honteux de ſouffrir qu'une femmelette (c'eſt ainſi qu'ils nommoient la Reine Elizabet) eût l'audace d'affronter un auſſi grand Roi que leur Souverain, malgré l'embaras que lui cauſoient les revoltes fréquentes de ſes propres Sujets. Par ces motifs, ils n'avoient tous de paſſion plus dominante que de ſe mettre en état de tirer raiſon de cette Princeſſe, & l'année précédente ils auroient porté le fer & le feu dans ſes Etats, ſi la Flotte deſtinée à cette expédi-

dition n'avoit pas été ruïnée par la tempête. 1597.
Le Roi Catholique, plus animé que jamais par cette perte, donna ordre d'armer plusieurs gallions, & d'embarquer des troupes non seulement en Espagne, mais encore en Italie. Il revétit de plus du commandement général avec une autorité presque sans bornes, le Comte de Fuentes, nouvellement revenu des Pays-Bas. Enfin il fit retenir dans ses ports tous les vaisseaux des nations étrangéres, pour servir à sa solde dans l'entreprise qu'il projettoit contre la Reine d'Angleterre.

Fatalité des desseins de l'Espagne contre ce Royaume.

Véritablement on équipoit avec toute la diligence imaginable une puissante Flotte, & comme on gardoit le secret sur sa destination, les François en prirent ombrage. Le Légat eut beaucoup de peine à les persuader qu'ils n'avoient rien à craindre, peu s'en fallut qu'ils ne rompissent les négociations entamées de la paix, prévenus que l'Espagne ne faisoit de si grands efforts, que pour surprendre quelque place maritime en France. Ce préjugé avoit fait une si forte impression dans le Conseil, que ce ne fut qu'à force de protestations & de preuves évidentes du contraire, que le Cardinal Légat parvint à tranquilliser les esprits. Ainsi l'on continua de faire les préparatifs nécessaires pour l'expédition résolue. Mais le dessein de se vanger des Anglois avoit toujours été funeste aux Espagnols: nous avons vu dans le cours de cette Histoire les effets surprenans de la bonne fortune d'Elizabet; par cette constante fatalité le bonheur de cette Princesse ne se démentit pas dans cette derniére occasion.

Dans

1597. Dans le tems que l'Armée navale n'atten doit que les derniers ordres pour les opéra tions de la campagne, Philippe tomba dangereuſement malade, que les Médecin deseſpérérent de ſa vie. Cet incident con traignit de ſuſpendre l'exécution du projet d'autant plus qu'on devoit compter ſur l mort inévitable du Roi, que le grand âge & ſon tempérament uſé par les travaux de l'eſprit mettoient hors d'état de réſiſter à la violence de la maladie. Sur cette crainte on congédia les bâtimens étrangers, on renvoya les galéres dans leurs ports, les troupes eurent ordre de retourner dans leurs anciens quartiers. Les Anglois de leur cô té mirent à profit cette favorable conjonc ture, ils n'en furent que plus animez à mo leſter l'Eſpagne, leurs Eſcadres parurent ſur les côtes de ce Royaume, & y répandiren l'allarme & la conſternation. Ce ne fut plus alors ces Eſpagnols prêts à envahir l'Angleterre; bien loin d'y porter la terreur de leurs armes, ils ſe virent contraints de pourvoir à leur défenſe, afin d'empêcher leurs ennemis de ravager leurs terres, & d'avoir le même ſuccès que dans la con-quête de Cadix.

Grande maladie de Philippe & les arrangemens de ce Monarque.

Au milieu de ces mouvemens, le Roi Ca-tholique ſe trouvoit accablé de maux, qui ne lui donnoient aucun relâche. Dans cette triſte ſituation, tout lui annonçoit une mort prochaine, la nature affoiblie par les fati-gues inſéparables des grandes affaires que ſon génie ſeul avoit conduites pendant un long regne, & le nombre des années. Pen-dant le court intervalle qui lui reſtoit à vi-

vre,

e, il voulut pourvoir à tout ce qui pou- 1597.
it contribuer au repos & à la fureté de
; Etats après fa mort. Dans cette vue,
fe détermina à rendre public le mariage
ja conclu, entre le Prince Don Philip-
: fon fils, & Grégoire-Maximilienne fille
iée de feu Charles Archiduc d'Autriche.
ais dans le tems qu'on faifoit les prépara-
s convenables pour la folemnité des no-
s, pour lefquelles les difpenfes étoient ex-
diées, de même que pour le mariage de
nfante Ifabelle, promife à l'Archiduc Al-
rt, & la renonciation de ce Prince au
hapeau de Cardinal, comme je le dirai en
n lieu, on reçut la nouvelle de la mort
la Princeffe d'Efpagne défignée. Re-
rs fi fenfible au Monarque languiffant, que
yeux fixez fur fon crucifix il s'écria, „La na-
ture m'afflige de mille infirmitez différentes,
Dieu met ma conftance à l'épreuve par
des afflictions accablantes, je fuis trop
heureux que ce Souverain difpenfateur
des biens & des maux me donne la for-
ce d'y réfifter".

Ce Roi, alors uniquement occupé à dis- Affaire entre ce Monarque & les négocians ses Sujets.
fer ce qu'il croyoit capable de faire la fé-
ité de fes peuples, voulut encore faire
ononcer un jugement définitif fur le procès
ndant entre lui & les marchands de Ga-
e & de Bifcaye. Depuis nombre d'an-
es, ces négocians fe chargeoient de re-
ettre en Flandre & ailleurs les fonds dont
Cour avoit befoin: des remifes auffi con-
érables caufoient une grande difette d'ar-
nt dans toutes les places marchandes de
urope, parce que dans le commerce tou-
tes

1597. tes les branches sont tellement liées les u-
nes aux autres, que les intérêts des unes
peuvent souffrir, sans jetter du desordre da
les autres. Pour obvier aux inconvénie
inévitables de ce dérangement, quelqu
Princes eurent la généreuse attention
fournir aux négocians leurs Sujets les m
yens de soutenir leur crédit. D'ailleurs l
entrepreneurs ne fournissoient pas exact
ment les deniers, les troupes mal payé
pâtissoient extrêmement, au préjudice not
ble des opérations de la guerre. Philippe
voyant trompé de plusieurs maniéres dans
ne affaire de cette importance, où il éto
lézé de plus de sept cens mille écus, pe
suadé de plus que son fils se feroit rend
compte avec la derniére sévérité, ordonr
à ses Ministres de mettre par un accom
modement les marchands à l'abri de tout
recherche, ce qui fut exécuté à la satisfac
tion de toutes les parties. Vers ce tem
même on découvrit que Jérôme Lomellin
avoit remis en France une grosse somme
pour le service d'Henri : Philippe en fit d
grandes plaintes au Sénat, qui punit le ban
quier de la confiscation de tous ses biens.

Flotte Espagnole. On ne fut pas longtems dans la crainte
de perdre le Roi Catholique, les acciden
mortels cessérent, les Médecins répondiren
de sa vie, mais il lui resta des douleurs ai
guës qui l'accabloient. Dans ces entrefai
tes, le bruit courut que les Anglois se dispo
soient, comme je l'ai dit, à faire une nou
velle entreprise sur les côtes d'Espagne, o
eut même avis qu'ils avoient déja équip
une Flotte considérable, prête à faire voi
le

Alors les Ministres de Philippe, obli- 1597.
z de pourvoir à la défense du Royaume,
pédierent les ordres nécessaires, pour met-
e incessamment en mer le plus grand nom-
e de vaisseaux qu'il seroit possible. Bien-
t après cette résolution, on apprit qu'A-
xandre des Monts, à la tête de sa Terce
infanterie composée de quinze compagnies
étoit embarqué à Naples, & qu'après a-
oir couru risque de périr dans une violen-
tempête, il étoit arrivé au mois de Juin
in & sauf à Génes, sans avoir eu d'autre
al que la peur. Ces troupes furent mi-
s sur les galéres de Doria, qui les trans-
ortérent en Espagne, à Barcelone, & de
à Cadix où étoit le rendez-vous général
e l'Armée navale. Elle devoit agir sous les
rdres de Doria, nommé Général en l'ab-
nce de l'Amirante de Castille, pourvu du
ommandement en chef des forces mariti-
nes de la Monarchie. Ce Généralissime é-
oit parti avec un nombre de vaisseaux, pour
ller au devant de la Flotte des Indes, qu'on
avoit en chemin chargée d'immenses riches-
es, dont la plus grande partie apartenoit à
es particuliers, qui l'attendoient avec toute
impatience imaginable.

Ainsi l'embarquement se fit à Cadix, & Assaillie par la tempête.
armi le corps de troupes destinées pour l'ex-
édition, on comptoit six mille Italiens
montez sur plusieurs galions. La Flotte cin-
la vers la Corogne, dans le dessein d'aller
aire une descente en Angleterre, aussitôt
u'elle seroit jointe au reste de l'Armée, que
ommandoit Don Martin de Padiglia, Com-
e de Santa Gadea, & Grand-Amiral de
Cas-

1597. Caſtille. Mais à peine les Eſpagnols eurent-ils vogué huit jours, qu'ils eſſuyérent une tempête furieuſe; contraints de ſe ſéparer de l'Amiral, & diſperſez ça & là, ils coururent riſque d'être ſubmergez, comme en effet il y en eut pluſieurs perdus. La nouvelle de ce deſaſtre parvenue à la Cour d'Eſpagne, chacun s'écria, „ Ainſi donc Dieu „ ne veut pas que le Roi Philippe ait la ſatisfaction de faire valoir la puiſſance de „ ſes armes contre l'Angleterre, mais pour „ nos péchez il a permis qu'une Reine hérétique déſole les côtes d'une Monarchie „ Catholique, dont les malheurs mettent le „ comble à la joye du triomphe de cette „ ennemie de la Religion". Les vaiſſeaux battus de l'orage, & jettez dans différens endroits, eurent beaucoup de peine à ſe rejoindre dans le port, pour ſe refaire des dommages qu'ils avoient ſoufferts. Pendant que le Ciel combattoit pour Elizabet, les Anglois, commandez par le Comte d'Eſſex leur Généraliſſime, partagérent leurs forces en trois Eſcadres, qui chacune de leur côté allérent attendre dans les mers du nouveau Monde la Flotte de la Nouvelle Eſpagne. Ce voyage n'eut pas le ſuccès dont ils s'étoient flattez, quoique l'eſcorte des Eſpagnols ne fût que d'un petit nombre de vaiſſeaux de guerre.

Philippe admet le Prince ſon fils au gouvernement.

Cependant Philippe voyoit approcher ſa fin, & ne ſe ſentoit plus cette force, cette vigueur, ſi néceſſaires pour ſoutenir le poids du gouvernement. Son eſprit appeſanti ſous le nombre des années, ſon corps exténué par la goute qui lui ôtoit l'uſage des piez & des mains, &

: d'autres infirmitez de différente nature, 1597.
ɔmpagnes inséparables de la vieillesse,
: lui permettoient plus de conduire seul
s affaires. Ce n'est pas qu'il n'eût une ex-
ême attention de cacher son état autant
ı'il le pouvoit, & il avoit coutume de dire
ıx Ministres des Puissances étrangéres, *Chez*
'oi l'esprit est promt, mais la chair est infirme.
our se soulager, & en même tems mettre
: Prince son fils au fait de l'administration
es Etats qu'il devoit lui laisser, il voulut
ıe ce Successeur partageât les travaux de la
.oyauté, & tînt sa place dans les Conseils.
ar cette disposition, il se proposoit de Con-
oitre, avant que de mourir, l'étendue de
capacité du présomptif héritier de sa cou-
ɔnne, dont il examinoit les démarches par
ıi-même, & par des surveillans qui lui en
:ndoient un compte exact. Tous les soirs
n lui rapportoit toutes les décisions que ce
:une Prince avoit données les matins dans
:s Conseils, où il vouloit qu'il assistât, sur-
ɔut lorsqu'il y avoit sur le tapis des matiéres
nportantes. Il lui renvoyoit encore les au-
iences des Ambassadeurs, à moins qu'il ne
ıt question d'intérêts d'une discussion trop
pineuse & trop délicate.

Dans ce tems-là survint une affaire de la erniére conséquence, & elle arriva dans le Palais de l'Ambassadeur de la République de 'enise à Madrid. C'étoit alors Augustin Nani, sujet d'une expérience consommée, 'une sagesse à toute épreuve, d'un génie ıpérieur, d'une noblesse éclatante dans tou- es ses démarches, sur-tout d'une attention xcessive à soutenir la dignité des Souverains

Affaire arrivée dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Venise à Madrid.

qu'il

1597. qu'il repréſentoit par ſon caractére. Auſſi avec ces éminentes qualitez acquit-il en Eſpagne une réputation brillante dans l'exercice de ſon emploi, & Philippe fut tellement ſatisfait de ſa conduite, & charmé de ſes lumiéres, qu'il avoit coutume de dire en badinant, qu'à Veniſe les Nains étoient des Géans en prudence. Je viens à l'affaire qui fait le ſujet de cet Article. Le grand Alguazil (ce qui chez nous eſt la même choſe que le Prévôt, ou le Commandant des Sbirres) voulut s'aſſurer de la perſonne d'un criminel, qui s'étoit réfugié dans l'hôtel de l'Ambaſſadeur ſuſdit, pour ſe ſouſtraire des mains des Archers qui le pourſuivoient. En effet, par le privilége des franchiſes annexé dans toutes les Cours aux Maiſons des Miniſtres publics, le coupable devoit être à l'abri des pourſuites de la Juſtice; auſſi comptoit-il avoir trouvé une ſureté inviolable. Il ſe trompa, l'Officier ſuivi de ſon eſcouade, & réſolu de reprendre ſa proye, ne ſe fit aucun ſcrupule d'entrer dans la cour du Palais, où il menaça d'en venir aux derniéres violences, & répéta ſon priſonnier avec toute l'arrogance & la hauteur, ordinaires à cette canaille, toujours inſolente, mais malheureuſement néceſſaire dans un Etat, pour l'exécution des ordres de la Juſtice.

Suites de cet accident.

Au bruit que cette querelle éleva, le premier qui accourut fut un Gentilhomme de l'Ambaſſadeur, de la Maiſon de Badoero, & immédiatement après le Sécretaire d'Ambaſſade. A l'égard de Son Excellence, par un trait de ſa prudence ordinaire, elle ne voulut pas expoſer ſa perſonne à la fureur brutale

ale de miférables de cette efpéce, ou plu- 1597.
ôt, pour parler plus exactement, évita de
:omprometrre fon caractére, & elle prit le
>arti de fe tenir dans fon appartement fans fe
emuer. Cependant la difpute s'échaufoit;
3adoero & le Sécretaire faifoient tous leurs
:fforts pour empêcher que le criminel ne fût
:nlevé, & foutenir le droit de l'immunité;
le leur côté les Archers perfiftoient à vou-
oir fe faifir du malheureux, pour le condui-
e en prifon. Des paroles on en vint bien-
ôt aux voyes de fait, non feulement le pau-
're Prévôt fe vit brifer entre les mains la
>aguette, que l'ufage d'Efpagne l'oblige de
>orter dans fes expéditions, il eut encore la
ête caffée, & plufieurs de fes fupôts furent
neurtris de baftonnades. Les gens de l'hôtel
toient venus munis d'armes & de bâtons,
our défendre l'honneur & les droits du Pa-
ıis, & ils frapoient avec toute la force &
: gout, que cette infame condition infpire
'ordinaire aux honnêtes gens, qui n'ont ja-
nais trop befoin de fe faire prier pour prêter
nain forte en pareille rencontre. Les Ar-
hers ne laiffèrent pas de fe battre, & de
onner des coups, Badoero entre autres re-
ıt une bleffure.

Les Officiers des Tribunaux de Judicature Plaintes des tribunaux de juftice.
irent feu, animez par une réfiftance à leurs
écrets, qu'ils regardoient comme un affront
ıit à leur corps, & un attentat irremiffible
ɔntre les droits facrez de la Juftice. Ils en
ɔrtérent leurs plaintes au Roi, fur-tout ils
ırent recours à l'autorité du Prince Philip-
:, auquel ils repréfentérent les fuites dan-
:reufes de l'impunité en femblable occa-

 fion,

1597. sion, si dans le commencement de son administration (je viens de dire que son pére l'avoit chargé du soin & de la conduite des affaires) il toléroit une telle licence aux Ambassadeurs & à leurs domestiques. Selon eux, la crainte & le respect dus aux ordres du Souverain s'effaceroient avec le tems, le mépris de la personne royale, de ses jugemens, de ses volontez prendroit la place de l'obéissance, les plus infames scélérats seroient à couvert du bras séculier par l'asile qu'ils trouveroient dans les Hôtels des Ministres publics. A discuter le fait dont il s'agit, il est certain que de toutes maniéres les Archers avoient tort. Ils s'étoient d'abord saisis du criminel, ils devoient s'en assurer, & puisque leur négligence lui avoit présenté le moyen d'échaper de leurs mains, c'étoit un crime contre le Droit des Gens de violer la franchise de l'hôtel d'un Ambassadeur.

Jugement de Philippe à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, Philippe assoupit cette querelle par un jugement plein d'équité, & où il parut avoir égard à la nature du fait, & au caractére que portoient les personnes intéressées. De son côté la République, toujours attentive à conformer sa conduite aux maximes rafinées de sa politique ordinaire, voulut prévenir les différends qui pourroient naître dans la suite, en conséquence du ressentiment que chacun conserveroit de cette affaire. Au premier avis que le Sénat eut de cette contestation, il prit la résolution de rapeller Nani, & d'envoyer en sa place François Soranzo, qui cependant ne parut à Madrid que l'année suivante. Pa-

ce procédé des Puiſſances, tout motif d'a- 1597.
nimoſité ceſſa, & l'ancienne intelligence re-
prit le deſſus. L'Ambaſſadeur Nani reçut
comme auparavant les témoignages de l'eſ-
time du Roi, ce Monarque affecta même
de lui en donner d'extraordinaires, & à ſon
départ le Prince lui fit l'honneur de le créer
Chevalier, & le combla de riches préſens.
C'eſt ainſi que le pére & le fils firent écla-
ter, en la perſonne d'un particulier, la con-
ſidération ſinguliére qu'ils avoient pour le
corps entier de la République de Veniſe.

La mort du Duc de Ferrare allarme les Princes d'Italie.

Un nouvel événement mit cette année
toute l'Italie en mouvement. Alfonſe II.
Duc de Ferrare mourut le 20. d'Octobre, à
l'âge de ſoixante & quatorze ans. Cette
mort arriva dans des circonſtances, qui
donnérent lieu de craindre une longue &
cruelle guerre dans cette partie de l'Euro-
pe. Les prétentions que le Pape forma ſur
cette Principauté, jettérent l'allarme dans
toutes les Cours des Princes, qui eurent
ſujet de craindre une augmentation auſſi
conſidérable de puiſſance en la perſonne du
Pontife regnant. On n'avoit guéres vu ſur
la Chaire du Prince des Apôtres de plus ar-
dent défenſeur des droits du Siége Apoſ-
tolique, & ce caractére diſtinctif de Clé-
ment ne permettoit pas de douter qu'il ne
fût dans la diſpoſition de ſe faire juſtice
par la force des armes, s'il ne pouvoit pas
l'obtenir à l'amiable. Un autre motif de
crainte étoit la déférence des Souverains é-
trangers pour le Chef de leur Communion,
& par là ils n'étoient que trop bien fondez
à prévoir que cette affaire tourneroit à leur

1597. préjudice, quoiqu'ils puſſent alors ſe flatter d'un ſuccès convenable à leur ſureté. En effet Clément avoit acquis tant de crédit auprès des principales Puiſſances, par les démarches qu'il faiſoit pour la Paix, qu'on jugeoit ſi néceſſaire à la Chrétienté, il ſe faiſoit d'ailleurs tellement conſidérer par les ſecours qu'il fourniſſoit à l'Empereur contre les Turcs, & l'on voyoit de toutes parts tant d'attention à lui complaire, qu'il paroiſſoit certain que ces Princes le ſoutiendroient de tout leur pouvoir. Cette perſpective de l'union du Duché de Ferrare aux domaines de l'Egliſe réveilla la jalouſie de pluſieurs Etats, principalement du Roi Catholique, & encore plus des Vénitiens, qui pour être plus près auroient voulu voir ſur ce Trône un Prince beaucoup moins puiſſant qu'eux. En un mot il leur convenoit d'y ſouhaiter tout autre que le Pape, qui poſſeſſeur des deux glaives, ne ſait en faire uſage, que pour inquieter continuellement ſes voiſins.

Leurs démarches auprès du Roi Catholique.

Auſſitôt qu'ils eurent reçu la nouvelle de la mort du Duc de Ferrare, ils donnérent ordre à leur Ambaſſadeur à Madrid de faire, ſur cette importante conjonćture, les plus preſſantes remontrances au Roi Catholique. Ils firent ſentir à ce Monarque que les véritables maximes d'Etat, le généreux deſſein d'aller au devant des ſujets capables d'allumer à l'avenir la guerre en Italie, l'intérêt propre de la Couronne d'Eſpagne, le bien commun des Etats d'Italie, impoſoient aux Souverains qui y étoient les plus puiſſans, la néceſſité de ſe réſoudre à prendre toutes les me-

mesures convenables, pour empêcher l'accroissement des forces du St. Siége par l'union du Duché de Ferrare à l'Etat Ecclésiastique. Les circonstances n'étoient pas propres à faire gouter une semblable politique, Philippe n'avoit alors d'autre but que de conclure la Paix, & cette vue dominante ne lui permettoit pas dans l'occurrence présente de prendre parti contre le Pape, dont l'entremise devenoit le premier mobile de l'accommodement tant desiré. Ainsi ce Monarque ne répondit que ces paroles, „ Nous „ ferons par la voye des représentations, & „ non autrement, tout ce qui pourra dé- „ pendre de notre crédit. 1597.

Don César d'Este reconnu Duc par le peuple de Ferrare.

Mais pour être au fait de l'affaire dont il est question, il est à propos que j'expose quelques particularitez, qui éclaircissent le fondement des droits de chaque partie. Immédiatement après la mort du Duc Alfonse, qui ne laissoit point d'enfans, on ouvrit son testament, par lequel il instituoit son héritier Don César d'Este son cousin, né d'Alfonse, fils d'Alfonse I. ayeul du Testateur & d'Eustachie d'une Maison noble de Ferrare. La lecture du testament faite, les Administrateurs de la Capitale, suivant la coutume observée en pareil cas, mirent les troupes sous les armes, pour prévenir les desordres qui pourroient s'élever à l'occasion de la vacance du Thrône. Le Dimanche suivant le peuple assemblé proclama son nouveau Souverain, avec des acclamations & des cris de joye extraordinaires. Don César, ainsi mis en possession par les suffrages de ses Sujets, fut sur le champ sacré par l'Evêque

1597. de Ferrare, avec toutes les cérémonies usitées de tout tems en semblable solemnité. Le même jour il reçut le serment des Sages, c'est-à-dire des Gouverneurs de la Ville, selon les formalitez établies à cet égard. Le lendemain le nouveau Duc fit partir des Ambassadeurs, pour notifier à differentes Cours son avénement à la couronne de Ferrare. Le Comte Jérôme Gelioli eut ordre de se transporter à Rome, pour y rendre compte de ce qui s'étoit passé, le Comte Pio reçut la commission pour l'Espagne; le Marquis de Scandiano auprès de l'Empereur, & le Comte Louis de Montecuculi fut nommé pour remplir cette fonction à Venise. Ce dernier Ministre n'étoit pas seulement chargé de communiquer le changement arrivé à Ferrare; il devoit prier la République de se déclarer en faveur de César, en cas que le Pape formât opposition à ses droits, comme on pouvoit se tenir assuré qu'il ne manqueroit pas de le faire.

Indignation du Pape contre le Duc.

Ce préjugé ne se trouva que trop fondé: Gelioli ne fut pas plutôt arrivé, qu'il apprit que le Pape, après avoir témoigné en public tout son ressentiment, avoit déclaré qu'il ne recevroit en aucune maniére d'Ambassadeur de la part de Don César. Sa Sainteté tint exactement sa promesse, elle ne voulut jamais rien rabattre de ses prétentions, quelques efforts que fissent les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, pour lui inspirer des sentimens de paix & de douceur. Elle expédia des ordres pour faire assembler son Armée, & en même tems les Magistrats supérieurs furent chargez d'expédier les procédu-

res

res prescrites par les loix & l'usage, à l'égard 1597.
de la dévolution du Duché de Ferrare, sous le titre de fief de l'Eglise. Pour la satisfaction du lecteur, je vais donner en peu de mots l'origine de ce droit prétendu par les Souverains-Pontifes.

Eclaircissement sur les droits du St. Siége.

Dans les lettres d'Investiture que Paul III. renouvella, lorsqu'il fit la paix avec le Duc Hercule, il fut expressément dit qu'au défaut d'héritiers mâles & légitimes de la ligne directe d'Alfonse I. pére du Prince nouvellement réconcilié, ou de quelque maniére que sa postérité masculine & directe vînt à manquer, le Duché de Ferrare tomberoit en commise, pour me servir du terme propre consacré en ce cas dans la Jurisprudence. On ajouta qu'au préalable le Duc, ou ses Successeurs, citez par un Acte juridique en vertu d'une sentence rendue suivant les loix, à comparoitre à Rome en personnes ou par Procureurs, seroient tenus de s'y rendre de l'une ou l'autre maniére, pour y voir prononcer un jugement conforme aux prétentions formées par le Procureur-Fiscal, pour le Siége Apostolique & le Souverain-Pontife.

Obstination du Pape.

Ce fut sur ce fondement que s'éleva la querelle pour le Duché de Ferrare. Clément ne voulut jamais écouter les raisons que Gelioli alléguoit en faveur du droit de Don César. Toutes les démarches que les Ministres des Puissances étrangéres à cette occasion, quoique ménagées avec beaucoup d'adresse & de politique, faisoient assez connoitre que Sa Majesté Catholique, le Sénat de Venise, & le Grand-Duc de Toscane,

1597. celui-ci attaché au nouveau Duc par les liens du sang, étoient disposez à soutenir les intérêts de la Maison d'Este. Pour écarter ces obstacles, le Pontife sans perdre de tems envoya des Nonces dans ces Cours, pour assurer leur secours à l'Eglise Romaine dont la cause étoit fondée sur la Justice, & les détacher du parti de César qui, selon ses idées, devoit être regardé comme un usurpateur. Le Commissaire de la Chambre Apostolique fut chargé de la négociation en Espagne, l'Evêque d'Ancone partit pour Venise, & Matteucci alla à Florence : ce dernier est le même qui depuis fut pourvu de la charge de Commissaire pour ordonner les préparatifs de cette guerre.

Protestation du Roi Catholique en sa faveur.

Le Nonce expédié à la Cour d'Espagne réussit, Philippe se déclara ouvertement le défenseur des droits, ou si l'on veut des prétentions du Siége Apostolique, sans avoir égard à l'intérêt de sa Couronne, & aux saines maximes d'Etat qui proscrivoient cette démarche. Non content de prendre en main la cause du Souverain-Pontife, il voulut priver son compétiteur de toute ressource; par la promesse qu'il fit de poursuivre par la voye des armes, quiconque fourniroit des troupes à Don César, auquel peu auparavant il avoit fait espérer sa protection & ses bons offices. Il ajouta de plus qu'il feroit sentir le poids de sa vangeance à tous ceux, qui auroient la témérité d'avoir recours à des forces étrangéres pour soutenir la cause du Prince d'Est, comme il menaçoit hautement de le faire.

Préparatifs de Clé-

Pendant toutes ces allées & venues, le

Pape

Pape disposoit tous les préparatifs nécessaires, pour entrer de bonne heure en action. La premiére chose qu'il fit fut d'envoyer à Bologne, où son Armée devoit s'assembler, le Commissaire général pourvu de tout l'argent qu'il fut possible de recueillir, dans la conjoncture où se trouvoit alors la Chambre Apostolique, que le secours envoyé en Hongrie avoit réduite presque à la disette. Les Commandans des troupes destinées pour l'expédition furent nommez, au nombre de huit Colonels, chacun desquels devoit mettre sur pié trois mille hommes d'infanterie & trois cens chevaux. Voici les noms de ces Officiers. Pierre Gaëtan Duc de Sermonetta, Marzio Colonna Duc de Zagarolo, Jean-Antoine Orsino Duc de Gemini, Lattario Conti Duc de Poli, Pierre Malvezzi Marquis de Castel-Guelfo, Ascanio Marquis della Corgna, Fabrizio di Bagno Marquis de Montebello, & Mario Seigneur de Farneze, qui tous outre leurs régimens avoient des charges particuliéres. Clément déclara de plus son Légat *a Latere* le Cardinal Pierre Aldobrandin son neveu, qu'il munit d'un pouvoir presque absolu pour les affaires de la paix & de la guerre, jusqu'à l'entiére réduction du Duché de Ferrare à l'obéissance du St. Siége. Enfin Jean-François Aldobrandin, aussi neveu de Sa Sainteté, eut le commandement en chef de l'Armée, & comme ce Généralissime étoit encore en Hongrie, on dépêcha un courier pour le faire revenir en toute diligence.

1597. ——— ment pour la guerre contre le Duc.

A la vue de ces avantcoureurs de la guerre,

Les Princes d'Italie

1597. re, les Princes voiſins du Pays qui en alloit devenir le théâtre, ſe mirent ſur la défenſive de peur d'être envelopez dans l'embraſement. Ils prirent toutes les meſures qu'ils jugérent propres à la garde de leurs Etats, puiſqu'ils voyoient une impoſſibilité abſolue de prendre les armes pour affermir Don Céſar ſur le Trône de Ferrare, après que le Roi Catholique, plus intéreſſé qu'aucun autre à prendre ce Prince ſous ſa protection, avoit embraſſé avec chaleur les intérêts du Siége Apoſtolique. A cette fin, la République de Veniſe élut pour ſon Provéditeur général en terre-ferme Louis Mocenigo, & ordonna à ſes milices tant d'infanterie que de cavalerie, qui étoient en quartiers ſur les frontiéres, de ſe tenir prêtes à marcher au premier commandement. De ſon côté le Grand-Duc Ferdinand fit faire la revue de toutes ſes troupes, les fit mettre en état d'agir en cas de beſoin, munit toutes ſes places frontieres de munitions convenables pour leur ſureté, & augmenta conſidérablement leurs garniſons. Le Duc d'Urbin dans les mêmes vues garnit ſes fortereſſes, ſur-tout Sinigaglia, qui ſe trouvoit ſur la route que les troupes de l'Égliſe devoient tenir, pour ſe rendre à Ravenne, & de là pénétrer dans le Ferrarois.

arment pour leur défenſe.

Situation de D. Céſar & cauſes de foibleſſe de ſes forces.

Tout ce que je viens de dire fait aſſez connoitre la triſte ſituation de Don Céſar. En effet ce Prince ſe voyoit abandonné par tous les Souverains d'Italie, qui contre ſes eſpérances & leurs propres intérêts, refuſoient de le ſoutenir, à l'exemple & par la

crainte

crainte du Roi Catholique ; attentif, comme 1597.
je l'ai raporté, à ne rien faire qui pût aliéner l'esprit du Souverain-Pontife, dont l'entremise lui devenoit si nécessaire, pour parvenir à la conclusion de la Paix avec Sa Majesté Très-Chrétienne. Pour comble de malheur, le nouveau Duc manquoit d'argent, que tout le monde sait être le premier mobile & le nerf le plus puissant de la guerre. Il est vrai qu'on croyoit qu'Alfonse avoit laissé ses coffres remplis, cependant son successeur n'y avoit trouvé que cent vingt mille écus, dont une bonne partie s'étoit dépensée à l'envoi des Ambassadeurs & des couriers en différentes Cours. Cette disette de fonds eut de quoi surprendre les personnes prévenues sur l'attention du feu Duc à accumuler des trésors ; & à dire ce qui en étoit, ce préjugé paroissoit fondé, il est certain que ce Prince aimoit l'argent, mais ses dépenses absorboient ses revenus.

Disposition du peuple de Ferrare.

Une autre circonstance non moins essentielle augmentoit les embarras de Don César ; les habitans de la capitale, dont le zèle & la fidélité faisoient sa principale ressource, marquoient beaucoup d'éloignement pour la guerre. Indifférens sur le choix d'un maitre, leur amour pour la paix la leur faisoit envisager dans la soumission au Pape, qu'on voyoit disposé à soutenir ses droits par la voye des armes, & même du vivant d'Alfonse personne ne doutoit qu'après sa mort l'Eglise ne dût entrer en possession du Duché. Avec cette prévention, il se trouvoit encore un inconvénient préjudiciable à l'établissement de Don César. Pendant la vie de

1597. son cousin, ce Prince n'avoit jamais pu avoir le moyen de se faire des amis parmi le peuple, & d'y acquerir le crédit & l'autorité convenables; son prédécesseur l'avoit toujours traité, non en Prince de son sang destiné à recueillir sa succession, mais comme un simple Gentilhomme, jusques là qu'il étoit privé de l'avantage d'obtenir des graces. Bien plus, soit jalousie, ou autre raison particuliére, le vieux Duc peu de tems avant sa mort, frapé de voir son présomptif héritier trop suivi par la Noblesse, lui avoit défendu de paroître en public autrement qu'avec une suite de quatre personnes.

Premiéres démarches du Duc. Tant d'obstacles n'abattirent pas le courage de Don César, quelque impossibilité qu'il aperçût, dans les conjonctures où il se trouvoit, de se défendre sans secours étrangers contre les forces du Pape, qui étoient infiniment supérieures aux siennes. Pour éviter d'en venir à la force ouverte qu'il étoit hors d'état de soûtenir, il chercha avant toutes choses à s'ouvrir les moyens d'assurer son droit par des voyes amiables. Il eut recours à des Puissances, dans la vue de faire terminer le différend par quelque sentence juridique, à condition toutefois que les Juges seroient exemts de partialité, sujets d'autres Princes; ou du moins, si cet expédient n'étoit pas reçu, il demandoit que l'affaire fût remise au jugement du Conseil de l'Empereur. Ces propositions furent rejettées, Clément répondit qu'il avoit établi une Congrégation de Cardinaux, qui par un jugement définitif avoient prononcé en faveur du Siége Apostolique.

Ces

Ces tentatives devenues inutiles, Don César prit la généreuse résolution de ne pas se manquer à lui-même dans une affaire de cette importance, & de se faire des ressources dans sa fermeté & dans son courage. Il mit en œuvre tous les ressorts propres à faire une vigoureuse défense, il fit ses préparatifs du mieux qu'il lui fut possible, il assembla un corps de troupes, & se pourvut de munitions convenables. Les objets de cette conduite étoient, de se mettre en état d'arrêter la premiére impétuosité des armes de son ennemi, de retenir par ce succès les peuples sous son obéissance, & de leur inspirer même l'envie de soutenir ses intérêts avec zèle. D'ailleurs au moyen de ces efforts, il comptoit affermir dans le public l'opinion répandue qu'il avoit trouvé des trésors dans l'Epargne du Duc défunt, d'où il présumoit que le Pape & les autres Princes le croiroient en pouvoir de subvenir quelque tems seul aux frais d'une guerre défensive. Il se flattoit de plus que dans la suite plusieurs Puissances, imbues de ce préjugé, ne balanceroient pas à se déclarer en sa faveur, d'autant que la santé languissante du Roi Catholique, menacé d'une mort prochaine, lui faisoit espérer la protection ouverte du Prince son successeur, dont on lui donnoit même dès-lors des assurances assez positives. A la faveur de ces changemens qu'il envisageoit avec confiance, il ne doutoit pas que le Pape ne fût contraint de soumettre sa cause à la décision des loix civiles. Enfin, supposé que l'événement, dont en cas pareil personne ne peut répondre, le rédui-

1597.

Sa résolution de se défendre.

1597. fit à la dure néceſſité de rendre Ferrare, il ſe propoſoit au moins l'avantage d'améliorer ſa condition, lorſqu'il auroit les armes à la main pour ſa défenſe. Bien inſtruit ſans doute de cette maxime commune, qui enſeigne que, pour faire une paix avantageuſe dans un Congrès, il convient d'avoir une Armée formidable en Campagne.

Sa lettre aux Cardinaux à Rome.

Mais avant que d'en venir à la violente extrêmité de ſe mettre en ſituation de défendre ſon droit à la pointe de l'épée, le Prince d'Eſt eut la modération d'écrire à quelques Cardinaux de ſes amis, pour tenter les voyes d'un accommodement par leur entremiſe. Il les prioit de vouloir adoucir l'eſprit de Sa Sainteté, & l'engager à ne point ſe prévaloir des loix & des Traitez dans toute leur rigueur, à ne point précipiter la pourſuite de ſes droits par la force, à attendre, comme l'équité le requeroit, que des Juges reçus par les parties euſſent prononcé ſur la validité de leurs prétentions. A la ſuite de ces demandes, il proteſtoit qu'il ne ſeroit pas reſponſable des maux que la guerre attireroit, & qu'on ne pourroit les attribuer qu'à la précipitation du St. Pére. Il déclaroit enfin qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre à tout ce que des perſonnes deſintéreſſées pourroient décider ſur cette querelle, de quelque maniére que tournât le jugement. Sa lettre, quelque preſſante qu'elle fût, ne fit aucun effet, bien loin de là, les Cardinaux ſe récriérent contre la propoſition. Sur-tout le Cardinal Alexandre ſe diſtingua par deſſus tous les autres (tant il eſt triſte d'avoir à traiter avec des perſonnes qui ſont juges & par-

parties) par son opiniâtreté à soutenir qu'on ne pouvoit pas choisir des Juges ailleurs qu'à la Rote de Rome, où l'on avoit coutume d'avoir recours pour terminer les procès les plus importans de la Chrétienté. Outre que, ajoutoit-il, Sa Sainteté ne devoit pas mettre en litige une cause aussi claire, aussi incontestable que la réunion de Ferrare au domaine de l'Eglise. 1597.

Ainsi Clément persista obstinément dans son refus de mettre la contestation en arbitrage, & résolu de n'accorder aucun délai, il disposa tout pour agir avec d'autant plus de vigueur, qu'il voyoit les conjonctures très favorables à son dessein. Après avoir fait faire les procédures juridiques par le Procureur-Fiscal, il fit publier le 4. de Novembre un Monitoire contre son compétiteur, il envoya par-tout des copies imprimées de cet Acte fulminant, & en fit afficher dans toutes les places publiques. Sous peine d'excommunication, le Pontife ordonnoit au Prince de sortir dans le terme de quinze jours de la Ville & du Duché de Ferrare, & de le remettre entre les mains des Ministres du Siége Apostolique. César naturellement timide fut allarmé de cette démarche foudroyante, cependant il n'en demeura pas moins ferme dans la résolution de se défendre. Il donna au Marquis de Gualtieri Hippolite Bentivoglio le commandement en chef de ses troupes, qui étoient en petit nombre, & nomma divers autres Officiers. Ces dispositions de part & d'autre, ces préparatifs pour décider la querelle par le sort des armes, ôtoient toute espérance d'un accom-

Monitoire publié contre ce Prince.

1597. commodement raisonnable. Avant que d'e-
venir aux derniéres extrêmitez, les concur-
rens crurent néceſſaire, pour leur propre ré-
putation & ſuivant l'uſage, de produire leurs
raiſons, dans la vûe d'en informer les peuples
en général, & en particulier ceux qui n'é-
toient pas au fait des affaires des Princes.
On vit donc paroitre de part & d'autre d'am-
ples Manifeſtes, qui renfermoient l'état de
la queſtion, & la validité des droits de cha-
cune des parties.

Manifeſte en faveur de ſon droit.

En faveur du Duc ſes partiſans diſoient
que de tout tems ç'avoit été une loi preſque
fondamentale dans l'inſtallation des Ducs de
Ferrare, que le peuple jouît du droit d'élire
librement ſon Souverain, que le Pape étoit
enſuite obligé de confirmer, ſans pouvoir
s'y oppoſer ſous quelque prétexte que ce pût
être. Ils alléguoient que longtems avant que
Ferrare eût été ſouſtraite de l'obéiſſance de
ſes premiers maitres de la Maiſon de Salin-
guerra, & nombre d'années avant que le
Souverain-Pontife Jean l'eût remiſe au pou-
voir du Marquis d'Eſte, pour la tenir à ti-
tre de Vicaire, en récompenſe des grands
ſervices qu'il avoit rendus au Siége Apoſtoli-
que, elle avoit été érigée en ville par Vitalien,
qui lui avoit donné des loix, & l'avoit de
plus laiſſée ſous le gouvernement de douze
Conſuls, pour être par eux & par leurs ſuc-
ceſſeurs gouvernée en forme de République.
De plus ils ajoutoient que quand Azon d'Eſ-
te, après avoir chaſſé Salinguerra en 1242.
reſta en poſſeſſion de Ferrare, il fut créé
Podeſtat par le peuple, ainſi qu'il ſe pratiquoit
alors par les Villes qui ſe gouvernoient en
Ré-

épubliques, & que, pour plus grande 1597.
euve du privilége des Ferrarois, l'élection
fit; quoiqu'il y eût un Légat du Pape.
ne circonstance frapante & décisive en faeur de cette indépendance, étoit que, dans tems de l'administration des douze Anciens, u Consuls dans Ferrare, ces Magistrats unaimement avec le peuple avoient légitimeent élu pour leur Souverain Leonello, fils aturel de Nicolas, au préjudice d'un fils léitime que ce Prince avoit laissé. Exemple ui avoit été plusieurs fois suivi, savoir, dans s installations consécutives de Borzo en 450. d'Hercule I. en 1471. d'Alfonse I. n 1505. d'Hercule II. en 1534. d'Alfonse I. en 1559.

Raisons en faveur de la légitimation.

Ces faits en faveur des enfans naturels en onséquence d'une légitimation étoient sounus de plusieurs autres, qui rendoient inontestable l'usage & le droit des Ferrarois e se choisir de semblables maitres, malgré défaut de leur naissance. Ainsi, disoit le Mémoire, on ne pouvoit se prévaloir de ce éfaut contre Don César, né des amours 'Alfonse II. & de Laure Eustochie, attenu que la coutume autorisée par tant d'élecions pareilles assuroit la justice de sa cause, & que d'ailleurs, ce qui décidoit sans repliue, le Duc son pére avoit épousé dans les ormes requises cette même Eustochie aupaavant sa concubine. En 1351. le Pape Clément VI. avoit accordé l'investiture à 'alco Hugon & à Albert légitimez par Obrizzo leur pére. La même chose avoit té observée en 1414. par Jean XXIII. n la personne de Nicolas fils d'Albert, qui de-

1597. demanda & obtint l'investiture comme légi
mé. Ce même Nicolas laissa en moura
un fils nommé Hercule, naturel à la vérit
mais déclaré légitime : nonobstant cette ci
constance qui le rendoit habile à succéde
préférablement à tous autres enfans de so
pére, le Pape Eugéne IV. en 1442. confi
ma dans la possession du Duché Leonello so
frére bâtard qui n'avoit pas encore été re
connu. Nicolas V. fit la même chose en l
personne de Borzo, qui n'acquit des lettre
de légitimation que par une dispense. De tou
tes ces allégations il résultoit que la justic
se trouvoit toute du côté de Don Césa
Joint à ces preuves, que les grands servi
ces rendus à l'Eglise de Rome par la Maiso
d'Este méritoient cette foible marque de re
connoissance, d'y conserver la possession d'un
domaine héréditaire, auquel aucun des des
cendans de cette illustre race ne pouvoit pré
tendre à meilleur titre que le Prince nouvel
lement élu, confirmé dans son droit par tant
d'exemples, qui font voir que souvent on a-
voit eu plus d'égard pour des fils légitimez,
que pour ceux dont la naissance se trouvoit
irreprochable.

Autres contre la réunion prétendue.

À l'égard de la réunion prétendue par le
Siége Apostolique, cette matiére faisoit le
troisiéme article du Manifeste. On y soute-
noit que le Duché de Ferrare ne pouvoit
dans le cas présent être dévolu à l'Eglise. La
raison étoit que la derniére concession faite
par le Pape Paul III. étoit relative sans au-
cune différence aux précédentes accordées
par les Pontifes Sixte & Alexandre, en ver-
tu desquelles on prouvoit, par un grand
nom-

ımbre de conséquences tirées des loix, que 1597.
on César, nonobſtant les contraires ren-
ıes depuis par Pie IV. & Pie V. devoit
vec un droit inconteſtable ſuccéder dans
Vicariat de Ferrare, annexé dès ſon ori-
ne à perpétuité à la Maiſon d'Eſte. De
utes ces défenſes on concluoit que les rai-
ıns de part & d'autre devoient être exa-
ıinées, diſcutées, & jugées avec équité,
ar des Juges compétens & deſintéreſſez,
ui décideroient ſi cette Souveraineté étoit
u n'étoit pas dévolue à l'Egliſe. Obligation
ue les concurrens devoient s'impoſer, ſans
n venir au parti extrême d'allumer une
uerre, dont les ſuites ne pouvoient qu'être
rès funeſtes à la Chrétienté. Obligation
n un mot d'autant plus indiſpenſable au
ouverain-Pontife en particulier, qu'il étoit
njuſte que la Métropole du Monde Chrétien,
ette mére douce & tendre, voulût faire
ıſage de cette maxime de Machiavel, qui
lit que les piéces de canon en campagne
ervent mieux à faire valoir les droits, que
ous les canons des loix.

Clément ne manqua pas d'objections aux preuves de ſon adverſaire : ceux qui écrivirent pour établir ſes prétentions, en trouvérent une infinité, qui, ſelon eux, détruiſoient invinciblement celles de Don Céſar. Pour premier principe, ils ſoutenoient que les partiſans du Prince n'avoient pas expoſé le point de vue principal de la queſtion, & que tous les faits, tous les exemples alléguez dans leur Mémoire, n'étoient avancez que dans le deſſein d'éblouir le public par une fauſſe lueur, de prendre du tems à la faveur d'un

Manifeſte du Pape.

1597. d'un arbitrage, pour épuiſer tous les reſſo
propres à obtenir des ſecours étrangers;
puſſent mettre le Duc en état de troubler
repos de l'Italie. Ce préliminaire étoit ſ
vi d'une ample diſcuſſion du fondement
la querelle, ſavoir, que le fief étoit o
vert. On alléguoit contre les adverſai
qu'en vain on ſoutenoit la réhabilitation
la naiſſance d'Alfonſe, qu'il devenoit néce
ſaire de mettre cette queſtion en éviden
par des preuves irrefragables, attendu qu
particuliérement dans la Bulle de Paul I
n'étoient compris que les ſeuls mâles légit
mes & naturels par ordre de primogéniture
ſelon l'uſage des fiefs; & que la preuve d
ce prétendu mariage étoit douteuſe, c
qui importoit beaucoup dans une affaire d
cette conſéquence. On diſoit au contrair
que le Duc Alfonſe II. avoit tellement re
connu que ſa Maiſon étoit déchue de ſe
droits ſur le Duché de Ferrare, qu'il avoi
fait tout ſon poſſible de l'y maintenir a
moyen d'une nouvelle inveſtiture, qu'il a
voit demandée avec inſtance aux Souverains
Pontifes. Démarche qui avoit toujours été
inutile, les mêmes Pontifes lui ayant fermé
toutes les voyes de réuſſir, par des Bulles ex-
preſſes, & ſcellées de la ſignature & du
ferment ſolemnel de tout le Sacré College:
comme au contraire ce Duc en 1594. avoit
obtenu cette grace de l'Empereur Rodolfe
pour les Etats de Modéne & de Reggio.

Contre le droit d'élection prétendu par les Ferrarois.

On nioit de plus que le peuple de Ferrare
eût jamais été en poſſeſſion du privilége d'é-
lire ou de nommer des Vicaires du Duché de
Ferrare. Contre cette prétention on ſoute-
noit

t que les Ferrarois eux-mêmes avoient 1597.
jours reconnu le Siége Apostolique pour
r légitime Seigneur suzerain, tellement
e jusqu'au Pontificat d'Urbain IV. ils a-
ient payé une redevance aux prédécesseurs
ce Pape, qui même selon les occurrences
oient donné aux habitans des ordres & des
x, pour leur gouvernement civil & poli-
ue. A la vérité, on convenoit qu'une
s seulement un Prince légitimé avoit été
tallé sur le trône, mais par le commande-
ent exprès du Souverain-Pontife alors re-
ant. D'où l'on tiroit une conséquence
ntre les adversaires, qui tiroient à leur a-
ntage le cas arrivé de l'élection d'un légi-
né, savoir, qu'il n'étoit habile à recueillir
tte succession qu'en vertu du consente-
ent du Pape, & qu'en un mot tout des-
ndant d'une race illégitime ne pouvoit,
une autre maniére ni pour d'autres raisons,
re admis à la possession de cette couronne.
l'égard de la prétendue légitimation d'Al-
nse pére de César, au moyen du mariage
bséquent qu'on assuroit avoir été contracté
lit de la mort par le Duc Alfonse I. avec
ustochie, les défenseurs du droit de l'E-
ise Romaine objectoient que de sembla-
es mariages ne sortoient nul effet par ra-
ort à l'héritage des terres féodales, & que
ailleurs on ne pouvoit produire de preuve
elle de celui dont on vouloit se préva-
ir.

Les partisans du nouveau Duc ne man- Triste si-
uérent pas de publier une réponse contre tuation de
e Manifeste : je n'en raporterai rien, pour D. César.
être pas trop long, & je vais reprendre le fil

des

1597. des événemens hiſtoriques. Pendant que to le monde attendoit avec une extrême imp tience le dénouement de cette grande affa re, Don Céſar ſe trouvoit réellement da une grande perplexité, par les ſuites terr bles qu'eut coup ſur coup l'opiniâtre réſolu tion du Pape de ne donner les mains à aucu expédient, qui pût ou l'éloigner de la pos ſeſſion de Ferrare, ou retarder le progrès d ſes armes. Les Sujets du malheureux Princ allarmez dès le commencement de la que relle de la ſimple vue d'une guerre inévita ble, furent pénétrez de frayeur au bruit d la marche des troupes Pontificales. Don Cé ſar devoit encore moins compter ſur l'aſſis tance des autres Souverains. Quelque inté rêt qu'ils euſſent à ne pas laiſſer agrandir le Pape par l'acquiſition de nouvelles Seigneu ries, il leur paroiſſoit également dangereux, & de ſe déclarer ouvertement ſes ennemis, & de ſe borner à fournir des ſecours d'ar gent, dans une guerre où le Siége Apoſtoli que avoit l'avantage de pouvoir faire uſage avec ſuccès des armes ſpirituelles & tempo relles. Le Marquis de Scandiano envoyé, comme je l'ai dit, à la Cour Impériale, n'a voit pu obtenir autre choſe de l'Empereur que la confirmation de l'inveſtiture des Etats de Modéne & de Reggio.

Conduite du Gouverneur de Milan.

Ces extrêmitez engageoient Don Céſar à redoubler ſes ſollicitations auprès des Puiſ ſances, qu'il tâcha de faire remuer par ce motif ſi intéreſſant de ne pas permettre l'ag grandiſſement des forces du Souverain-Pon tife. Sur-tout il faiſoit preſſer le Gouver neur du Milanez, qui, comme plus voiſin du

1 théâtre de la guerre que les autres Com- 1597.
andans des domaines de Sa Majesté Catho-
que, se trouvoit plus à portée d'agir avec
promtitude, convenable à la nécessité de
réunir contre un ennemi formidable à tous
s voisins. Toutes ces démarches furent
fructueuses, le Gouverneur, instruit des
tentions du Roi son maitre à l'égard des
faires d'Italie, n'avoit pas la liberté de
rendre parti. Il est vrai qu'il ne montra pas
us de chaleur pour les intérêts du concur-
ent du Prince d'Est, on peut dire même
ue sa conduite en cette rencontre étoit tou-
: à l'avantage du dernier. Les Ministres de
lément demandérent la permission d'ache-
r des armes dans le Duché de Milan, le
ouverneur, par toutes les maniéres satis-
isantes & sous mille prétextes honnêtes, sut
mporiser, quoiqu'il eût reçu d'Espagne des
rdres précis de donner toute sorte de satis-
ction à Sa Sainteté.

A Venise les Agens du Duc ne se don- Politique des Vénitiens.
oient pas moins de mouvemens, pour dé-
erminer le Sénat à s'entremettre d'une ma-
iére ou d'autre dans cette affaire, qui inté-
essoit si particuliérement & le bien com-
iun des particuliers & le repos général de
ous les Princes & de leurs Etats. Ils de-
iandoient que la République voulût inter-
oser son crédit auprès du Pape, pour le
orter à donner les mains à un accommo-
ement convenable, ou à son refus le con-
raindre par la voye des armes à laisser la
uissance libre du Duché de Ferrare à la
Maison d'Est. La politique prévalut sur les
ntérêts les plus évidens, la prudence ordi-
naire

1597. naire des Sénateurs ne leur prescrivit da cette rencontre délicate d'autre régle de co duite, que celle de marcher avec des pie de plomb suivant leur coutume, d'examin de près la nature de la querelle, & par ur combinaison aprofondie de l'état des affair générales, d'envisager les avantages ou le pé ril de prolonger cette guerre. Le résultat d leurs consultations fut de réduire leurs servi ces à disposer l'esprit de Don César à la paix qu'ils lui représentérent, non seulement com me convenable à sa situation, mais encor comme indispensablement nécessaire. C'est-à-dire, qu'ils ne lui firent entrevoir d'autre ressource qu'un accommodement avec le Siége Apostolique, avec offre néanmoins d'employer avec toute la chaleur imaginable leur crédit, pour lui faire obtenir des conditions aussi avantageuses qu'il seroit possible.

D. César excommunié.

Clément de son côté ne rallentissoit, ni ses préparatifs de guerre, ni les procédures commencées contre son compétiteur. Après l'expiration des quinze jours de délai accordez par le Monitoire, le Pontife publia la plus terrible Bulle d'excommunication contre Don César, & chacun de ses fauteurs & adhérans, avec toutes les lugubres cérémonies usitées en semblables occasions. Cette piéce foudroyante renfermoit les carreaux les plus effrayans du Vatican, aussi fit elle une impression si vive sur les amis de l'infortuné Prince, que dès qu'elle eut paru, plusieurs commencérent de l'abandonner. Pour comble de desastre, les troupes de l'Eglise arrivérent dans le même tems, partie dans la Ville

Ville de Faenza, partie à Bologne. Dispoition résolue par le Pape, dans le dessein l'attaquer Don César par deux endroits, savoir, vers Lugo forteresse du Ferrarois à 'entrée de ce Duché, & du côté du Bolonois. 1597.

Le Cardinal Aldobrandin, arrivé à Ancone, convoqua une Assemblée générale des Colonels, pour délibérer & prendre des mesures sur les opérations de la guerre. Les préparatifs s'en faisoient avec une diligence ncroyable, dans la vue de la pousser vigoureusement avant que l'ennemi eût les moyens de se mettre en défense, & l'on voyoit dans les routes de gros trains d'artillerie irez de toutes les places de l'Etat Ecclésiasique. Pour donner plus de poids aux armes temporelles, comme si il eût été queson d'une Croisade, le Pontife fit publier in pardon illimité pour tous les bannis, qui voudroient s'enroler sous la banniére de l'Elise pour cette expédition. Cette procéure inusitée parmi des Chrétiens révolta ous les Pays Catholiques, le scandale & indignation pénétrérent même jusqu'aux Eats Protestans, bien instruits de l'importane des services rendus à l'Eglise Romaine ar la Maison d'Est. Tous convenoient que ar toute sorte de considérations la Cour de Rome devoit éviter un éclat aussi odieux à ous égards, que la saine raison l'obligeoit de e renfermer dans le titre dont elle se paroit e Mére tendre de tous les Chrétiens, au eu de faire paroitre une avidité de harpie our envahir tout ce qui se trouvoit à sa ienséance. Ambition sans bornes, qui par

Rigoureuses procédures contre ce Prince.

1597. une ingratitude criante ne lui permettoit pas d'épargner les Princes, qui aux dépens de leur repos, de leurs biens, de leur vie, avoient défendu, non ſeulement l'Egliſe Chrétienne en général, mais encore en particulier le Siége Pontifical. On ſe rappelloit les grandes actions de tant de défenſeurs de la grandeur de Rome, ces Princes d'Eſt que les Hiſtoires repréſentent depuis une longue ſuite de ſiécles comme les plus fermes appuis de cette Métropole du Monde Chrétien. Et à la vue de tant de bienfaits dignes d'une reconnoiſſance éternelle, on voyoit avec une eſpéce d'horreur cette illuſtre Maiſon dépouillée d'un domaine auſſi conſidérable que celui de Ferrare, par la violence des armes de cette mére, qui le lui avoit donné comme une récompenſe des ſervices qu'elle reconnoiſſoit en avoir reçus.

Tel fut le jugement du public ſur le procédé trop violent du Pape. Cependant ce fier Pontife le ſoutenoit par les voyes de fait: depuis la publication des foudres ſes ſoldats ſe croyoient permis de commettre les derniéres hoſtilitez, qui faiſoient gémir les peuples de l'Etat de Ferrare. Don Céſar, rempli du triſte état de ſes affaires & de la ruïne de ſes Sujets, réſolut de chercher toutes les reſſources propres à ſe ſoutenir contre la puiſſance de ſon ennemi. Mais avant que de paroitre en campagne, il aſſembla le jour de St. André toute la Nobleſſe du Duché & les habitans de la capitale, dans l'intention de connoitre à quoi il devoit s'en tenir à leur égard. Il leur parla avec toute la véhémence, dont ſes talens naturels & ſa ſituation

tion pouvoient le rendre capable. Il leur exposa en substance toutes les démarches, que jusqu'alors il avoit faites auprès du Pontife & des Cardinaux, pour trouver les moyens d'éviter une guerre aussi ruïneuse, à la faveur d'un Traité honorable. Il fit voir avec quel excès d'opiniâtreté le Pape avoit persisté dans le dessein de ne rien rabattre de ses prétentions exorbitantes, sans vouloir entendre les raisons de son adversaire, aucun projet d'accommodement quel qu'il fût. Après cette exposition, il dit que, résolu comme il étoit de conserver le patrimoine de ses ancêtres, il ne voyoit d'autre expédient pour s'y maintenir, que de se préparer à une vigoureuse & légitime défense par la force des armes. Parti qu'au surplus il ne prétendoit suivre, qu'après avoir pris de concert avec ses fideles Sujets les mesures convenables dans cette conjoncture. Enfin il protesta vouloir dans cette importante affaire adopter la coutume constante des Princes d'Est, de préférer le salut & l'avantage de leurs peuples à leur grandeur propre, à leurs intérêts particuliers, de mépriser toute utilité, tout agrandissement, s'ils ne voyoient marcher de pair le bien public. 1597.

Ce discours ne fit pas l'effet que Don César avoit espéré. Au lieu des applaudissemens qu'il s'étoit promis, ce disgracié Prince fut interdit de voir un morne silence, bien éloigné de l'ardeur, du zèle, des promesses, qu'exigeoient l'urgente nécessité de ses affaires, les secours nécessaires pour le succès d'une entreprise aussi difficile, tels en un mot qu'il les avoit attendu de la fidélité des peu- Leur réponse.

1597. peuples. A la vérité ce silence si mortifiant fut quelque tems après interrompu par un petit nombre de voix, qui firent entendre, mais foiblement, même avec une espéce de froideur, qu'on étoit prêt à répandre son sang, à sacrifier son bien, pour la justice des droits du Souverain. Mais ces paroles proférées par peu de personnes, n'entrainérent pas les suffrages de l'Assemblée. Le Duc en fut si vivement pénétré, qu'il ne put retenir ses larmes. Ses sanglots attendrirent une partie des assistans, qui jusqu'alors n'avoient rien dit, ils s'écriérent qu'ils étoient disposez à perdre leur vie & leurs biens au service de l'héritier de Princes, dont le gouvernement équitable avoit depuis tant de siécles fait la félicité de leurs péres.

Leur fuite. Ces protestations rassurérent le Prince, & il n'hésita pas de déclarer publiquement la guerre, sur le simple pretexte d'être contraint de prendre les armes pour sa défense. Quelque ferme qu'il fût dans la résolution de disputer le terrain, il ne pouvoit envisager sans inquiétude, sans allarmes, les dégâts en général inévitables dans la guerre, & en particulier les suites terribles de celles qu'on a la hardiesse de soutenir contre les Souverains-Pontifes. En effet il en fit dès-lors la funeste expérience : par-tout dans la capitale on ne voyoit que trouble, que confusion, qu'épouvante, que larmes. Les plus riches ne songeoient qu'à mettre, du mieux qu'il leur étoit possible, leurs effets en sureté, avec leurs filles, dont la plupart accompagnées de leurs péres & méres prirent le chemin de Venise. C'étoit un concert unanime

me entre tous les bourgeois de se préparer 1597.
à la fuite: non seulement les Juifs s'y dispo-
soient comme ayant le plus à perdre, mais
encore quantité de Catholiques & presque
tous les Moines, remplis de frayeur au su-
jet des peines terribles infligées par l'excom-
munication. Ainsi commença à s'amortir,
& de moment à autre perdit son feu insen-
siblement cette vivacité, avec laquelle les
habitans en corps avoient promis une cons-
tance à l'épreuve pour le service de leur
Souverain. Telle fut l'impression que firent
sur les esprits les censures foudroyantes du
St. Pére, qui n'avoit pas épargné les châti-
mens les plus sévéres, toutes les notes d'in-
famie, toute la rigueur, dont l'Eglise se
croit en droit de faire usage contre ses plus
déclarez persécuteurs.

Plusieurs se soumettent volontairement au Pape.

Bientôt à la faveur de ces religieuses allar-
mes le Pape fit des conquêtes. La Ville de
Cento fut la première qui prit le parti de se
soustraire de l'obéissance du Duc, pour se
soumettre au Souverain-Pontife. Cette dé-
féction fut même signalée de la part des ha-
bitans, par de solemnelles protestations de
vouloir, aux dépens même de leur sang,
défendre la cause & les droits, soutenir
l'honneur & la dignité du Siége Apostoli-
que. Il est vrai que ces soumissions devin-
rent forcées par la manœuvre des troupes,
que Cesar avoit mises en garnison dans cet-
te Ville. Elles étoient de deux mille hom-
mes d'infanterie, sous les ordres de Louis
Fino qui se préparoit à faire son devoir:
mais il n'en fut pas le maitre, une nuit sept
cens de ses soldats désertérent, & furent

1597. ſuivis le lendemain par preſque autant de leurs camarades. Ainſi le pauvre Gouverneur, hors d'état de faire tête avec le petit nombre qui lui reſtoit, ſe vit contraint de ſe retirer preſque ſeul à Ferrare. De cette maniére les habitans abandonnez ſongérent de bonne heure à ſe mettre à couvert de la fureur de l'Armée Pontificale, & ſans attendre ſon approche ils portérent leurs clez. Comacchio ſe rendit auſſi promtement, & avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit aucunes troupes réglées. Ces progrès de l'ennemi n'étoient pas ce qui allarmoit le plus Céſar, ce Prince avoit un motif d'inquiétude bien plus preſſant dans la tiédeur qu'il apperçut en une rencontre dans la garniſon de ſa capitale. Une nuit on donna l'allarme, à la vue d'un petit parti des gens du Pape qui couroient le pays. Soit que ce fût de la part des ſentinelles, ſoit que le Duc eût imaginé cette ruſe, pour ſe rendre certain de la fidélité & du zèle de ſes Sujets, peu de ſoldats ſortirent de leurs lits, & preſqu'aucun bourgeois ne parut hors des maiſons.

La Ducheſſe d'Urbin propoſe un accommodement.

Accablé de ce coup, l'infortuné Prince ne connut que trop le peu de reſſource qu'il pouvoit tirer des ſiens, le peu de fond qu'il devoit faire ſur l'attachement & le courage de ſes propres ſoldats. Cette mortifiante circonſtance, jointe au refus des étrangers de lui fournir du ſecours, le mit dans la triſte néceſſité d'abandonner le deſſein de ſoutenir une guerre, dont il ne pouvoit attendre que la ruïne totale de ſa Maiſon & la perte de ſes autres Etats, & il ſe détermina d'u-

d'une maniére absolue à conclure la paix. 1597.
La Duchesse d'Urbin sa sœur employa tout son crédit pour lui faire prendre cette résolution, & elle offrit d'aller en personne négocier un accommodement. César accepta la médiation de cette Princesse, qui se rendit à Faenza, où le Cardinal Légat se trouvoit alors. Elle reçut tous les honneurs, tous les respects, tous les témoignages d'estime & de considération, dus à une personne de son sexe, & à une Dame aussi distinguée par l'éclat de sa naissance que par le relief de sa dignité de Souveraine. Dès l'ouverture des conférences, elle soutint que le fief de Ferrare n'étoit pas ouvert par défaut de la ligne masculine de ses anciens Seigneurs, & qu'en conséquence la dévolution au Siége Apostolique ne pouvoit pas avoir lieu. Sur ce fondement qu'elle s'efforça de rendre incontestable, elle pria Son Eminence de faire agréer au St. Pére l'expédient le plus naturel pour régler le droit des parties, savoir de remettre la contestation au jugement de Sa Majesté Catholique, ou de tel autre Prince que Sa Sainteté jugeroit à propos de choisir. Avec offre de plus de remettre la Ville de Ferrare entre les mains d'une Puissance agréable aux concurrens, pour la tenir en sequestre jusqu'à l'entiére décision du procès.

Reponse du Légat.

Cette proposition fut rejettée, Aldobrandin ne voulut jamais consentir à un projet, qui mettoit en doute les prétentions du Siége Apostolique. Il fallut prendre un autre biais, la Duchesse se restreignit à demander au moins une suspension d'armes pendant quel-

1597. quelques jours, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un plan qui pût satisfaire l'un & l'autre des concurrens. Ce nouveau projet ne fut pas mieux reçu, le Cardinal Légat déclara sans détour qu'il ne vouloit prêter l'oreille à aucun Traité, qui n'assurât pas au Souverain-Pontife la possession du Duché de Ferrare. Sur l'opiniâtreté d'Aldobrandin, & dans l'impossibilité de faire tête à l'ennemi, Don César envoya Grinzelloni un de ses Conseillers, avec un pouvoir absolu de traiter, conclure, & accorder, de quelque maniére & sous quelque condition que ce pût être, un accommodement final. C'étoit dire en bon langage & intelligible, qu'il consentoit à la cession du Duché de Ferrare, puisque le Pontife ne vouloit entendre aucune autre proposition quelle qu'elle fût. Grinzelloni, malgré cet obstacle, ne laissa pas de représenter avec force les raisons de son maitre: tout fut inutile, le Cardinal ne voulut rien rabattre, & enfin en présence de la Duchesse le Traité fut conclu & signé aux conditions suivantes.

Conditions du Traité.

ARTICLES DE L'ACCOMMODEMENT ENTRE LE SIE'GE APOSTOLIQUE ET DON CE'SAR D'EST.

I. „ Que Don César sera tenu de remettre au pouvoir du Siége Apostolique le Duché de Ferrare, toutes ses appartenances & dépendances, les Villes & territoires de Cento, della Pievé, & tous les domaines du ressort de ce Duché enclavez dans la Romagne.

II. „ Que

II. „ Que Sa Sainteté expédiera à Don 1597.
„ César, dans la forme la plus étendue &
„ la plus authentique, l'absolution de tou-
„ tes les censures, peines, dommages, &
„ intérêts, encourus par ce Prince en ver-
„ tu de la sentence d'excommunication pu-
„ bliée contre lui. Qu'il sera réhabilité &
„ remis dans son premier état, lui, ses fau-
„ teurs, adhérans, descendans, & autres
„ compris dans ladite Bulle d'excommuni-
„ cation, comme si elle n'avoit jamais été
„ prononcée. Bien entendu que cette ab-
„ solution n'aura lieu, qu'après que Son E-
„ minence le Cardinal Légat sera entré dans
„ Ferrare, pour en prendre possession au
„ nom du Souverain-Pontife.

III. „ Que Sa Sainteté prendra sous sa
„ protection spéciale le même Don César,
„ & ses successeurs, avec promesse de les
„ défendre contre quiconque entreprendra
„ de les inquiéter & molester dans la jouis-
„ sance de leurs autres États mouvans de
„ l'Empire, de quelque nature qu'ils puis-
„ sent être.

IV. „ Qu'il sera permis au Prince Don
„ César d'Est d'emporter de Ferrare, & d'en-
„ voyer comme bon lui semblera, dans
„ ses Etats de Modéne & de Reggio, sans
„ aucun obstacle ni empêchement quelcon-
„ que, tous ses joyaux, bijoux, meubles,
„ son or, son argent, & autres effets pré-
„ cieux, même tout le sel, tous les grains
„ de toute espéce, blé, avoine, farines, en
„ un mot tous & un chacun effets mobi-
„ liers, à lui appartenans, de quelque sorte
„ & qualité qu'ils puissent être, qui pouront

1597. „ fe tranfporter. Que la même liberté fera „ accordée à tous ceux qui voudront fortir „ du Ferrarois avec ledit Prince, ou même „ qui dans la fuite prendront la réfolution „ de fe retirer auprès de fa perfonne. Qu'il „ fera de plus loifible audit Prince de faire „ tranfporter dans fes Etats tous les papiers, „ mémoires, écritures, documens, ren„ fermez dans les Archives de Ferrare, mê„ me les livres de la Chambre, lefquels tou„ tefois feront vus & examinez par le Com„ miffaire, qui fera à cet effet député par „ l'Illuftriffime & Révérendiffime Cardinal „ Aldobrandin, pour par ledit Commiffaire „ être retenues toutes les écritures, qui fe „ trouveront concerner les droits des Pon„ tifes, & appartenir en quelque forte que „ ce puiffe être au Siége Apoftolique.

V. „ Qu'audit Seigneur Duc Don Céfar „ d'Efte, comme à fes héritiers, fucceffeurs, „ & ayans caufe, demeureront en entier „ toutes les terres, domaines, pays, val„ lées, poffeffions, maifons, fermes, hô„ telleries, les moulins de Lugo & de Ba„ gnacavallo, dont ledit Duc avoit la jouis„ fance avant la mort du Duc Alfonfe, fem„ blablement tout ce qui poura lui être é„ chu, en vertu du teftament dudit Duc „ défunt. Que Don Céfar jouira de tous „ ces héritages avec les priviléges, immuni„ tez, franchifes, & libertez, dont il jouis„ foit & dont il a joui même avant refpec„ tivement, & qu'il fera tenu d'obferver in„ violablement. Et tous les biens qui n'au„ ront point de jurisdiction annexée feront „ réputez allodiaux, fauf les prétentions que

„ d'au-

„ d'autres pouront former sur leur Sei- 1597.
„ gneurie directe. Que pareillement de-
„ meureront en la possession de Don César
„ les métairies, écuries, cantines, greniers,
„ & tous autres édifices situez hors de l'en-
„ ceinte & des fossez du château de Ferra-
„ re. De même que tous les jardins & clos,
„ excepté ceux qui sont sur les terre-pleins
„ de la Ville. Et en cas que la Chambre
„ Apostolique veuille acheter du Duc les-
„ dits bâtimens, fabriques, jardins, clos,
„ il sera obligé de les lui vendre à un juste
„ prix.

VI. „ Qu'il sera permis audit Don César
„ de répéter & recevoir, suivant les us &
„ coutumes de la Chambre, toutes les
„ créances qu'il se trouvera avoir dans Fer-
„ rare, & dans les lieux qu'il céde par le
„ présent Traité, & qu'il aura pu y con-
„ tracter jusqu'au jour de sa sortie, même
„ en qualité d'héritier du Seigneur Duc sus-
„ dit. Et en cas qu'au sujet desdites créan-
„ ces il survienne des contestations de la part
„ des débiteurs, ledit Seigneur Duc César
„ poura nommer un ou plusieurs Juges à son
„ choix, pour connoitre de ces différends &
„ prononcer en dernier ressort. Lesquelles per-
„ sonnes seront envoyées à cet effet dans la
„ Ville de Ferrare par le Souverain-Ponti-
„ fe notre Seigneur, ou par les autres Mi-
„ nistres du Siége Apostolique, avec com-
„ mission de juger ces procès en dernier
„ ressort.

VII. „ Que ledit Duc, ses héritiers &
„ successeurs tant particuliers qu'universels,
„ demeureront en possession, seulement à

1597. „ cet égard, du droit de Patronage de la
„ Préfecture de Pompofa, & des Eglifes
„ paroiffiales de Bondeno, avec toutes leurs
„ appartenances & dépendances. En outre
„ que ledit Duc Don Céfar reftera poffeffeur
„ incommutable du Domaine direct, & de
„ tous les droits qu'il fe trouve prétendre
„ lors du préfent Traité, fur les biens al-
„ lodiaux, de quelque nature & qualité
„ qu'ils puiffent être, tant fous le titre d'hé-
„ ritier du Seigneur Duc Alfonfe d'heureu-
„ fe mémoire, qu'en fon nom propre & de
„ fon chef, avec tous les émolumens, hon-
„ neurs, & prérogatives.

VIII. „ Que Sa Sainteté fera délivrer ef-
„ fectivement, de fa pure volonté, & fans au-
„ cune rétribution, au Seigneur Duc Don
„ Céfar, pour lui & pour fes héritiers, pour
„ en jouir à perpétuité, les titres & confir-
„ mation du domaine des campagnes de
„ Carpegiano, enfemble des maifons, édi-
„ fices, fabriques qu'elles renferment, dans
„ le même état & aux mêmes droits &
„ prérogatives que l'Evêque de Bologne les
„ avoit poffédées autrefois, & fur le même
„ pié que les tenoit alors l'Evêque de cette
„ même Ville, en vertu de la transaction &
„ convention faite anciennement fur Cento
„ & la paroiffe.

IX. „ Que la Chambre Apoftolique don-
„ nera tous les ans au Seigneur Duc Céfar,
„ à fes héritiers & fucceffeurs, quinze mille
„ mefures de fel des magazins de Cervia,
„ pour le même poids, mefure, & de la
„ même maniére que le Duc Alfonfe II. les
„ donnoit. Et qu'il fera permis audit Sei-

„ gneur

„ gneur Duc César de tirer cette provision 1597.
„ de Cervia, & d'en faire faire le transport
„ sur le Po & par le Duché de Ferrare,
„ sans payer aucun droit ni péage. Que la
„ livraison dudit sel se fera en trois fois,
„ savoir de quatre en quatre mois, & ce à
„ commencer au premier jour de Janvier
„ suivant.

X. „ Que ledit Seigneur Duc César, par
„ une grace spéciale de Sa Sainteté, con-
„ servera le même rang, les mêmes hon-
„ neurs, prérogatives, & prééminences,
„ dont les Princes d'Est étoient en posses-
„ sion, dans le tems qu'ils avoient la Sou-
„ veraineté du Duché de Ferrare.

XI. „ Qu'en considération dudit Seigneur
„ Duc César, Carpi sera honnorée du titre
„ de Cité, avec tous les priviléges, droits,
„ & franchises, attachez à ce rang.

XII. „ Que l'Illustrissime & Révérendis-
„ sime Seigneur Cardinal Aldobrandin en-
„ trera dans Ferrare, sans trouble, sans op-
„ position, avec toute la tranquillité possible,
„ immédiatement après que ledit Seigneur
„ Duc César en sera sorti".

Tels furent les principaux articles de ce Réflexion. Traité, qui en contenoit beaucoup d'autres de moindre importance, quoique d'une plus grande étendue: je les obmets, pour ne pas fatiguer le lecteur par des longueurs inutiles. Il lui suffit de connoitre de quelle maniére la Sérénissime Maison d'Est, si renommée par son attachement aux intérêts, à la grandeur de l'Eglise Romaine, si célébre par les grands services qu'elle a rendus au Siége Apostolique dans le cours de tant de siécles, a enfin

1597. été dépouillée d'un Duché aussi considérable, à tous égards. C'est ainsi que les Pontifes ont acquis un domaine, que leurs prédécesseurs avoient abandonné à ces mêmes Princes, par reconnoissance du généreux sacrifice qu'ils avoient fait dans tous les tems, de leur repos, de leurs biens, de leur sang, pour maintenir dans toute sa splendeur la Métropole de la République Chrétienne. Evénement, dont on ne peut rendre responsable que la politique du Roi d'Espagne, qui, par des motifs propres aux circonstances de ses affaires, refusa constamment de prendre en main la cause des légitimes Souverains de Ferrare. En effet il est certain que, si ce Monarque s'étoit déterminé à soutenir les justes droits du Prince d'Est, les Vénitiens, encore plutôt le Grand-Duc de Toscane, n'auroient pas manqué de suivre cet exemple; & la Chaire de Rome ne se feroit pas si prodigieusement agrandie, au préjudice de la sureté des Princes d'Italie.

Attention du Pontife pour le Traité de paix.

Ces embarras n'empêchérent pas Clément de fixer sa plus sérieuse attention, à mettre les deux Couronnes de France & d'Espagne au point de terminer leurs querelles par une paix permanente. Ce Pontife continuoit avec ardeur ses sollicitations & ses offices, rempli de l'ambition d'avoir l'honneur de procurer à la Chrétienté un aussi grand bien, qu'étoit celui de la réconciliation des deux plus puissans Monarques de l'Europe, après s'être assuré pendant son regne la gloire d'avoir ajouté à l'Etat de l'Eglise un Duché tel que celui de Ferrare. Pour parvenir à ce grand but, il écrivit aux Rois ennemis les let-

lettres les plus pressantes, pour les conjurer 1597.
de sacrifier leurs haines, sinon à des considérations d'intérêt, au moins au desir de faire connoitre leur tendre commisération des miséres, répandues dans toute la Chrétienté. Et afin que ces Princes reprissent leurs premiéres idées de réunion, il commanda à son Légat de les disposer à quelques conférences. Par ce moyen il vouloit s'éclaircir de leurs véritables intentions, & savoir sur lequel devoit tomber le blâme de l'obstination à la guerre, & le reproche diffamant de s'opposer au bien & au repos commun des peuples.

Le Légat se transporte à St. Quentin.

A la réception de cet ordre, le Légat partit sur le champ, pour se rendre à St. Quentin. Peu après Calatagirone Général des Francifcains vint l'y trouver, & le supplia de faire tous ses efforts auprès d'Henri, pour résoudre ce Monarque à commettre quelqu'un de ses Ministres les plus accréditez, avec le titre de son Plénipotentiaire, muni de pouvoirs à l'effet de mettre le Traité en état à la suite des conférences convenables. Il représenta que le Roi de France pouvoit d'autant moins se dispenser de cette démarche, que Philippe avoit donné sur cela l'autorité la plus étendue à l'Archiduc, qui même étoit prêt de se transporter en personne sur le lieu qu'on assigneroit pour le congrès, si le besoin le requeroit, mais qui autrement ne manqueroit pas d'y envoyer un Ambassadeur. Le Cardinal fit la proposition avec succès, Henri fit partir sans délai le Président de Silleri, chargé d'un ordre secret de n'accepter au-

1597. cune condition, qu'au préalable il n'eût obtenu la restitution de toutes les places occupées en France par le Roi d'Espagne, & qu'il ne fût assuré d'une entiére satisfaction pour tout ce que son maître étoit en droit de prétendre.

Prudence requise pour le manége des grandes affaires.

Je vais faire quelques réflexions à ce sujet. Jamais la fortune ne manque aux gens hardis & entreprenans. Les actions d'une grande importance doivent être conduites & soutenues par une supériorité de génie, par une prudence consommée, par une fermeté à toute épreuve. Tout bois n'est pas propre à fabriquer des statues, tous les hommes ne sont pas capables de tenir une bonne conduite. Il en est des esprits humains comme des diamans, ceux-ci quoique petits ne laissent pas de produire le même effet par raport à la beauté, à l'éclat, mais plus ils sont grands, plus le brillant frappe, plus ils jettent de feu, ils sont d'un plus grand prix. Par la même raison, quoique les esprits ayent tous une même origine, un même principe, quoiqu'ils soient tous pourvus du même germe, de la même essence de bonté, cependant ceux qui se distinguent par une profonde sagesse, par une expérience convenable aux plus grandes affaires, doivent être plus recherchez, méritent une plus haute considération. Depuis plus de cinquante ans la France n'avoit eu à traiter une négociation d'une conséquence aussi décisive pour ses intérêts, que l'arrêté des articles préliminaires de cette paix; il étoit donc nécessaire d'en remettre le manége à des Ministres d'une habileté, d'une adresse

re-

conuës. Ces tours & détours confus du labirinte aussi embrouillé de la guerre qui duroit depuis si longtems, rendoient les prétentions des Monarques intéressez d'une discussion si difficile, qu'il ne falloit pas moins que de nouveaux Théfées pour sortir de ce cahos. 1597.

Le petit nombre de Ministres convenable dans les négociations de conséquence.

On ne sauroit jamais avoir trop de prudence dans les affaires qui demandent toute la subtilité, toute la pénétration, toute la finesse dont l'homme peut être capable. Il n'étoit pas possible de trouver ces éminentes qualitez, réunies toutes à la fois dans un plus haut degré, que chez les négociateurs qui furent chargez de convenir à St. Quentin des préliminaires, qu'on envisageoit comme la base de la paix entre les deux Couronnes. En effet dans la disposition où l'on étoit de part & d'autre de mettre fin à la guerre, on ne pouvoit pas mieux choisir, pour consommer ce dessein, que le Cardinal Légat Alexandre de Médicis, le Président de Silleri, & le Général des Franciscains. Dans les Traitez de la plus grande importance, ce n'est pas le nombre, c'est la science des députez, qui parvient à les amener à une heureuse conclusion. L'Histoire fourmille d'exemples de conférences infructueuses, uniquement parce que les Princes n'y faisoient parade que par la quantité des Plénipotentiaires, sans les avoir choisi capables de remplir leur commission. Le nombre jette le trouble & le desordre dans les délibérations par la diversité des sentimens; la connoissance exacte des vrais intérêts des commettans, l'étendue de lumié-res

1597. res ſaiſiſſent le point déciſif des propoſition trouvent ſans peine les moyens de raproch les eſprits au même point de vue. En u mot trois bonnes têtes valent mieux q cent, pour manier avec ſuccès les affair les plus délicates & les plus épineuſes. Da celle dont il s'agit à préſent, on ne pouvo s'attendre qu'à la voir terminée à la ſatisfa tion commune, d'un nombre de Miniſtr auſſi parfaitement aſſorti à tous égards. L'Eu rope enfin ne pouvoit eſpérer que le retou de la tranquillité, par les ſoins de tro Sujets qui n'avoient pour objets que la glo re de Dieu, le repos de la Chrétienté, & le bien des peuples.

Difficulté de la reſtitution des places.

Entre les difficultez qui ſe préſentérent dè la premiére entrevue de ces grands négo ciateurs, la plus débattue fut la propoſitio de reſtituer à la France toutes les places con quiſes par les Eſpagnols. Calatagirone Gé néral des Franciſcains, chargé des pleins pouvoirs du Roi Catholique & de l'Archi duc de conclure le Traité, dit que l'intention de Philippe n'étoit pas d'acheter la paix à un ſi haut prix, & qu'après avoir épuiſé ſe tréſors pour ſecourir les François, ce Mo narque ne pouvoit ſe réſoudre à céder des places, qui lui avoient couté tant de ſang & de dépenſe. Le Préſident de Silleri répondit que le Roi d'Eſpagne ne donnoit rien du ſien, qu'il ne faiſoit autre choſe que reſtituer des conquêtes, qu'il étoit hors d'état de conſerver. Que le Roi ſon maitre avoit aſſez fait connoitre par la repriſe d'Amiens, que les autres fortereſſes ne pourroient pas tenir contre ſes forces & ſa valeur. Que ſi

Sa

Majesté Catholique desiroit une bonne 1597.
ix & permanente, elle devoit souscrire à
s conditions justes, parce qu'un Traité ex-
rqué par la violence, dont les articles ne
ésentoient que des injustices manifestes,
: pouvoit se soutenir & menaçoit d'une
pture prochaine. Que la restitution de-
andée étoit plus qu'équitable ; que d'ail-
urs il résultoit beaucoup d'honneur d'aban-
onner, par une composition à l'amiable,
: qu'il n'étoit pas possible de retenir par la
rce des armes. Que Sa Majesté Très-
hrétienne lui avoit expressément enjoint de
e recevoir aucune proposition, de ne con-
enir même d'un lieu pour le congrès, qu'a-
ant tout il ne fût assuré de ce point fon-
amental. Qu'il croiroit offenser la dignité
'un aussi grand Roi que son Souverain, se
endre indigne de l'honneur qu'il avoit d'ê-
e chargé de ses ordres, anéantir la justice
e sa cause, détruire l'éclat de son regne &
: cours de sa bonne fortune, s'il écoutoit
ulement les simples raisons du refus de lui
endre ce qui lui apartenoit légitimement.
Que quiconque seroit assez infidele pour
ccepter une condition aussi honteuse, aus-
préjudiciable à son maitre & à sa patrie,
ériteroit les suplices destinez aux traitres
ui sacrifient lâchement l'honneur & les in-
érêts de leur Souverain.

Au ton que prit le Président, le Cardi- Çalatagirone passe en Flandre.
al Légat & le Général des Franciscains
irent bien qu'il n'y avoit aucune espéran-
e de le ramener à une résolution plus a-
rochante de leurs idées. Les motifs de
ette fermeté devenoient sensibles, ce Mi-
nis-

1597. niſtre ne pouvoit enfraindre ſes ordres, d'ailleurs il n'étoit pas douteux que les vi toires & la proſpérité du Roi ſon mait donnoient lieu à des demandes ſi haute Sur ces réflexions, ils délibérérent que Ca latagirone iroit à Bruſſelles prendre ſur c incident les derniéres intentions de l'Arch duc. Avant que de partir, il fit une nou velle tentative avec le même ſuccès que l premiére, Silleri rejetta toutes les offres tous les tempéramens qu'on crut capables d l'adoucir, il ſoutint opiniâtrément qu'il n lui étoit pas poſſible en aucune maniér d'entrer en conférence, ni pour aſſigner l lieu du congrès, ni pour convenir du cé rémonial & autres formalitez de la paix avant que d'être certain de l'entiére reſti tution de tout ce que le Roi d'Eſpagne te noit alors ſur la France, & cela ſans diminu tion ni condition quelconque. Ce fut donc une néceſſité de faire le voyage de Flandre, le Général des Franciſcains y retourna, chargé de quelques inſtructions particuliéres que le Légat jugea les plus néceſſaires pour lever tous les obſtacles.

L'Archiduc envoye en Eſpagne pour réſoudre le Roi à la reſtitution.

Calatagirone rendu auprès de l'Archiduc, repréſenta vivement à ce Prince, que, de toutes les conditions qui devoient conſtituer le Traité, il n'y en avoit point de plus inévitable que celle de la reſtitution complette des places de France. Qu'il ne falloit pas ſonger à demander la paix aux François, avant qu'ils euſſent des ſuretez convenables ſur cet article. Que cette reſtitution entiére étoit l'ame du Traité, ſans laquelle il ne pourroit jamais être réputé qu'un corps ſan-

ntaftique, dépouillé de fon être naturel, 1597.
 fes proportions, de toute fubftance vi-
fiante. Enfin, que fi l'on s'obftinoit à
op vouloir, on rifquoit de ne rien avoir,
 que pour s'aheurter à tout retenir, on
expofoit à la honte de tout perdre. Ces
ifons étoient du gout de l'Archiduc, el-
s s'accordoient aux vues de ce Prince,
ui ne refpiroit que la tranquillité publique,
 la réconciliation des deux Couronnes,
omme l'unique moyen de pofléder en re-
os les Pays-Bas, qui lui étoient promis
our la dot de l'Infante fa future époufe.
ur le champ il fit partir pour la Cour
'Efpagne un de fes Gentilshommes, qu'il
hargea de rendre compte au Roi de l'état
es affaires, & lui faire fentir qu'il deve-
oit impoffible d'entrer dans le Temple de
 paix, à moins que d'ouvrir au Roi de
rance les portes d'Ardres, de Calais, de
Dourlens, & des autres Villes conquifes
ans ce Royaume pendant la derniére guer-
e. Que le refus de cette reftitution de-
oit être envifagé comme une corde rom-
ue à l'inftrument de la paix, qui empê-
heroit l'accord, la jufteffe des fons, &
'harmonie, que toute l'induftrie humaine
e pourroit rétablir, fi le Ciel par quelque
rodige de fa toute-puiffance ne faifoit nai-
re les moyens de réparer ce défaut.

Philippe demande l'avis de fon Confeil de confcience pour la guerre.

Le confentement de Philippe eft fans
oute un coup du Dieu de la paix, à qui
ien ne peut être plus agréable que de voir
ne parfaite concorde entre les Rois, qu'il
 établi fes Lieutenans fur la Terre, pour
gouverner les peuples en paix & en juftice.
Ce

1597. Ce maitre tout-puiſſant des cœurs & d
volontez inſpira au Roi Catholique, co
tre l'avis unanime de ſon Conſeil d'Eta
le deſſein fixe d'abandonner en faveur d
la tranquillité publique, à Sa Majeſté Trè
Chrétienne toutes ſes prétentions, & d
faire à toute l'Europe un généreux ſacrifi
de ſes propres intérêts, plutôt que ſe re
dre la cauſe des deſordres & de la miſé
inſéparables d'une guerre longue & ſanglar
te. Mais, tout déterminé qu'il étoit, il n
voulut pas rendre de réponſe poſitive, ſan
avoir le ſentiment de ſon Conſeil de Con
ſcience ſur la néceſſité de cette reſtitution
il le conſulta, & voici ce qui lui fut ré
pondu. „ Qu'il ne lui étoit pas poſſibl
„ de vivre en tranquillité d'eſprit, ni de mou
„ rir en ſureté de conſcience & dans l'inté
„ grité de ſa Religion, s'il ne reſtituoit le
„ places apartenantes au Roi de France
„ Qu'en général, quoique la guerre fût u
„ moyen juſte & légitime de faire des con
„ quêtes, celle qu'un Roi Catholique avoi
„ entrepriſe contre un Roi Très-Chrétien
„ ſur des motifs auſſi précipitez, ſur u
„ fondement auſſi peu ſolide, rendoit in
„ juſtes toutes les acquiſitions faites par l
„ ſort des armes. Que tôt ou tard il étoi
„ indiſpenſable de les reſtituer, Dieu ne
„ permettant jamais que de telles conquête
„ reſtent longtems entre les mains des hé
„ ritiers des conquérans. Que les Payen
„ mêmes avoient remarqué, comme un fait
„ avéré par l'expérience de tous les tems,
„ que les conquêtes faites même dans de
„ guerres juſtes & ſoutenues pour ſa défen
„ ſe

se, ne sont jamais restées l'espace d'un sié- 1597.
cle entier au pouvoir des vainqueurs. Que, pour acquérir à la Chrétienté le bien d'une paix aussi nécessaire, il falloit passer par dessus toutes les difficultez qu'on opposoit contre cette restitution, & faire voir à l'univers que c'est un acte de générosité, de grandeur d'ame, & de prudence, d'oublier ce qu'on perd, pour ne songer qu'à ce qui en revient".

Il consent à restituer.

Satisfait & consolé par une décision aussi conforme à ses desirs, aussi propre à assurer le calme de sa conscience, Philippe écrivit à l'Archiduc qu'il ne vouloit en aucune maniére, pour conserver les domaines que ses armes avoient enlevez à son ennemi, perdre le moyen de laisser la paix à ses Etats. En conséquence de cette réponse, Calatagirone retourna en France, chargé du pouvoir de promettre la restitution, dont il donna parole authentique au Légat & au Président. Ainsi, après quelques mois de travaux inexprimables pour dénouer les nœuds qui embaraçoient le Traité, & tenoient la négociation en suspens, ces trois habiles pilotes eurent l'honneur de conduire au port le grand vaisseau de l'accommodement des deux Couronnes. Par ce succès l'univers eut tout lieu de se convaincre que la divine Providence, sans le concours de laquelle toutes les vues, toutes les entreprises, toutes les actions des hommes sont vaines, fait conduire tous leurs travaux à une heureuse fin. Silleri revint à la Cour, où il amena le Général des Franciscains. Il crut la présence de ce négociateur nécessaire, autant pour se justifier sur

1597. sur les demandes qu'il avoit faites, & faire entendre de la bouche du Roi même qu'il n'avoit rien proposé que par ordre de Sa Majesté, que dans la vue que Calatagirone portât en personne à Henri les engagemens qu'il avoit pris au nom & de la part de l'Archiduc. Pendant ce voyage, le Cardinal Légat resta à St. Quentin, comme dépositaire de la parole & des intentions des deux Monarques. Dépôt sacré, qui ne demandoit pas moins de soin, de sagesse, de fidélité, qu'il en faut pour la garde de l'or & de l'argent.

Vervins choisi pour le lieu du Congrès.

De cette maniére les promesses, convenables de part & d'autre pour parvenir sans obstacle à la conclusion du Traité, ne furent plus incertaines, & l'on fut assuré de cette bonne foi, qui est toujours la source & le fondement des conventions, qui est le centre d'où se tirent toutes les lignes aboutissantes à des engagemens entre les Puissances. L'article préliminaire convenu, on fixa sans peine le lieu du Congrès, où l'on devoit mettre la derniére main à la réconciliation tant desirée des deux Couronnes. D'un accord unanime fut choisie la Ville de Vervins, apartenante au Roi Très-Chrétien, voisine de l'Artois, & par cette situation plus commode qu'aucune autre. Aussitôt Henri donna ses ordres, pour la pourvoir de toutes les provisions nécessaires. Dans cette même Ville Louis XI. avoit autrefois conclu une trève de neuf ans avec le Duc de Bourgogne, & ce qui est remarquable, ce Monarque s'y transporta en personne pour jetter les fondemens du Traité, sur ce qu'il s'aperçut

que

que ses Plénipotentiaires n'avoient pas pris à la lettre ses intentions. 1597.

Le Cardinal Légat supplia les deux Cours de choisir des Ministres d'un jugement mûr, d'une expérience connue, d'une sagesse au dessus des obstacles, d'une fidélité à toute épreuve. Je l'ai déjà dit, en pareille rencontre le nombre est non seulement inutile, mais encore très préjudiciable, attendu que les opinions se pésent & ne se comptent pas, & qu'il est ordinaire de s'informer du nom & des qualitez personnelles des négociateurs, sans être curieux de savoir la quantité des personnes chargées d'intervenir au Traité. On risque toujours de voir rompre les conférences sans aucun fruit; toutes les fois qu'on employe des Plénipotentiaires encore jeunes, parce que, quelque incontestable qu'il soit que la vertu & le vrai mérite ne consistent pas dans la barbe & dans les années, il est encore plus certain que l'expérience est l'apanage de la vieillesse. Les jeunes Conseillers, comme les Ingénieurs nouveaux, dédaignent ordinairement de suivre les traces de leurs anciens, ils se plaisent à prendre dans toutes leurs opérations une route nouvelle, pour répondre aux mouvemens de leurs génies qui sont neufs, & tout ce qu'ils font est d'autant plus superficiel, que leur tête est légére, remplie de vent & de fumée. On peut à la vérité naitre avec tous les talens propres aux plus grandes affaires, mais l'expérience fille de la mémoire conduit à la vraie capacité. Enfin c'est une prudence requise dans les Souverains, de ne confier la conduite des négociations qu'à des

Jeunes Ministres doivent être exclus des négociations importantes.

1597. Sujets rompus dans le maniement des affaires ; il leur eſt même honorable de faire paroitre gens, qui ne ſe ſont élevez aux charges que par une longue ſuite de travaux & de ſervices. Les Romains, qui par leur courage & la profondeur de leur politique ſurent étendre leur empire juſqu'aux limites du ſoleil, avoient coutume de dire qu'on ne devoit revêtir des dignitez que les Sénateurs, qui bien éloignez de fixer le reſpect par une vaine parade de l'anneau & des autres marques extérieures de la ſupériorité, n'avoient dans la tête que la pourpre & l'éclat de leur rang. Maxime qui apporteroit les plus grands avantages aux peuples, ſi les Princes vouloient en faire l'uſage, que leur devoir & leurs intérêts les plus précieux ſemblent exiger.

Plénipotentiaires pour la paix de Cateau-Cambreſis.

Au précédent Traité de paix, conclu entre les deux Couronnes à Cateau-Cambreſis, l'Europe vit, avec autant de plaiſir que d'admiration, cette grande affaire entre les mains de Miniſtres, les plus diſtinguez par leur naiſſance & leurs emplois, les plus célébres par leur ſageſſe & l'étendue de leurs lumiéres, qui fuſſent alors dans l'une & l'autre Monarchies. Henri II. nomma pour ſes Plénipotentiaires le Cardinal Charles de Lorraine, Anne de Montmorenci Connétable de France, Jaques d'Albon Maréchal de France & grand homme d'Etat, Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, & Claude de l'Aubepine Sécretaire d'Etat. Il n'étoit pas poſſible de trouver dans le Royaume des Sujets, & plus habiles, d'une expérience plus conſommée, & d'une plus grande autorité.

De

'e la part de Philippe II. parurent les pre- 1597.
iiers Capitaines du tems, les plus illustres
.embres du Conseil de ce Monarque, les plus
élébres Chevaliers de son Ordre. C'étoient
: Duc d'Albe, Guillaume Prince d'Orange,
.ui Gomez de Silva, Antoine Perenot de
ranvelle, & Viglius de Zulichem. Voila
s noms des plus grands personnages en no-
lesse, en valeur, en prudence, que l'Es-
agne eût comptez au nombre de ses Sujets
epuis plus d'un siécle.

Députez de la France & de l'Espagne à Vervins.

Nous allons voir quatre Ministres faire
itant à Vervins, que les dix ci-dessus men-
onnez firent alors à Cateau-Cambresis.
uand les affaires se traitent par un petit
ombre, elles se font avec moins de bruit,
i succès plus promt & plus sûr, avec une
rtitude plus entiére de la part des parties
ntractantes de les terminer à leur satisfac-
on. Peu de Ministres sont choisis, il est
ai, pour consommer la paix de Vervins,
. il s'agissoit d'une négociation de la plus
ande conséquence, mais ces mêmes per-
nnes ont l'honneur d'avoir traité & conclu
ureusement les affaires de l'Europe les
is épineuses & les plus importantes. Les
énipotentiaires de Sa Majesté Très-Chré-
nne furent Pompone de Belliévre, Che-
lier, Seigneur de Grignon, le Doyen des
nseillers des Conseils du Roi, & Nico-
Brulart, Chevalier Seigneur de Silleri,
nseiller au Conseil d'Etat de Sa Majesté,
Président en sa Cour de Parlement. De
part du Roi d'Espagne, ou plutôt de l'Ar-
duc au nom de ce Monarque, assistérent
congrès Jean Richardot, Chevalier, Chef

1597. & Président du Conseil Privé de Sa Majesté Catholique, & de son Conseil d'Etat, & Jean-Baptiste de Tassis, Chevalier, Commandeur de los Santos de l'Ordre de St. Jaques, Conseiller d'Etat & du Conseil de guerre. Chacun de ces Ministres avoit un Sécretaire. Le Cardinal de Médicis Légat du Pape, assisté de l'Evêque de Mantoue, paroissoit comme Médiateur, & Juge entre les parties des difficultez qui pourroient survenir.

Cérémonies pour les visites réciproques.

Les Députez du Roi de France se rendirent les premiers à Vervins, où le lendemain de leur arrivée ils reçurent les Ambassadeurs d'Espagne. Démarche observée en conséquence des régles communes du cérémonial ordinaire, qui en semblable rencontre veulent que les plus distinguez par le rang & la puissance de leurs maitres se trouvent les premiers au lieu assigné pour les conférences, pour faire voir que les autres comme inférieurs viennent les chercher. Joint à ce motif qui établit si particuliérement la prééminence des Couronnes, l'usage reçu dans la société civile, qui oblige le premier arrivé à visiter le dernier venu, lorsqu'il est dans sa propre maison, ou que l'assemblée se tient dans un lieu de ses domaines. Cette formalité fut exactement remplie dans cette entrevue. Les Ministres du Roi Très-Chrétien arrivérent les premiers, & par la raison qu'ils étoient sur les terres de leur Souverain, ils rendirent les premiers visite aux Plénipotentiaires Espagnols. Ceux ci ne manquérent pas de répondre à cette civilité, & tous firent éclater une joye inexprimable, d'être as-

ſſurez de la gloire de mettre bientôt le dernier ſcêau à la tranquillité de la République Chrétienne. Ils s'embraſſérent avec toute l'effuſion de cœur, & promirent réciproquement, les larmes aux yeux & avec ferment les mains levées vers le Ciel, de traiter ſans détours, ſincérement, fidélement, avec toute la douceur, tous les égards, toute la déférence, convenables aux uns & aux autres, ſur-tout ſans éclat & avec tout le ſecret néceſſaire. Ils ſe jurérent de proſcrire tous les artifices conſacrez par les principes de la politique, de préſenter toujours la vérité nue, ſans voile, ſans paſſion, ſans vue d'intérêt, en un mot de ne ſe tromper ſur rien, pas même ſur les articles les moins intéreſſans, pour quelque cauſe & à quelque occaſion que ce pût être. En préſence du Légat ils ſe communiquérent leurs pouvoirs, & pour agir dans la ſuite avec plus de ſureté & de franchiſe, ils y firent réformer tout ce qui pouvoit donner lieu à quelque obſtacle. Sur-tout ils n'inſiſtérent que le moins qu'il leur fut poſſible ſur les formalitez chatouilleuſes du cérémonial, ils ſe départirént, autant que la dignité de leurs Souverains put le permettre, de toutes les minuties du point d'honneur, pour s'attacher plus inviolablement au fond, à l'eſſence des objets de la négociation. 1597.

Malgré ces engagemens ſi ſolemnels, le pas fut diſputé deux jours conſécutifs. Les Eſpagnols prétendirent que les François étant chez eux ne pouvoient le leur refuſer, ceux-ci demeurérent fermes à rejetter cette

Préſéance adjugée à la France.

1597. demande. Leur raison fut qu'ils avoient scrupuleusement observé, dans les visites de simples complimens, tous les devoirs de bienséance, que l'usage prescrit à l'égard des étrangers qu'on reçoit dans sa maison ; mais que dans la salle de l'assemblée, il ne leur étoit pas permis de reconnoitre ces régles. Enfin ils remirent ce différend à la décision du Légat. Il prononça en faveur des François, mais les siéges furent placez de maniére que les Espagnols restérent satisfaits.

Exhortation du Légat aux Plénipotentiaires.

Dans la premiére conférence il ne fut question d'aucun article considérable. Le Cardinal Légat fit un discours très éloquent, pour remontrer aux Plénipotentiaires l'importance, la grandeur des intérêts commis à leur sagesse, à leurs soins. Il les exhorta de se prêter chacun en particulier à tout ce qui pourroit conduire à une heureuse fin, d'y contribuer avec ardeur, autant que leurs maîtres l'attendoient de leur fidelité, autant que l'Europe se le promettoit de l'habilité & de l'expérience de Ministres, qui avoient manié les plus grandes affaires. Il les pria de se souvenir toujours qu'ils avoient l'honneur de représenter les deux plus puissans Monarques du Monde, qui soumettoient leurs volontez aux avis de leurs Conseils. Conduite qui offroit à l'idée quelque chose de divin, & au dessus des opérations humaines, à la vûe du dépouillement qu'on y remarquoit de tout principe d'ambition, de desseins violens, d'intrigues artificieuses, de cette fureur opiniâtre à mettre tout à feu & à sang, inspirée par des motifs fondez sur le seul caprice. Il leur dit qu'ils ne devoient rien omet-

mettre pour remplir les bonnes intentions 1597.
de leurs maitres, qu'ils devoient être convaincus que Dieu, qui veut bien prendre un soin particulier des Royaumes & des Rois, ne manqueroit pas d'éclairer leur conscience, que son œil reluisant de justice rempliroit leur esprit de lumiére, victorieuse des difficultez les plus embarassantes. Fondez sur ces secours surnaturels, ils étoient obligez d'écouter la voix secrette du souverain Arbitre de l'univers, sous peine, dit le Légat d'un ton menaçant, sous peine d'encourir toute la sévérité de ses jugemens, si leur cœur & leurs démarches démentoient ses inspirations, s'ils n'apportoient toutes les facilitez qui dépendroient d'eux, pour donner à la Chrétienté un avantage aussi desirable, qu'étoit celui de la paix générale & de la tranquillité publique.

Secret admirable dans l'assemblée.

Cette exhortation finie, les Plénipotentiaires firent l'ouverture du congrès, & la négociation fut entamée d'une maniére satisfaisante, avec toute la politesse, toute la douceur, toute la modération, qu'on pouvoit attendre de personnes de leur naissance & de leur rang, & qu'exigeoit la nature des affaires qui faisoient le sujet de l'assemblée. On y vit regner depuis le commencement jusqu'à la fin un secret impénétrable, qui toujours constitue le lien le plus ferme, le plus solide du succès de toutes les affaires, particuliérement des affaires de cette espéce. Les Ministres des autres Princes, qui s'étoient rendus à Vervins, mais qui n'étoient pas admis aux conférences, ne purent rien approfondir, malgré toutes leurs attentions,

1597. toute leur adresse, il ne fut possible à personne de savoir ce qui se passoit dans l'assemblée, jusqu'à l'entiére perfection du Traité. Ce fut un sujet de surprise & d'admiration pour toute l'Europe, de voir la prudence de ces grands hommes victorieuse de la politique de tant d'habiles surveillans, intéressez à fouiller dans les mistéres de ce congrès. Aucun même ne découvrit dans le cours de la négociation, si l'on devoit attendre une heureuse fin, ou une rupture. Quelque tour que prissent les Agens étrangers, pour tirer quelque lumiére dans les entrevues hors des heures de l'assemblée, quelque attentifs qu'ils fussent à examiner les démarches, les paroles, l'air du visage des Plénipotentiaires, pour y déveloper les événemens secrets sur lesquels il leur importoit tant d'être éclaircis; toutes leurs manœuvres échouérent, personne ne parvint à connoitre ce qui étoit déja arrêté, encore moins à avoir lieu de conjecturer ce qui se traitoit, ou ce qui devoit faire le sujet des conférences suivantes.

Réflexion à ce sujet. Il n'y a rien de plus préjudiciable dans le manége des affaires de la plus haute importance, que de rompre les liens sacrez du secret. Quand une fois on laisse pénétrer les mistéres, qui devroient être envelopez des plus épaisses ténébres, on ne peut attendre que desordre, que trouble, que traverses dans les Traitez. Chacun se fait un point d'honneur de faire voir que rien n'a échapé à sa pénétration, souvent même il se trouve des personnes qui n'ont d'autre étude que d'aiguiser leurs esprits à répandre des bruits, sur

sur les simples conjectures que leur présomption imagine. Mais ce qui devient d'une conséquence plus dangereuse, les Ministres que l'intérêt de leurs Souverains oblige d'avoir les cent yeux d'Argus continuellement fixez à ce qui se passe, remuent ciel & terre, pour traverser les négociations dont ils sont instruits, pour peu qu'elles soient contraires aux fins qu'ils se proposent. Telles sont les suites funestes du défaut de secret dans les négociateurs, tout échoue lorsqu'il manque, & ceux qui ne possédent pas la science de conduire les grandes affaires d'une maniére impénétrable, ne doivent & ne peuvent en attribuer le succès à leur prudence, si elles réussissent, ce n'est que l'effet de certaines conjonctures, dont ils ne sont redevables qu'à leur bonne fortune. 1597.

Dès l'année 1579. Philippe avoit enjoint aux membres de ses Conseils & à tous les Officiers des Cours de la Monarchie, de ne se montrer jamais en public que vêtus d'une certaine robe longue & ample, avec ordre de plus de porter la barbe, non seulement dans toute sa longueur, mais encore dans toute sa circonférence autour du menton. On ne peut disconvenir qu'une barbe vénérable, jointe à la gravité de l'habillement, n'imprimât toute la Majesté d'un Sénateur. Chaque Ministre ainsi distingué portoit toujours les marques respectables de son poste, à l'exemple de ces anciens Sénateurs de Rome, qui aux yeux du public ne paroissoient pas moins remplis de sagesse, & dignes du commandement par leurs vertus, que

Réglement pour les barbes.

1597. que graves dans tout leur extérieur. Ce Monarque fut informé qu'à la faveur de ses infirmitez continuelles, qui l'empêchoient de voyager dans ces Provinces, & même d'assister à ses Conseils, plusieurs commençoient à enfraindre ce réglement, si nécessaire pour établir l'ordre & la discipline dans ses Etats. Pour couper la racine de cet abus, il fit venir le Prince son fils, auquel il ordonna de se rendre dans toutes les assemblées des Ministres, & d'y faire d'aigres censures à tous ceux qui, dans la vue de plaire aux Dames, portoient une petite barbe à la Françoise. Il lui recommanda de tenir la main à cette ordonnance, & de ne jamais permettre qu'on y donnât atteinte, aussitôt qu'il auroit pris les rênes du gouvernement. Il l'exhorta d'autant plus à être sévére sur cet article, qu'il l'assura que l'habitude de ces Officiers à se tenir en tout tems dans la modestie convenable à leurs dignitez, ne pouvoit que leur inspirer tout le respect qu'ils devoient à leur Souverain. Le Prince Philippe pendant tout son regne observa ponctuellement cette maxime.

Mort de la Duchesse de Savoye.

Malgré les incommoditez douloureuses dont le Roi Catholique étoit affligé sans relâche, ce Monarque voulut assister à la cérémonie de la pompe funébre, qui se fit vers la fin de cette année dans la Chapelle royale de Madrid, à la mémoire de la Princesse Catherine sa fille, & Duchesse de Savoye. C'étoit une Souveraine d'un mérite extraordinaire, également propre à soutenir le poids du gouvernement d'un Etat, & à diriger les opérations d'une guerre. En effet cet-

cette incomparable Princeſſe poſſédoit au 1597.
plus haut dégré la théorie de l'Art militaire, & ſouvent même par ſes réflexions, auſſi ſolides que pleines de ſageſſe, de jugement, & de prudence, elle ſavoit arrêter la fougue impétueuſe de l'eſprit martial du Duc ſon époux. Elle lui donna neuf enfans, qui furent les ſeuls deſcendans que Philippe eut la ſatisfaction de voir naitre de ſon ſang. Circonſtance digne de remarque, & qui ne peut que cauſer une extrême ſurpriſe, de lire que pendant un regne d'un nombre auſſi conſidérable d'années, après avoir paſſé juſqu'à un quatriéme mariage, ce Monarque ne jouit pas du bonheur d'avoir d'autres petits-fils que les enfans de cette Princeſſe Catherine. Il eſt vrai que le nombre en fut aſſez grand, & ce qui rend ce fait plus curieux, elle mourut à la fleur de ſa jeuneſſe à l'âge de trente ans. Au reſte cette fécondité paſſa pour un malheur réel dans les ſpéculations des politiques, qui jugent en marchands des intérêts des Princes. Ces ſcrutateurs de l'avenir regardérent cette quantité de ſucceſſeurs comme un événement, qui devoit un jour devenir le ſujet d'une diviſion capable de ruïner la Royale Maiſon de Savoye, ou du moins, ce qui arriva affectivement, d'épuiſer le Tréſor du Prince, que le droit de ſa naiſſance deſtinoit à recueillir l'héritage de ſes ancêtres, & à être le Souverain de ſes fréres. Mais Dieu, qui tourne toujours à l'avantage des familles les bénédictions qu'il y répand par de nombreuſes lignées, rendit vaines ces prédictions hazardées, & voulut

1597. que ce grand nombre d'héritiers servît dans la suite à augmenter l'éclat & la puissance de cette illustre Maison.

Ses enfans. Le premier-né des enfans de Catherine fut Philippe-Emanuel, Prince de Piémont, qui vint au monde à Turin en 1586. & mourut depuis à Valladolid en 1601. Le second fut Victor-Amedée, Prieur de Crato en Portugal, qui succéda à son pére, & eut pour femme Christine de France, fille d'Henri IV. Le troisiéme fut Emanuel-Philibert, Grand-Prieur de St. Jean en Castille, lequel naquit à Turin en 1588. & mourut en Espagne l'an 1625. Après ces trois Princes, Catherine donna naissance en 1589. à une Princesse nommée Marguerite, & mariée depuis en 1608. à François de Gonzagues Duc de Mantoue: elle resta veuve en 1612. & après s'être retirée en Espagne en 1635. elle fut envoyée en Portugal, & elle gouverna ce Royaume l'espace de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au soulévement des Portugais, qui secouérent enfin le joug des Castillans. Dans cette révolution la Vicereine fut faite prisonniére, & quand on lui rendit la liberté, elle retourna à Madrid, d'où elle voulut fixer sa résidence en Italie : en chemin la fiévre l'arrêta à Miranda d'Ebro, dans la Province d'Alava, où la mort finit ses jours en 1655. Isabelle fut la cinquiéme, & reçut le jour en 1591. on la maria en 1608. à Alfonse Duc de Modéne, qui après la mort de son illustre épouse, entra dans l'Ordre des Capucins dont il prit l'habit en 1629. Le sixiéme des enfans de Catherine se nomma Maurice, qui vint au monde l'an 1593.

&

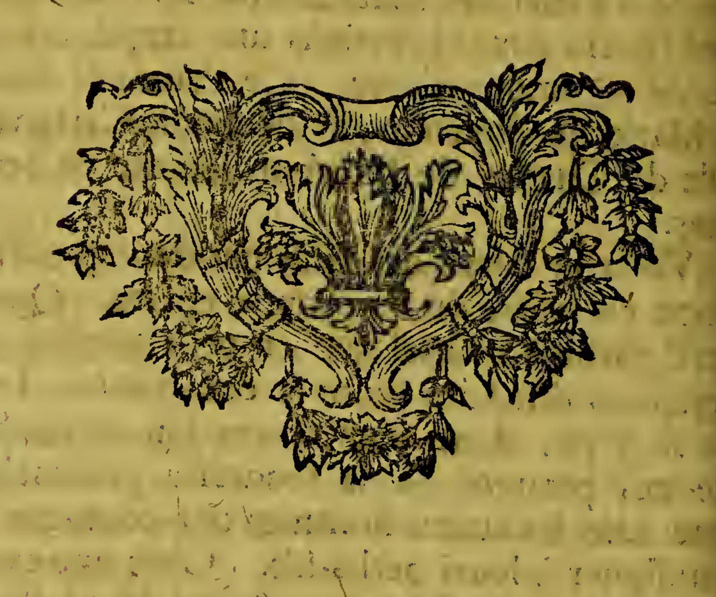
& après avoir été promu au Cardinalat, il 1597.
remit ensuite le chapeau pour épouser la Princesse Louise sa niéce, avec la dispense du Souverain-Pontife : ce trait d'Histoire est raporté fort au long dans les Annales du Piémont. Marie fut la septiéme, & naquit en 1594. La huitiéme nommée Catherine vit le jour l'année suivante. Enfin le neuviéme & dernier fut le Prince Thomas, si célébre dans son tems par une suite de grandes actions, qui, quoique la plupart glorieuses & à l'abri des traits malins de la critique, ont fourni aux Historiens une ample matiére de jugemens divers. Ce Prince se maria à Marie de Bourbon, Princesse de Carignan, fille de Charles de Bourbon Comte de Soissons.

Procédé de Philippe à leur égard.

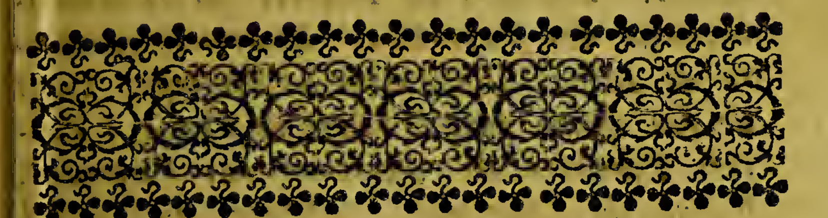
Voila le détail des seuls héritiers que Philippe vit naitre de ses propres enfans. Quoiqu'il paroisse naturel que ce petit nombre de rejettons dût faire toute sa consolation, toute sa joye, il ne leur donna jamais aucune de ces preuves de la tendresse paternelle, que tous les autres hommes ont coutume de prodiguer à leurs petits-fils. C'est une expérience de tous les tems, & les Naturalistes nous aprennent que l'amour descend toujours. Notre Monarque se mit au dessus des régles communes, & parut étouffer les mouvemens de la nature. Bien plus, non seulement il ne fit paroitre au dehors rien qui aprochât de l'affection, que la voix du sang imprime dans tous les cœurs, mais encore on eut lieu de lui attribuer à l'égard de ses descendans des sentimens, sinon de haine, au moins d'indifférence & de froideur. En ef-

1597. effet, comme je le dirai en son lieu, dans son testament toute sa famille eut part à son souvenir, excepté les seuls enfans de sa fille Catherine, auxquels il ne laissa pas le plus médiocre présent, quoique la dot de la Princesse leur mére eût été peu de chose, & qu'il vît le Duc son gendre surchargé, & ruïné en quelque maniére par cette multitude d'enfans.

Fin du XVIII. Livre.



LA



LA VIE DE PHILIPPE II. ROI D'ESPAGNE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE XIX.

ARGUMENT DU LIVRE DIXNEUVIEME.

Application infatigable du Roi Catholique. Sa maniére d'expédier les affaires. Sa maniére de traiter inconnue jusqu'à lui. Raisons de cette conduite. Comparaison du gouvernement des deux Cours. Evénemens remarquables de cette année. Résolution de Philippe de marier sa fille avec le Cardinal Archiduc.

chiduc. Discours de Fuentes sur le démembrement des Pays-Bas. Sentiment contraire de Mora. Réflexions de Philippe. Trait de son estime pour le Sénat de Venise. Lettres Patentes de donation des Pays-Bas. Forme du transport. Mesures du Conseil. Ratification du Prince Philippe. Cérémonies après le transport. Arrivée de l'Impératrice à la Cour. Procuration de l'Infante. Conduite des Etats. Sentimens des Provinces Calvinistes au sujet de cette renonciation. L'Archiduc sollicité de venir en Espagne. Le Cardinal André d'Autriche en Flandres. Voyages de l'Archiduc. Sa suite. Cortége de l'Archiduchesse Marguerite. Le Duc de Savoye intervient au Traité de Vervins. Articles de ce Traité. Autres articles particuliers. Paroles remarquables de Charlequint. Ambassadeurs envoyez à Paris par le Roi Catholique. Leur entrée solemnelle dans cette capitale. Leur audience publique. Réponse d'Henri. Richesses de Paris. Cavalcade célébre. Personnes illustres qui y assistérent. Henri signe le Traité. Présens qu'il fait aux Ambassadeurs. La Paix jurée à Brusselles. Festin solemnel. Courier envoyé à Rome. Lettre de Philippe au Pape. Conseils de ce Monarque à son fils. Démarche d'Henri à l'égard du Pape. Lettre que ce Roi lui écrit. Résolution des Etats-Généraux. Départ du Légat. Exécution des articles de la paix. Afreuse misére de l'Espagne. Générosité du Duc de Savoye. Voyage de l'Archiduc & de la Reine d'Espagne. Réception magnifique de cette Princesse par les Vénitiens. Son arrivée

rivée & sa réception superbe à Ferrare. Solemnité des épousailles. Suite de son voyage jusqu'à son arrivée en Espagne.

QUoique Philippe fût accablé d'une complication de maladies douloureuses & mortelles, il étoit étonnant de voir ce Monarque ontinuellement livré aux soins du gouverement, toujours également appliqué aux ffaires qui concernoient le bien de ses Etats, attentif à prendre des arrangemens pour tablir une paix solide en Europe. Il poussoit le travail & les veilles avec tant d'opiiâtreté, que jamais on n'avoit vu Prince se endre autant esclave des devoirs fatigans de a Souveraineté. A le voir tendu sans relâhe aux peines inséparables de l'administraion d'un Royaume, on l'auroit moins pris our le Maitre absolu d'une vaste Monarchie, ue pour un Sujet animé de l'ambition d'acuerir la faveur & les bonnes graces de son ouverain, par son assiduité à remplir ses onctions, à se distinguer par ses travaux outenus, par son zèle, par l'utilité de ses ervices.

1598.

Application infatigable du Roi Catholique.

Pour donner une idée complette des régles établies par notre Monarque pour l'expédition des affaires, je crois que le lecteur ecevra avec plaisir le détail qui suit. Je e tire d'un Historien des plus polis, des lus dignes de foi; c'est le Pére Cosmi, à résent Archevêque de Spalatro, qui donne es particularitez curieuses dans la Vie qu'il a écrite du Cardinal Morosini. Voici ce u'il nous aprend. Lorsqu'on avoit à deman-

Sa maniére d'expédier les affaires.

1598. mander quelque chose au Roi, on lui exposoit l'affaire dans un mémoire, sur lequel [il] écrivoit, ou faisoit écrire à qui l'on devo[it] s'adresser pour avoir justice. Il nommo[it] toujours l'un de ses Conseils, qui, après u[n] examen exact, lui faisoit remettre son jug[e]ment. Si Philippe le trouvoit conforme [à] ses idées, il en ordonnoit sur le champ l'e[x]écution; autrement, il envoyoit la mêm[e] requête aux premiers Commissaires, avec in[j]onction de la revoir avec plus de soin, v[û] qu'ils avoient donné une décision peu con[]venable au droit des parties. A l'égard de[s] affaires d'Etat, il observoit la même maxi[]me, à cette différence près qu'il y donnoi[t] en son particulier les plus sérieuses réflexions. Sur les dépêches des Ambassadeurs des Prin[]ces, ou des Gouverneurs de ses Provinces, il marquoit les articles les plus essentiels, avec ordre de les discuter dans toute l'attention qu'exigeoit le bien de son service. Le Sécretaire portoit au Conseil les lettres ainsi apostillées, & après avoir communiqué le[s] intentions du Roi, les Ministres délibéroient aussitôt sur les points indiquez. Ensuite le Sécretaire prenoit les avis, qu'il rédigeoit par écrit, pour les porter au Roi, qui décidoit seul ce qu'il jugeoit le plus expédient, & il faisoit exécuter cette derniére résolution.

Sa maniére de traiter inconnue jusqu'à lui.

Ce Monarque avoit coutume, dans toutes les expéditions qu'il faisoit pour ses Ministres résidens dans les Cours étrangéres, d'insérer des billets particuliers écrits de sa propre main en chifres, & en contre-chifres, selon l'importance des affaires, & le[s] se-

ecret qu'elles demandoient. Il ne faisoit jamais écrire ces billets par d'autres, tant la jalousie de ses intérêts rendoit à ses yeux tout le monde suspect, dans la crainte d'être trompé; aussi disoit-il souvent qu'il se méfioit même de sa main. Ce qu'il y a de plus remarquable, il auroit voulu assujettir à cette maniére de traiter les Ambassadeurs étrangers, qui résidoient auprès de sa personne. Toutes les fois qu'ils lui demandoient audience, il leur faisoit répondre qu'ils lui feroient plaisir de lui communiquer par écrit, ce qu'ils avoient dessein de représenter de vive voix. Telle étoit la forme extraordinaire que ce Prince, si renommé par sa politique, avoit imaginée pour les négociations, maniére qu'on n'a jamais vu pratiquer avant & depuis par aucun Souverain. Il est vrai qu'il s'y rencontre beaucoup d'inconvéniens, quoiqu'on doive avouer que les affaires se décidoient d'une maniére plus réfléchie. Non seulement Philippe s'imposoit tout le fardeau du gouvernement, sa maxime causoit encore un préjudice irréparable à l'expédition des affaires. Cette voye trainoit des longueurs infinies, qui d'ordinaire font perdre les plus grands avantages, comme on ne l'a que trop observé chez les Espagnols, si particuliérement distinguez des autres peuples par la lenteur de leurs délibérations. D'ailleurs les Ministres négligeoient l'étude qui conduit aux connoissances du gouvernement, privez de ce grand mobile de l'émulation des grands génies, c'est-à-dire du plaisir de se faire voir & de se faire entendre de leur Maitre. Car enfin c'est une différence to-

1598.

1598. totale, d'être confondu dans la foule d
opinans par cette maniére de mettre les av
ſur du papier, & d'avoir lieu de faire v
loir ſa ſcience & ſes talens, par la forc
d'un diſcours ſoutenu des plus profondes r
cherches.

Raiſons de cette conduite.

Dans ce que je viens de dire, je crois a
voir fait connoitre en partie le motif prin
cipal de cette étrange réſolution de Philip
pe de prendre une tâche auſſi laborieuſe
auſſi fatigante. Ce Monarque ſe méfioit d
tout le monde, & pendant tout ſon regne
difficilement trouva-t-il un homme aſſez ſe
lon ſon cœur, pour le rendre ſeul dépoſitai
re d'un ſecret, quoiqu'il eût des Miniſtre
du premier mérite, tant il les croyoit tou
capables de le tromper. De plus perſuadé
que ce ſeroit faire bréche à ſa réputation, de
ſoumettre ſes ſentimens aux lumiéres d'au-
trui, il réſolut de ſe former un plan qui pût
le rendre maitre de gouverner par lui-même.
Joint à ces raiſons, qu'il regarda comme
une reſſource du plus haut prix, de ſe dé-
baraſſer de l'obligation de répondre ſans s'ê-
tre préparé. Voila les ſources de l'établiſ-
ſement des Négociations par mémoires;
moyen aſſorti à la lenteur de ſon eſprit na-
turellement tardif, & à ſes ſoupçons qui ne
trouvoient pas d'aſſez juſtes meſures pour ca-
cher ſes deſſeins.

Comparaiſon du gouvernement des deux Cours.

Par cette deſcription il eſt aiſé de faire
le parallele des deux plus puiſſantes Cours
de la Chrétienté en ce tems, ſavoir les Cours
de France & d'Eſpagne, & l'on y verra
une différence infinie dans la maniére de
gouverner. Philippe faiſoit tout par lui-mê-
me,

ne, Henri au contraire n'agiſſoit que par ſes Miniſtres. Celui-là ferme & inébranlable dans toutes ſes réſolutions, celui-ci ſujet en tout têms à des variations continuelles. De là ſans doute cette différence ſi énorme, qui ſe trouvoit alors dans la ſituation des deux Etats. L'Eſpagne au plus haut degré de puiſſance, redoutée, reſpectée, eſtimée de toutes les nations, ſes Sujets renfermez dans les bornes de la plus exacte ſoumiſſion. La France déchue de toute ſa ſplendeur, ſans réputation, (ô Dieu que ce Royaume préſente aujourd'hui un aſpect bien oppoſé!) déchirée en un mot par ſes diviſions inteſtines. 1598.

Cette année ſe diſtingue particuliérement dans l'Hiſtoire, par les grands événemens qui arrivérent dans la Chrétienté; deux entr'autres ſont remarquables, & forment les révolutions les plus éclatantes, qui puſſent fixer l'attention dans ce ſiécle. Il s'agit de la paix conclue entre les deux Couronnes Très-Chrétienne & Catholique, après une guerre longue & ſanglante; & du mariage du Cardinal Archiduc Albert avec l'Infante fille ainée du Roi d'Eſpagne. Cette Princeſſe reçut en dot la Souveraineté des Pays-Bas, le Cardinal renonça au Chapeau, après avoir obtenu du Pape une double diſpenſe, & pour quitter l'état eccléſiaſtique, & pour conſommer ſon alliance, que la proximité du ſang comprenoit dans les défenſes des Loix & des Canons. Evénemens remarquables de cette année.

Je vais entrer dans le détail de ce dernier événement. Mais avant toutes choſes, je dirai qu'en général on trouva fort extraordinai- Reſolution de Philippe de marier

dinai-

1598. dinaire que Philippe eût pris la résolution de choisir pour son gendre un Prince, déja pourvû de quantité de bénéfices, & qui sans les biens de l'Eglise n'avoit aucun établissement convenable. Car, outre plusieurs Abbayes, & l'éminente qualité de Cardinal, il possédoit l'Archevêché de Tolède, le plus riche de la Chrétienté, si l'on en excepte ceux qui sont Souverains. On fut, dis je, extrêmement surpris que ce Prince fût préféré à ses fréres ainez, savoir l'Empereur, les Archiducs Mathias & Maximilien, qui devoient le précéder dans la succession des Royaumes de Hongrie, de Bohéme, & des autres Etats héréditaires de la Maison d'Autriche. La tendre affection que le Roi Catholique avoit conçue pour le Cardinal, fut plus forte que toutes les considérations de politique & d'intérêt. Albert avoit passé presque toute sa vie en Espagne, & dans la Viceroyauté du Royaume de Portugal, il s'étoit tellement conformé à l'humeur, aux idées, aux maximes de Philippe, que ce Monarque le traitoit plutôt comme son fils, que sur le pié d'un neveu. Cette prédilection fut le seul motif de cette démarche surprenante; aussitôt qu'il fut résolu de marier l'Infante sa fille avec la dot des Pays-Bas, il ne put se déterminer à jetter les yeux sur un autre sujet. Cependant, tout fixé qu'il étoit à son choix, il ne voulut pas terminer cette grande affaire, sans prendre l'avis de son Conseil, il la lui communiqua, mais les opinions se trouvérent fort différentes. Voici l'avis qu'ouvrit le Comte de Fuentes en ces termes.

sa fille avec le Cardinal Archiduc.

TRES

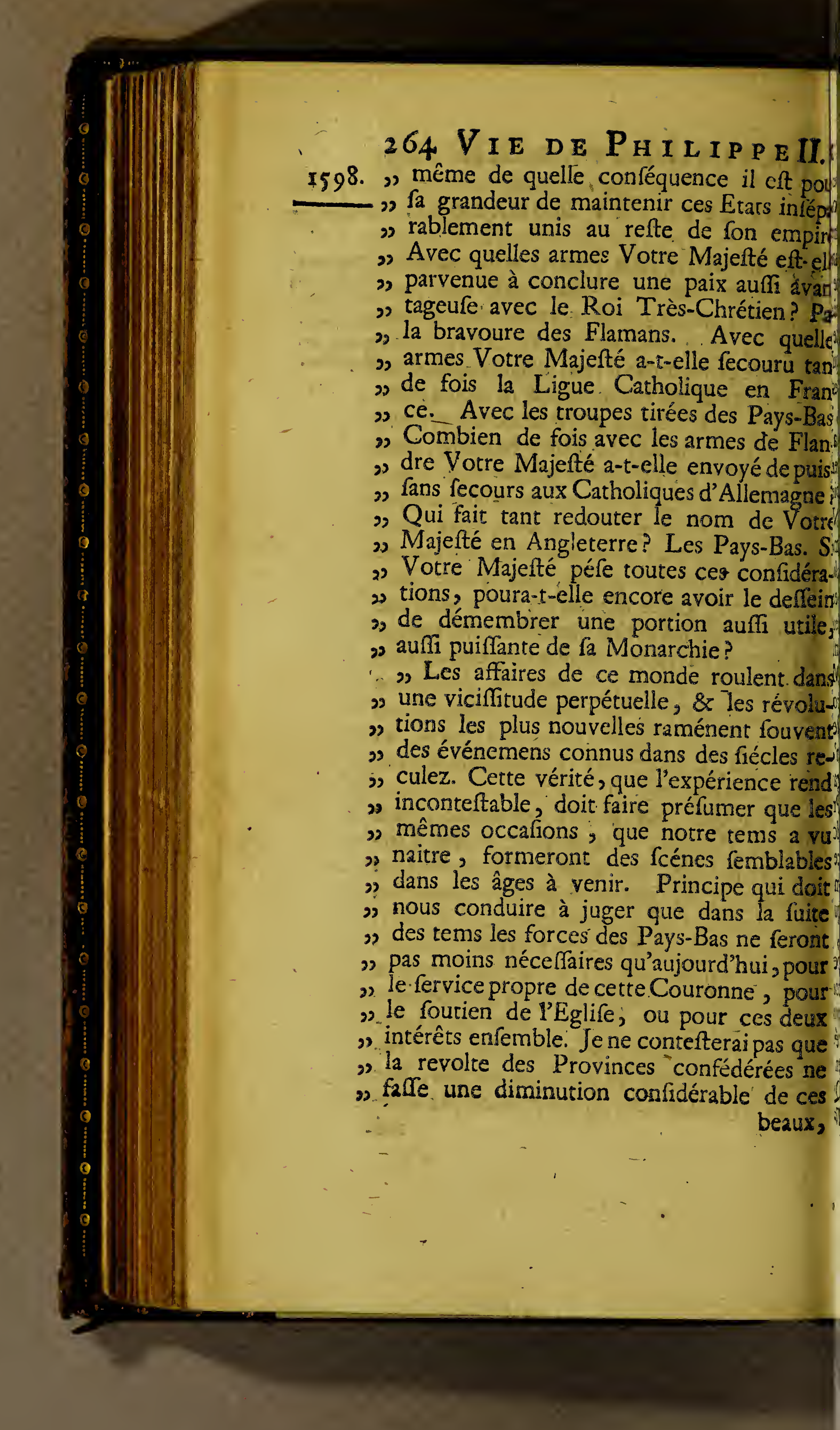
1598.

TRES PUISSANT MONARQUE.

„ Je ne sais quelle peut-être la nécessité de demembrer de la Monarchie une portion aussi noble, aussi considérable à tous égards, que le sont les Pays-Bas. Ces Provinces répandent tant d'avantages dans les autres Etats qui composent votre Empire, qu'il n'est pas possible de les retrancher des domaines de Votre Majesté, sans leur causer un préjudice irréparable. Votre Majesté veut donc priver sa Monarchie du relief, dont elle jouit seule dans l'univers, de se voir perpétuellement éclairée par le soleil? De grace, que Votre Majesté ait agréable d'observer que, quelque respect que lui attire dans toutes les parties du monde la vaste étendue des terres qu'elle y posséde, il n'y a point de Province dans son empire, qui imprime plus fortement que la Flandre aux Souverains ses ennemis & ses émules la crainte de sa puissance formidable.

Discours de Fuentes sur le démembrement des Pays-Bas.

„ Eh, qui peut mieux connoitre, que Votre Majesté, l'importance de ces Provinces? C'est par elles que l'Empereur votre pére de glorieuse mémoire a voulu, en vertu de sa renonciation à jamais si mémorable, faire en votre faveur l'ouverture de sa succession, avant que de vous abandonner le corps entier d'une Monarchie, qui devoit faire un jour votre héritage. Votre Majesté a fait dans ces Provinces un séjour de quelques années, elle a eu occasion de voir de près & par elle-mê-



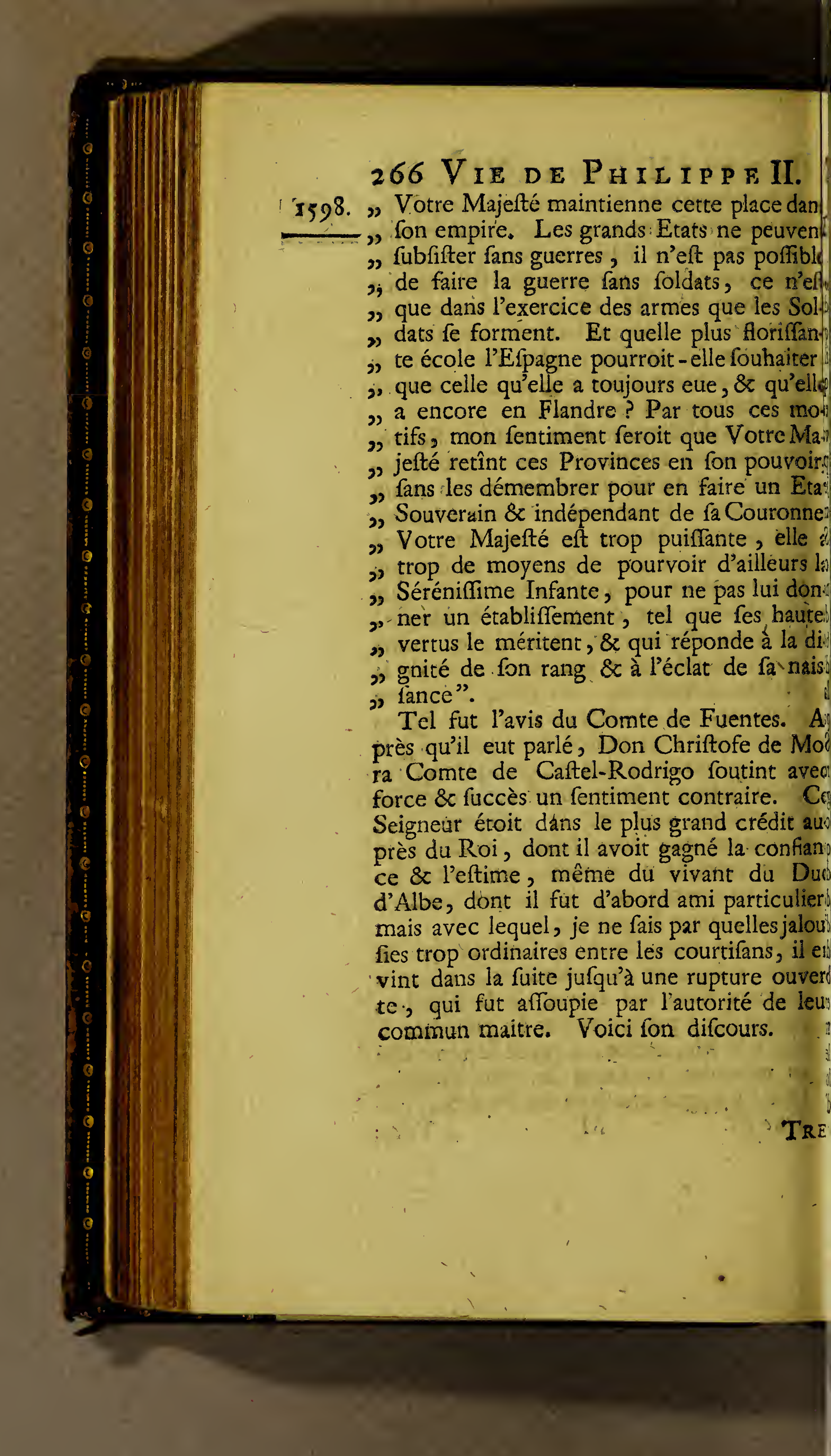
1598. » même de quelle conséquence il est po
» sa grandeur de maintenir ces Etats insép
» rablement unis au reste de son empir
» Avec quelles armes Votre Majesté est-el
» parvenue à conclure une paix aussi avan
» tageuse avec le Roi Très-Chrétien? Pa
» la bravoure des Flamans. Avec quelle
» armes Votre Majesté a-t-elle secouru tan
» de fois la Ligue Catholique en Fran
» ce. Avec les troupes tirées des Pays-Bas
» Combien de fois avec les armes de Flan
» dre Votre Majesté a-t-elle envoyé depuis
» sans secours aux Catholiques d'Allemagne
» Qui fait tant redouter le nom de Votre
» Majesté en Angleterre? Les Pays-Bas. S
» Votre Majesté pése toutes ces considéra-
» tions, poura-t-elle encore avoir le dessein
» de démembrer une portion aussi utile,
» aussi puissante de sa Monarchie?

» Les affaires de ce monde roulent dans
» une vicissitude perpétuelle, & les révolu-
» tions les plus nouvelles raménent souvent
» des événemens connus dans des siécles re-
» culez. Cette vérité, que l'expérience rend
» incontestable, doit faire présumer que les
» mêmes occasions, que notre tems a vu
» naitre, formeront des scénes semblables
» dans les âges à venir. Principe qui doit
» nous conduire à juger que dans la suite
» des tems les forces des Pays-Bas ne seront
» pas moins nécessaires qu'aujourd'hui, pour
» le service propre de cette Couronne, pour
» le soutien de l'Eglise, ou pour ces deux
» intérêts ensemble. Je ne contesterai pas que
» la revolte des Provinces confédérées ne
» fasse une diminution considérable de ces
beaux,

„ beaux domaines, j'avouerai même qu'il y a 1598.
„ un danger manifeste de nous en voir encore
„ enlever d'autres. Mais plus j'envisage la puis-
„ sance de celles qui restent sous l'obéissance
„ de Votre Majesté, & les ressources infi-
„ nies qu'elles doivent attendre des secours
„ de cette Monarchie, plus j'ose assurer
„ qu'il y a toute espérance de faire rentrer
„ les rebelles dans leur devoir.

„ Si l'établissement d'un nouveau Souve-
„ rain pouvoit mettre fin à cette guerre in-
„ testine, ce seroit véritablement un grand
„ bien pour la Couronne de Votre Majesté.
„ Ne nous en flattons pas, tout nous porte
„ même à croire que la guerre n'en sera que
„ plus opiniâtre & plus vive, l'amour que
„ les rebelles ont conçu pour la liberté,
„ leur gout affermi pour l'hérésie, leur haine
„ insurmontable pour tous les Princes de la
„ Maison d'Autriche. Si donc la guerre
„ continue, par quelles forces, aux dépens
„ de qui sera-t-on obligé de la soutenir? Il
„ n'est pas douteux que cet engagement re-
„ garde l'Espagne seule, dont cette nouvelle
„ Principauté aura tiré la naissance. Le
„ dommage que Votre Majesté souffrira de
„ cette protection onéreuse, pourra-t-il ja-
„ mais être compensé, de quelque maniére
„ qu'on prenne ses mesures?

„ Je suis donc fondé à soutenir que la
„ perte volontaire des avantages, qu'on a
„ toujours tirez des forces de la Flandre,
„ pourra dès à présent causer un préjudice si
„ réel à la Monarchie, qu'avec le tems elle
„ en ressentira les suites les plus funestes.
„ Que l'Espagne conserve les Pays-Bas, que



1598. „ Votre Majesté maintienne cette place dan
„ son empire. Les grands Etats ne peuven
„ subsister sans guerres, il n'est pas possibl
„ de faire la guerre sans soldats, ce n'es
„ que dans l'exercice des armes que les Sol-
„ dats se forment. Et quelle plus florissan-
„ te école l'Espagne pourroit-elle souhaiter
„ que celle qu'elle a toujours eue, & qu'ell
„ a encore en Flandre ? Par tous ces mo-
„ tifs, mon sentiment seroit que Votre Ma-
„ jesté retînt ces Provinces en son pouvoir
„ sans les démembrer pour en faire un Eta
„ Souverain & indépendant de sa Couronne
„ Votre Majesté est trop puissante, elle a
„ trop de moyens de pourvoir d'ailleurs la
„ Sérénissime Infante, pour ne pas lui don-
„ ner un établissement, tel que ses haute
„ vertus le méritent, & qui réponde à la di-
„ gnité de son rang & à l'éclat de sa nais-
„ sance".

Tel fut l'avis du Comte de Fuentes. A-
près qu'il eut parlé, Don Christofe de Mo-
ra Comte de Castel-Rodrigo soutint avec
force & succès un sentiment contraire. Ce
Seigneur étoit dans le plus grand crédit au-
près du Roi, dont il avoit gagné la confian-
ce & l'estime, même du vivant du Duc
d'Albe, dont il fut d'abord ami particulier
mais avec lequel, je ne sais par quelles jalou-
sies trop ordinaires entre les courtisans, il en
vint dans la suite jusqu'à une rupture ouver-
te, qui fut assoupie par l'autorité de leu
commun maître. Voici son discours.

TRE

1598.

TRÈS PUISSANT MONARQUE.

» Les conseils ne doivent pas moins être » dictez par les lumiéres de la conscience, » qu'exprimez par le simple son de la voix, » il n'est permis de les donner, qu'autant » qu'on est convaincu de leur solidité. C'est » en conséquence de ce principe, que je » vais exposer ce que mon cœur juge de » plus convenable aux intérêts de Votre Ma- » jesté. Il est question aujourd'hui de for- » mer par le mariage un établissement à la » Sérénissime Infante, & tout le monde » connoit la préeminence de son rang qui » ne voit rien au dessus d'elle, tout le mon- » de est ébloui de l'éclat de ses incompara- » bles vertus. Si dans ce nombre infini » d'Etats qui constituent le corps entier de » la Monarchie, Votre Majesté peut en sé- » parer quelques-uns pour en faire la dot de » Son Altesse, pourquoi ne doit-on pas croi- » re qu'il est expédient de consommer ce » grand dessein, sur-tout si l'on fait voir dans » ce démembrement des avantages plutôt » que du préjudice pour les autres membres » de la Couronne? En ce cas l'ineffable pru- » dence de Votre Majesté peut-elle avoir » d'autre choix à faire, que de ses domaines » des Pays-Bas? Leur situation éloignée sem- » ble les détacher du reste de votre Empire » en Europe. Les peuples y différent totale- » ment des autres Sujets de Votre Majesté par » leurs coutumes, leur langage, & leurs » loix. Il n'y en a point de plus ennemis » d'une domination étrangére, il n'y en a

Sentiment contraire de Mora.

1598. „ point qui desire avec plus d'ardeur d'a„ voir son propre Souverain, indépendant „ de toute autre Puissance.

„ Votre Majesté n'a-t-elle pas éprouvé „ jusqu'où les fiers Flamans portent la jalou„ sie de leur liberté & de leurs priviléges? A „ peine eut-elle quitté ces Provinces, qu'on „ vit l'héréſie s'y introduire, y prendre de „ profondes racines. Bientôt après les nou„ velles opinions furent la source de tumul„ tes, suivis d'une revolte ouverte, triste „ sujet d'une guerre sanglante, peut-être la „ plus cruelle dont on ait ouï parler, & qui „ coute tant de trésors, tant de sang aux „ peuples de la Monarchie. Depuis qua„ rante ans l'incendie fait des progrès, sans „ que jamais il ait été possible de l'éteindre. Le „ cœur magnanime de Votre Majesté, pé„ nétré de la désolation de ces malheureuses „ Provinces, n'a obmis aucune des voyes „ propres à finir ces desordres, jusqu'à s'a„ baisser à la négociation, & elle a eu la „ douleur de faire sans fruit toutes ces dé„ marches. Ainsi la double revolte des Fla„ mans, & contre l'Eglise & contre son Sou„ verain, demeure dans toute sa force.

„ Que Votre Majesté réfléchisse sur les „ conjonctures de ces tems-là. Elle a passé „ des années entiéres au milieu de ces peu„ ples, elle a acquis une connoissance exac„ te de leurs affaires, parfaitement instrui„ te d'ailleurs de la situation des autres E„ tats de l'Europe, elle a entretenu dans ces „ Provinces des Armées formidables, com„ mandées par les plus célébres Généraux „ du siécle. Dans ces circonstances elle n'a-

„ voit

„ voit rien à craindre de la France & de 1598.
„ l'Angleterre, alors en feu par leurs divi-
„ ſions inteſtines & les guerres civiles. Si
„ malgré tant d'avantages déciſifs, Votre
„ Majeſté n'a pu éviter de faire de groſſes
„ pertes en Flandre, comment ne doit-elle
„ pas en prévoir de plus conſidérables ſous
„ les regnes de ſes ſucceſſeurs? Cette Cou-
„ ronne (Dieu veuille éloigner ce préſage)
„ n'eſt-elle pas même menacée de ſe voir
„ enlever un jour tout ce beau domaine?
„ Les rebelles s'aguerriſſent tous les jours,
„ les confédérez ſe multiplient, l'union ſe
„ fortifie de moment à autre. A l'avenir la
„ France & l'Angleterre fomenteront, ſou-
„ tiendront ces troubles avec plus d'ardeur
„ que jamais. La premiére de ces Puiſſan-
„ ces eſt à préſent en paix, l'autre touche à
„ la veille de s'agrandir, par le droit du Roi
„ d'Ecoſſe à la ſucceſſion de ce Royaume.

„ Les maux que l'Eſpagne voit fondre ſur
„ ſes Sujets par la guerre de Flandre, ne ſe
„ bornent pas aux ſeuls Etats que cette vaſte
„ Monarchie poſſéde en Europe, ils ſe font
„ ſentir juſques dans ſes domaines des Indes
„ Orientales & Occidentales. Semblable
„ à un ulcére, qui d'un membre du corps
„ humain où il a pris naiſſance, ſe commu-
„ nique à tous les autres & les ronge, la
„ partie ulcérée de la Flandre fait languir
„ tous les jours de plus en plus, & mine
„ peu à peu le corps de l'Empire de Votre
„ Majeſté. Elle voit que tout l'or des In-
„ des, tous les Soldats que peuvent lui four-
„ nir l'Eſpagne & l'Italie, ne ſuffiſent pas
„ pour ſoutenir cette guerre, elle eſt con-

 „ trainte

1598. „ trainte de ſe pourvoir de troupes en Allemagne, & d'épuiſer les tréſors du déſolé Royaume de Naples. Plus cet animal dévorant trouve de quoi s'entretenir, ſe nourir, plus ſa voracité s'accroit. Outre que les ſéditions particuliéres entrainent preſque auſſi rapidement ſeules la ruïne des Etats, que les ennemis les plus puiſſans, que les guerres les plus violentes.

„ Tel eſt aujourd'hui l'état des Pays-Bas, telles ſont les pertes que Votre Majeſté y a faites par les armes de ſes Sujets rebelles, elle peut enviſager dans ce détail les dommages que dans la ſuite ſa Couronne riſque de ſouffrir à cette occaſion. Par toutes ces raiſons, mon avis ſeroit que Votre Majeſté cédât en dot à l'Infante les Pays-Bas, pour en faire une Souveraineté en faveur de cette Princeſſe. En la mariant au Cardinal Archiduc ſon neveu, elle comblera ce Prince par un bienfait auſſi grand, & du même coup elle remplira les vœux des Flamans, elle leur donnera en propre un Souverain, qu'ils ſouhaitent avec tant d'empreſſement. Si le mariage de ces nouveaux Princes eſt ſuivi d'une heureuſe fécondité, comme il y a tout lieu de l'eſpérer, il en réſultera au moins cet avantage, que ces Provinces reſteront ſous l'obéïſſance du St. Siége, & ſe perpétueront dans le ſang de la Maiſon d'Autriche, ſupoſé qu'il ne ſoit pas poſſible de les conſerver à l'Eſpagne. On ne doit pas douter que la correſpondance ne ſubſiſte perpétuellement entre les deſcendans de ces deux branches, auſſi ferme, auſſi fructueu-

„ ſe,

se, qu'on la voit établie dans celle d'Espagne & d'Allemagne. 1598.

„ Eh de quel poids ne doit pas être cet „ exemple ? On y admire le chef-d'œuvre „ de la prudence de l'Empereur Charlequint. „ Ce Monarque aggrandit en Allemagne „ la branche de sa Maison, convaincu de „ l'impossibilité de soutenir longtems dans „ celle d'Espagne, quoique la principale, „ cette énorme puissance, cette étendue d'E- „ tats dont il jouissoit de son vivant, par l'é- „ loignement immense qui sépare les diver- „ ses parties de ces domaines. Les voisins „ auront un intérêt sensible à l'établissement „ de la nouvelle Principauté Flamande, ils „ se feront une maxime d'Etat de la défen- „ dre avec autant d'ardeur, aussitôt qu'elle „ sera détachée de la Monarchie d'Espagne, „ qu'ils montroient d'attention à l'entamer, „ dans le tems qu'elle étoit unie à ce formi- „ dable Empire. Leur jalousie se changera „ sur le champ en confiance ; au lieu de „ fomenter la guerre dans ces Provinces, „ ils offriront leur entremise pour disposer „ les esprits à une paix solide. Ces Pays une „ fois assurez aux descendans qu'on doit vrai- „ semblablement attendre de cette alliance, „ seroit-il déraisonnable d'espérer qu'un jour „ les Provinces rebelles se détermineront „ peu à peu à rentrer sous la forme de leur „ ancien gouvernement ? Si cet expédient „ ne devient pas un spécifique contre les „ maux de ces Provinces, en vain on en „ imaginera d'autre, on ne parviendra ja- „ mais au but qu'on se propose".

1598.

Réflexions de Philippe.

Ce sentiment prévalut sur l'esprit de Philippe. Quoique son Conseil fût divisé sur cette affaire, ce Monarque fut déterminé par une puissante considération, qui le fixa plus que toute autre. Son fils unique pouvoit mourir, en ce cas l'Infante devoit être l'héritiére présomptive de la Monarchie. Il jugea donc que la prudence n'offroit d'autre parti que de donner à la Princesse pour époux un Prince, déja parfaitement connu par sa personne & par ses qualitez, imbu des maniéres & des maximes Espagnoles, dont l'avénement en un mot ne pourroit causer aucune altération ni dans les esprits ni dans les affaires. Par ces motifs le Roi, confirmé dans le dessein de consommer ce mariage, ordonna qu'on en dressât les articles. Cependant instruit des jugemens desavantageux, qui, par raport à la diversité d'opinions débattues dans le Conseil, se répandoient à cette occasion dans le public, principalement parmi les Ministres publics, il voulut mettre sa conduite à couvert des reproches, que formoient les personnes contraires à cette résolution. Il remit une seconde fois ce projet à un nouvel examen, avec ordre à chacun des Conseillers, avant que d'ouvrir son avis, de faire serment sur l'Evangile qu'il exposera ses véritables idées, sans aucun égard particulier de quelque nature qu'il pût être.

Trait de son estime pour le Sénat de Venise.

Une autre circonstance mérite d'être rapportée. Philippe fut sur le point d'écrire à Venise, pour avoir le sentiment de ce Sénat, si distingué par la profondeur de sa prudence & de sa politique. Le Roi Catholi-

que

que en faisoit une estime extraordinaire, & il disoit souvent que les Vénitiens ne pouvoient jamais se tromper dans leurs décisions, parce que, avant que de rendre aucun jugement, ils se dépouilloient de tout intérêt, de toute passion. Il se seroit sans doute satisfait là-dessus, si plusieurs raisons, que Christophe de Mora lui représenta, ne lui avoient pas fait perdre cette pensée. Ce Ministre entr'autres choses dit qu'une pareille démarche feroit un tort irréparable à la réputation des Conseils de Sa Majesté, si le public s'appercevoit qu'elle avoit recours aux lumiéres des étrangers. Un autre motif donna du poids à cette remontrance : Philippe, que ses maladies menaçoient d'une mort prochaine, souhaitoit avec ardeur de mettre en peu de jours la derniére main au mariage de l'Infante, & le délai auroit été trop long d'attendre de Venise une réponse, qui ne pouvoit être renvoyée que plus de deux mois après. Ainsi tout se termina à une nouvelle délibération : le Conseil extraordinairement assemblé pour cette affaire la discuta pendant deux jours, & après avoir vu que le Roi l'avoit fort à cœur, ils rendirent enfin une décision conforme à ses desirs. Il est vrai que l'avis ne fut pas unanime, quelques Ministres soutinrent avec fermeté la négative. Cette formalité remplie, Philippe fit sur le champ publier les Lettres Patentes, dans la teneur que je vais raporter. 1598.

1598.

Lettres Patentes de donation des Pays Bas.

ACTE,

Ou plutôt,

LETTRES PATENTES

DE LA RENONCIATION, DONATION, ET TRANSPORT DES PAYS-BAS ET DE LA BOURGOGNE, FAITE PAR LE ROI CATHOLIQUE PHILIPPE II. A L'INFANTE ISABELLE-CLAIRE-EUGE'NIE SA FILLE.

PHILIPPE PAR LA GRACE DE DIEU ROI D'ESPAGNE, ROI DE GALICE, ROI DE LE'ON, ROI DE CASTILLE, ROI DE NAVARRE, ROI D'ARRAGON, ROI DE PORTUGAL, ROI DE NAPLES, ROI DE SICILE, ROI DE JERUSALEM, ROI DE HONGRIE, ROI DE DALMATIE, ROI DE CROATIE, ROI DE SARDAIGNE, ROI DE CORSE, ROI DES CANARIES, ROI DE MAJORQUE, ROI DE MINORQUE, ROI D'ORAN, ROI DES INDES, TERRE-FERME, ET MER OCE'ANE:

ARCHIDUC D'AUTRICHE:

DUC DE BOURGOGNE, DUC DE MILAN, DUC DE LORRAINE, DUC DE BRABANT, DUC DE LIMBOURG, DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE GUELDRE, DUC DE CALABRE, DUC D'ATHE'NES, DUC DE PATRAS:

MARQUIS DU ST. EMPIRE ROMAIN, MARQUIS D'ORISTAGNI, MARQUIS DE GOZZO:

COMTE DE BARCELONE, COMTE DE ROUS-

ROUSSILLON, COMTE DE CERDAGNE, COMTE DE FLANDRES, COMTE D'ARTOIS, COMTE DE HAINAUT, COMTE DE HOLLANDE, COMTE DE ZE'LANDE, COMTE DE NAMUR, COMTE DE ZUTPHEN, COMTE DE BOURGOGNE, COMTE DE HABSPURG, COMTE DU TIROL: 1598.

SEIGNEUR DE BISCAYE, SEIGNEUR DE MOLINA, SEIGNEUR DE FRISE, SEIGNEUR DE MALINES, SEIGNEUR D'UTRECHT, SEIGNEUR D'OVERISSEL, SEIGNEUR DE GRONINGUE:

A TOUS CEUX QUI CES PRE'SENTES VERRONT, SALUT.

„ NOUS avons jugé convenable, tant au „ bien public de la Chrétienté, qu'à l'avan- „ tage particulier de nos Etats, de ne plus „ différer le mariage de notre très chére & „ bien-aimée fille ainée l'Infante Isabelle- „ Claire-Eugénie. NOUS avons encore „ fait les plus sérieuses réflexions sur la con- „ servation de notre famille, & sur divers „ autres motifs puissans. De plus NOUS a- „ vons eu particuliérement égard à l'affection „ singuliére que NOUS portons à notre cher „ & bien aimé frére, cousin, & neveu, „ l'Archiduc Albert, chargé de notre part „ de l'emploi de Gouverneur & Capitaine- „ Général de nos Pays-Bas & des deux „ Bourgognes. Après avoir jetté les yeux „ sur la personne & les vertus de ce Prin- „ ce, NOUS l'avons choisi pour être le fu- „ tur époux de notre chére fille premiére- „ née. Alliance que NOUS avons résolue „ du consentement de notre Saint Pére, qui

1598. „ ſur notre requiſition nous a accordé les „ diſpenſes néceſſaires. NOUS en avons en „ outre donné communication à très haut „ & très puiſſant Prince, notre cher & bien „ aimé frére, couſin, & neveu Rodolfe ſe- „ cond du nom, Empereur des Romains, „ & à notre très chére ſœur l'Impératrice „ ſa mére.

„ Sur toutes ces conſidérations, & afin „ que notre dite fille puiſſe jouir d'un éta- „ bliſſement conforme à ſa naiſſance, & tel „ que l'exigent ſa beauté, ſes vertus, & ſon „ mérite : De plus pour manifeſter la ten- „ dreſſe & l'amour que nous avons toujours „ eu, & que nous avons encore au plus „ haut degré pour nos Sujets desdits Pays- „ Bas & du Comté de Bourgogne, NOUS „ avons réſolu de céder à titre de donation „ à notre fille ci-deſſus mentionnée, en fa- „ veur dudit mariage & pour tenir lieu de „ dot, nos ſusdits domaines des Pays-Bas, „ avec toutes leurs appartenances & dépen- „ dances, de la maniére & en la forme „ qu'on verra ci-deſſous ſpécifiée. Ledit „ tranſport fait à la priére, par l'interven- „ tion, ſous le bon-plaiſir, & du conſente- „ ment volontaire de notre cher & bien-ai- „ mé fils, le Prince Philippe, notre unique „ héritier. En outre en conformité des or- „ dres que NOUS & notre fils ſusdit avons „ donnez aux Commandans, Seigneurs, „ Chevaliers de notre Ordre, Conſuls, Ma- „ giſtrats, & Etats de nosdits Pays-Bas, qui „ ſont ſous notre obéiſſance, enſemble à „ tous nos Officiers de notre pays & Com- „ té de Bourgogne; tous & un chacun

„ des-

„ desquels dans leur réponse nous ont témoigné avec force le contentement & la joye, qu'ils ont de notre présente résolution, qu'ils reconnoissent & confessent être nécessaire pour le bien général de nosdits Pays-Bas : Moyen qu'ils regardent comme le seul propre à pouvoir parvenir au rétablissement de la concorde par une bonne paix, & à se voir enfin déchargez du fardeau d'une guerre, qui depuis tant d'années les plonge dans la plus affreuse misére : repos que nous serons en tout tems disposez de leur procurer, paix à laquelle nous contribuerons toujours de tout notre pouvoir. 1598.

„ Enfin NOUS avons fait une attention particuliére sur une vérité connue de tout le monde, savoir, que le plus grand bonheur qui puisse arriver à un Etat, est d'être gouverné sous les yeux de son Prince naturel, & de jouir de sa présence. A cet égard NOUS devons à nos Sujets des Pays-Bas une déclaration authentique. Dieu nous est témoin des causes légitimes que nous avons eues de nous en tenir séparez, les soins, les travaux immenses du gouvernement d'une vaste Monarchie, qu'il étoit impossible de confier à la vigilance de nos Ministres. NOUS protestons que rien ne nous auroit été plus agréable, que de pouvoir fixer notre séjour dans nos Provinces des Pays-Bas, & nous aurions pris de bon cœur le parti d'y établir notre résidence perpétuelle, si des affaires de la derniére importance ne nous avoient contraints de nous transporter en

1598. „ Espagne, d'où même il ne nous est pas
„ encore permis nous éloigner. Et quoi-
„ que par rapport à l'âge du Prince notre
„ fils, il semble en notre disposition de
„ remplir ce but, quoiqu'il paroisse même
„ aujourd'hui plus convenable que jamais de
„ suivre ce mouvement : la volonté de no-
„ tre Dieu a été telle, que dans ce nombre
„ de Royaumes & de Provinces, qu'il a plu
„ à sa divine providence de remettre à notre
„ direction, il y a un concours perpétuel
„ d'affaires si importantes, qu'elles exigent
„ nécessairement la présence de notre pré-
„ somptif successeur.

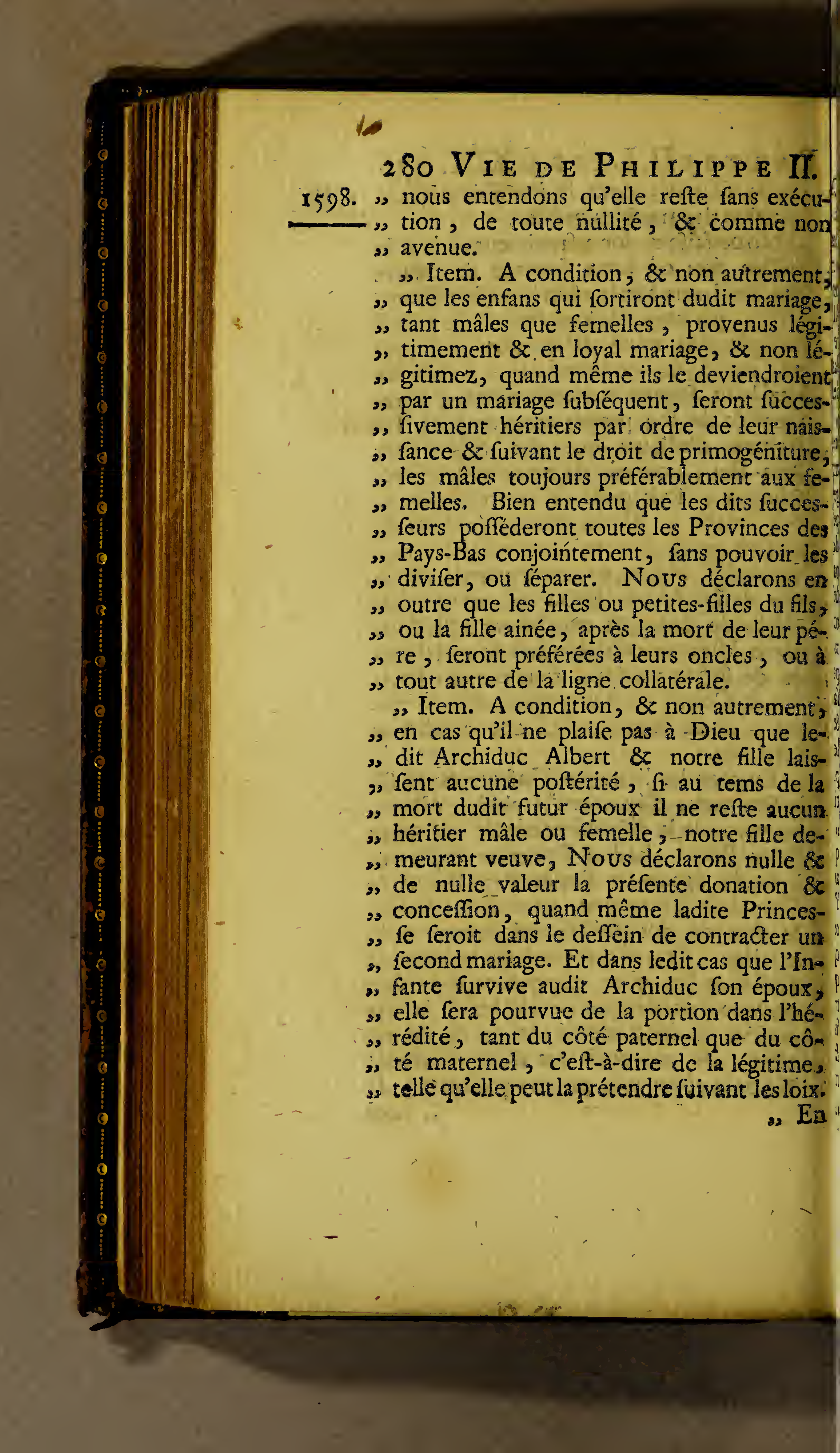
„ A cette fin Nous avons jugé à propos
„ de prendre cette résolution, avantageuse
„ à nos Sujets des Pays-Bas, pour ne pas les
„ laisser dans la triste situation, où ils se sont
„ trouvez jusqu'à présent. De plus Nous
„ avons considéré qu'il étoit juste de pour-
„ voir l'Infante notre fille, par un partage
„ qui répondît à son mérite personnel & à la
„ grandeur de sa naissance. Pour cet effet
„ Nous nous sommes déterminez à lui
„ transmettre en toute propriété cette par-
„ tie de notre succession, d'autant plus qu'au
„ défaut du Prince notre fils que Dieu
„ conserve longtems, laditte Infante notre
„ très chére fille est la premiére & la plus
„ prochaine héritiére de notre Empire. Et
„ attendu que le susdit Prince notre fils a
„ consenti à cette donation, elle a lieu dès
„ à présent, & l'Infante peut être mise sur
„ le champ en possession. Ayant quant à
„ Nous choisi cet expédient, dans l'espéran-
„ ce qu'il servira à ramener dans les Pays-
„ Bas

„ Bas la félicité, dont ils jouissoient avant 1598.
„ l'origine des troubles présens.

„ NOUS faisons donc savoir que, dans le
„ dessein fixe où nous sommes de mettre
„ dès cette heure à exécution le présent Trans-
„ port, que nous n'avons conclu & arrêté
„ qu'après une mure délibération, & qui
„ est ratifié du consentement volontaire
„ que ledit Prince notre fils a donné libre-
„ ment & de son propre mouvement: In-
„ formez d'ailleurs que nos Sujets des
„ Pays-Bas, contens de notre présente ré-
„ solution, sont prêts à la recevoir a-
„ vec plaisir, & en vertu de la sou-
„ mission qu'ils doivent à nos volontez sou-
„ veraines: NOUS en conséquence de ce
„ que dessus faisons savoir que nous avons
„ résolu de céder & transporter à l'Infante
„ notre fille, en considération & au bénéfi-
„ ce de sondit mariage, tous nos dits Pays-
„ Bas & Comté de Bourgogne, dans la for-
„ me, de la maniére, & aux conditions
„ suivantes.

„ En premier lieu, que l'Infante notre fil-
„ le sera tenue d'épouser l'Archiduc Albert,
„ en vertu de la dispense accordée par notre
„ Saint Pére. Ladite Princesse apportera
„ à sondit époux les susdits Pays-Bas & le
„ Comté de Bourgogne, pour sa dot & sous
„ le titre de dot affectée uniquement audit
„ mariage. Et en cas que ledit mariage ne
„ s'effectue pas pour quelque cause & sous
„ quelque prétexte que ce pût être, la dite
„ cession & donation sera nulle & de nul
„ effet, & en cedit cas d'empêchement
„ NOUS la révoquons par ces présentes, &

„ nous



1598. „ nous entendons qu'elle reste sans exécu-
„ tion, de toute nullité, & comme non
„ avenue.

„ Item. A condition, & non autrement,
„ que les enfans qui sortiront dudit mariage,
„ tant mâles que femelles, provenus légi-
„ timement & en loyal mariage, & non lé-
„ gitimez, quand même ils le deviendroient
„ par un mariage subséquent, seront succes-
„ sivement héritiers par ordre de leur nais-
„ sance & suivant le droit de primogéniture,
„ les mâles toujours préférablement aux fe-
„ melles. Bien entendu que les dits succes-
„ seurs posséderont toutes les Provinces des
„ Pays-Bas conjointement, sans pouvoir les
„ diviser, ou séparer. NOUS déclarons en
„ outre que les filles ou petites-filles du fils,
„ ou la fille ainée, après la mort de leur pé-
„ re, seront préférées à leurs oncles, ou à
„ tout autre de la ligne collatérale.

„ Item. A condition, & non autrement,
„ en cas qu'il ne plaise pas à Dieu que le-
„ dit Archiduc Albert & notre fille lais-
„ sent aucune postérité, si au tems de la
„ mort dudit futur époux il ne reste aucun
„ héritier mâle ou femelle, notre fille de-
„ meurant veuve, NOUS déclarons nulle &
„ de nulle valeur la présente donation &
„ concession, quand même ladite Princes-
„ se seroit dans le dessein de contracter un
„ second mariage. Et dans ledit cas que l'In-
„ fante survive audit Archiduc son époux,
„ elle sera pourvue de la portion dans l'hé-
„ rédité, tant du côté paternel que du cô-
„ té maternel, c'est-à-dire de la légitime,
„ telle qu'elle peut la prétendre suivant les loix.

„ En

„ En outre, ou nous, ou le Prince notre 1598.
„ fils, la doterons d'une maniére assortie à
„ la tendresse que nous avons l'un & l'autre
„ pour elle. Et en cas que ledit Archiduc
„ Albert survive à ladite Infante, ce Prince
„ demeurera Gouverneur des dits Pays-Bas, au nom de celui à qui la propriété
„ des dites Provinces sera dévolue.

„ Item. Sous la condition, & non autrement, que, quand tous les descendans
„ mâles & femelles, provenus dudit mariage, manqueront, en sorte qu'il ne reste
„ personne de la lignée dudit Archiduc & de ladite Infante, qui puisse revendiquer
„ par le droit de sa naissance la succession des biens ci-dessus mentionnez, en tel cas
„ tous ces domaines, sans division ni séparation, retourneront à la Couronne d'Espagne, & aux Rois descendus de notre
„ sang, de nous qui faisons cette concession & donation, auxquels Rois nos successeurs,
„ le cas susdit arrivant, nous faisons par ces présentes une donation expresse & authentique de tous ces Pays.

„ Item. A condition, & non autrement, que l'Infante notre dite fille, ni aucun
„ autre de tous ceux qui sont compris dans l'ordre de la succession aux domaines concédez par ces présentes, ne pourra, par
„ quelque raison & sous quelque prétexte que ce puisse être, vendre, aliéner à titre de fief, donner aucun des dits biens,
„ sans notre consentement, ou celui de nos héritiers & successeurs en nos Royaumes.

„ Item. A condition, & non autrement,

„ que,

1598. „ que, la succession des Pays-Bas tombant „ sur la tête d'une Princesse, celle qui en „ sera Dame & Souveraine sera tenue d'é„ pouser le Roi d'Espagne, ou le Prince „ son fils s'il y en a alors, après avoir au „ préalable obtenu les dispenses, supose „ qu'elles deviennent nécessaires. Et en cas „ que lesdits Princes ne veuillent pas côn„ tracter ce mariage, ladite héritiére ne „ pourra se marier, ni porter en dot à un ma„ ri aucune partie desdits Pays-Bas, sans notre „ commandement exprès, ou de nos héri„ tiers & successeurs à la Monarchie d'Es„ pagne, qui seront descendus de nous. Et „ en cas de contravention à cet article, tout „ ce qui est donné, cédé, & transporté par „ ces présentes, retournera aux dits Rois „ d'Espagne nos successeurs & descendans, „ comme si la présente concession, dona„ tion, & transport, n'avoit pas été faite.

„ Item. A condition, & non autrement, „ que lesdits Princes & Seigneurs des Pays„ Bas, tant mâles que femelles, ne pourront „ se marier sans notre consentement, ou ce„ lui de nos héritiers & successeurs au Ro„ yaume d'Espagne.

„ Item. A condition, & non autrement, „ que ni l'Infante notre dite fille, ni aucun „ de ses héritiers & successeurs auxquels les„ dits Pays-Bas seront dévolus, ne pourront „ en aucune maniére faire commerce, tra„ fic, traite, dans les Indes orientales & „ occidentales, directement ou indirecte„ ment, ni entretenir aucune espéce de bâ„ timens pour négocier dans lesdits Pays, „ sous quelque titre, couleur, ou prétexte

„ que

que ce puiſſe être, ſoûs peine d'être dé- 1598.
chus de la propriété des Provinces des
Pays-Bas; qui en cas de contravention au
préſent article feront par le ſeul fait réu-
nies au corps de la Monarchie d'Eſpagne.
Et en cas qu'aucun des Sujets des dits
Souverains des Pays-Bas entreprenne d'en-
voyer des vaiſſeaux aux Indes pour y faire
le commerce, au mépris de la préſente
défenſe; les Princes des dits Pays-Bas ſe-
ront tenus de punir les délinquans, par la
confiſcation de leurs biens, ou s'il y échet
par des peines encore plus graves, jusqu'à
la mort.

„ Item. A condition, & non autrement,
„ que, ſi ledit Archiduc Albert ſurvit à la-
„ dite Infante ſon épouſe & notre fille, lais-
„ ſant des Princes ou des Princeſſes, il aura
„ la tutéle des dits enfans mâles ou femel-
„ les, héritiers ou héritiéres de leur dite
„ mére, & le gouvernement de tous les
„ biens à elle apartenans, comme elle au-
„ roit pu faire ſi elle avoit vécu. En outre,
„ le cas de la mort de ladite Infante notre
„ fille arrivant, ledit Archiduc notre neveu
„ jouira, en qualité d'uſufruitier, de tous
„ lesdits biens ſa vie durant: à condition qu'il
„ entretiendra honorablement lesdits en-
„ fans mâles & femelles ſelon leur qualité,
„ & qu'au premier-né des fils ou des filles
„ il donnera le Pays & Duché de Luxem-
„ bourg & Comté de Chini, avec leurs a-
„ partenances & dépendances, pour pou-
„ voir en jouir pendant la vie de ſon pére,
„ & après ſa mort les réunir aux autres Pro-
„ vinces dont il deviendra le ſeul héritier.
„ Avec

1598. » Avec cette clause néanmoins, que ledit usu-
» fruit n'est accordé par ces présentes qu'en
» faveur de l'Archiduc Albert notre neveu
» uniquement, sans qu'à l'avenir il puisse ê-
» tre tiré à conséquence pour aucun de ses
» successeurs, ni qu'ils puissent alléguer cet
» exemple, & y fonder quelque droit en
» pareil cas.

» Item. A condition, & non autrement,
» que tous les Princes ou Princesses qui des-
» cendront dudit mariage, seront obligez
» de vivre & promettront de mourir dans
» la Foi Catholique, selon la doctrine & la
» croyance de l'Église Romaine, avant que
» de se mettre en possession de l'héritage
» desdits Pays-Bas. Et en cas qu'aucun de
» ces Souverains tombe dans l'hérésie, au
» moment que le Souverain-Pontife l'aura
» déclaré hérétique, il sera dès-lors réputé
» privé de toute la succession, propriété,
» & administration desdites Provinces. Dès-
» lors les Sujets & vassaux de ladite Sou-
» veraineté ne seront plus tenus de lui obéir,
» même ils seront bien & duement autori-
» sez à reconnoitre & recevoir pour Sou-
» verain l'héritier le plus prochain au de-
» gré suivant, & Catholique. En vertu de
» ce réglement, le Prince tombé dans l'hé-
» résie sera estimé & regardé dans le Mon-
» de comme mort de sa mort naturelle. Au
» surplus celui, ou celle qui entrera en sa
» place en possession de l'hérédité vacante,
» sera tenu de faire de la maniére la plus
» solemnelle le serment, conçu dans les ter-
» mes ci-dessous énoncez.

» JE

„ Je jure sur les Saints Evangiles que, toute ma vie jusqu'a mon dernier soupir, je professerai constamment et fidellement, que je croirai fermement, de coeur et d'esprit, que je soutiendrai en toute vérité, et ferai professer, croire, enseigner, prêcher par mes Sujets, autant qu'il sera en moi, la très sainte Foi Catholique, qu'enseigne, prêche, et croit la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, la métropole et la lumière de toutes les Eglises. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles". 1598.

A la suite de ces conditions, étoit écrit le dernier article, qui renfermoit la véritable forme du transport, c'est-à-dire avec les termes, les expressions, les déclarations, & les formalitez dans le plus grand jour & la plus grande étendue. En voici le contenu. Forme du transport.

„ Et d'autant que notre intention & volonté est, que les susdites conditions ayent & sortissent leur entier effet, dans toute la force que nous entendons donner à la présente concession, dès ce moment NOUS donnons, relâchons, cédons, transportons, accordons en dot, en conséquence de notre renonciation autentique, par toutes les meilleures voyes, maniéres, & formes, qui de droit puissent & doivent se faire, pour servir & valoir incontestablement à ladite Infante Isabelle-Claire-Eu-

„ ge-

1598. „ genie, notre très chére fille, tous l
„ Pays-Bas en général, & en particulier ch
„ cune des Provinces qui les composen
„ ensemble le Pays & Comté de Bourgogn
„ y compris le Pays & Comté de Charolo
„ & les Duchez, Marquisats, Principauté
„ Comtez, Baronies, Seigneuries, Ville
„ Châteaux, & Forteresses, qui sont da
„ lesdits Pays-Bas & Comté de Bourgogne
„ ensemble avec tous les droits Seigneuriau
„ fiefs, hommages, prétentions, libertez
„ franchises, droits de patronage, redevan
„ ces, fruits, rentes, revenus, & chacu
„ des droits de quelque nature qu'ils puisser
„ être que nous pouvons prétendre en ver
„ tu de la Souveraineté desdits Pays-Bas &
„ Comté de Bourgogne conjointement, &
„ toutes les prééminences, prérogatives
„ privileges, exemptions, gardes, franchi
„ ses, jurisdictions, & autres marques de
„ supériorité quelconques, en quelque sorte
„ & de quelque nature qu'elles soient, ou
„ patrimoine, ou autrement, sous quelque
„ titre, & de quelque maniére qu'elles soient
„ ou puissent être: Tous & un chacun Pays
„ & droits, pour apartenir entiérement, en
„ tout & en partie aux personnes susnom-
„ mées, tels qu'ils se comportent aujour-
„ d'hui, & comme nous les possédons, sans
„ en excepter aucune chose. A condition
„ toutefois que ladite donataire & ses suc-
„ cesseurs observeront inviolablement toutes
„ les conditions spécifiées dans les présentes,
„ & la Pragmatique faite au mois de No-
„ vembre 1549. par l'Empereur notre Sei-
„ gneur & pére d'immortelle mémoire, en

„ ce

ce qui concerne l'union perpétuelle & irrévocable des Provinces des Pays-Bas, sans consentir ni en accorder aucune division ou séparation, par aucun des Souverains présens & à venir, pour quelque cause, & de quelque maniére que ce soit. 1598.

„ Et telle est notre intention, comme NOUS „ le déclarons & ordonnons par ces présen-„ tes, que, tant qu'aura lieu cette ordon-„ nance, donation, & transport, ladite In-„ fante notre fille, & ledit Archiduc notre „ neveu son futur époux, seront tenus & „ obligez de payer & satisfaire toutes les „ dettes, obligations, contractées pour nous „ & en notre nom, comme aussi au nom „ de l'Empereur notre pére d'heureuse mé-„ moire, sur nos patrimoines & domaines „ desdits Pays-Bas & Comté de Bourgogne. „ Pareillement, que lesdits donataires seront „ tenus & obligez comme dessus de soutenir „ & conserver dans leur force toutes & „ chacune rentes à vie, & tous & chacun „ dons, récompenses, & gratifications, que „ Sa Majesté Impériale & nos Prédécesseurs „ avoient & ont fait, assigné, donné, & „ accordé, à quelque personne que ce puisse „ être.

„ Et ainsi en conséquence de ce que dessus, „ NOUS faisons, créons, instituons, & dé-„ nommons par ces présentes, dans la for-„ me & sous les qualitez y mentionnées, „ notre dite fille l'Infante, Princesse & Sou-„ veraine desdits Pays-Bas & Comté de „ Bourgogne, comme ils sont détaillez dans „ les articles précédens. Semblablement, „ NOUS accordons à notre dite fillle que, „ pour

1598. „ pour les causes particuliéres ci-devant é-
„ noncées, elle puisse dans chacune des Pro-
„ vinces desdits Pays-Bas & Comté de Bour-
„ gogne se faire nommer Duchesse de Bour-
„ gogne, nonobstant que nous nous réser-
„ vions & au Prince notre fils, autant qu'i[l]
„ nous plaira & jusqu'à ce que nous jugions
„ à propos de nous en désister, le titre mê-
„ me de Duc de Bourgogne, dans tous les
„ droits qui nous apartiennent conjointe-
„ ment en qualité de Chef, & la faculté de
„ pouvoir disposer de la supériorité de notre
„ Ordre de la Toison d'Or, comme aussi
„ celle de pouvoir en disposer à l'avenir, de
„ la maniére & suivant que nous l'estime-
„ rons plus convenable.

„ Nous consentons encore, & permettons
„ à ladite Infante notre fille, & lui donnons
„ pouvoir & liberté absolue & irrévocable,
„ de prendre pleine & entiére possession des
„ susdits Pays-Bas & Comtez de Bourgogne
„ & de Charolois, de son autorité privée,
„ sans autre requisition ou permission spécia-
„ le, par elle-même, ou par le susdit Archi-
„ duc son futur époux fondé de sa procura-
„ tion. A cet effet, ladite Infante pourra
„ faire assembler les Etats-Généraux desdits
„ Pays & domaines, les Etats particuliers de
„ chaque Province, & prendre telle voye,
„ tel expédient qu'elle croira convenir le
„ mieux, pour se faire reconnoitre Souve-
„ raine desdits Etats, conformément à no-
„ tre présente ordonnance, concession, &
„ transport. Elle fera notifier la teneur & la
„ forme du serment de fidélité, que les Su-
„ jets, Vassaux, & Etats desdits Pays seront
„ tenus

„ tenus de lui prêter. Ensemble elle deman- 1598.
„ dera l'investiture des Places & Seigneuries
„ particuliéres, selon qu'il en sera besoin;
„ comme aussi elle recevra desdits Sujets,
„ Vassaux, & Etats, le serment légitimement
„ dû, & les obligera à tous les sermens
„ précédens, auxquels ils sont & seront
„ tenus & obligez.

„ Et jusqu'à ce que notre dite fille ait
„ pris, ou fait prendre possession desdits Pays,
„ NOUS nous en déclarons & constituons
„ possesseurs, au nom & de la part de ladite
„ Infante notre fille. En témoignage de
„ quoi, NOUS ordonnons & voulons que
„ ces Lettres Patentes soient expédiées & pu-
„ bliées, consentant & permettant qu'au
„ nom de notre dite fille nos Sujets puissent
„ recevoir, commettre, & établir dans nos-
„ dits Pays-Bas & Comté de Bourgogne,
„ des Gouverneurs, Juges, & Officiers,
„ tant pour la garde que pour la défense, pour
„ l'administration civile, politique, & mili-
„ litaire, comme nous l'avons fait & le
„ pourrions faire. A cet effet, NOUS dé-
„ chargeons & délions du serment de fidélité
„ que nous avons reçu, tous les Peuples des-
„ dits Pays, tant séculiers qu'ecclésiastiques,
„ de quelque qualité & condition qu'ils
„ soient. Et afin que ces présentes demeu-
„ rent à jamais immuables & irrévocables,
„ NOUS les avons scellées de notre Sceau
„ Royal, & souscrites de notre main pro-
„ pre. Donné dans notre Ville de Madrid
„ au Royaume de Castille, le 6. du mois
„ de Mai 1598. l'an de notre regne de Na-
„ ples & de Jérusalem 54., de Castille,

1598. „ d'Arragon, & de Sicile 43., de Portu-
„ gal 19".

Mesures du Conseil.

Outre ces Patentes, le Conseil jugea nécessaire que le Prince Philippe, qui commençoit à partager avec le Roi son pére les travaux du gouvernement, non seulement ratifiât par sa signature l'Acte de donation ci-dessus raporté, mais même qu'il déclarât ses intentions par un Ecrit particulier, comme un moyen de donner au transport toute l'autenticité, propre à prévenir tous les différends qui pourroient naitre à cet égard. Aussi l'Infante exigea-t-elle cette formalité, & le Prince son frére ne se fit aucune peine de lui accorder sa demande, autant pour se prêter aux vues du Roi son pére, & satisfaire la Princesse sa sœur, que pour écarter tous les sujets de querelle, capables de troubler son repos lorsqu'il prendroit possession de la Couronne. Ce n'est pas qu'il n'y eût de ses courtisans qui voulussent lui inspirer des sentimens contraires: plusieurs, entre autres les ennemis personnels de l'Archiduc, ne manquérent pas de lui représenter le préjudice que la Monarchie souffriroit du démembrement d'une Principauté aussi considérable qu'étoit celle des Pays-Bas. Ces remontrances néanmoins paroissoient superflues, tout le monde jugeoit que ce transport étoit moins un spécifique, qu'un palliatif uniquement propre à évacuer les humeurs les plus superficielles de l'Espagne, sans aller au fond de la playe, sans guérir l'ulcére qui ronge cette Monarchie jusqu'aux entrailles. Ainsi le Prince ratifia dans un Acte séparé la donation faite par son pére, & il scella sa ratifica-
tio

on d'un serment solemnel. Voici la te- eur de ces Lettres Patentes. 1598.

RATIFICATION

Ratification du Prince Philippe.

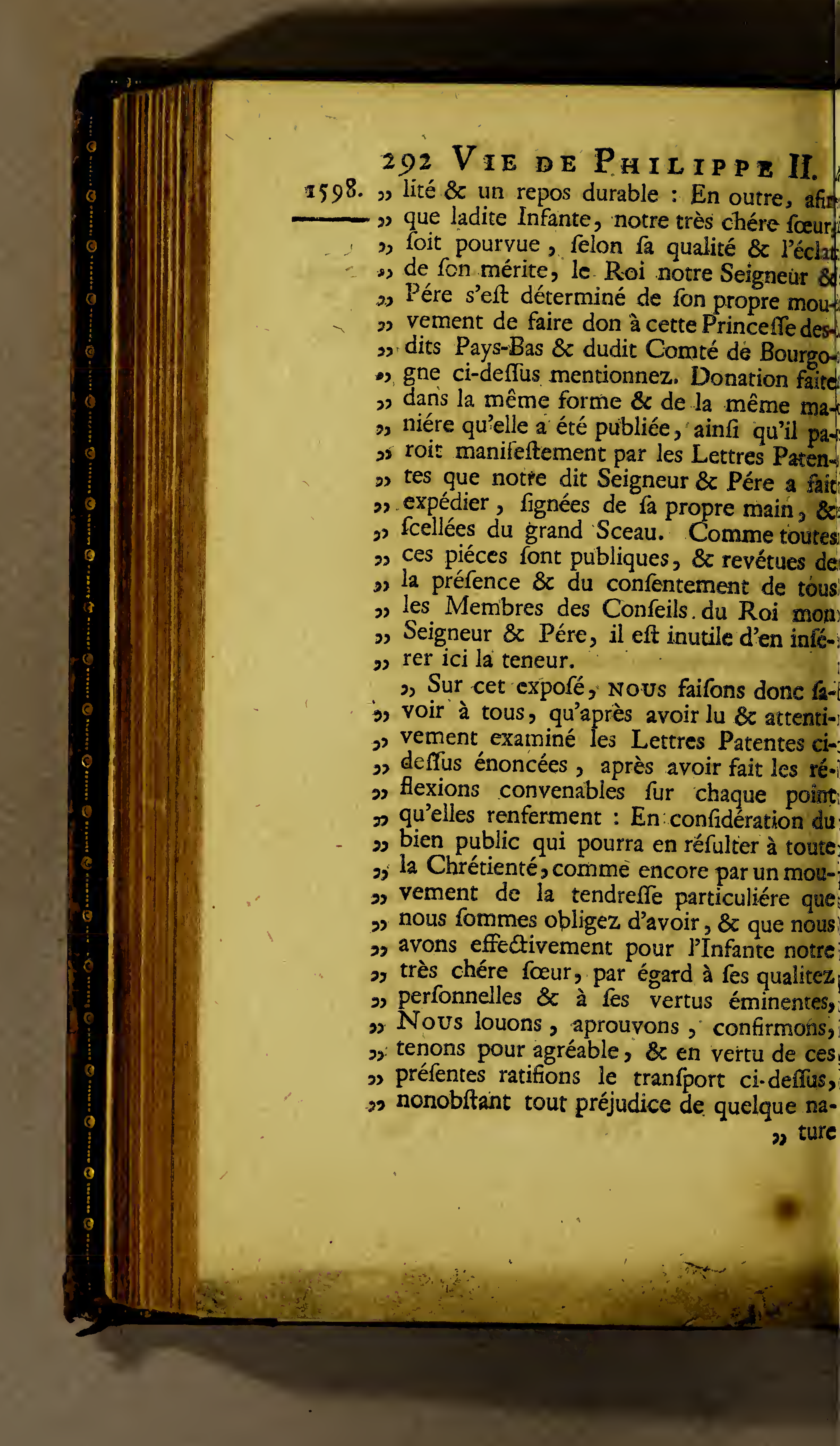
DU PRINCE PHILIPPE, POUR LE TRANS-ORT DES PAYS-BAS, FAIT PAR LE ROI ON PERE A L'INFANTE ISABELLE.

PHILIPPE,

PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE 'ESPAGNE, ET UNIQUE HE'RITIER DES OYAUMES, PAYS, ET SEIGNEURIES DU OI PHILIPPE II. DU NOM, MON SEI-NEUR ET PERE,

A TOUS *&* *un chacun qui ces présentes* *erront*, SALUT.

„ Sur la communication que le Roi ci-dessus mentionné, mon Seigneur & Pére, m'a faite du dessein qu'il a pris de marier l'Infante Royale, Isabelle-Claire-Eugénie, notre très chére & bien aimée sœur, à l'Archiduc Albert, notre très cher oncle & cousin : En conformité de cette résolution prise par Sa Majesté Catholique, avec notre participation & de notre consentement : Résolution fondée sur des raisons très graves, les plus puissans motifs, & dans la vue non seulement de l'avantage particulier de la Monarchie Espagnole, mais encore pour le bien universel de toute la Chrétienté, & particuliérement pour mieux disposer les affaires à la paix générale dans l'Europe, & rétablir dans les Pays-Bas une profonde tranquil-



1598. „ lité & un repos durable : En outre, afin
„ que ladite Infante, notre très chére sœur,
„ soit pourvue, selon sa qualité & l'éclat
„ de son mérite, le Roi notre Seigneur &
„ Pére s'est déterminé de son propre mou-
„ vement de faire don à cette Princesse des-
„ dits Pays-Bas & dudit Comté de Bourgo-
„ gne ci-dessus mentionnez. Donation faite
„ dans la même forme & de la même ma-
„ niére qu'elle a été publiée, ainsi qu'il pa-
„ roit manifestement par les Lettres Paten-
„ tes que notre dit Seigneur & Pére a fait
„ expédier, signées de sa propre main, &
„ scellées du grand Sceau. Comme toutes
„ ces piéces sont publiques, & revêtues de
„ la présence & du consentement de tous
„ les Membres des Conseils du Roi mon
„ Seigneur & Pére, il est inutile d'en insé-
„ rer ici la teneur.

„ Sur cet exposé, NOUS faisons donc sa-
„ voir à tous, qu'après avoir lu & attenti-
„ vement examiné les Lettres Patentes ci-
„ dessus énoncées, après avoir fait les ré-
„ flexions convenables sur chaque point
„ qu'elles renferment : En considération du
„ bien public qui pourra en résulter à toute
„ la Chrétienté, comme encore par un mou-
„ vement de la tendresse particuliére que
„ nous sommes obligez d'avoir, & que nous
„ avons effectivement pour l'Infante notre
„ très chére sœur, par égard à ses qualitez
„ personnelles & à ses vertus éminentes,
„ NOUS louons, aprouvons, confirmons,
„ tenons pour agréable, & en vertu de ces
„ présentes ratifions le transport ci-dessus,
„ nonobstant tout préjudice de quelque na-

„ ture

ture qu'il puiffe être, qui pourroit dans la suite en revenir, ou à nous, ou à nos fucceffeurs. Par les mêmes motifs dont le Roi notre Seigneur & Pére a été animé, NOUS confentons, & déclarons par Acte émané de notre volonté libre, que 1598.
„ nous fommes très contens que lesdits Pays-
„ Bas & Comtez de Bourgogne & de Charolois foient donnez, remis, & transportez à l'Infante notre très chére fœur, ainsi qu'il a été ftatué & prononcé par le Roi mon Seigneur & Pére, dans les termes les plus étendus, & dans la forme la plus autentique. Et afin que ladite conceffion puiffe d'autant mieux fubfifter, pour la plus grande fureté, force, & validité de tout ce que Sa Majefté a difpofé & ordonné en faveur & à l'avantage de notre dite très chére Sœur, NOUS de notre part ordonnons & déterminons ladite aliénation, autant qu'il eft en nous, par le moyen de ces préfentes, en faveur de la Princeffe fufnommée, dans la même forme & de la même maniére en tout, fans aucune referve. Cela fous la déclaration expreffe que NOUS procédons de notre volonté propre & libre, fans qu'à cet égard nous ayons été entrainez par aucune forte de follicitation, force, violence, tromperie, fauffeté, par aucun refpect, pas même par la déférence qu'on doit aux ordres d'un pére, ni par crainte, ni par perfuafion de quelque nature qu'on puiffe l'imaginer. Telle étant notre véritable volonté, notre intention précife & formelle, que lesdits Etats foient donnez & remis

1598. „ à notre chére ſœur l'Infante Iſabelle
„ Claire-Eugenie, & à ſes Succeſſeurs, en
„ conformité de la diſpoſition du Roi mon
„ Seigneur & Pére.

„ Et afin que cette préſente délibération
„ & renonciation puiſſe avoir ſon plein &
„ entier effet, afin qu'elle puiſſe reſter per-
„ pétuellement ferme & ſtable : Nous a-
„ vons renoncé & renonçons effectivement
„ par ces Lettres Patentes, en faveur de
„ notre Sœur, pour nous & nos Succeſ-
„ ſeur, à tous bénéfices qui pourront nous
„ échoir, ou auxdits nos Succeſſeurs, par
„ droit, ou autres raiſons quelconques, qui
„ dérogeroient & contreviendroient à ces
„ préſentes, auxquels droits ou autres mo-
„ yens, quels qu'ils puſſent être, nous avons
„ renoncé & renonçons par cet Acte ; à
„ moins que ce ne fût par la voye d'une reſ-
„ titution, ou dévolution en entier. D'au-
„ tant que notre volonté fixe & irrévocable
„ eſt qu'aucun événement au monde ne puiſſe
„ jamais avoir force & vigueur contre cette
„ donation, ceſſion, renonciation, & trans-
„ port, qui vient de ſe faire deſdits Pays-
„ Bas, dans la forme & de la maniére ci-
„ deſſus ſpécifiées.

„ En conformité de quoi Nous avons fait
„ & donné notre foi & ferment ſur les
„ Saints Evangiles, que nous avons de bon
„ cœur touchez de la main, de tenir, ob-
„ ſerver, garder, & accomplir, comme
„ nous ferons tenir, garder, obſerver, &
„ accomplir ponctuellement, tout ce qui a
„ été dit ſur ce fait particulier, ſans y por-
„ ter aucune altération, ni ſouffrir que per-
„ ſonne

„ sonne y en cause, sous quelque prétexte, 1598.
„ excuse, ou exception qui se puisse allé-
„ léguer. Ce que NOUS affirmons & pro-
„ mettons sous la parole de Prince, comme
„ aussi que NOUS employerons tout notre
„ pouvoir, que nous donnerons toute l'as-
„ sistance qui dépendra de nous, pour pro-
„ curer l'entier effet & l'accomplissement
„ total de tout ce qui est énoncé ci-dessus.
„ Telle étant, comme nous l'avons ample-
„ ment déclaré, notre volonté sincére & dé-
„ terminée.

„ A cette fin, & pour plus grande auten-
„ ticité, NOUS avons fait expédier les pré-
„ sentes Lettres Patentes, que nous avons
„ encore souscrites de notre propre main,
„ & fait contresigner par le Sécretaire d'E-
„ tat du Roi notre Seigneur & Pére pour
„ les affaires des Pays-Bas & Comté de Bour-
„ gogne, & nous y avons encore fait oppo-
„ ser le grand sceau des armes de Sa Majes-
„ té, suspendu, selon la coutume, à des la-
„ cets d'or.

„ Pour l'inébranlable sureté des présentes
„ Lettres, se sont trouvez présens, comme
„ témoins légitimes appellez à cet effet,
„ Don Gomez d'Avila, Marquis de Vela-
„ da, notre Gouverneur, & Grand-Maitre
„ de notre Maison; Don Christofe de Mo-
„ ra, Comte de Castel-Rodrigo, Grand-
„ Commandeur d'Alcantara, & Gentilhom-
„ me de la Chambre de Sa Majesté; Don
„ Jean d'Idiaquez, Grand-Commandeur de
„ Léon; tous trois du Conseil d'Etat: Et
„ Nicolas d'Amante, Chevalier, aussi Con-
„ seiller d'Etat, Garde des Sceaux de Sa

1598. „ Majesté pour lesdites affaires des Pays-„ Bas & Comté de Bourgogne, & Chance-„ lier de son Duché de Brabant.

„ Donné en notre ville royale de Ma-„ drid, au Royaume de Castille, le 4. du „ mois de Mai de l'année 1598.

„ PHILIPPE.

„ *Par ordre de Son Altesse Royale, le Prin-„ ce, mon Seigneur.*

„ A. DE LA LOO".

Cérémonies après le transport.

Aussitôt que l'Acte de cette donation eut été lu, approuvé, signé, & scellé, avec les formalitez les plus autentiques, le Prince Philippe se leva, & suivi de son Gouverneur vint baiser la main du Roi son Pére, auquel il fit un petit discours, pour lui rendre des actions de graces des marques éclatantes qu'il vouloit bien donner à l'Infante sa sœur de son affection paternelle. Ensuite se tournant vers cette Princesse, il se félicita avec elle de la faveur signalée, qu'ils venoient l'un & l'autre de recevoir en ce jour de la libéralité & de l'amour de leur Pére. A son tour l'Infante se leva, & alla de même baiser la main du Roi son Pére, qu'elle remercia d'un acte si complet de sa bénéficence. Cela fait, Philippe embrassa cette chére fille, avec des transports de joye & des larmes de tendresse. Après quoi cette même Princesse remercia le Prince son frére, qui la ramena dans son appartement, après avoir reconduit ensemble le Roi dans le sien, où ce Monarque, qu'une extrême foiblesse mettoit hors d'état de marcher, fut porté

porté sur sa même chaise par quatre Gentilshommes de la Chambre. Le soir il y eut de grandes réjouissances, & elles auroient été poussées beaucoup plus loin, si ce même jour le Roi ne s'étoit pas trouvé plus mal qu'à l'ordinaire. 1598.

Arrivée de l'Impératrice à la Cour.

Deux jours après les fêtes données à l'occasion de cette cérémonie, c'est à dire le 8. de Mai, on vit arriver à la Cour l'Impératrice, sœur de Sa Majesté Catholique, & mére de l'Archiduc Albert. Elle y vint accompagnée de l'Ambassadeur de l'Empereur, du Marquis de Velada, de Don Christophe de Mora, de Don Jean d'Idiaquez, & de Don Martin en qualité de Sécretaire. Ce fut en présence de ces Seigneurs, du Prince Philippe, & de divers autres Grands, qu'on mit la derniére main au mariage par les ratifications réciproques, qui furent suivies du serment que fit l'Infante d'épouser l'Archiduc Albert d'Autriche, selon le bon-plaisir du Roi son Pére. Ensuite l'Impératrice représenta une procuration que son fils lui avoit envoyée, en vertu de laquelle, après qu'elle eut été lue à haute voix par le Sécretaire, cette Princesse promit de sa part que l'Archiduc son fils épouseroit l'Infante. Ces suretez prises réciproquement, la future épouse s'avança sur le champ vers l'Impératrice sa tante & sa belle-mére, pour lui baiser la main. L'Impératrice ne voulut pas le permettre, elle retira sa main, embrassa tendrement sa bru, & se retira, après quelques instans d'entretien de politesse, & de sentimens des deux côtez les plus affectueux. Lorsque l'Impératrice se mit en de-

N 5 „ voir

1598. voir de sortir, l'Infante une seconde fois mit un genou en terre, lui prit la main pour la baiser. Elle ne put encore se satisfaire, l'Impératrice ne la lui laissa pas prendre, elle la serra entre ses bras, & lui donna un baiser au front.

Procuration de l'Infante. Immédiatement après que ces cérémonies furent achevées, & qu'on eut rempli toutes les formalitez les plus essentielles, l'Infante fit partir un Gentilhomme, qu'elle chargea de sa procuration en qualité de Princesse des Pays-Bas, pour la remettre à l'Archiduc son futur époux. Elle étoit conçue en ces termes.

PROCURATION

Expédiée par l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, Princesse des Pays-Bas, à l'Archiduc Albert son futur époux.

ISABELLE-CLAIRE-EUGE'NIE,

PAR LA GRACE DE DIEU INFANTE DE TOUS LES ROYAUMES DE LA MONARCHIE D'ESPAGNE, DUCHESSE DE BOURGOGNE, DE LORRAINE, DE BRABANT, DE LIMBOURG, DE LUXEMBOURG: COMTESSE DE FLANDRE, D'ARTOIS, DE BOURGOGNE-PALATINE, DE HAINAUT, DE HOLLANDE, DE ZE'LANDE, DE NAMUR, ET DE ZUTPHEN: MARQUISE DU SAINT EMPIRE, DAME DE FRISE, DE SALINS, DE MALINES, DE LA VILLE ET PROVINCE D'UTRECHT, D'OVERISSEL, ET DE GRONINGUE.

A TOUS *ceux qui verront aujourd'hui, ou à l'avenir, ces présentes,* SALUT.

» En conséquence de ce qu'il a plû à Sa
» Ma-

„ Majesté le Roi Catholique mon Seigneur 1598.
„ & Pére, pour le bien général de la Chré-
„ tienté, du bénéfice particulier des Pays-
„ Bas, & pour d'autres bonnes considéra-
„ tions, pour accélérer & accomplir notre
„ futur mariage, moyennant la dispense de
„ Sa Sainteté, avec notre très cher & bien
„ aimé Cousin l'Archiduc Albert, de l'agré-
„ ment, accord, bon-plaisir, consentement
„ libre & volontaire, & en présence du
„ Prince Royal, notre très cher & bien ai-
„ mé frére, de nous faire donation, cession,
„ & transport de tous les Pays-Bas & Du-
„ ché de Bourgogne, en conformité des
„ Lettres Patentes, qui ont été à cet effet
„ expédiées, & signées respectivement de
„ leurs propres mains, le 6. du présent mois
„ de Mai, avec d'autres Lettres Patentes
„ émanées de nous, concernant l'accepta-
„ tion de ladite donation, cession, &
„ transport.

„ Afin que lesdits Pays-Bas & Comté de
„ Bourgogne fussent par nous, nos héri-
„ tiers, & successeurs, tenus & possédez,
„ en la forme & maniére, & suivant les
„ conditions particuliérement comprises &
„ exprimées dans les Lettres ci-dessus, par
„ la teneur desquelles Sa Majesté a consen-
„ ti, accordé & promis, avec pouvoir ab-
„ solu & irrévocable de notre autorité pri-
„ vée, sans avoir besoin de recourir à de
„ plus fortes expressions, de prendre & re-
„ cevoir par nous, ou en vertu de notre
„ procuration délivrée à notre futur époux
„ l'Archiduc Albert, la pleine & entiére
„ possession desdits Pays-Bas & Comtez de

 „ Bour-

1598. „ Bourgogne & de Charolois. Et pour effectuer tout ce que dessus, selon la teneur „ desdites Lettres Patentes.

„ NOUS faisons savoir à tous & un chacun, pour les raisons ci-dessus mentionnées, & pour répondre de point en point „ à la bonne volonté & aux ordres de Sa „ Majesté, comme aussi pour autoriser tout „ ce qui au sujet du contenu des Lettres ci-dessus mentionnées pourroit être fait & „ statué, avant notre départ pour lesdits „ Pays-Bas : Qu'en vertu de notre pouvoir „ légitime, & de notre connoissance claire „ & certaine, NOUS avons autorisé, & „ donné absolu pouvoir, & commission irrévocable, tant générale que particuliére, „ à notre futur époux l'Archiduc Albert, de „ faire, en notre nom, & de notre part, „ par lui-même, ou par le ministére d'autres qui seront par lui à cet effet commis, „ selon qu'il le trouvera néceſſaire, & ce „ en vertu des présentes, en une, ou même en plusieurs fois, tant en notre nom „ & de notre part, comme encore de la „ part des Pays-Bas & Comté de Bourgogne, & en général ainsi qu'en particulier, „ tout ce qui sera convenable & nécessaire „ d'être fait : pour respectivement prendre, „ accepter, ou retenir, en notre nom, l'entiére, royale, & pleine possession de tous „ lesdits Pays-Bas, & de chaque Province „ d'iceux, comme aussi de toutes leurs dépendances, pour en jouir pleinement & „ sans aucun trouble, sans aucune contradiction, empêchement, ou chagrin quelconque.

„ Pour

„ Pour ce regard ledit Archiduc eſt par 1598.
„ NOUS duement autoriſé de convoquer
„ & aſſembler les Etats deſdits Pays ſuſnom-
„ mez, ſoit en général, ſoit en particulier,
„ & de faire en notre nom les ſermens re-
„ quis. Déclarant que tout ce qui ſera fait
„ en notre nom & de notre part par notre
„ dit futur époux l'Archiduc Albert, aura
„ la même force, la même validité, que ſi
„ il avoit été fait par nous mêmes; excepté
„ ſi c'étoit quelque choſe qui ne fût pas
„ compriſe, ou exprimée dans les Lettres
„ ci énoncées, laquelle choſe en ce cas ne
„ pourra valoir qu'en vertu d'un ordre ſpé-
„ cial. NOUS promettons, foi de Princeſ-
„ ſe & ſur notre honneur, d'avoir pour agréa-
„ ble, de tenir ferme & ſtable à toujours,
„ d'obſerver, faire obſerver, accomplir in-
„ violablement & de bonne foi, tout ce
„ qui en vertu des préſentes Lettres aura été
„ fait par ledit Archiduc Albert notre futur
„ époux, ſes Commiſſaires, & Subſtituts,
„ par rapport à ladite priſe de poſſeſſion
„ royale, pleine, & parfaite des Pays-Bas
„ & Comté de Bourgogne dans la forme &
„ de la maniére ſpécifiées & preſcrites dans
„ les préſentes Lettres, & les Patentes de
„ donation, ceſſion, & tranſport. Sur quoi
„ NOUS aurons toujours une ſinguliére at-
„ tention de ne rien faire de contraire à ce
„ qui aura été paſſé par ledit Procureur, ni
„ de permettre que d'autres y contreviennent,
„ directement ou indirectement, de quelque
„ maniére, pour quelque cauſe, & ſous
„ quelque prétexte que ce puiſſe être. Dé-

1598. „ clarant que telle eſt & ſera toujours notr
„ intention & notre bon-plaiſir.
„ En foi de tout ce que deſſus NOUS a
„ vons ſigné ces préſentes de notre propr
„ main, & fait contreſigner par le Sécre
„ taire d'Etat du Roi mon Seigneur & Pér
„ pour les affaires des Pays-Bas & Comt
„ de Bourgogne, & ſceller du grand Sceau
„ avec les armes de Sa Majeſté, ſuſpendu
„ à des lacets d'or.
„ Donné en notre ville Royale de Ma-
„ drid, au Royaume de Caſtille, le 30. de
„ Mai de l'an du Salut 1598.
„ ISABELLE-CLAIRE-EUGE'NIE.
„ *Par ordre de l'Infante Royale.*
„ A. DE LOO".

Conduite des Etats. La promeſſe de mariage, & les articles du contrat ayant été enſuite arrêtez & revétus des formalitez néceſſaires, Philippe les envoya ſur le champ à Bruſſelles, pour les y faire confirmer par les Etats, qui devoient s'aſſembler à ce ſujet. On n'eut à eſſuyer que quelques légéres difficultez, & auſſitôt qu'elles furent levées, les Etats donnérent leur conſentement, à la grande ſatisfaction des Peuples, remplis de l'eſpérance de voir la Flandre rentrer dans ſon ancienne prérogative d'être gouvernée par ſon propre Souverain.

Sentimens des Provinces Calviniſtes au ſujet de cette renonciation. Il s'en fallut bien que les Provinces Réformées fiſſent le même jugement. Comme elles étoient déja ſouſtraites de l'obéiſſance du Roi Catholique, elles ne craignirent pas de répandre les réflexions les plus injurieuſes,

es, & d'en tirer les plus sinistres présages. 1598.
Elles s'écriérent „ que cette renonciation
„ étoit un leurre, puisé dans le magasin
„ des fourberies ordinaires du Roi Philippe.
„ Que cette nouvelle Principauté seroit une
„ Principauté nue, & qui n'en auroit qu'u-
„ ne vaine apparence. Que l'Infante se
„ trouvant fort avancée en âge, (elle étoit
„ dans sa trente troisiéme année) la Cour
„ d'Espagne avoit voulu donner aux Peu-
„ ples des Pays-Bas une satisfaction spécieu-
„ se, par un mariage qui ne leur promettoit
„ pas des successeurs. Que les nouveaux
„ Princes paroitroient sous l'aspect de véri-
„ tables Souverains, mais qu'au fond ils
„ n'auroient que l'autorité bornée & dépen-
„ dante de simples Gouverneurs. Que dans
„ l'impossibilité de se soutenir sans le se-
„ cours des Espagnols, la Cour d'Espagne
„ domineroit plus que jamais. Que dans le
„ contrat de mariage, on disposoit des
„ Pays-Bas comme d'un Fief sujet à l'Espa-
„ gne, sans songer que ces Provinces ne dé-
„ pendoient que de leur propre Souveraine-
„ té. Que le transport étoit fait à des con-
„ ditions, qui manifestoient le dessein de
„ faire retomber en peu de tems les Etats
„ de ces nouveaux Princes sous l'obéissance
„ de la Couronne d'Espagne. Qu'à leur
„ égard, (c'est à dire les Provinces-Unies)
„ quelque événement qui pût arriver, elles
„ demeureroient fermes dans leur premiére
„ résolution, de ne reconnoitre jamais d'au-
„ tre Souveraineté que la leur propre".

Cependant la maladie de Philippe empi- L'Archiduc sollicité de
roit de jour en jour. Dans un aussi triste
état,

1598. état, ce Monarque souhaitoit avec la de niére passion de voir au plutôt consomm le mariage de l'Infante sa fille. Pour c effet il sollicita l'Archiduc, par les Lettr les plus pressantes, de remettre le Chape de Cardinal, & après avoir repris l'état d Prince séculier, de se rendre incessamme en Espagne. Albert prit la résolution de sa tisfaire les desirs du Roi mourant, & du mê me coup de témoigner son impatience d voir sa future épouse. Il régla le mieux qu' lui fut possible les affaires les plus pressante des Pays-Bas, pourvut aux besoins de ce Provinces, & se disposa à faire son voyage En son absence, l'Amirante d'Arragon de voit se charger des expéditions militaires, & prendre le commandement des troupes : & le Cardinal André d'Autriche, Evêque de Constance, nommé Gouverneur Généra par *interim*, étoit parti d'Allemagne pour se rendre en Flandres où son frére l'attendoit.

venir en Espagne.

Le Cardinal André d'Autriche en Flandres.

Albert envoya à sa rencontre Octavien Viscomti son Chambellan, & quand il le fut près de Bruxelles, il alla lui-même le recevoir à un mille hors des portes de la Ville suivi d'un nombre considérable de Seigneurs & de Gentilshommes distinguez. Les deux Princes s'enfermérent huit jours de suite, & l'Archiduc, après avoir donné au Cardinal toutes les instructions convenables, se mit en chemin, sans avoir voulu exiger les sermens ordinaires, pour marquer une plus grande confiance. Il est remarquable que le Roi d'Espagne rendit le dernier soupir, le même jour & à la même heure qu'Albert

par-

rtit, c'eſt à dire le 13. de Septembre au ma- 1598.
ı. Je parlerai plus amplement de cette
ort, au Livre ſuivant qui ſera le dernier
: cette Hiſtoire.

Avant que de prendre la route d'Eſpagne, Voyages de l'Archiduc.
Archiduc ſe rendit à Vienne, dans la vue
: conférer avec l'Empereur ſon frére ſur
ıelques affaires de grande importance. Il
evoit encore ſe charger de conduire à Ma-
rid la Princeſſe Marguerite, fille de l'Ar-
hiduc regnant, & deſtinée à être l'épouſe
u Prince Philippe, ou pour parler plus ex-
ctement par rapport à la conjoncture, du
Roi Catholique Philippe III. Albert fit u-
e extrême diligence, ayant toujours couru
ı poſte juſqu'à Vienne, où il ne s'arrêta
ue quatre jours, tant il avoit d'impatience
e ſe rendre en Eſpagne.

Quantité de Princes & de Barons de la Sa ſuite.
lus illuſtre Nobleſſe voulurent l'accompa-
ner, on y en voyoit de toutes les parties
e l'Europe, d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpa-
ne, des Pays-Bas, même de France, car la
aix étoit alors publiée, comme je le dirai
lans la ſuite. Parmi ce cortége éclatant on
emarquoit le Duc d'Aumale & le Prince
l'Orange, tous deux déclarez Grands d'Eſ-
pagne; les Comtes d'Egmont, de Barlai-
mont, de Ligni, & de la Fére; de Mor-
ain Prélat Membre du Conſeil, Maximi-
lien Dianiſtain Grand-Chambellan, Louis
d'Avalos Premier Maitre d'Hôtel; les Com-
tes de Figueroa, & de Sora, l'un Maitre
d'Hôtel, l'autre Grand-Ecuyer, Diego d'I-
barra Second Maitre d'Hôtel, Roderic Laſ-
ſo Capitaine des Gardes du Corps, & le
Baron

1598. Baron de Sorbenon Capitaine des Arche de la Garde. Une infinité d'autres Chev liers de marque rendoient cette suite bri lante, & tous y paroiſſoient avec le titre Gentilshommes de la Chambre.

Cortége de l'Archiducheſſe Marguerite.

Pluſieurs Dames Flamandes augment rent le cortége, & firent le voyage pou ſervir en allant la Princeſſe Marguerite, au retour l'Infante Iſabelle. Les principal étoient les Comteſſes de Mansfeld, d'Hoc ſtrate, & de Bucquoi. La nouvelle Rei d'Eſpagne fut encore accompagnée par l'A chiducheſſe Marie de Baviére ſa mére, elles n'avoient qu'un très petit nombre Dames pour leur ſervice particulier, d'a tant que l'une devoit bientôt retourner e Allemagne, & l'autre n'avoir, ſelon la cou tume, que des Eſpagnols pour domeſti ques. Ainſi il y eut peu de Seigneurs a tachez ſinguliérement auprès de la Prince ſe Marguerite, (je pourrois la nommer Re ne, puiſqu'on avoit déja reçu la nouvell de la mort du Roi Philippe, & de l'avé nement du Prince ſon fils à la Couronne on jugea qu'il ſuffiſoit de ne prendre qu ceux, qui étoient deſtinez à compoſer l Maiſon de l'Archiducheſſe Albert. Entr les premiers, les plus remarquables furent Don Joſeph de Saint Clément, Ambaſſadeu du Roi Catholique auprès de l'Empereur l'Archevêque de........, & le Baron Anto mis, Préſident de la Chambre.

Le Duc de Savoye intervient au Traité de Vervins.

De ce détail je retourne ſur mes pas pour raconter ce qui ſe paſſoit à Vervin au ſujet de la paix. Les Plénipotentiaires avec un ſecret impénétrable, avoient arrêt

tou

ous les articles à la satisfaction commune, 1598.
ns faire la plus petite mention de Char-
es-Emanuel Duc de Savoye. Il sembloit
ue le Roi d'Espagne eût oublié que ce
Prince étoit son gendre, & le Roi de Fran-
e ne vouloit le regarder ni comme ami
ni comme parent, vû que le Duc retenoit
e Marquisat de Saluces entre ses mains. Le
Marquis de Lullino, Ambassadeur d'Ema-
nuel, protesta que le dessein de son maitre
étoit de donner une entiére satisfaction à Sa
Majesté Très-Chrétienne, & de réparer
à l'avenir par une parfaite intelligence les
sujets qu'il lui avoit donnez de se plaindre.
Sur cette déclaration, le Duc, ou plutôt
son Ambassadeur fut reçu à intervenir au
Traité, mais il y eut de si grandes difficul-
tez à l'égard de ses intérêts, que la veille
de la conclusion peu s'en fallut que les con-
férences ne fussent rompues sans retour.
Henri vouloit absolument que le premier
Article assurât la restitution du Marquisat
de Saluces, mais le Légat fit tant de dé-
marches & de remontrances, qu'il fut enfin
convenu de remettre cette affaire au juge-
ment du Souverain-Pontife, à condition
qu'il seroit prononcé dans l'espace d'une an-
née. Cet obstacle ainsi levé, la paix fut
conclue le premier de Mai, après qu'au
préalable on eut publié une suspension d'ar-
mes pour un mois. Ce qu'il y a de re-
marquable, c'est qu'on ne rendit le Traité
public que le 2. de Juin. On donne plu-
sieurs raisons de ce délai, la nouvelle qu'on
reçut de l'extrêmité où se trouvoit le Roi
d'Espagne, & l'attente de sa mort prochai-
ne:

1598. ne : soit qu'on jugeât à propos de ne point passer outre, avant que de donner les premiers avis au Pape, qu'on regardoit comme le promoteur, & le prémier mobile de cette paix : ou enfin pour quelque autre motif inconnu. Quoi qu'il en soit, la paix ne fut publiée dans l'un & l'autre Royaume que vers la mi-Juin, avec une joye universelle des peuples. Voici le contenu de ce Traité.

Articles de ce Traité.

ARTICLES

Du Traité de Paix conclu à Vervins entre les Rois Très-Chrétien & Catholique.

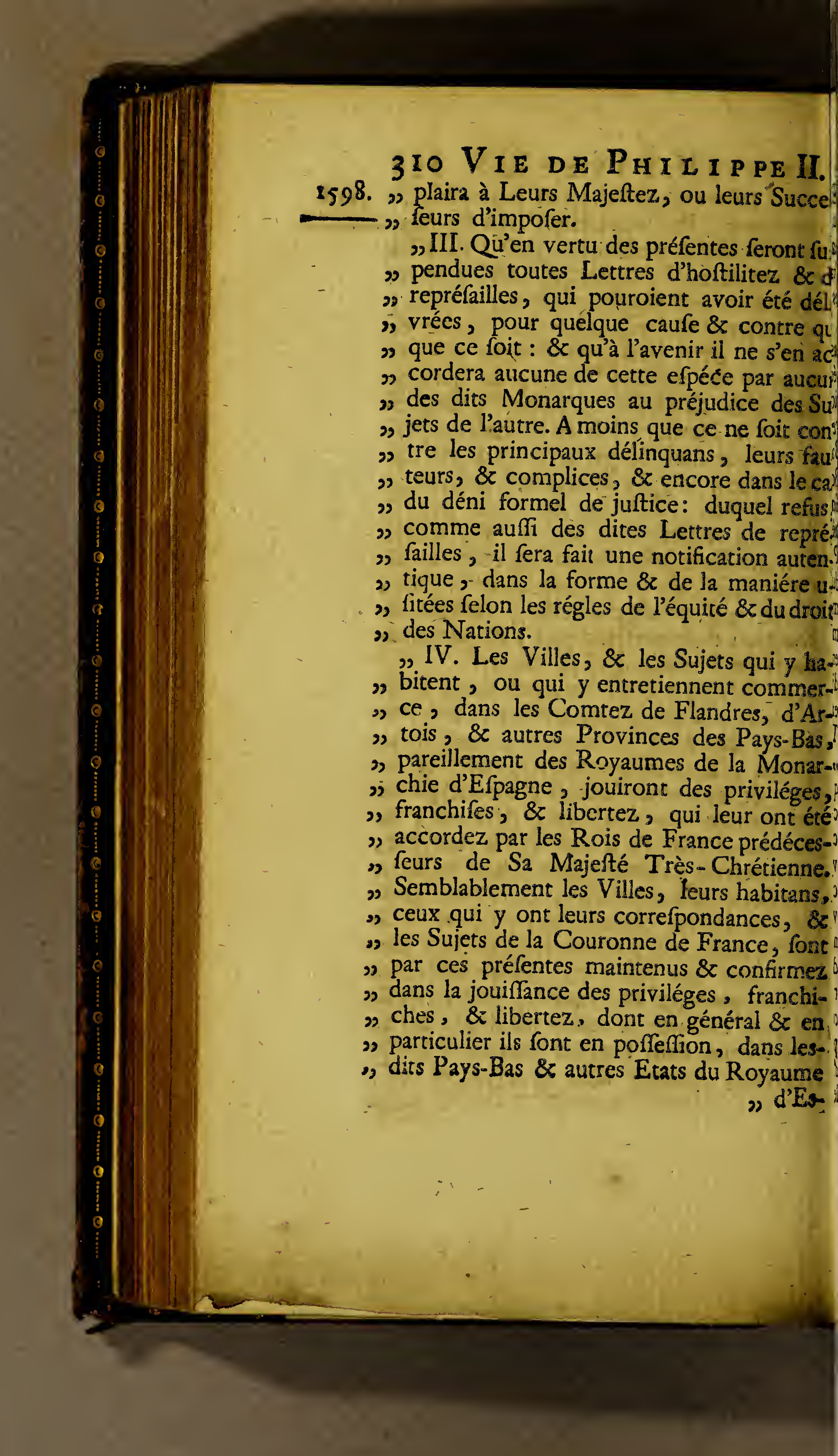
» I. Qu'entre lesdits Rois, leurs fils nez » & à naitre, leurs descendans, les succes» seurs & héritiers de leurs Royaumes, » Pays, Etats, & Domaines, tous leurs » Sujets, il y aura une bonne, sure, fer» me, & stable paix, confédération, & » amitié perpétuelle. Que lesdits Monar» ques présens & à venir s'aimeront comme » des fréres, qu'ils se procureront récipro» quement tout le bien, tous les avantages » qu'il sera en leur pouvoir, qu'ils défen» dront mutuellement l'honneur & la répu» tation les uns des autres. Qu'en consé» quence de la présente réconciliation, dès » à présent cesseront entre eux toutes leurs » inimitiez précédentes, que toutes les hos» tilitez commises de part & d'autre, tou» tes les offenses réciproques s'oublieront, » que la mémoire en sera totalement effa» cée, comme si elles n'étoient jamais arri-

» vées,

vées, sans en conserver le moindre res- 1598.
sentiment. Par le présent Traité les Monarques susdits renoncent pour toujours à toutes pratiques, ligues, & intelligences, qui pourroient de quelque maniére que ce fût tourner au préjudice de l'un ou de l'autre. Et si quelqu'un de ceux qui sont compris au présent Traité, de quelque qualité & condition qu'il soit, y contrevenoit à l'avenir, soit en servant en personne par mer ou par terre, soit par son assistance, ou en fournissant autrement des secours, dans des occasions dont il pourroit résulter une lézion manifeste à l'un des deux Rois; l'autre sera contraint de s'y opposer, de poursuivre les délinquans, & de les punir avec sévérité, comme infracteurs de la présente paix, & perturbateurs de la tranquillité publique.

„ II. Qu'au moyen de cette paix, & de l'étroite amitié qui doit en être le lien, les Sujets des deux Couronnes, quels qu'ils soient, sous la condition d'observer les loix & coutumes locales, auront pleine & entiére liberté d'aller, de venir, de demeurer tant & si peu qu'ils voudront, d'entretenir correspondance dans les Etats de l'une & l'autre Monarchies, soit pour le fait de leur commerce, ou pour toute autre raison qui pourroit les y attirer, tant par mer que par terre. Avec assurance d'être protégez & soutenus, pourvû qu'ils payent comme de raison les droits dus au Souverain dans tous les lieux où il seront établis, comme aussi tous autres qu'il

„ plaira



1598. „ plaira à Leurs Majeſtez, ou leurs Succe-
„ ſeurs d'impoſer.

„ III. Qu'en vertu des préſentes ſeront ſu-
„ pendues toutes Lettres d'hoſtilitez & d
„ repréſailles, qui pouroient avoir été déli-
„ vrées, pour quelque cauſe & contre qu
„ que ce ſoit : & qu'à l'avenir il ne s'en ac-
„ cordera aucune de cette eſpéce par aucu
„ des dits Monarques au préjudice des Su-
„ jets de l'autre. A moins que ce ne ſoit con-
„ tre les principaux délinquans, leurs fau-
„ teurs, & complices, & encore dans le ca
„ du déni formel de juſtice: duquel refus
„ comme auſſi des dites Lettres de repré-
„ ſailles, il ſera fait une notification auten-
„ tique, dans la forme & de la maniére u-
„ ſitées ſelon les régles de l'équité & du droi
„ des Nations.

„ IV. Les Villes, & les Sujets qui y ha-
„ bitent, ou qui y entretiennent commer-
„ ce, dans les Comtez de Flandres, d'Ar-
„ tois, & autres Provinces des Pays-Bas,
„ pareillement des Royaumes de la Monar-
„ chie d'Eſpagne, jouiront des priviléges,
„ franchiſes, & libertez, qui leur ont été
„ accordez par les Rois de France prédéces-
„ ſeurs de Sa Majeſté Très-Chrétienne.
„ Semblablement les Villes, leurs habitans,
„ ceux qui y ont leurs correſpondances, &
„ les Sujets de la Couronne de France, ſont
„ par ces préſentes maintenus & confirmez
„ dans la jouiſſance des priviléges, franchi-
„ ches, & libertez, dont en général & en
„ particulier ils ſont en poſſeſſion, dans les-
„ dits Pays-Bas & autres Etats du Royaume

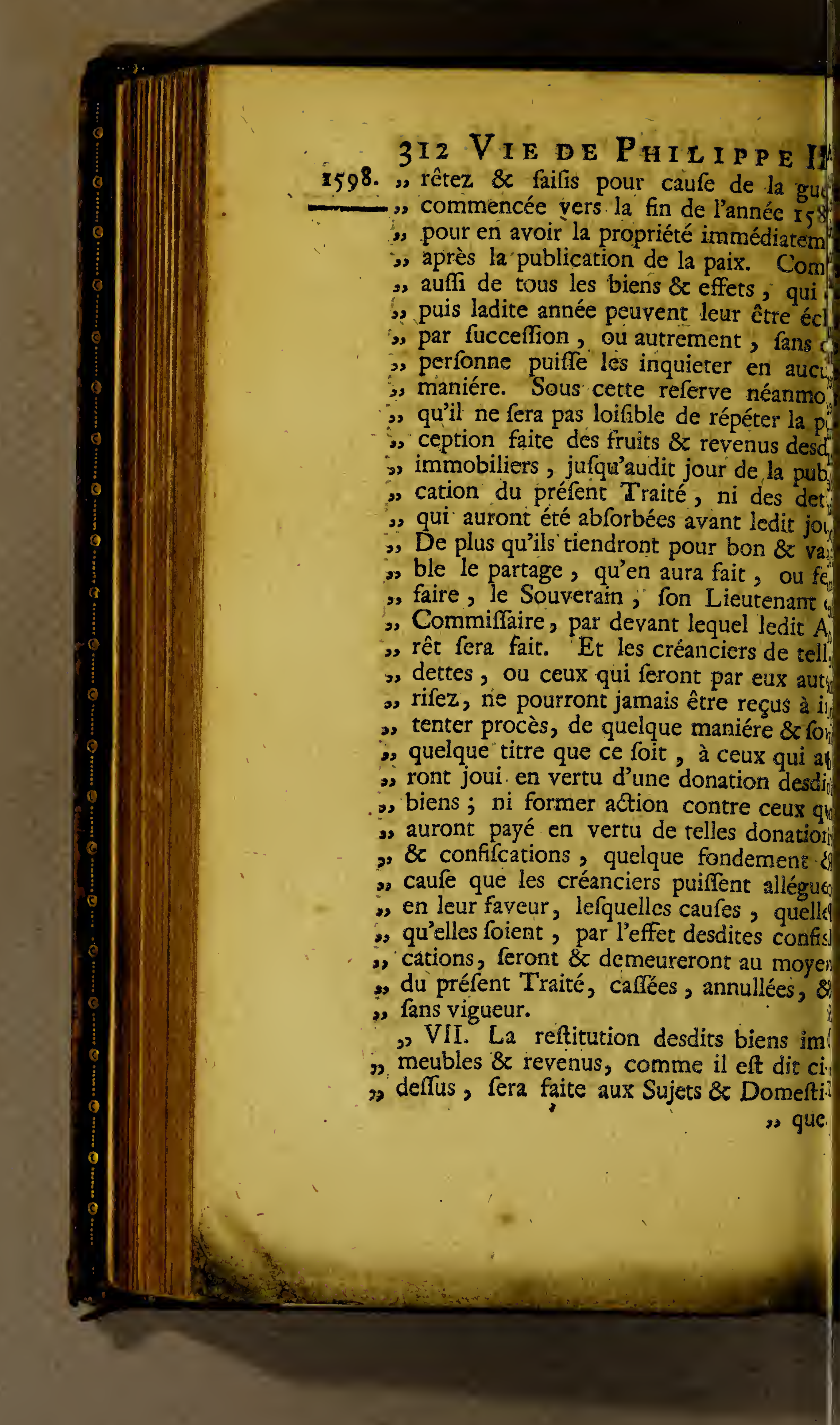
„ d'Eſ-

d'Espagne, dont tous & chacun d'eux ont 1598.
joui par le passé avant la guerre, & de la
maniére qu'ils en jouissoient en vertu du
Traité de Câteau-Cambresis de 1559. &
des autres Traitez précédens.

„ V. Il a été convenu & accordé qu'en cas que ledit Roi Catholique, donne, céde, transporte, par testament, donation, ou autrement, à quelque titre que ce soit, toutes les Provinces des Pays-Bas & conjointement les Comtez de Bourgogne & de Charolois, à la Sérénissime Infante Madame Isabelle sa fille aînée, ou à quelqu'autre : toutes lesdites Provinces & Comtez y joints sont entendus être compris au présent Traité, comme ils l'étoient dans celui de 1559. De même que ladite Dame Infante, ou celui en faveur de qui le Roi Catholique aura disposé desdits Etats, sans que pour cet effet il soit besoin de faire un nouveau Traité en particulier.

„ VI. Les Sujets, Officiers, Domestiques, de l'un ou l'autre des Monarques contractans, tant ecclésiastiques que séculiers, qui auront servi contre leur Souverain, rentreront dans les bénéfices & charges dont ils se trouvoient pourvus avant la fin du mois de Décembre de l'année 1588. Excepté néanmoins les Cures, dont d'autres seront en possession en vertu de provisions canoniques. Et ainsi chacun des Sujets ci-dessus mentionnez reprendra la pleine & entiére jouissance de ses biens immeubles, rentes perpétuelles ou journaliéres, & autres revenus, ar-

„ rêtez



1598. „ rêtez & saisis pour cause de la gu
„ commencée vers la fin de l'année 158
„ pour en avoir la propriété immédiatem
„ après la publication de la paix. Com
„ aussi de tous les biens & effets, qui
„ puis ladite année peuvent leur être éc
„ par succession, ou autrement, sans
„ personne puisse les inquieter en auc
„ maniére. Sous cette reserve néanmo
„ qu'il ne sera pas loisible de répéter la p
„ ception faite des fruits & revenus desd
„ immobiliers, jusqu'audit jour de la pub
„ cation du présent Traité, ni des det
„ qui auront été absorbées avant ledit jo
„ De plus qu'ils tiendront pour bon & va
„ ble le partage, qu'en aura fait, ou fe
„ faire, le Souverain, son Lieutenant
„ Commissaire, par devant lequel ledit A
„ rêt sera fait. Et les créanciers de tell
„ dettes, ou ceux qui seront par eux aut
„ risez, ne pourront jamais être reçus à i
„ tenter procès, de quelque maniére & so
„ quelque titre que ce soit, à ceux qui a
„ ront joui en vertu d'une donation desdi
„ biens; ni former action contre ceux q
„ auront payé en vertu de telles donatio
„ & confiscations, quelque fondement
„ cause que les créanciers puissent allégue
„ en leur faveur, lesquelles causes, quell
„ qu'elles soient, par l'effet desdites confis
„ cations, seront & demeureront au moye
„ du présent Traité, cassées, annullées, &
„ sans vigueur.

„ VII. La restitution desdits biens im
„ meubles & revenus, comme il est dit ci
„ dessus, sera faite aux Sujets & Domesti

„ que

„ ques de l'un & l'autre Monarques, non- 1598.
„ obstant toutes concessions, donations,
„ déclarations, confiscations, sentences pro-
„ noncées par contumace & en l'absence
„ des parties, & sans les avoir entendues,
„ à l'occasion de la présente guerre. Les-
„ quels Jugemens & Arrêts demeureront an-
„ nullez, sans qu'ils puissent avoir aucun ef-
„ fet, & comme non avenus. Remettant
„ lesdits Sujets à cet égard dans leur premier
„ état, & faisant cesser tous les obstacles &
„ empêchemens qui les excluoient au tems
„ de l'ouverture de cette présente guerre:
„ sans qu'aucun d'eux puisse être recherché
„ pour les emplois & affaires publiques con-
„ fiées à leur conduite, soit pour manie-
„ ment de deniers, ou autrement, pendant
„ le tems de ladite guerre, ayant rendu
„ compte par devant ceux qui avoient alors
„ le pouvoir de les y contraindre. Pourvû
„ néanmoins que lesdits Sujets & Domesti-
„ ques ne se trouvent pas chargez d'autres
„ imputations, d'autres crimes, que celui
„ d'avoir servi le parti contraire. Toute-
„ fois ne pourront lesdits Sujets susmention-
„ nez rentrer sur les Terres, Pays, Seigneu-
„ ries, & Lieux de l'obéissance desdits
„ Rois, sans avoir au préalable obtenu à
„ cet égard la permission par des Lettres
„ Patentes scellées des grands Sceaux de
„ Leurs Majestez, desquelles Lettres ils se-
„ ront obligez de poursuivre la vérification
„ & l'entérinement par devant les Cours
„ Souveraines & Officiers de Leurs dites
„ Majestez.

„ VIII. Ceux qui de part & d'autre auront

1598. „ été pourvus de bénéfices, qui se trouvoient
„ à la collation, présentation, ou de quel-
„ que autre maniére à la disposition desdits
„ Monarques, & même d'autres personnes
„ laïques, demeureront dans la possession
„ tranquille desdits bénéfices, comme en
„ ayant été bien & légitimement pourvus.

„ IX. Pour la satisfaction & le conten-
„ tement desdits Rois, il a été convenu &
„ arrêté qu'ils se rendront & restitueront
„ l'un à l'autre, réellement & d'effet, de
„ bonne foi, tout ce qui se trouvera avoir
„ été pris, arrêté, & occupé par eux, ou
„ par d'autres en vertu de leurs ordres par-
„ culiers, ou en leur nom, dans les domai-
„ nes de l'un ou l'autre de ces Souverains.
„ C'est à savoir que sa dite Majesté Très-
„ Chrétienne restituera audit Roi Catholique
„ la jurisdiction pleine & entiére & la posses-
„ sion absolue du Comté de Charolois, a-
„ vec ses appartenances & dépendances,
„ pour en jouir par ledit Roi & ses Succes-
„ seurs pleinement & sans trouble, & le re-
„ tenir sous la Souveraineté des Rois de
„ France. Et en cas qu'il se trouve d'au-
„ tres places, ou d'autres territoires, que
„ les Rois Très-Chrétiens, ou leurs Géné-
„ raux pour eux & en leur nom, ayent oc-
„ cupez par leurs armes depuis la paix de
„ 1559., toutes ces conquêtes seront pa-
„ reillement rendues & restituées à la Cou-
„ ronne d'Espagne, & cela dans l'espace de
„ deux mois, qui commenceront du jour &
„ de la date du présent Traité.

„ X. Semblablement le Roi Catholique
„ rendra & restituera audit Roi Très-Chré-
„ tien

„ tien tous les lieux, qui se trouveront a- 1598.
„ voir été, par lui, ou par d'autres munis
„ de ses ordres, ou en son nom, pris,
„ arrêtez, & occupez, depuis ledit Traité
„ de Câteau-Cambresis. C'est-à-dire, Ca-
„ lais, Ardres, Montreuil, Dourlens, la
„ Capelle, le Catelet en Picardie, Blavet
„ en Bretagne, & toutes les autres Villes &
„ forteresses que Sadite Majesté Catholique
„ aura prises, en un mot tous les domaines
„ dépendans du Royaume de France, qui
„ depuis le Traité susmentionné ont été
„ conquis & retenus par elle, ou par ses
„ Officiers.

„ XI. A l'égard des Places & domaines,
„ dont il vient d'être fait mention, la resti-
„ tution s'en fera par ledit Roi Catholique,
„ ou par ses Ministres, de bonne foi, sans
„ aucun délai, ou difficulté, sous quelque
„ prétexte, cause, allégation, prétention
„ que ce puisse être, à celui, ou à ceux
„ que les Rois Très-Chrétiens députeront
„ spécialement à cet effet. Le tout dans
„ l'espace précisément de deux mois, à
„ compter du jour & de la date des présen-
„ tes. Lesdites Places seront restituées dans
„ l'état qu'elles se trouvent aujourd'hui, sans
„ les démolir, dégrader, affoiblir, leur fai-
„ re aucun dommage en façon quelconque,
„ sans demander aucun remboursement, ni
„ pour les fortifications faites aux dites for-
„ teresses, ni pour le payement de ce qui
„ pourroit être dû aux soldats & gens de
„ guerre qui y sont en garnison. Et la res-
„ titution desdites Places se fera de cette
„ maniére, premiérement de Calais, ensui-

1598. „ te d'Ardres, & des autres successivement
„ ensorte que la remise complette desdite
„ Places soit faite dans l'intervalle de deu
„ mois.

„ XII. Quant à Blavet, la restitution s'e
„ fera au Roi Très-Chrétien effectivement
„ sans un plus long délai, ni difficulté, sou
„ quelque prétexte & pour quelque caus
„ que ce soit; & cela dans trois mois d
„ jour & de la date du présent Traité. E
„ pourra Sa Majesté Catholique faire démo
„ lir les fortifications faittes par elle, ou pa
„ les siens audit Blavet, & dans les autre
„ Places qui seront par elle restituées e
„ Bretagne, s'il en occupe quelque autr
„ dans cette Province.

„ XIII. En restituant lesdites Places, l
„ Roi Catholique poura faire enlever tout
„ l'artillerie, les balles, boulets, armes, vi
„ vres, & autres munitions de guerre, qu
„ se trouveront dans lesdites Places au tem
„ de la restitution. Pourront pareillemen
„ les soldats, & autres gens de guerre, mê
„ me les habitans qui voudront sortir, em
„ porter, ou faire transporter tous leurs bien
„ meubles, à eux apartenans; sans qu'il puis
„ se leur être permis d'exiger la plus petit
„ contribution des bourgeois de ces Places
„ ni des habitans de la campagne, de com
„ mettre aucun desordre dans leurs maisons
„ y causer aucun dommage, ni emporte
„ aucune chose qui apartienne auxdits habi
„ tans.

„ XIV. Et afin que lesdits gens de guer
„ re, qui sont dans ledit Blavet, puissen
„ plus promtement se rendre en Espagne

„ ledi

„ ledit Roi Très-Chrétien leur fera fournir 1598.
„ des vaiſſeaux & des matelots, dans leſquels vaiſſeaux il leur ſera loiſible de faire charger l'artillerie, les vivres, & les autres munitions de guerre, avec leurs bagages, qui ſont dans ledit Blavet, & dans les autres Places de Bretagne qui ſeront reſtituées. Sauf pour cet effet à donner des ſuretez convenables, & de renvoyer leſdits matelots, dans le tems dont il ſera convenu.

„ XV. Sous la promeſſe en outre qui ſera faite par leſdits Députez, pour la ſureté de la reſtitution des dites Places, qu'auſſitôt après que la ratification des articles ſusdits leur aura été délivrée par le Roi Très-Chrétien, ils donneront & conſigneront librement quatre ôtages, tels que Sadite Majeſté Très-Chrétienne voudra choiſir Sujets du Roi Catholique, leſquels ſeront entretenus & traitez honorablement, comme il conviendra à leur qualité. Laquelle reſtitution une fois faite & réellement accomplie, leſdits ôtages ſeront rendus & remis en liberté, de bonne foi, & ſans aucun délai. Entendant au ſurplus qu'immédiatement après que l'entiére reſtitution deſdites ſix Places en Picardie aura été faite, deux des dits ôtages ſeront renvoyez, les deux autres demeurant juſqu'à la remiſe de Blavet.

„ XVI. Et d'autant que les conventions contenues dans ledit Traité de Câteau-Cambreſis n'ont pas été exécutées, ſelon la teneur des articles, ce grief ſera réparé

1598. » à l'égard des points qui font reftez fan
» exécution. Principalement en ce qui con-
» cerne le Comté de St. Pol aux confins
» des Pays-Bas, dépendans des deux Cou-
» ronnes, les Terres tenues en compromis,
» l'exemption de gabelles & l'impofition
» de droits forains prétendues par les habi-
» tans du Comté de Bourgogne, l'Evêque de
» Terouenne, l'Abbé de St. Jean du Mont,
» le Duché de Bouillon, la reftitution de
» certaines Places qui devoient être rendues
» de part & d'autre en vertu dudit Traité,
» & tous les autres différends qui font enco-
» re à être aplanis & décidez. Pour fatis-
» faire aux engagemens pris par le fusdit
» Traité, on nommera des deux parts,
» comme il fut alors convenu, des Arbitres
» & Commiffaires députez à cet effet, les-
» quels, en conféquence du confentement
» des parties alors contractantes, s'affemble-
» ront dans le terme de fix mois dans les
» lieux défignez par ledit Traité, fi Leurs
» Majeftez Très-Chrétienne & Catholique
» y confentent, finon, dans un autre qui fe-
» ra à préfent nommé.

» XVII. Et d'autant que dans la divifion
» des terres annexées aux Diocéfes d'Arras,
» d'Amiens, de St. Omer, & de Boulogne,
» il fe trouve des paroiffes de France du
» reffort & de la jurifdiction des Evêques
» d'Arras & de St. Omer, & d'autres lieux
» des Comtez d'Artois & de Flandres dans
» le diftrict des Evêques d'Amiens & de
» Boulogne: Pour obvier au desordre infé-
» parable d'une pareille confufion, il a été
» convenu qu'après avoir obtenu le confen-
» tement

„ tement & la licence de Sa Sainteté, il sera 1598.
„ député de part & d'autre des Commissaires, qui s'assembleront dans le terme d'une année au lieu qu'on déterminera d'un commun accord, pour résoudre l'échange qui pourra se faire desdites Villes & Places, avec la commodité des parties intéressées.

„ XVIII. Tous les prisonniers de guerre, qui sont actuellement retenus de l'un & de l'autre côtez, seront remis en liberté, en payant leur dépense, & toutes les dettes qu'ils auront contractées & qui seront justes, sans pouvoir être contraints de payer aucune taxe, aucun intérêt, à moins qu'ils n'en fussent convenus. Et si à ce sujet il y avoit contestation, ou plainte de la part du débiteur de l'exorbitance de la somme prétendue, le procès sera terminé par le Souverain du pays où le prisonnier se trouvera détenu.

„ XIX. Tous les autres prisonniers des susdits Rois, qui à l'occasion & par les malheurs ordinaires de la guerre pourront être détenus sur les galéres de Leurs Majestez, seront incessamment délivrez, sans aucun délai, quelque prétexte, quelque motif qu'on puisse alléguer, sans même qu'il soit permis d'exiger d'eux aucune chose, soit par forme de droits, ni pour leur dépense.

„ XX. Sont réservez audit Roi Catholique d'Espagne, & à la Sérénissime Infante sa fille ainée, tous les droits, actions, & prétentions, qu'ils soutiennent être légitimement dévolus à leursdits Royaumes, Pays, & Seigneuries, ou autre-

1598. » trement d'ailleurs & par d'autres titres, &
» pour quelque raison que ce soit, pourvû
» que leurs Prédéceſſeurs n'y ayent pas ex-
» preſſément renoncé : pour par lesdits
» Souverains être fait toutes les pourſuites,
» toutes les demandes, toutes les inſtances
» convenables, par les voyes amiables &
» de juſtice, & non par les armes.

„ XXI. Et ſur ce qu'il auroit été repré-
» ſenté par les Plénipotentiaires du Roi
» d'Eſpagne, qu'à l'effet de parvenir à une
» paix générale & par cela même plus dura-
» ble, Sa Majeſté Catholique ſouhaite avec
» empreſſement, que l'Excellentiſſime Prin-
» ce Charles-Emanuël Duc de Savoye ſoit
» compris dans ledit Traité : ledit Monarque
» ayant fort à cœur le bien & la conſerva-
» tion de ce Duc, comme ſes intérêts pro-
» pres, par l'affinité du ſang qui le lie ſi par-
» ticuliérement audit Prince ; & attendu
» encore que la même déclaration a été fai-
» te par Gaſpard de Genevre, Marquis de
» Lullin, Conſeiller d'Etat, Grand-Maitre
» de la Maiſon dudit Duc, Colonel de ſes
» Gardes, ſon Lieutenant & Gouverneur
» du Duché d'Aouſte & de la Ville d'Ivrée,
» ſon Miniſtre Plénipotentiaire député au
» préſent congrès, ainſi qu'il appert par ſes
» Lettres de créance inſérées ci-deſſous : Que
» ledit Seigneur Duc ſon Souverain, rem-
» pli de l'honneur qu'il a d'être né frére de
» la Biſayeule dudit Roi Très-Chrétien &
» de la Reine couſine germaine de la Rei-
» ne ſa mére, eſt dans la ferme réſolution
» de donner audit Roi Très-Chrétien toute
» ſorte de ſatisfaction, comme ſon bon pa-
» rent

„ rent & très dévoué serviteur, de recon- 1598.
„ noitre le relief qu'il reçoit de cette allian-
„ ce par les plus humbles respects, les ser-
„ vices les plus signalez, & l'attachement
„ le plus fidéle; autant qu'il dépendra de
„ lui, pour rendre à l'avenir Sadite Majesté
„ plus contente de sa conduite, qu'elle n'a
„ pu l'être par le passé par raport aux con-
„ jonctures qui n'ont pas permis audit Duc
„ de suivre les mouvemens que des nœuds
„ si saints lui inspiroient: Enfin que ledit
„ Seigneur Duc se promet de la bonté du-
„ dit Roi, qu'en reconnoissance de ce té-
„ moignage autentique que le Duc lui don-
„ ne de son affection, il renouvellera à son
„ égard les mêmes marques d'amitié, &
„ d'estime, dont les quatre derniers Rois
„ ont toujours comblé le feu Duc son pére
„ d'heureuse mémoire:

„ XXII. A ces causes & en considération
„ de ce que dessus, il a été conclu & arrê-
„ té que ledit Seigneur Duc sera reçu &
„ compris dans le présent Traité de paix.
„ Et pour remplir la volonté où il témoigne
„ être de donner satisfaction à Sa Majesté
„ Très-Chrétienne, il rendra & restituera
„ audit Roi le château de Berre, dans deux
„ mois à compter du jour & de la date des
„ présentes, réellement, de bonne foi, sans
„ délai, ni difficulté aucune, sous quelque
„ prétexte que ce soit. Et sera ladite Place
„ remise & rendue par ledit Seigneur Duc,
„ à celui ou à ceux qui seront pour cet ef-
„ fet députez par ledit Roi, précisément
„ dans le tems prescrit, au même état qu'elle
„ se trouve aujourd'hui, sans en rien démo-

1598. „ lir, affoiblir, ou y caufer aucun domma-
„ ge en quelque maniére que ce foit, & fans
„ que ledit Duc puiffe prétendre ni deman-
„ der aucun rembourfement pour les forti-
„ cations faites dans ladite Ville & audit
„ château, ni encore pour ce qui pourroit
„ être dû aux foldats & gens de guerre.
„ On rendra encore l'artillerie & les bou-
„ lets, qui fe trouvérent dans ladite Place,
„ le jour qu'elle a été prife, & en même
„ tems le Duc aura la liberté de retirer les
„ canons qu'il y aura mis depuis, s'il y en
„ a quelqu'un.

„ XXIII. Semblablement il a été conve-
„ nu & accordé que ledit Duc laiffera &
„ abandonnera entiérement & de bonne foi
„ le Capitaine Fortune qui eft dans la Ville
„ de Seure au pàys de Bourgogne, fans que
„ ledit Duc puiffe directement ou indirec-
„ tement donner aucun fecours, ni affiftan-
„ ce quelconque, à ce Capitaine, ni aux au-
„ tres qui fe font rendus maitres de ladite
„ Ville contre la volonté de Sadite Majefté
„ Très-Chrétienne.

„ XXIV. Et quant aux autres fujets de
„ conteftation qui fe trouvent entre ledit
„ Roi Très-Chrétien & ledit Duc de Sa-
„ voye, les Plénipotentiaires & autres Mi-
„ niftres fusnommez confentent & convien-
„ nent que les dits différends foient remis
„ au jugement de notre St. Pére le Pape,
„ pour être jugez & terminez en dernier
„ reffort par Sa Sainteté, dans le terme d'un
„ an à compter du jour & de la date des
„ préfentes, après toutefois qu'on aura reçu
„ la réponfe dudit Roi. Sous la promeffe
„ de

„ de part & d'autre que ce qui sera ordonné 1598.
„ par le Souverain-Pontife sera entiérement
„ accompli & exécuté par les deux Souverains, sans délai, ni difficulté quelconque,
„ & que dans l'intervalle de la décision, il
„ ne sera fait aucun changement sur les
„ points contestez, sous quelque prétexte,
„ quelque raison que ce puisse être.

„ XXV. En conséquence des conventions
„ ci-dessus, il y aura une union inébranlable
„ entre ces deux Princes, & cette correspondance subsistera perpétuellement entre
„ leurs enfans, descendans, & successeurs.
„ Ils ne formeront aucune entreprise sur les
„ domaines de l'un & l'autre, sur quelque
„ prétention, raison, ou autre motif que ce
„ soit.

„ XXVI. Les Sujets des deux Souverains,
„ & autres personnes à leur service & à leur
„ solde, tant ecclésiastiques que séculiers,
„ pourront recevoir leurs biens, offices, &
„ émolumens, les Gouverneurs de Provinces exceptez.

„ XXVII. Par ces présentes sont confirmez,
„ dans tous leurs points, articles, & conditions, les Traitez faits précédemment avec les défunts Rois Très-Chrétiens, Henri II. en 1559. au Câteau-Cambresis,
„ Charles IX., Henri III., & le feu Seigneur Duc de Savoye. Excepté dans les
„ choses auxquelles il aura été dérogé par le
„ présent Traité, ou par d'autres. Moyennant quoi ledit Duc de Savoye restera en
„ possession paisible & entiére de toutes ses
„ terres, pays, & domaines, sous l'obligation de vivre comme un bon Prince dans

1598. „ une exacte neutralité, & ami commun des
„ deux Couronnes. Et en conséquence sera
„ rétabli le Commerce libre & sûr entre les
„ Sujets, & dans les terres de la domina-
„ tion des susdits Souverains, ainsi qu'il est
„ énoncé dans les Traitez ci-dessus mention-
„ nez, dont tous les réglemens seront ponc-
„ tuellement observez, à moins que par d'au-
„ tres il n'y eût été dérogé.

„ XXVIII. Néanmoins sont réservez au-
„ dit Roi Très-Chrétien, & à ses Succes-
„ seurs, tous les droits, raisons, actions,
„ & prétentions, qu'ils entendent leur ap-
„ partenir sur les Royaumes, Pays, & Sei-
„ gneuries des parties contractantes, ou au-
„ trement d'ailleurs pour quelque cause &
„ sur quelque fondement qu'ils les apuyent,
„ & auxquels il n'aura pas été expressément
„ renoncé par Sadite Majesté, ou ses Pré-
„ décesseurs. En conséquence de cet arti-
„ cle, pourront lesdits Rois de France fai-
„ re au sujet desdits droits toutes les pour-
„ suites qu'ils jugeront nécessaires, par des
„ voyes amiables, selon les régles de la justi-
„ ce, jamais par la violence ni par la force
„ des armes.

„ XXIX. Dans ce Traité de paix seront
„ compris, s'ils le veulent, du commun
„ consentement des deux Monarques, de la
„ part du Roi Catholique, le Souverain-
„ Pontife, le Siége Apostolique, l'Empe-
„ reur, les Archiducs, leurs fréres, & cou-
„ sins, leurs Royaumes, Etats, Terres &
„ Seigneuries, les Electeurs, Princes, &
„ Etats de l'Empire, qui reconnoissent sa
„ Souveraineté, le Duc de Baviére, le Duc
„ de

„ de Cléves, l'Evêque & Pays de Liége, 1598.
„ les Villes Anséatiques, & les Comtez de
„ Westfrise. Tous lesquels, conjointement
„ avec lesdits Princes promettent de renon-
„ cer à toutes les Ligues & alliances faites
„ & à faire dans la Chrétienté & au dehors,
„ au préjudice des intérêts de l'Empereur &
„ de ses Etats, de se comporter en bons a-
„ mis à l'égard desdits Rois contractans, &
„ de ne rien faire au préjudice & au dom-
„ mage du susdit l'Empereur.

„ Pareillement seront compris les Can-
„ tons de la Ligue haute d'Allemagne, &
„ les Ligues des Grisons avec leurs Alliez,
„ les Rois de Pologne, de Suéde, d'Ecosse,
„ de Dannemarck, le Doge & la Seigneu-
„ rie de Venise, le Grand-Duc de Tosca-
„ ne, le Duc de Lorraine, les Républiques
„ de Génes & de Lucques, le Duc de
„ Mantoue, le Duc de Parme, & le Car-
„ dinal Farnese son frére, le Duc d'Urbin,
„ les Chefs des Maisons de Colonne & d'Or-
„ sini, le Duc de Sermonetta, le Seigneur
„ de Monaco, le Marquis de Final, le Mar-
„ quis de Massa, le Seigneur de Piombino,
„ le Comte de Sala, le Comte de Colorno.
„ A l'effet de jouir par toutes lesdites Puis-
„ sances, de la même maniére que les Rois
„ contractans, du bénéfice de cette paix.
„ Sous la protestation expresse que ledit Roi
„ Très-Chrétien ne pourra ni directement
„ ni indirectement inquiéter, par lui ou par
„ d'autres, aucun des Princes & Etats nom-
„ mez ci-dessus. Et si ledit Monarque for-
„ me quelque prétention contre aucun d'eux,
„ il n'aura d'autre voye de se faire justice

1598. » que de procéder devant des Juges comp-
» tens, & non par la force en quelque ma-
» niére que ce soit.

» XXX. Et de la part de Sa Majesté
» Très-Chrétienne seront compris dans ce
» Traité, s'ils jugent à propos d'y interve-
» nir, le Pape, le Siége Apostolique, l'Em-
» pereur, les Electeurs, Princes Ecclésiasti-
» ques & Séculiers, les Villes, Commu-
» nautez & Etats de l'Empire: & en parti-
» culier, le Comte Palatin Electeur, l'
» Marquis de Brandebourg, le Duc de Vir-
» tenberg, le Landgrave de Hesse, le Mar-
» quis d'Anspac, les Comtes de la Frise
» orientale, le Roi & le Royaume d'Ecosse
» conformément aux anciennes confédéra-
» tions & alliances qui ont été faites entre
» les Couronnes de France & d'Ecosse; les
» Rois de Pologne, de Dannemarck, &
» de Suéde, le Doge & la Seigneurie de
» Venise, les treize Cantons des Ligues
» Suisses, les Communautez des trois Li-
» gues des Grisons, l'Evêque & les Seigneurs
» du Pays de Valais, l'Abbé & la Ville de
» St. Gal, Mulhausen, le Comté de Neu-
» chatel, la République de Genéve, & les
» autres Alliez & Confedérez des treize Can-
» tons, le Grand-Duc de Toscane, le Duc
» de Lorraine, le Duc de Mantoue, la Ré-
» publique de Lucques, les Evêques & Cha-
» pitres de Metz, Toul, & Verdun, l'Ab-
» bé de Gorze, les Seigneurs de Sedan, le
» Comte de la Mirandole. Bien entendu
» néanmoins par Sadite Majesté Très-Chré-
» tienne, que la compréhension faite dans
» cet article des Comtes de la Frise orienta-

» le

le, ne puiſſe porter aucun préjudice aux droits de Sa Majeſté Catholique, laquelle aura toute liberté de les faire valoir, ſi elle a quelque choſe à prétendre contre lesdits Princes, & pourra les pourſuivre par la voye ordinaire de la juſtice, ſans avoir recours aux armes. 1598.

„ XXXI. Finalement ſeront compris dans „ le préſent Traité tous autres Princes, E„ tats, & Puiſſances, qui du commun con„ ſentement des ſusdits deux Monarques „ pourront y être nommez. Pourvû que „ ſix mois après la publication du préſent „ Traité ils délivrent leurs lettres, déclara„ tions, & obligations, ainſi qu'il ſe prati„ que reſpectivement en pareil cas.

„ XXXII. Pour plus grande ſureté de ce „ Traité de paix, & de tous les points & arti„ cles contenus en icelui, ſera ledit Traité au„ tentique publié & enregiſtré à la Cour du „ Parlement de Paris, & dans toutes les autres „ Cours de Parlement du Royaume de Fran„ ce, & à la Chambre des Comptes de la„ dite Ville de Paris: pareillement au Grand „ Conſeil & autres, de même que dans les „ Chambres des Comptes de Sa Majeſté Ca„ tholique, dans ſes Provinces des Pays„ Bas. Le tout ſelon la forme & teneur du „ Traité de l'année 1559. Et après lesdits „ enregiſtremens, ſeront de part & d'autre „ expédiez & délivrez des Actes en bonne „ forme, dans le terme de trois mois après „ la publication de la préſente paix.

„ XXXIII. Les points & articles ſuſdits „ enſemble & tout le contenu en chacun „ d'iceux, ont été traitez, accordez, & „ ſti-

1598. „ ſtipulez au nom deſdits Rois & Seigneu
„ Leſquels s'obligent & s'engagent de l
„ obſerver & accomplir inviolablement
„ comme auſſi de les faire ratifier, & d'e
„ donner de part & d'autre des expéditio
„ autentiques, duement vérifiées & ſcellée
„ dans leſquelles le préſent Traité ſoit tran
„ crit mot à mot, & ce dans le terme d'u
„ mois du jour & de la date des préſente
„ A l'égard du Roi Très-Chrétien, de l'A
„ chiduc, & du Duc de Savoye, ils jure
„ ront ſolemnellement ſur la Croix, les Sain
„ Evangiles, le Canon de la Meſſe, & ſu
„ leur honneur, en préſence de telles per
„ ſonnes qu'il leur plaira députer à la céré
„ monie, d'obſerver pleinement, réelle
„ ment, & de bonne foi, le contenu des
„ dits articles. Pareil ſerment ſera fait pa
„ le Roi Catholique trois mois après, ou
„ lorſqu'il en ſera requis. En témoignage
„ deſquelles choſes les ſuſdits Plénipotentiai
„ res ont ſigné la minute du préſent Traité,
„ à Vervins le 2. du mois de Mai de l'année
„ 1598".

Autres articles particuliers.

Par condeſcendance pour le Légat, on ajouta pluſieurs autres articles, qu'il demanda avec beaucoup d'inſtance. On les inséra ſéparément de ceux que je viens de marquer, & ils concernoient la protection que les deux Monarques s'engageoient de donner au Siége Apoſtolique, la guerre contre les Turcs en cas que Sa Sainteté formât une Ligue générale, & je ne ſais quelles autres particularitez qui ne touchoient que la Cour de Rome, & la maniére dont on devoit traiter les Prélats Sujets de Leurs Majeſtez. Un article entier fut

employé à faire mention du zèle im- 1598.
nse du Souverain-Pontife, comme en
et on peut dire qu'il avoit été tel; & à la
te des éloges qu'il méritoit, on reconnois-
t que l'heureuse conclusion de la paix é-
it due aux saintes intentions, aux bons of-
es du St. Pére. On ne manqua pas de
rpétuer la mémoire des mouvemens, que
Cardinal Légat & le Général des Fran-
scains s'étoient donnez, quoique la modes-
e de l'un & de l'autre refusât le détail ho-
orable qu'on faisoit de leurs personnes & de
urs services, dans la vue d'en raporter tou-
la gloire au Pape.

Voilà enfin la conclusion de cette paix si désirée. Le public en reçut la nouvelle avec une joye inexprimable, mais il n'y eut personne qui voulût hazarder de soutenir qu'elle seroit durable. On se souvenoit des paroles remarquables que Charlequint dit à François I. dans leur entrevue à Amboise. Mon frére, *dit ce grand Empereur*, le caractére des François & des Espagnols est tel, que si leurs Souverains n'ont pas la prudence de les occuper à des guerres étrangéres, leur inquiétude naturelle leur inspirera l'insolente audace de faire la guerre à leurs propres Princes". Je conviens qu'on peut faire la guerre par politique & par maxime d'Etat, mais jamais de la maniére qu'elle se fait à présent, qui se peut appeller plutôt faire la guerre dans les bois comme les voleurs & les assassins, que combattre à découvert & en pleine campagne, comme faisoient les Romains. Qui se trouve dans la nécessité de faire la paix, ne sauroit l'ache-

Paroles remarquables de Charlequint.

1598. cheter autant qu'elle vaut, quand même auroit à sa disposition les trésors, qu'Antiochus sacrifia pour l'obtenir des Romains vainqueurs. Le Roi d'Espagne qui la desiroit avec un empressement inconcevable, ne trouva à Vervins aucune difficulté capable d'y mettre obstacle, & il parvint à terminer cette grande affaire, malgré les oppositions de son Conseil.

Ambassadeurs envoyez à Paris par le Roi Catholique.

J'ai dit que l'Archiduc Albert étoit à l'égard de la paix dans les mêmes dispositions que le Roi qui devoit être son beau-pére. A la premiére nouvelle qu'il reçut de la signature du Traité, & aussitôt qu'on lui en eut remis une copie, il envoya à Paris des Députez, pour être présens au serment solemnel que le Roi Très-Chrétien devoit faire. Ces Ambassadeurs furent, le Duc d'Arschot, le Comte d'Aremberg, l'Amiral d'Arragon, & Louis de Velasquez. Leur suite étoit nombreuse & superbe, elle étoit composée de plus de quatre cens Gentilshommes, tant Allemans, Flamans, Italiens qu'Espagnols, quantité du Comté de Bourgogne, & de plus de mille domestiques vétus de livrées des plus magnifiques. Enfin il est certain que de longtems on n'avoit vu dans la capitale de la France, une Ambassade ni plus somptueuse par l'éclat extérieur, ni plus remarquable par le nombre de personnes d'une noblesse illustre.

Leur entrée solemnelle dans cette capitale.

Henri fit partir le Comte de St. Pol, suivi d'un cortége des plus brillans & distingué par beaucoup de Chevaliers de la plus haute naissance. Le Roi avoit ordonné cette députation, pour aller jusques sur les frontié-

res

recevoir les Ambassadeurs d'Espagne, & 1598.
défrayer dans tous les lieux de leur passa-
aux dépens de l'Etat. On les traita à
iens avec une magnificence sans égale,
l'on y assoupit quelques légers différends,
s'élevérent au sujet du pas. Aux envi-
is de Paris, le Maréchal de Biron vint à
r rencontre, accompagné de tout ce qu'il
voit de Seigneurs considérables à la Cour.
ortit par la porte St. Denis, & les ren-
ntra à un mille de là, d'où, aux accla-
itions & aux cris de joye d'une foule in-
yable de peuple, il les conduisit avec l'a-
eil le plus pompeux à l'hôtel qu'on leur
oit préparé dans le quartier St. Antoine.

Leur audience publique.

Le lendemain ils allérent à l'audience du
oi au Palais du Louvre, où ils furent ac-
mpagnez par les principaux Grands de la
our. Ils parurent avec une suite vraiment
gne des plus puissans Monarques & d'une
ajesté qui inspiroit le respect & l'admira-
n, à la vue de la magnificence de ce cor-
ge, sur-tout de tant de domestiques qui
faisoient remarquer par les plus riches li-
ées. Ceci arriva le 19. de Juin. Henri
s combla d'honneurs, & après qu'ils eu-
nt achevé leur compliment, il leur répon-
t en ces termes.

Réponse d'Henri.

„ Qu'il avoit souhaité avec ardeur con-
clure une paix ferme & honorable, non
que la guerre lui fût à charge, mais dans
la vue de faire respirer toute la Chrétien-
té. Que les larmes du Souverain-Ponti-
fe lui avoient fait perdre la résolution de
continuer la guerre, & qu'il n'avoit pu
apprendre les démarches que le Pére
„ com-

1598. „ commun des Chrétiens avoit faites a
„ un zèle ſans exemple pour réconc
„ deux Couronnes, dont l'union deve
„ ſi néceſſaire au repos de l'Egliſe de
„ ſus-Chriſt, qu'il n'avoit pu voir les m
„ vemens infatigables du Chef des Fide
„ ſans ſe laiſſer tomber les armes de la m
„ Qu'il étoit dans le deſſein fixe de con
„ buer de tout ſon pouvoir au maintien
„ la paix, réſolu de ne montrer pas mo
„ de vigueur à cet égard, qu'il en avoit
„ paroitre à l'acquérir d'une maniére c
„ venable à la juſtice de ſes droits. Q
„ avoit préféré cette paix à la certitude
„ conquêtes, qu'aſſuroit une ſuite brilla
„ d'heureux ſuccès, que la proſpérité de
„ armes lui faiſoit enviſager, & que la n
„ ceſſité de ſe défendre autoriſoit des mo
„ les plus légitimes".

Richeſſes dans Paris. Cette premiére cérémonie fut ſuivie celle de la ratification du Traité, qui ſe le 21. de Juin avec une pompe inexprim ble. On vit dans cette action ſolemne tant d'éclat, tant de ſplendeur, tant de m gnificence, qu'il n'étoit pas poſſible de cro réel ce qui frappoit les yeux, pour peu qu' ſe rapellât l'affreuſe miſére où ce Royaum étoit plongé depuis ſi longtems, qu'il ſe v yoit en proye aux ravages, aux incendie aux plus cruelles hoſtilitez de Nations étra géres, qui ſembloient l'avoir réduit à la de niére déſolation. Ce jour ſi remarquable connoitre la richeſſe inépuiſable, les puiſſa tes reſſources de la France. L'or, les pierr précieuſes, les perles, les diamans furent talez avec une profuſion, une abondan

éto

onnante, sur les plus superbes habits, que 1598.
rtoit une nombre infini de Chevaliers, Sei-
eurs, Princes, & Princesses, animez à
nvi à faire honneur à cette fameuse solem-
té, sans parler de la personne du Roi & de
ux qui composoient sa Chapelle. Ce fut
un mot un amas si prodigieux de trésors,
e les assistans à ce spectacle n'auroient pas
se persuader que tout le reste de l'Euro-
fût en état d'en fournir autant.

Depuis le Palais du Louvre, jusqu'à l'E- Cavalcade célébre.
lise Cathédrale où la cérémonie devoit se
ire, outre les Ambassadeurs & autres Grands
ont je donnerai le détail ci-dessous, la suite
u Roi mérite une description. Elle étoit
omposée de douze compagnies d'Infanterie
e ses Gardes, chacune de deux cens hom-
es, de quatre cens Archers Ecossois, de
eux cens Gentilshommes de la Manche, de
x cens Gentilshommes à cheval, tous titrez,
larquis, Comtes, & Barons, de trente deux
hevaliers de l'Ordre, & de douze Héraults
mmédiatement suivis du Connétable qui
récédoit le Roi. Derriére ce Monarque
toient les Ambassadeurs, les Princes &
Grands de la Cour, & cette fastueuse mar-
che étoit fermée par quatre Capitaines de la
Garde, à la tête de quatre cens arquebusiers
à cheval, tous magnifiquement habillez.

La Messe fut célébrée pontificalement par Personnes illustres qui y assistérent.
le Cardinal de Médicis Légat *a Latere*, char-
gé, comme nous l'avons vu, de la gloire
d'avoir entamé & conduit la négociation à
une heureuse fin. Il avoit pour assistans, le
Cardinal de Gondi Evêque de Paris, l'Ar-
chevêque de Bourges, les Evêques d'Auxer-
re,

1598. re, de Senlis, de Beauvais, d'Angers,
Troyes, de Meaux, & du Général de l'O
dre de St. François. Avec les quatre A
bassadeurs de Sa Majésté Catholique,
comptoit ceux du Souverain-Pontife,
Roi d'Ecosse, & de la République de Ve
se. Les Princes étoient les Ducs de Mon
pensier, de Nemours, de Nevers, d'A
vergne, & d'Elbeuf. Le Seigneur de B
legarde, Grand-Ecuyer du Royaume, po
toit l'épée royale, le Connétable faisoit
fonctions annexées à sa charge, l'on voy
enfin une infinité d'autres personnes disti
guées, mais d'un rang inférieur. Les Pri
cesses & Duchesses furent celles de Cond
de Nemours, de Guise, d'Elbeuf, de Ret
outre les Comtesses & Baronnes de la pl
haute volée, & en fort grand nombre. D
gout exquis, de la magnificence des livrée
habits, pierreries, & autres ornemens, c
que j'ai dit ci-dessus doit suffire; à cet é
gard il seroit presque impossible d'en donne
un détail exactement circonstancié.

Henri signe le Traité.

Le Roi entendit la Messe, sur un Prie
Dieu couvert d'un tapis de velours de Tur
quie, semé de fleurs de lis d'or. Le Servi
ce fini, les quatre Ambassadeurs du Roi Ca
tholique vinrent se mettre à genoux sur l
dernier gradin du dais, & le Sieur de Ville
roi premier Sécretaire d'Etat, aussi à genoux
lut à haute voix l'original du Traité. Cett
lecture achevée, le Ministre baisa cet écrit
& le porta ensuite au Roi, qui debout au
près du Légat le signa sur un Missel, que le
dit Sieur de Villeroi à genoux soutenoit de
ses deux mains. Alors les Ambassadeurs d'Es
pa-

gne s'étant levez s'aprochérent du Roi, & 1598.
baisérent l'un après l'autre le genou, lors-
'il se fut remis sur son siége: mais ce Mo-
rque voulut leur donner une marque sin-
liére de son estime, & les embrassa tous.
ssitôt l'on entendit le son des trompettes,
autres instrumens de guerre, qui avoient
compagné le Roi dans sa marche, tout re-
ntit de fanfares, d'acclamations, & de cris
allegresse.

Ce même jour Henri traita splendidement Le Légat, les quatre Ambassadeurs de Sa ajesté Catholique, & plusieurs des princi- ux de sa Cour. Le soir il y eut bal & des tes diversifiées, qui se continuérent quel- ies jours de suite avec une magnificence ns égale. Toute la France faisoit en même ms éclater sa joye par des feux, suivant l'u- ge en pareille rencontre. Enfin, après que restitution convenue eut été faite, le Roi onna aux Ambassadeurs d'Espagne de nou- lles preuves de sa satisfaction & de son es- me, par les riches présens qu'il leur fit. harles Duc d'Arschot reçut une épée, gar- e de diamans, de la valeur de sept mille cus. Don François de Mendozza Amiran- d'Arragon eut une montre, rehaussée de ierres précieuses, de la même valeur. Char- s Comte d'Arenberg fut gratifié d'une oete d'or à mettre des parfums toute enri- hie de pierreries au dehors, à peu près du ême prix. Et Don Louis de Velasco re- ut un service de vermeil doré, d'une très rande valeur.

Présens qu'il fait aux Ambassadeurs.

Sur le champ Henri fit partir pour toutes s Cours de l'Europe des Ambassadeurs, char-

La paix jurée à Bruxelles.

1598. chargez d'y donner part de la conclusion d[e] la paix. Et pour assister au serment que de[v]voient faire à ce sujet, l'Archiduc à Brussel[les], ensuite le Roi d'Espagne à Madrid, le[s] mêmes Plénipotentiaires, qui avoient e[u] l'honneur de conclure le Traité à Vervins, c'est-à-dire Pompone de Bellievre & Bru[s]lard de Silleri, eurent ordre de remplir cet[te] commission. Cependant le Roi nomm[a] chef de cette Ambassade le Maréchal de Bi[ron], qu'à l'occasion de cette paix, & en re[con]noissance de ses services, il venoit d[e] créer Duc & Pair de France. On peut di[re] que la cérémonie se passa à Brusselles, avec autant de pompe & de magnificenc[e] qu'on pouvoit l'attendre. Après la presta[tion] du serment faite dans la principale E[glise], l'Archiduc donna aux Ambassadeur[s] de France un festin, où se trouvoit réun[i] tout ce que la délicatesse & le luxe des plu[s] puissans Rois peuvent imaginer de plus somp[tueux] & de plus exquis. Au plaisir de satis[faire] avec choix son gout & sa sensualité pa[r] la profusion des mets les plus rares, se joi[gnoit] la douceur ravissante d'entendre un mé[lodieux] concert des trompettes, timbales, fi[fres], & autres instrumens qui animent le cou[rage] des guerriers, & de cette pénétrante simphonie qui annonce le repos & la paix. Ensorte que dans cette superbe fête le palais & les oreilles avoient de quoi se rassasier, la main, les yeux, l'ouïe, jouïssoient en mê[me] tems de la facilité de prendre & gouter ce qu'il y a de plus savoureux, de plus ca[pable] de ravir tous les sens.

Festin solemnel. C'est une coutume des plus anciennes & gé-

;énéralement obfervée, de boire à la fanté 1598.
les Princes. Elle doit fon origine aux Grecs, qui toûjours dans leurs repas offroient un verre de vin à leurs Dieux. Ufage que l'adulaion a tranfmis à la perfonne des Rois, & qui 'eft confervé parmi les Chrétiens. L'Archiluc but le premier verre à la fanté de Sa Maefté Très Chrétienne, au bruit d'une falve le douze piéces de canon & de quatre cens coups de moufquets, adouci par les fanfares les trompettes, fifres, tambours, & autres nftrumens de mufique, qui furent accompagnez du carillon des cloches de la Ville. Le Duc de Biron but à fon tour à a fanté du Roi Catholique, avec le même ordre, le même apareil, le même retentiffement de l'artillerie & de la mufique. Ces éjouiffances durérent tout le jour, & furent erminées par des bals & des feux de joye endant la nuit. Enfuite les Ambaffadeurs artirent comblez de la fuperbe réception du Prince, & des riches préfens qu'il leur fit en ierreries & autres raretez, jufqu'à la valeur e quatre mille écus à chacun d'eux. Il n'y ut pas même de Gentilhomme de l'Ambasade, qui ne reçût des marques de fa libéraité. Ajoutons les préfens que Philippe leur t diftribuer en Efpagne, où à la vérité la érémonie fut affez longtems différée, par aport à la maladie du Roi moribond. Ce Monarque ne voulut pourtant pas fortir de la ie, fans avoir rempli cette obligation: la olemnité fe paffa d'une maniére convenable la trifte conjoncture où la Cour fe trouoit. En effet elle étoit à la veille de perre fon Souverain, qui expira le 13. de Sep-

1598. tembre, quatre jours après la ſignature & la publication de la paix.

Courier envoyé à Rome.

La veille de cette publication, Philippe donna ordre qu'on fît partir en poſte un des Gentilshommes de ſa Chambre, pour aller en toute diligence à Rome notifier cet heureux événement. Cette députation devoit précéder une Ambaſſade ſolemnelle, que ce Monarque avoit deſſein d'envoyer en cette Cour, & qui y parut dans la ſuite avec éclat. Le but de cette premiére démarche étoit, de marquer au Souverain-Pontife une grande impatience de lui témoigner l'obligation, qu'en ſon particulier la Couronne d'Eſpagne reconnoiſſoit lui avoir de la paix, qui avoit été conclue par ſon entremiſe. A cet effet il chargea le courier d'une lettre, qu'il voulut ſigner de ſa propre main, quoiqu'il fût preſque entiérement hors d'état de tenir la plume. Cette lettre étoit conçue en ces termes.

Lettre de Philippe au Pape.

TRE'S SAINT PE'RE.

„ Une œuvre auſſi ſainte, & qui procure „ un bien inénarrable à la Chrétienté, ne „ pouvoit avoir d'autre ſource, d'autre ba„ſe, d'autre fondement, que l'ardeur du „ zèle tendre & compatiſſant de Votre Sain„teté. La Providence divine a bien voulu „ ſe ſervir de ce moyen, pour répandre a„vec plus d'éclat ſes ſaintes bénédictions „ ſur une entrepriſe auſſi ſalutaire, & dont „ le ſuccès aſſure une gloire immortelle à „ Votre Béatitude. Il eſt dû ce ſuccès à „ votre profonde ſcience à manier les affai„res les plus délicates, & au choix que Vo-

„ tre

„ tre Sainteté a fait de négociateurs, dont 1598.
„ l'extrême prudence a si efficacement se-
„ condé ses intentions. C'est l'Illustrissime
„ Cardinal de Médicis, le très fidéle &
„ très zèlé Légat de Votre Sainteté, & mon
„ très cher cousin & ami : c'est le Pére Ca-
„ latagirone, très digne Général de l'Ordre
„ de St. François, non moins recomman-
„ dable en cette occasion par ses travaux.
„ Toute l'Europe doit son repos à leur ha-
„ bileté, elle leur donne toute la louange
„ qu'ils méritent, & en mon particulier je
„ dois leur en témoigner la reconnoissance
„ la plus étendue. Quelle qu'elle puisse
„ être, elle sera beaucoup au dessous de
„ l'obligation que je confesse pour moi &
„ au nom de mes Sujets avoir à Votre Sain-
„ teté, avec protestation de conserver pré-
„ cieusement le souvenir de si grands bien-
„ faits.

„ J'ai donc cru de mon devoir, après avoir rendu de très humbles actions de graces à Dieu de la bonté qu'il a daigné avoir, de faire naitre dans le cœur de Votre Sainteté la résolution d'embrasser un ouvrage si utile aux peuples, si néceſſaire au bien public. Après, dis-je, m'être prosterné devant la Majesté souveraine, je n'ai pas cru pouvoir différer plus longtems de remercier Votre Béatitude, même de la féliciter de la gloire qu'elle doit se promettre dans les siécles à venir, par le succès d'une affaire aussi importante. Il n'y a aucun doute, Très Saint Pére, que les services que Votre Sainteté a rendus au Monde Chrétien, que ses éminen-

1598. „ tes vertus, ne tranſmettent ſon nom à la
„ poſtérité la plus reculée, ce nom qui s'at-
„ tire le reſpect & la crainte des ennemis
„ mêmes du St. Siége Apoſtolique. Si le
„ gouvernement de Votre Sainteté doit être
„ marqué au coin de l'immortalité, à com-
„ bien plus forte raiſon doit-elle être cer-
„ taine de la reconnoiſſance, de la vénéra-
„ tion profonde de l'Europe entiére, que
„ ſon affection paternelle, ſuivie d'un ſuc-
„ cès auſſi avantageux, vient de délivrer
„ des miſéres affreuſes, qui tiroient le
„ ſang & la ſubſtance des peuples. Ce
„ trait ſeul de la vie de Votre Sainteté jet-
„ tera un éclat éblouiſſant ſur ſes glorieuſes
„ actions.

„ Enfin je reconnois que l'obligation, que
„ non ſeulement moi, mais encore tous mes
„ Sujets enſemble, avons à Votre Sainteté,
„ eſt ſi grande, que pour porter aux piez de
„ ſon Trône les preuves autentiques de ma
„ gratitude, il ne m'a pas été poſſible d'at-
„ tendre le départ de l'Ambaſſadeur, qu'au
„ premier jour je dois lui envoyer, pour
„ lui rendre de ma part l'obéiſſance filiale,
„ & les plus ſincéres actions de graces.
„ Impatient de remplir un devoir auſſi in-
„ diſpenſable, j'ai voulu que cette lettre
„ précédât mes proteſtations publiques. El-
„ le aſſurera Votre Sainteté, de ma part &
„ de celle de tous mes peuples, que nous
„ ſommes tous également diſpoſez à conſer-
„ ver toute notre vie la plus vive reconnois-
„ ſance de la tendreſſe, du zèle, de la bon-
„ té ſans bornes de Votre Sainteté. Péné-
„ tré de ces ſentimens, profondément in-

„ cliné

„ cliné devant Votre Sainteté, je lui baise „ les piez avec tout le respect, dont mon „ attachement pur & sans reserve est ca„ pable". 1598.

Non content de faire lui-même cette démarche auprès du Souverain-Pontife, Philippe ordonna au Prince son fils de remplir en son particulier ce devoir. Ce fut une occasion de recommander à son successeur présomptif, non seulement d'avoir une affection inaltérable pour la personne du Chef de l'Eglise Chrétienne, mais encore de se tenir inviolablement uni au Siége Apostolique en général. Le Prince obéit, & écrivit au Pape une lettre fort soumise. Pour marquer au Roi son Pére toute l'étendue de son respect, il lui porta sa lettre après l'avoir signée, afin qu'il la lût, & demeurât persuadé de son empressement à suivre ses ordres. Philippe fut extrêmement satisfait de la conduite de son fils, & après avoir lû sa lettre, il lui fit cette remontrance. „ Mon „ fils, *lui dit-il*, soyez assuré que les plus „ précieuses bénédictions de Dieu combleront votre vie & votre regne, & vous se„ ront réservées dans le Ciel, si vous respec„ tez son Vicaire sur Terre. Qui n'honore „ pas les Lieutenans & Ministres de son „ Souverain, ne peut être agréable à son „ Souverain. Par le même principe, tout „ Prince qui n'a pas une respectueuse sou„ mission au Vicaire de Dieu, ne verra ja„ mais tomber sur sa personne les bénédic„ tions célestes".

Conseils de ce Monarque à son fils.

Quelque éclatante que fût en cette rencontre l'attention de Sa Majesté Catholique pour

Démarche d'Henri à l'égard du Pape.

1598. pour le Souverain-Pontife, on peut dire que ce Monarque ne fit rien au dessus de la politesse & des honnêtetez du Roi Très-Chrétien. Il n'est pas possible de porter plus loin les témoignages qu'Henri donna en public de sa joye à l'occasion de cette paix, tout le monde en ressentit les effets, & le Pape sur-tout eut lieu d'être satisfait. Il fut agréablement flatté de voir ce grand Prince le reconnoitre l'auteur de la paix, comme en effet ce titre lui étoit légitimement dû. C'étoit ce qu'Henri confessoit & publioit hautement, & pour en convaincre Clément lui même, il écrivit de sa propre main à ce Pontife une lettre en François, & qui étoit exprimée en ces termes.

TRÈS SAINT PÈRE.

Lettre que ce Roi lui écrit.

„ Puisqu'il a plu à la Majesté divine de „ donner la paix, au grand avantage des „ Peuples Chrétiens, par l'entremise de Vo„ tre Sainteté, il est bien raisonnable, qu'a„ près avoir loué, comme j'ai fait du plus „ profond de mon cœur, la bonté infinie „ du grand Dieu dispensateur des biens & „ des maux, d'avoir voulu choisir Votre „ Sainteté pour son Vicaire en Terre, je „ ne différe pas davantage à rendre de très„ humbles actions de graces au digne Chef „ de son Eglise. A mes remerciemens très „ sincéres je joins, avec toute l'affection de „ mon ame, des félicitations de la gloire „ immortelle, dont cet événement si utile „ doit relever à jamais tant de glorieuses „ actions, qui distinguent si avantageuse„ ment le Pontificat de Votre Sainteté. El-

„ les

„ les sont en si grand nombre & d'un relief 1598.
„ si éclatant, qu'elles rendront la mémoire
„ de Votre Sainteté recommandable à la
„ postérité. De son vivant ses vertus per-
„ sonnelles, qu'elle porte à une perfection
„ que personne avant son regne n'a pu at-
„ teindre, & dont les siécles à venir ne
„ verront point d'exemple, forcent tous les
„ hommes de porter au plus haut point à
„ son égard la vénération, le respect, l'o-
„ béissance, & la plus tendre estime, com-
„ me l'expérience journaliére en fournit des
„ preuves évidentes.

„ Je supplie donc Votre Sainteté, dans
„ l'ardeur la plus vive de mon ame, de
„ souffrir que mon Ambassadeur Ordinaire
„ qui réside à Rome auprès de Votre Béati-
„ tude, s'acquitte en mon nom du devoir
„ que me dicte la reconnoissance. Ce ne
„ sera qu'en attendant que je puisse le rem-
„ plir d'une maniére plus publique & plus
„ solemnelle, comme j'espére le faire,
„ moyennant la grace de Dieu, lorsqu'il
„ sera permis, selon l'usage & par les
„ voyes ordinaires, de divulguer le Trai-
„ té de paix, qui vient d'être heureusement
„ conclu.

„ Il est incontestable, qu'après Dieu &
„ Votre Sainteté, ce succès doit être re-
„ connu l'ouvrage de la prudence & du zè-
„ le ardent de votre très fidéle Légat, mon
„ très cher cousin & ami, & aux travaux
„ de l'infatigable Pére Général de l'Ordre
„ de Saint François. En effet, fatigues,
„ soins, peines, rien ne leur a couté pour

1598. „ se conformer aux pieuses intentions de „ Votre Sainteté.

„ Très Saint Pére, ce que j'exprime dans „ cette lettre, destinée à remettre à Votre „ Sainteté les plus parfaites assurances de „ ma soumission & de mon respect ; ce „ détail, dis-je, est un témoignage con„ stant de l'obligation indispensable, où „ toute l'Europe se trouve de reconnoître „ avec éloge les talens & le mérite de Su„ jets, si dignes de l'estime & de la recon„ noissance du Public. En mon particulier, „ je confesse être plus pénétré que personne „ du service qu'ils viennent de rendre ; & „ sans parler du général des Chrétiens, les „ Puissances les plus engagées par leur in„ térêt à la plus parfaite gratitude, ne peu„ vent porter ce sentiment aussi loin que „ je fais. En même tems, dans la certitu„ de où je suis que tout ce que ces négo„ ciateurs ont terminé avec tant de gloire „ & de bonheur, n'a été fait qu'en consé„ quence des ordres exprès de Votre Sain„ teté, c'est à elle que j'en rens les plus vi„ ves actions de graces, que mon cœur est „ capable de me dicter. Je supplie Votre „ Sainteté de faire sentir à ces illustres pa„ cificateurs de l'Europe, par tous les „ moyens qu'elle a entre les mains, la part „ qu'elle prend à la joye publique. Ce sera „ un surcroit de satisfaction pour l'univers, „ & moi je verrai avec le plus sensible plai„ sir les graces & les récompenses, que Vo„ tre Sainteté daignera répandre sur ces res„ taurateurs de notre repos. Voila, Très

„ Saint

Saint Pére, ce que le Sieur de Ligni, 1598.
mon Ambassadeur résident en votre Cour,
a ordre de dire plus amplement de bouche à Votre Sainteté. Je la supplie d'avoir à tout ce qu'il lui dira une entiére croyance".

Pendant que la paix se traitoit à Vervins, les Etats-Généraux de Hollande avoient été convoquez à la Haye, lieu destiné à tenir leurs assemblées. On y devoit entendre le rapport des Ambassadeurs, qu'ils avoient envoyez au congrès, & résoudre ce qu'ils jugeroient de plus convenable à leurs intérêts, par rapport aux conjonctures. La conclusion du Traité les rendoit délicates, il y avoit lieu de craindre que l'Archiduc, débarrassé d'une guerre onéreuse & qui le tenoit en échec, ne réunît toutes ses forces contre les Provinces confédérées. Maitre d'une forte Armée, les Etats voyoient assez qu'ils n'avoient point le tems nécessaire, pour se mettre en état de résister aux efforts de leur ennemi. Dans cet embarras, ils prirent la résolution de se conduire au dehors d'une maniére à soutenir l'espérance d'un accommodement, sans se rallentir au sujet des préparatifs convenables à leur défense. Pour répandre cette idée dans le public, ils envoyérent des Ambassadeurs en France & en Angleterre, & défendirent à leurs troupes de faire aucunes hostilitez sur les pays dépendans du Gouvernement de l'Archiduc Cardinal. Ils ne se bornérent pas à ces apparences, ils prirent des mesures pour rendre leurs délibérations impénétrables, & ils exigérent de chaque membre du Conseil

Résolution des Etats-Généraux.

1598. un nouveau ferment de ne laiffer rien transpirer de ce qui fe traitoit dans leur affemblée.

Départ du Légat. Le Cardinal de Florence, content d'avoir exécuté, avec tant d'avantage pour la République Chrétienne, & à la fatisfaction commune des Princes intéreffez, ce que toute l'Europe attendoit de fon entremife ; c'eft à dire, après être parvenu à la conclufion de la paix, malgré des obftacles qui paroiffoient infurmontables, fongea à aller dans fa patrie recueillir le fruit de fes travaux, & prit fon audience de congé. Pendant tout fon féjour il avoit été traité avec une fplendeur royale, & à fon départ il reçut de Sa Majefté Très-Chrétienne des honneurs inufitez & de très riches préfens. Henri même, pour mettre le comble à l'eftime qu'il témoignoit à ce Miniftre du St. Siége, fit des gratifications à tous les Officiers de fa maifon. Ainfi ce Légat partit, & laiffa pour Nonce en France l'Abbé Bandino, en la place de Gonzague, & jufqu'à ce qu'il y fût pourvu par le Pape. Le Cardinal de Medicis arriva à Rome, où le Souverain-Pontife épuifa les careffes, pour lui marquer fa fatisfaction, toute la Cour s'empreffa à lui rendre vifite, & tous les témoignages de refpect & d'eftime, dus au Héros que l'Europe reconnoiffoit pour fon principal bienfacteur.

Exécution des articles de la paix. Le Duc de Savoye, après avoir comme les autres Princes ratifié la paix par fon ferment folemnel, fe mit en devoir d'en accomplir les conditions. Il remit les prifonniers de guerre en liberté, & reftitua la forte-

tereſſe de Berre. A l'égard du Marquiſat de Saluces, il étoit ſtipulé que le Pape prononceroit un jugement définitif, & ce différend fut dans la ſuite un ſujet de rupture. Sa Majeſté Catholique de ſa part fit, avec toute la promtitude poſſible, la reſtitution des places convenues: & le Roi de France fit délivrer tous les priſonniers, principalement les Eſpagnols détenus à Lion. En conſéquence de la même paix le Grand-Duc de Toſcane fit évacuer le Fort de Cataſtraccia, où il tenoit une garniſon de ſes troupes, & ſur le champ le Roi Catholique ordonna la démolition de cette fortereſſe. 1598.

Affreuſe miſére de l'Eſpagne.

Ce fut dans toute l'Europe une allegreſſe extraordinaire, à l'occaſion de la paix conclue entre les Couronnes de France & d'Eſpagne. Il n'y eut point de Prince, point de Peuple, qui ne témoignât à l'envi ſa joye d'un événement, où toutes les Nations Chrétiennes ſe trouvoient intéreſſées; on ne vit par-tout que réjouiſſances, que fêtes, que feux, & les autres divertiſſemens uſitez en pareille rencontre. A la vérité la France parut ſe diſtinguer, ou pour mieux dire tous les plaiſirs ſembloient n'être connus que dans ce Royaume, au moins par rapport à l'Eſpagne, que des circonſtances les plus affligeantes empêchoient de faire éclater, par des marques extérieures de triomphe, la part qu'elle devoit prendre au retour de ſa tranquillité. Cette Monarchie ſe trouvoit alors deſolée par les deux plus terribles fléaux, la peſte y ravageoit pluſieurs contrées, & la famine, qui cette année avoit fait périr quantité de

1598. personnes, y faisoit craindre une continuité des plus grands malheurs. La mort de Philippe, arrivée peu après dans le fort de ces tristes circonstances, mit le comble à la tristesse publique. Enfin on étoit d'ailleurs dans les plus vives allarmes : des vaisseaux Anglois, soutenus par le Comte de Cumberland, paroissoient dans les mers de ce Royaume, disposez en apparence à y porter le fer & le feu. Leur principal dessein étoit en effet d'attaquer la Flotte des Indes, dans l'espérance de lui enlever une partie de ses richesses. Il ne leur réussit pas, elle eut le bonheur de leur échaper, & après n'avoir eu dans sa route d'autre accident que d'essuyer quelques bourasques auprès des Iles Tercéres, elle arriva à Seville riche de plusieurs millions, ce qui consola beaucoup les intéressez Sujets de la Couronne d'Espagne.

Générosité du Duc de Savoye.

Si dans cette conjoncture de la paix les Potentats signalérent leur joye, il n'y en eut point qui portât plus haut que le Duc de Savoye la grandeur d'ame & la magnificence. Ce Prince fit sur-tout paroitre une générosité sans bornes, dans la splendeur des présens, qu'il distribua à tous ceux qui s'étoient distinguez à son service pendant la guerre. Les Colonels, Capitaines, & autres Officiers de ses troupes, se ressentirent de ses libéralitez, à proportion de leurs services : chacun reçut une gratification en diamans, chaines d'or, pierreries, ou autres effets de grand prix. Mais il n'y en eut point qui fût plus largement récompensé, que Don Alonzo d'I-

dia-

diaquez, Capitaine de la plus haute réputation, qui avoit rendu d'importans services, dans l'emploi qu'il exerçoit de Général de la Cavalerie de l'Etat de Milan. Son Altesse lui donna les Marquisats de St. Damien & de Paller : de plus ce Seigneur eut de la part du Roi Catholique le Comté della Biandrina, ensorte que peu furent aussi heureux que lui dans cette repartition de graces. 1598.

Voyage de l'Archiduc & de la Reine d'Espagne.

Je finis ce détail des affaires générales, pour reprendre celui du voyage de l'Archiduc, dont j'ai commencé ci-dessus à faire mention. Avant que d'arriver dans le Tirol, ce Prince reçut la nouvelle de la mort de Philippe II. Cet événement le détermina à précipiter son voyage, il prit d'abord le deuil, & partit sans délai dans la vue d'amener incessamment en Espagne la Princesse destinée à être la femme de Philippe III. successeur du Roi défunt, & de consommer son mariage pour se rendre au plutôt dans les Pays-Bas avec l'Infante son épouse. Clément VIII. se trouvoit alors à Ferrare, où il avoit pris la résolution de passer en personne, à dessein de prendre possession de ce Duché, qui, comme nous l'avons vu, étoit tombé au pouvoir du Siége Apostolique, de la maniére & par les raisons que j'ai rapportées. Cette circonstance présentoit à la Reine & à l'Archiduc l'occasion favorable, qu'ils désiroient avec ardeur, de voir leurs mariages célébrez par le Souverain-Pontife même. Ce qu'on remarque à ce sujet, est que Clément avoit au moins autant, pour

1598. ne pas dire beaucoup plus d'envie qu'eux; de ſolemniſer les épouſailles de Princes auſſi illuſtres, & il fit partir exprès un Nonce, qui ſe rendit à Trente, avec ordre de les inviter de ſa part à venir recevoir de ſa main la bénédiction nuptiale.

Réception magnifique de cette Princesſe par les Vénitiens.

De Trente, l'Archiduc, conducteur de la Reine d'Eſpagne, entra en Italie. Le Sénat de Veniſe, accoutumé à faire montre de ſa généroſité & de ſa magnificence dans des occaſions ſemblables, ne ſe démentit pas en cette rencontre. Il envoya au devant de la Souveraine de la plus puiſſante Monarchie de l'Europe, Paul Paruta & Vincent Gradenigo, accompagnez d'une ſuite de ſoixante Nobles, ſans compter pluſieurs Gentilshommes de Terre-ferme. Après avoir joint la Reine, ils ſuivirent ſon cortége, qu'ils firent eſcorter par un corps d'Infanterie & de Cavalerie. Par toute la route on n'entendoit que des ſalves d'artillerie & de mouſqueterie, & par-tout elle fut défrayée aux dépens de la République, l'eſpace de dix jours qu'elle reſta ſur ſes terres. Arrivée à Mantoue, elle congédia les Ambaſſadeurs Vénitiens, & Don François de Mendozza eut ordre d'aller en toute diligence de ſa part & de celle de l'Archiduc à Veniſe, y remercier le Sénat des honneurs qu'ils avoient reçus.

Son arrivée & ſa réception ſuperbe à Ferrare.

Sans s'arrêter à Mantoue, la Reine & l'Archiduc ſe rendirent à Ferrare. A un demi mille de cette capitale ces Princes trouvérent tout le Sacré Collége en corps, qui s'y étoit rendu par ordre du Souverain-Pontiſe,

tife, pour leur faire une réception digne 1598.
de leur rang. L'entrevue se fit dans une loge de bois, qu'on avoit élevée pour cette cérémonie, & qui étoit revêtue des plus riches tapisseries. Ce fut là que la Reine fut complimentée au nom du Pape & des Cardinaux, qui tous allérent la saluer & lui rendre leurs devoirs. Ensuite on se mit en marche, la Reine entre les deux plus anciens Cardinaux, qui furent Sforze & Montalte, & dans cet ordre cette Princesse fit son entrée publique à Ferrare, qui fut remarquable par un concours extraordinaire de peuple. Les Princes descendus au Palais, allérent tour à tour baiser les piez du Souverain-Pontife, la Reine la premiére, ensuite l'Archiduchesse Mére, & l'Archiduc Albert. Dans cette visite le cérémonial a mérité l'observation des Historiens, le Pape se baissa beaucoup à l'approche de la Reine, & il la fit asseoir dans un fauteuil garni de velours; aulieu qu'on ne présenta à l'Archiduchesse que trois coussins fort grands l'un dessus l'autre, & l'Archiduc fut placé sur un siége à dos, mais sans bras. L'audience finie, le Pape accompagna la Reine jusqu'à l'escalier.

Solemnité des épousailles.

On avoit fixé le Dimanche pour faire la cérémonie des épousailles. Ce jour venu, la Reine parut, non en habit de deuil comme peu convenable dans une solemnité de cette nature, mais avec les ornemens d'une nouvelle épouse. On ne pouvoit rien voir de plus riche, de plus majestueux, de plus superbe, & les pierreries seules que portoit cette Princesse, montoient à la valeur de

1598. plus d'un demi million de ducats. L'Eglise Cathédrale étoit parée avec une magnificence, qui répondoit à la pompe d'une telle action, relevée par le ministére d'un Souverain-Pontife, la naissance & le rang de personnages, qui ne voyoient personne au-dessus d'eux dans le monde. L'Archiduc fondé de procuration représenta le Roi futur époux de la Princesse sa sœur, & le Duc de Sessa Ambassadeur du même Monarque auprès du Pape tint la place de l'Infante Isabelle. Ainsi Clément fit, avec les formalitez ordinaires, la cérémonie des épousailles de ces Princes, qu'il régala avec une magnificence sans égale.

Ce Souverain-Pontife se distinguoit de maniére par la noblesse & la générosité de son cœur, que certainement il auroit épuisé tout ce que le luxe fait imaginer de plus éclatant, si la nouvelle de la mort de Philippe ne lui avoit pas prescrit des bornes. Malgré cette triste conjoncture, il porta le faste aussi haut qu'il crût devoir le faire, pour honnorer des Princes de cette considération. Malgré ces lugubres dehors d'une Cour qui portoit les marques de la mort d'un grand Roi, la cérémonie fut en elle-même des plus somptueuses, & pour lui donner autant d'éclat que cette triste circonstance pouvoit le permettre, il y eut défense de porter ce jour-là un habit de deuil.

Suite de son voyage jusqu'à son arrivée en Espagne.

Le Lundi suivant la Reine partit, après avoir reçu la visite du Pape dans son appartement. Elle fut accompagnée jusqu'au dehors des portes par tout le Sacré Collége, & par quatre Cardinaux jusqu'aux frontiéres

de

l'État Ecclésiastique. Ces Princes pour- 1598.
ivirent leur route jusqu'à Milan, où ils fu-
nt reçus avec une pompe extraordinaire.
s furent contraints de rester huit jours dans
ette Ville, par rapport aux pluyes conti-
uelles, (on étoit alors au 23. de Novem-
re) & aussi pour donner le tems à l'Armée
avale, qu'ils devoient joindre à Génes, de
e mettre en état de faire voile. Enfin ils
'embarquérent sur une Escadre de cinquan-
e galéres, escortées de plusieurs vaisseaux,
& après quelques jours d'une heureuse navi-
ation, ils prirent terre en Espagne.

Fin du XIX. Livre.



LA



LA VIE DE PHILIPPE II ROI D'ESPAGNE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE XX.

ARGUMENT DU LIVRE VINGTIEME.

Malheurs de Philippe II. Son penchant à la volupté. Sa sévérité pour lui-même. Ses amusemens dans sa vieillesse. Il se fait transporter à l'Escurial. Nomination qu'il fait d'un Archevêque de Toléde. Ulcéres pleins de vermine dont il est accablé. Comparé à Job. On lui coupe un doigt de la main. Ses frayeurs de la Justice divine. Exhortations de

de Philippe à son fils. Présens remarquables qu'il lui fait. Diamant qu'il donne à sa fille. Derniéres instructions qu'il remet au Prince Philippe. Fréquentes Communions du Roi Catholique. Sa résignation à la mort. Ses discours religieux. Protestation qu'il fait au Nonce. Il reçoit l'Extrême-Onction. Son discours à son fils. Ce Prince demande la clef d'or à de Mora. Son autorité du vivant de son pére. Pasquinade contre le Roi Philippe. Mort de ce Monarque. Ses funérailles. Son oraison funebre. Paroles de Clément VIII. Quelle a été la vie de Philippe. Prodiges arrivez à sa mort. Tranquillité de son esprit. Sa sépulture. Son épitaphe. Médailles en son honneur. Services faits par-tout à sa mémoire. Evénemens heureux de son regne. Malheurs. Dons particuliers de Philippe. Sa piété. Son humilité. Sa dévotion. Son zèle pour la Religion. Son grand zèle pour la Foi. Son amour pour la vérité. Sa fidélité dans ses promesses. Son éloignement de la superstition. Sa modestie. Sa gravité & sévérité. Sa valeur & son courage. Sa magnanimité. Sa modération. Sa prudence. Sa grande sagesse. Sa capacité. Sa justice. Son équité. Sa constance. Sa libéralité. Ses revenus. Ses défauts. Mélange de vertus & de vices. Exemple des Empiriques appliqué au gouvernement des Princes. Grande défiance de Philippe.

1598.

Malheurs de Philippe II.

NOus voici parvenus au dernier période de la vie & du regne de Philippe II., terme qui va finir l'Histoire de ce Monarque. Après avoir fait un détail si intéressant de ses actions

1598. tions & de son gouvernement, il ne me re te plus qu'à parler de sa maladie, & enf de sa mort. Ce grand Prince vint au mor de dans un tems remarquable, ce fut préc sément lorsque les armes des Espagnols ré pandoient les plus vives alarmes dans tout la Chrétienté, par la détention du Souve rain-Pontife Clément VII.; qu'ils retenoier prisonnier dans le Château St. Ange. Phi lippe mourut dans des circonstances bie différentes, au moment que l'Espagne é puisée par une longue guerre, venoit d recevoir la paix par l'entremise de Clémen VIII. A tout considérer, le régne de Phi lippe fut heureux par rapport aux affaires po litiques; cette félicité ne fut traversée qu par la révolution des Pays-Bas, qui malgr sa puissance l'occupa si longtems, & devin si onéreuse à ses peuples. Mais ce Monarque eut à essuyer les plus vifs chagrins pa rapport à ses femmes & à ses enfans, comme le Lecteur a pu le voir dans plusieur endroits de cette Histoire. De quatre Princesses que ce Monarque épousa, il n'eu qu'un successeur mâle, qui jusqu'à l'âge de huit ans avoit été si infirme, qu'on avoit toujours desespéré de sa vie. Suite funeste de l'impudicité de sa nourice, dont le sang corrompu avoit produit un ulcére mortel dans l'estomac du Prince enfant, qu'à quatorze mois les Médecins traitérent, comme on traitte les gens infectez du mal que Vespuce aporta de l'Amérique, & qu'en Italie on apelle communément le mal François.

Ou-

Outre tant de traverses accablantes, tant 1598.
chagrins domestiques, tant de peines
esprit, Philippe fut encore affligé en son Son penchant à la volupté.
tps des plus douloureuses maladies. Dans
jeunesse il ne sut point mettre de bornes
son penchant naturel pour les plaisirs de
mour, il s'abandonna à tous les excès tant
cherchez par un tempérament volup-
eux, & il suivit le torrent de ses desirs a-
c d'autant plus de licence, qu'il croyoit
cher ses débauches par un extérieur de
gesse & de retenue. L'âge mûr ne calma
int l'impétuosité fougueuse de la plus vio-
nte passion, mais l'expérience & la réfle-
on le mirent dans le gout d'un rafinement,
ui ne pouvoit se satisfaire que par ces éga-
mens d'imagination, dans lesquelles la dé-
catesse fait consister les charmes les plus
nsibles de la volupté. Il paya bien cher
et abandonnement sans reserve aux plaisirs
es sens, atténué de bonne heure les maux
s plus piquans & les plus douloureux l'as-
aillirent en foule. Une vieillesse accablée
e tant d'infirmitez, qu'il paroissoit mourir
ous les jours & n'avoir qu'un soufle de vie
ans un corps ruiné, lui présentoit comme
ans un tableau en détail toutes les misé-
es, toute la foiblesse de la nature. Il les
entoit assez vivement & assez souvent par
ui-même, sans qu'il fût besoin, comme on
aconte de Philippe de Macédoine, qu'un
Page vînt tous les jours lui dire, *Philippe, tu*
es homme, pour l'avertir de la condition mi-
sérable du genre humain, & de la derniére
fin commune à tous les hommes.

A cet égard Philippe n'imita pas les au- Sa févéri-
tres

1598. tres Princes, qui d'ordinaire suivent l'exem-
ple de David pour se souiller de crime
té pour lui-même. sans prendre le modéle de sa pénitenc
Notre Monarque se condamna à une v
extrêmement sévére, pour réparer le scan
dale de ses crimes dans ce monde, & en obt
nir la rémission dans l'autre. Pendant plu
de vingt ans il vécut comme un Religieux
Aux heures que l'expédition des affaires d
gouvernement lui laissoit de relâche, la lec
ture de l'Ecriture Sainte faisoit son divertis
sement, il nourrissoit son ame dans ces Li
vres divins, par le moyen desquels Dieu
coutume de parler aux hommes. Comme
il avoit presque entiérement oublié le Latin
s'il tomboit sur quelque passage qu'il n'en-
tendît pas bien, il s'en faisoit donner l'expli-
cation & le sens par son Chapelain.

Ses amusemens dans sa vieillesse. La vieillesse, toute caduque, toute décré-
pite qu'elle puisse être, ne peut se passer
d'amusement, lorsqu'on a reçu en naissant
l'inclination aux plaisirs. Philippe, né de
ce tempérament, prenoit toujours quel-
ques momens de récréation, & son passe-
tems le plus ordinaire étoit la chasse du re-
nard, où le plus souvent le Prince son fils
& l'Infante l'accompagnoient. Douze ans
avant sa mort il s'abstint de boire du vin,
quoiqu'il en eût toujours pris avec beau-
coup de modération. Par ce régime il é-
teignit de telle sorte sa chaleur naturelle,
que dans l'impossibilité de fondre l'humeur
acre & froide de la goute, il fallut lui don-
ner un libre cours par le moyen d'incisions,
qu'on lui fit aux jambes à diverses reprises.
Quelque douloureuses que fussent ces opé-
rations,

tions, il les soutenoit avec tant de cons- 1598.
ance, que les assistans pouvoient à peine
roire ce qu'ils voyoient, & au grand éton-
ement des Médecins, quelquefois il tenoit
ii-même la chandelle. Deux ans de suite
fut tourmenté sans relâche de la goute &
e la fiévre, qui le réduisirent à une foibles-
e si excessive, qu'il ne pouvoit plus se sou-
enir sur ses piez; malgré cet état de lan-
ueur qui ne lui permettoit pas de quitter
e lit, il ne cessa jamais de vaquer avec la
nême force d'esprit aux affaires du gouver-
ement.

Il se fait transporter à l'Escurial.

Au comble de ses desirs après avoir con-
lu la paix avec la France, & le dou-
le mariage de son fils avec la Princesse
Margherite d'Autriche, & de sa fille avec
'Archiduc Albert, ce Monarque voulut
e jour de la fête de St. Jean qu'on le trans-
ortât à l'Escurial. Accablé de maladies qu'il
entoit tous les jours le conduire à sa fin, il
ouhaitoit mourir dans ce Palais, qu'il avoit
ris tant de plaisir à rendre le plus superbe
âtiment du monde. Son Médecin ordi-
aire, nommé le Docteur Mercados, fit tous
es efforts pour le dissuader de ce dessein,
usqu'à l'assurer qu'il mourroit en chemin:
on ne put rien obtenir, il fallut exécuter
'ordre. On fabriqua pour cet effet une
chambre portative, où il y avoit un lit dans
equel le Monarque mourant étoit couché,
ayant encore un Valet de Chambre auprès
de lui. Douze hommes portoient ce bâti-
ment avec sa charge, & de tems en tems ils
étoient relayez par d'autres. Mais la marche
se faisoit si lentement que la traite n'étoit
par

1598. par jour que de quatre milles, ensorte qu'on en mit six à achever ce petit voyage.

Nomination qu'il fait d'un Archevêque de Toléde.

Il arriva enfin suivant ses desirs à l'Escurial, le 2. de Juillet jour de la Visitation. En entrant dans ce Palais si chéri, il s'écria: *Voici le lieu de mon repos, j'y habiterai, parce que je l'ai choisi pour ma demeure.* Peu de tems après, les douleurs de la goute & la fiévre augmentérent avec une telle violence, que sentant sa mort prochaine, il n'eut d'autre attention que celle de penser au salut de son ame. Il se confessa pour la derniére fois, & après avoir pris les derniers Sacremens, selon l'usage de l'Eglise Romaine, il donna ordre précis que Don Garcias de Loyosa fût consacré solemnellement Archevêque de Toléde, par le Nonce du Souverain-Pontife. Ce Prélat avoit obtenu ce riche bénéfice, au moyen de la renonciation de l'Archiduc Albert, qui s'étoit réservé une pension de trente mille écus.

Ulcéres pleins de vermine dont il est accablé.

Vers ce tems on aperçut un ulcere à la jambe droite de Philippe, & peu après quatre autres se manifestérent sur la poitrine. Ces accidens jettérent les Médecins ordinaires dans la derniére consternation, & pour agir avec plus de sureté, ils envoyérent en toute diligence à Madrid, pour faire venir deux autres Médecins fameux, qu'on nommoit Olias & Vergaia. Ces Docteurs furent d'avis qu'on appliquât quelques emplâtres sur les nouvelles apostumes, afin de les faire venir à supuration. Le reméde fit un promt effet, dès le lendemain les playes s'ouvrirent, & il en sortit en abondance une matiére si corrompue, si putréfiée, qu'elle étoit pleine de

e poux, que la pourriture avoit engendrez. 1598.
hilippe voulut les voir, & à cette vue le-
ant les yeux au Ciel il dit, *Seigneur, je vous*
ens graces de la bonté qu'il vous a plu avoir
our votre serviteur, de le rendre semblable
u saint homme Job, dans ses souffrances &
s afflictions corporelles. Votre saint Nom soit
éni. S'il est permis de dire ma pensée, je
rois que Philippe eut à souffrir des douleurs
lus insuportables que Job, parce qu'on ne
ait pas si les playes de l'homme de l'Ancien
'estament rendoient de la vermine, comme
elles du Monarque Catholique : ou du moins,
Job fut tourmenté de la même maladie pé-
iculaire, on ignore si les poux se produi-
oient en aussi grande quantité.

Quoi qu'il en soit, Philippe devint si foi- Comparé
le, qu'il falloit que quatre personnes le le- à Job.
assent dans ses draps, pour refaire & net-
oyer son lit qui se remplissoit à tout mo-
nent de poux, ensorte qu'on étoit contraint
e le changer souvent. Mendozza écrit à
e sujet, que Dieu ayant comblé Philippe
'une si vaste étendue d'Etats, de richesses
prodigieuses, comme on lit que Dieu avoit
ait à l'égard de Job, avoit encore voulu
ire mieux ressembler le Monarque Chré-
ien au Héros du Judaïsme, en le rendant
n modéle de patience dans la nouvelle
oi, par les maladies les plus infectes &
es plus douloureuses. Le même Historien
joute à cette réflexion, que comme Philip-
e avoit fait éclater en sa personne aux yeux
e tous les Princes de la Terre, un abrégé de
outes les vertus néceffaires à un Souverain,
e même la Grace l'avoit épuré dans le feu

1598. des miséres de la nature humaine, pour le mettre en état de paroitre juste auprès du Juge suprême. Les Protestans ne font pas un jugement aussi favorable à la mémoire de ce Monarque. Ils disent qu'il ne méritoit pas de mourir d'une mort ordinaire, qu'il falloit que la vangeance de Dieu éclatât sur un Prince, qui avoit persécuté avec tant de fureur les Chrétiens Réformez. A ces pronostics ils ajoutoient quantité d'autres traits, beaucoup plus mordans & plus satiriques. Mais n'en déplaise à ces Ecrivains, je crois qu'ils ont eu tort de hazarder de semblables conjectures, pour ou contre la réputation de ce Monarque. Ils devoient savoir les uns & les autres, que les jugemens de Dieu sont impénétrables à toute la sagacité des hommes, & que c'est une témérité criminelle de vouloir pénétrer les motifs des opérations de la Providence divine, sur-tout d'en établir les conséquences & les vues, selon sa passion & ses préjugez.

On lui coupe un doigt de la main.

Sans donner dans ces décisions caustiques, je poursuivrai le détail de la terrible maladie de Philippe. Il fut contraint de se tenir pendant cinquante trois jours continuellement couché sur le dos : situation aussi douloureuse que gênante, qu'il soutint avec tant de patience & de fermeté, que tous ceux qui étoient autour de lui en auguroient sa guérison. Huit jours avant sa mort on lui coupa le gros doigt de la main gauche, pour empêcher le progrès de la cangréne. Par ces douleurs ce Monarque payoit avec usure les plaisirs, dont il s'étoit rassasié dans le cours d'une longue vie, & la nature parut vouloir

se

ſe payer du nombre d'années, qu'elle avoit ajouté à l'âge ordinaire des hommes. La Mort ne voulut point le moiſſonner brusquement avec ſa faulx, elle lui fit longtems ſentir ſes aproches par ces épreuves mortifiantes, pour lui apprendre que les plus grands Princes de la Terre eſſuyent des événemens qui les rendent plus miſérables, plus couverts d'opprobres, que les hommes les plus abjects. Elle voulut, cette Mort impitoyable, attaquer ce Monarque ſi puiſſant avec une Armée innombrable de poux, & cet illuſtre objet de ſa fureur ſe vit tout à la fois le champ de bataille, le combattant, & la victime de ſon ennemie. 1598.

Ses frayeurs de la Juſtice divine.

On doit dire à ſa louange que les maux qu'il ſouffroit, lui donnérent moins d'impatience de finir une vie ſi triſte, qu'ils ne le remplirent de l'aſpect effrayant d'une vie à venir. Il avoit perpétuellement devant les yeux, ou plutôt ſon cœur, pénétré des plus vifs ſentimens de la Religion, rapelloit ſans ceſſe à ſon eſprit la profondeur des abimes de la ſévére juſtice de Dieu. A tout moment il réfléchiſſoit ſur le compte qu'il devoit rendre au tribunal de ce Juge équitable; d'un ſi long gouvernement, de tant d'actions d'eſpéce différente, de tant de peuples ſacrifiez à ſon ambition, de tant de ſang répandu pour aſſouvir ſa cupidité, pour aſſurer ſes intérêts politiques. A cette vue effrayante, il ſouhaitoit que ſa naiſſance l'eût mis, non ſur le Trône d'Eſpagne, mais dans la condition du plus pauvre habitant de la Terre. Ou plutôt il auroit voulu être mort dans ſa jeuneſſe, rempli de cette vérité qui

 nous

1598. nous apprend que c'eſt la preuve la plus certaine de prédilection, quand Dieu appelle à lui de bonne heure les hommes, particuliérement les Princes, pour les délivrer des miſéres, des traverſes, des écueils de la vie préſente. Les bons Princes goutent dès ce monde la ſatisfaction de regner heureuſement, & vont après leur mort jouir dans le Ciel d'une félicité éternelle. Les mauvais Princes, continuellement inquiétez par les remords de leur conſcience, paſſent une vie ſans ceſſe agitée des plus ſérieuſes allarmes, & ſont effrayez à l'aſpect des peines ſans fin, qu'ils ont lieu de craindre dans l'autre monde. On peut les comparer à des gens, qui, longtems battus par la tempête toujours au moment de périr, abordent enfin à quelque terre, où ils tombent entre les mains d'habitans cruels & féroces qui dévorent les hommes.

Exhortations de Philippe à ſon fils.

La veille du jour de ſa mort ſur le ſoir il fit appeller le Prince ſon fils, & lui dit qu'il ne ſe ſentoit plus ni la force ni le jugement convenables, pour lui repréſenter les maximes propres à le rendre digne du gouvernement de tant d'Etats, dont il alloit lui laiſſer l'héritage. Il ajouta que, pour ſuppléer au devoir que ſa foibleſſe ne lui permettoit pas de remplir, il vouloit qu'en ſa préſence, preſque dans ce dernier inſtant de ſa vie, & pour ſon dernier adieu & une derniére marque de ſa tendreſſe paternelle, il écoutât les derniéres paroles du plus ſaint, du plus grand, du plus juſte des Monarques. Enſuite il commanda à ſon Confeſſeur de lire les inſtructions, que St. Louis donna en mourant au Prin-

Prince Philippe ſon fils & ſon ſucceſſeur. 1598.

Après cette lecture, au lieu que les anciens avoient coutume, au moment fatal d'une ſéparation éternelle, de donner à leurs plus chers amis les bagues les plus précieuſes dont ils ornoient d'ordinaire leurs doigts; Philippe ſe fit apporter un crucifix & une diſcipline. Il les préſenta à ſon fils, en lui diſant que c'étoient là les anneaux, les gages les plus riches de l'amour, qu'il avoit deſſein à ſon dernier ſoupir de témoigner au Prince ſon fils. Que l'Empereur ſon pére étoit mort un crucifix à la main, qu'il eſpéroit auſſi mourir avec ce reſpectable ſymbole des ſouffrances du Fils de Dieu, & qu'il prioit le Tout-puiſſant de faire la grace à ſon fils & héritier de mourir muni de ce type du ſalut des hommes, pour faire connoitre que pendant ſa vie il avoit toujours eu profondément gravé dans ſon cœur, le triomphe incompréhenſible de la rédemption du genre humain. Qu'avec cette même diſcipline qu'il lui remettoit, Charlequint ſon pére & lui-même qui lui parloit avoient ſouvent matté leur corps, & que lui ſon fils qui l'écoutoit ne devoit point avoir honte de mêler ſon ſang à celui de ſon ayeul & de l'auteur de ſa naiſſance.

Préſens remarquables qu'il lui fait.

Enſuite il commanda à Don Jean Ruis de Velaſco, ſon Grand-Chambellan, d'aller prendre & de lui apporter une petite caſſette. Il la fit ouvrir, & en tira un diamant d'un très grand prix, qu'il donna à l'Infante en préſence du Prince ſon frére. „ Ce diamant, *dit-il à cette Princeſſe*, vous appar„ tient en propre, parce qu'il appartient à la

Diamant qu'il donne à ſa fille.

1598. „ Reine votre mére; conservez-le en mé-
„ moire de celle qui vous a donné le jour". En effet c'étoit le plus beau diamant qu'on pût voir dans le monde, estimé de la valeur de quatre-vingt mille écus. Le Monarque mourant recommanda avec la derniére chaleur sa fille bien aimée à la tendresse du futur Roi son frére. A l'égard des enfans de Catherine Duchesse de Savoye sa fille, il n'en fit aucune mention, ni de bouche, ni dans son testament. Tout ce que cette grande Princesse eut de son pére, fut un tableau de Notre-Dame de Lorette, qu'il lui envoya dans sa derniére maladie, & qu'elle reçut peu de tems avant que de mourir. Voila toute la part que les petits-fils de Philippe eurent dans la riche succession de ce Monarque.

Derniéres instructions qu'il remet au Prince Philippe.

Dans la même cassette étoit un long mémoire, écrit de sa propre main. Il le remit à son fils, en lui disant que par le contenu de ce papier il pourroit connoitre toute l'étendue de sa tendresse, de l'amour paternel qu'il avoit eu pour lui jusqu'au tombeau. Il lui recommanda, de la maniére la plus vive, de faire son profit de tout ce que renfermoit le fruit d'une longue expérience, puisqu'il lui laissoit l'exacte théorie des maximes, nécessaires pour bien gouverner sa Monarchie, ou plutôt chacun de ses différens Etats en particulier. L'estime que les profonds politiques ont faite de ces instructions, où l'on trouve tout ce que la morale & les mystéres du gouvernement ont de plus relevé, m'engage à les raporter ici.

MON

1598.

MON FILS,

„ Depuis nombre d'années j'ai donné la tor-
„ ture à mon esprit, pour imaginer les moyens
„ les plus propres à pouvoir vous laisser tous
„ mes domaines dans une profonde paix.
„ Ni mon regne remarquable par sa lon-
„ gueur, ni mes travaux continuels, ni
„ mes veilles non interrompues, ni les res-
„ sources que mes lumiéres pouvoient me
„ fournir, ni la situation des affaires des
„ Princes qui me sont liez d'intérêt & d'a-
„ mitié, rien n'a pu m'aider à remplir ce
„ grand projet. Je confesse avoir dépensé
„ une infinité de millions de ducats, dont
„ pendant trente ans il ne m'a pas été possi-
„ ble de recueillir d'autre fruit, que la mor-
„ tification soutenue de voir échouer mes
„ desseins, & la peine d'avoir sans cesse à
„ réparer met pertes. Ces chagrins ont été
„ adoucis, il est vrai, par le plaisir inexpri-
„ mable que m'a donné l'acquisition, en si
„ peu de tems, avec si peu de dépense, &
„ sans effusion de sang, d'un Royaume aussi
„ considérable à tous égards que celui de
„ Portugal. Mais en revanche je ne saurois
„ me souvenir, sans confusion, sans être pé-
„ nétré de honte & de dépit, que j'aye
„ manqué la conquête du Royaume de Fran-
„ ce, malgré toute ma puissance, malgré
„ plus de cent millions de ducats sacrifiez à
„ à cette entreprise. Efforts qui n'ont a-
„ bouti qu'à la ruïne de mes Sujets, qu'à
„ des pertes irréparables, enfin qu'à la dure
„ néceffité d'avoir recours aux supplica-

1598. » tions, pour obtenir une paix desavanta-
» geuse de cette même Couronne, que mes
» idées ambitieuses s'étoient flattées de join-
» dre à mon empire.

» Plût à Dieu que j'eusse suivi les con-
» seils de l'Empereur mon pére, de triom-
» phante mémoire ! Ou du moins que ne
» me suis-je tenu ferme dans mes propres
» résolutions ! Mes disgraces me seroient
» beaucoup plus supportables, & je verrois
» la mort avec d'autant plus de tranquillité,
» que je vous laisserois un héritage plus flo-
» rissant. Quoi qu'il en soit, voici ce que
» je vous remets, c'est une espéce de suc-
» cession que je laisse à votre esprit pour
» l'occuper, après vous avoir transmis tant
» de Royaumes, tant de peuples, qui doi-
» vent faire votre grandeur temporelle, &
» vous attirer le respect des hommes. Dans
» cet écrit vous pourrez voir, comme dans
» le miroir le plus transparent, les maximes
» & la conduite que vous devrez tenir après
» ma mort, pour gouverner heureusement
» & avec gloire une Monarchie si vaste, un
» nombre si prodigieux de Sujets. Pour
» bien faire votre profit de cette lecture, il
» vous conviendra de tenir toujours les yeux
» sur ce qui se passe dans les autres Etats,
» afin de vous prévaloir des conjonctures.
» Mais que cette attention ne vous fasse
» pas oublier le soin que vous vous devez à
» vous-même, de veiller sans cesse sur les
» actions des Ministres, revétus de votre
» autorité dans toutes les Provinces de vo-
» tre domination.

» J'envisage deux moyens commodes &

» faci-

„ faciles, par lesquels vous pourrez sans peine maintenir l'ordre & l'abondance dans vos Royaumes d'Espagne. L'un est le bon gouvernement, l'autre toute l'attention imaginable à rendre la navigation des Indes florissante. A l'égard du premier, le mystére consiste à vous assurer de l'affection de la Noblesse, ou des Ecclésiastiques si vous le jugez plus convenable. Si vous choisissez ce dernier parti, il faut tenir les Grands dans l'abaissement, comme je l'ai pratiqué. Si au contraire vous jugez à propos d'attacher votre confiance au corps de la Noblesse, diminuez les revenus des gens d'Eglise. Il est dangereux de partager votre pouvoir entre ces deux corps, les uns & les autres épuiseront à l'envi vos finances, leur jalousie mettra tous vos Royaumes dans le trouble & la confusion. Toujours divisez, ils vous réduiront à l'impossibilité de prendre des résolutions fixes, & faute d'entretenir l'équilibre, vous serez à la fin contraint de dépendre de l'un & l'autre partis. Si vous vous déterminez à donner la préférence à votre Noblesse, il devient indispensable de vous concilier l'attachement des Provinces des Pays-Bas, parce que les Nobles y entretiennent d'étroites correspondances avec la France, l'Angleterre, & quelques autres Puissances d'Allemagne. 1598.

„ L'Italie, la Pologne, la Suéde, le Dannemark, & l'Ecosse, ne pourront pas vous être d'une grande utilité, encore moins vous fournir les secours nécessaires à l'exécution de vos desseins. Le

1598. „ Roi d'Ecosse est pauvre. Celui de Dannemarc n'a de revenus, que les subsides „ qu'il reçoit des Cours étrangéres. Le „ Royaume de Suéde est toujours agité de „ troubles domestiques, & ce qui mérite la „ plus sérieuse considération, son trop grand „ éloignement ne permet pas d'en rien espérer. On peut encore moins attendre „ du Roi de Pologne, parce que les Polonois sont maitres de leur Souverain. „ Quelque riche que soit l'Italie, quelque „ ressource que cette partie de l'Europe „ puisse se faire, dans le grand nombre de „ ses habitans & l'abondance de son or, „ elle se trouve trop éloignée des Etats cidessus, pour que l'Espagne puisse compter & sur ces forces & sur son alliance. „ D'ailleurs les Princes y ont des intérêts „ trop différens, des maximes trop contraires, pour se réunir sous un même „ point de vue.

„ Toute votre politique doit donc se „ borner à vous rendre maître dans les „ Pays-Bas. Ces Provinces, extrêmement „ peuplées, entretiennent un grand nombre „ de vaisseaux de guerre, ont quantité de „ magazins bien fournis. Les peuples y sont „ fort laborieux, d'une vigilance, d'une habileté sans égale à étendre leur commerce, d'un courage à toute épreuve dans „ l'exécution de leurs entreprises, d'une patience héroïque dans les fatigues & les „ dangers. Il est vrai que j'ai transporté la „ Souveraineté de ces domaines à votre sœur „ Isabelle-Claire-Eugénie. Mais j'ai eu soin „ d'embarrasser cette cession de tant de

„ con-

„ conditions, de tant de reserves, qu'il vous 1598.
„ sera facile de vous en relever avec appa-
„ rence de droit, & c'est à quoi j'ai eu é-
„ gard, dans cette multitude d'articles, de
„ charges, & de clauses. Sur-tout dans cette
„ même vue de ne donner aucune atteinte
„ à vos intérêts, j'ai eu une singuliére atten-
„ tion à vous assurer la tutele de tous les
„ enfans de ces nouveaux Princes, & à les
„ mettre hors d'état de faire aucun change-
„ ment sur le fait de la Religion Catholi-
„ que. Voilà les deux points principaux,
„ sur lesquels roule la conservation de votre
„ empire dans ces Provinces. Si jamais on
„ les viole, vous êtes pour toujours déchu
„ de l'espérance d'y rentrer. D'ailleurs les
„ autres Potentats feront ouvertement tous
„ leurs efforts, pour inspirer à ces peuples
„ les mouvemens convenables à leurs des-
„ seins, pour les réduire même dans leur
„ dépendance : si cela arrive, ces Provin-
„ ces sont perdues sans ressource pour votre
„ Couronne.

„ Si vous êtes résolu de vous servir des
„ Ecclésiastiques, si vous réservez à cet Or-
„ dre la souveraine puissance dans les Pro-
„ vinces de votre empire, & la conduite
„ des affaires au dehors, songez que cette
„ préférence vous attirera une foule d'enne-
„ mis. Je vous avertis de cet inconvénient,
„ que je ne connois que trop par ma pro-
„ pre expérience. Quelque parti que vous
„ preniez, faites-vous une maxime d'Etat
„ d'entretenir une étroite correspondance
„ avec les Souverains-Pontifes : accordez-
„ leur beaucoup plus qu'ils ne vous deman-

1598. „ deront. Il semble qu'ils ne sont en place „ que pour exiger les graces les plus étendues : le moyen de captiver leur bienveillance, est de ne leur rien refuser : faites „ leur sentir votre déférence par un promt „ acquiescement à leurs desirs. Assurez-vous „ du Sacré Collége par les ressorts qui pourront le convaincre de votre amitié : les „ Cardinaux sont les Premiers Ministres du „ Pape ; il faut tout mettre en usage, pour „ vous rendre maitre dans les Conclaves. „ Conciliez-vous l'attachement des Evêques d'Allemagne, mais ayez une grande „ attention à faire ensorte qu'ils ne reçoivent pas leurs pensions des mains de l'Empereur : il faut les forcer de reconnoitre „ qu'ils ne sont redevables qu'à vous seul de „ ces bienfaits. Alors vous pourrez être sûr „ qu'ils vous serviront avec d'autant plus „ d'empressement & de zèle, qu'ils se feront un point d'honneur de vous marquer „ leur gratitude des biens, qu'ils sentiront „ ne tenir que de votre libéralité. Vous les „ verrez aussi ardens à se dévouer à votre „ service, à soutenir vos intérêts avec autant de joye, qu'ils en ont à recevoir vos „ présens.

„ Ne vous abandonnez pas à des gens „ d'une condition médiocre, la faveur de „ leurs semblables ne peut qu'animer la jalousie de vos autres Sujets, c'est à dire de „ la Noblesse & du peuple. De là des divisions funestes au milieu de la Cour, des „ intrigues, des complots. A dire le vrai, „ l'orgueil des favoris de cette espéce devient d'ordinaire insupportable, enivrez

„ des

„ des richesses & du pouvoir dont ils se 1598.
„ voyent possesseurs, ils abusent avec hauteur de l'aveugle condescendance de leur maitre. Ils ne cessent de demander tout ce qui irrite leur avidité; il faut les satisfaire si l'on ne veut essuyer leur dépit, leur mauvaise humeur; ils poursuivent leurs prétentions avec opiniâtreté, même avec tant d'insolence, qu'ils semblent partager la dignité souveraine. Pour éviter ce mal, n'élevez aux premiers emplois que des personnes de la plus haute naissance, de tems en tems gratifiez-les des dignitez de l'Eglise. Il n'y a nulle ressource avec les gens du commun; si vous leur donnez votre confiance, la jalousie, la haine de tous vos Sujets se réveilleront contre ces indignes Ministres, qui épuiseront vos finances peut-être avec peu de fruit. Ne confiez jamais vos affaires & votre autorité à qui que ce soit d'une naissance commune. Tenez pour suspects les espions Anglois. Déchargez-vous des pensions de la France; employez une partie des Grands du Royaume de Naples, d'Allemagne, & des Pays-Bas, pour leur imposer plus particuliérement l'obligation de vous être toujours fideles.

„ A l'égard de la navigation des Indes orientales & occidentales, qui fait la principale puissance des Rois d'Espagne, & & qui leur fournit les moyens de tenir en bride les Princes d'Italie, je n'ai autre chose à vous dire, sinon qu'il vous convient d'entretenir sur mer des forces qui

1598. » vous y aſſurent un empire dominant, &
» de vous rendre formidable ſur terre par
» les reſſorts d'une politique rafinée, & ſou-
» tenue de l'induſtrie & du travail de vos
» Sujets. La France & l'Angleterre ne peu-
» vent pas ſe tenir reſſerrées dans leurs li-
» mites, leur puiſſance eſt trop grande.
» Ces Couronnes ont une marine trop flo-
» riſſante, d'habiles gens de mer en trop
» grande quantité, l'Océan eſt d'une éten-
» due immenſe, leurs négocians ſont trop
» riches, leurs ſoldats avides d'argent, leurs
» Sujets affectionnez à leur patrie & à leurs
» Princes. Sur ces conſidérations impor-
» tantes, je n'aurois jamais ſongé à aliéner
» les Pays-Bas, ſi je n'avois connu par une
» longue expérience que les eſprits des hom-
» mes ne ſont pas moins ſujets aux révolu-
» tions que les tems. En attendant quelque
» changement favorable, il faut que vous
» vous en teniez à deux points de vue. De
» changer ſouvent les Gouverneurs de vos
» Etats des Indes occidentales, de mettre
» ceux que vous rappellerez à la tête de vo-
» tre Conſeil des Indes orientales. Par ces
» manœuvres, autant que je ſuis capable
» d'en juger, vous vous mettrez à couvert
» de toute tromperie, les uns & les autres
» par émulation d'acquérir de l'honneur &
» du crédit auprès de vous, ſe feront un
» mérite de vous manifeſter avec la plus
» exacte préciſion l'étendue véritable de vo-
» tre profit.

» Si vous apprenez que les Anglois ſe
» diſpoſent à vous enlever le profit du com-
» merce de ces parties du monde, comme

» cette

cette Nation a beaucoup de vaiſſeaux & d'Officiers d'expérience, (je ne parle pas des François, qui ſur ce point ne me paroiſſent d'aucune conſidération) fortifiez-vous auſſitôt de l'alliance & du ſecours des Pays-Bas. En ce cas ménagez mieux que je n'ai fait les hérétiques de ces Provinces, engagez les dans vos intérêts. Accordez leur la liberté de vendre leurs marchandiſes en Eſpagne & dans vos Etats d'Italie, à condition de payer tous les droits qui vous ſont dus. Qu'ils ſoient aſſurez de votre part des paſſeports néceſſaires pour aller aux Indes orientales & occidentales, donnez leur toutes les ſuretez convenables à cet égard. Mais ſurtout ayez attention d'exiger de ces commerçans le ferment accoutumé de venir au retour décharger leurs effets dans les ports d'Eſpagne, ſous peine de punition corporelle contre les contrevenans. Je crois qu'ils ne refuſeront pas ce parti, & par ce moyen les richeſſes des Indes & de l'Eſpagne ſeront inſéparablement unies avec le négoce des Pays-Bas. Voilà le moyen de contraindre la France & l'Angleterre de ſe renfermer dans le trafic intérieur de leur pays. 1598.

„ Mon fils, je vous propoſerois bien „ d'autres régles de conduite, pour parvenir „ à la conquête d'autres Royaumes. Je les „ obmettrai ici: toutes les idées qui me ſont „ venues ſur ce fait particulier, tous les „ conſeils que j'ai cru devoir vous donner „ en conſéquence, ſont renfermez dans „ mon cabinet. Vous y trouverez encore

„ divers

1598. „ divers Mémoires, que quelques-uns d
„ mes Miniſtres m'ont fournis, & que j'
„ pris la peine de parcourir avec toute l'e
„ actitude dont je ſuis capable. Auſſitô
„ que j'aurai les yeux fermez, Don Chriſto
„ fe de Mora vous remettra la clé de mo
„ cabinet : c'eſt un Sujet fidele, & don
„ j'ai éprouvé l'attachement. Ayez ſoin d
„ ne point laiſſer ſortir de vos mains ces ins
„ tructions, tâchez même de les graver dan
„ votre cœur, de les avoir toujours préſen
„ tes. Sans cela, je perdrai mes peines d'a
„ voir rédigé ces maximes, & il ne vou
„ ſervira de rien d'en être poſſeſſeur, ſi
„ vous les tenez enſevelies dans le fond
„ d'une caſſette. Ces jours paſſez j'ai fait
„ bruler en ma préſence quantité d'écrits;
„ mais je demeure convaincu qu'avant cet
„ ordre quelques perſonnes en auront tiré
„ des copies; ne négligez rien pour les dé-
„ couvrir, & connoitre par quelles voyes
„ ces piéces ont été enlevées.

„ J'ajoute à tout ce que je viens de dire,
„ qu'il convient à vos intérêts de recevoir
„ Antoine Perez en grace. Si cet accom-
„ modement peut ſe faire, il faudra aſſigner
„ ſa réſidence dans vos Etats d'Italie, ou du
„ moins il faudra lui impoſer la condition
„ de ne s'engager au ſervice d'aucun Souve-
„ rain. Mais ſur toute choſe il ne convient
„ pas de permettre, pour quelque cauſe que
„ ce puiſſe être, qu'il revienne en Eſpagne,
„ ou qu'il demeure dans les Pays-Bas. Des
„ génies du caractére de Perez, auſſi aigris
„ que l'eſt ce Miniſtre après ce qui s'eſt paſ-
„ ſé, ſont à craindre dans le centre de la
„ Mo-

„ Monarchie où ils ont essuyé leurs disgra- 1598.
„ ces, il est de la prudence de ne les y
„ souffrir tout au plus que dans les Provin-
„ ces les plus éloignées.

„ Au sujet de votre mariage, j'ai mis par
„ écrit tous les Mémoires, toutes les ins-
„ tructions convenables à cet égard, je les
„ ai divisées en différens points. Ces pa-
„ piers seront consignez ponctuellement au
„ Sécretaire A. de Loo, entre les mains
„ duquel j'ai donné ordre qu'ils restassent
„ jusqu'à certain tems que j'ai cru à propos
„ de déterminer. Mais outre ces écrits qui
„ concernent votre mariage, & qui renfer-
„ ment diverses autres dispositions essentiel-
„ les, vous ferez bien de lire souvent ces
„ présentes réflexions. Plusieurs motifs exi-
„ gent de vous ce devoir, mais principale-
„ ment parce que vous donnerez par là un
„ témoignage éclatant de votre reconnois-
„ sance filiale des soins tendres de votre pé-
„ re, pour votre gloire & la sureté de vos
„ intérêts. Vous devez à ma mémoire cet-
„ te marque de respect, d'autant plus que
„ j'ai tiré ces conseils de mon propre fond,
„ je les ai écrits de ma propre main, sans
„ m'être servi des lumiéres de personne.

„ Ayez continuellement les yeux sur la
„ conduite des Ministres qui vous appro-
„ chent. A l'égard des lettres écrites en
„ chifre, il est expédient que la clé reste
„ entre vos mains, & que vous preniez
„ seul la peine d'en faire la lecture. Ne
„ chagrinez pas vos Sécretaires, sans en a-
„ voir les sujets les plus graves, & d'une
„ conséquence qui ne permette pas de dissi-

„ muler

1598. „ muler leurs fautes. Donnez leur toujours „ de l'occupation, ſoit grande ou petite. „ Pour éprouver leur fidélité, ſervez vous „ plutôt du miniſtére de vos ennemis que „ de vos amis, quand même il s'agiroit de „ propoſer votre ſecret à quelqu'un des vô- „ tres. Pour ce qui concerne les héréti- „ ques, j'en ai parlé ſuffiſamment ; je me „ borne dans cet article à vous dire que, „ dans la vue de les détruire, j'ai dépenſé cin- „ quante millions de ducats ſans aucun fruit".

Communions fréquentes de Philippe.

Dans les plus douloureux redoublemens de ſon mal, Philippe récitoit le Pſeaume XLII., dans lequel, ſous la ſimilitude d'un cerf pourſuivi par les chiens & les chaſſeurs, David exprime la ſoif ardente d'une ame, qui ſouhaite s'unir à la fontaine vive de la vie éternelle, qui ne tarit jamais, & doit répandre abondamment ſes eaux ſalutaires aux ſiécles des ſiécles. Dans cette ferveur d'un Chrétien pénétré du deſir de ſe rendre digne de la béatitude inaltérable, ce Monarque dans les cinquante derniers jours de ſa vie communia quatorze fois, après avoir fait une confeſſion générale, précédée du plus rigide examen de ſes péchez. Ces devoirs de ſa Religion remplis, il chargea ſon confeſſeur des obmiſſions qu'il auroit pu faire, s'il ne lui avoit pas ordonné tout ce qui convenoit pour l'aquit de ſa conſcience, attendu qu'il proteſtoit être dans la ſincére diſpoſition de ſe ſoumettre à tout ce qui pourroit lui être preſcrit. Enfin ce Monarque parut réſigné à la mort avec tant de fermeté, que ſon Confeſſeur qui ne le quittoit pas, ſouhaitoit qu'il mourût de cette maladie & dans

ns ces sentimens, de peur que le retour à 1598.
vie ne refroidît, ne fît même évanouir
détachement aussi complet, une prépara-
on aussi Chrétienne.

La fiévre lente qui le consumoit depuis ois ans, jointe à la goute la plus cruelle, plus douloureuse qu'il soit possible d'imaginer, l'avoit préparé depuis longtems à rearder d'un œil tranquille les approches de mort. Quand quelqu'un lui annonçoit espérance qu'on avoit de le voir bientôt établi dans une santé parfaite, il se tournoit e l'autre côté de son lit, sans répondre à ette flateuse nouvelle. Si au contraire on ui parloit de sa fin, de son prochain départ e ce Monde, il écoutoit avec plaisir ces iscours. Peu de jours avant sa mort, les Médecins l'assurérent qu'il y avoit toute apparence qu'il pouvoit vivre encore deux ns. Le Monarque leur répondit „ que la „ vie des hommes étoit une guerre conti„ nuelle dans ce monde, mais que celle „ des Princes étoit un véritable Enfer. Qu'ain„ si la nouvelle qu'ils lui donnoient, ne pou„ voit que l'affliger, & devenir à son égard „ un surcroit de souffrances". Un Gentilhomme de la Chambre voyant qu'il avoit de tems en tems des momens de relâche, lui dit qu'il auroit mieux valu mettre Sa Majesté dans un appartement plus gai que celui où elle étoit, puisqu'il y en avoit nombre où l'on respiroit un air plus pur, & dont la perspective charmante réjouissoit également & les yeux & l'esprit. „ Il n'est pas be„ soin, *répondit le Monarque*, de changer „ la demeure de notre corps, il faut à pré-

Sa résignation à la mort.

„ sent

1598. „ ſent ſonger à celle que notre ame va qui
„ ter, pour aller après ſoixante & onze a
„ de priſon jouir d'une liberté permanen
„ à jamais".

Ses discours religieux.

Il parloit de ſon départ de cette vie mo
telle, comme s'il eût été au moment de fa
re une pompeuſe entrée dans une des pl
floriſſantes Villes de ſon Royaume ; &
s'entretenoit de ſa ſépulture, comme il a
roit pu faire du jour de la ſolemnité de ſo
Couronnement. „ Je veux, *diſoit-il*, avo
„ à l'heure de ma mort un crucifix ſuſpend
„ à mon cou, & qui tombe ſur ma poitrine
„ & je ſouhaite que ce ſoit celui que mo
„ pére tenoit entre ſes mains, lorſqu'il ren
„ dit le dernier ſoupir. Tenez prêt, *ajou*
„ *ta-t-il*, un cierge de Notre Dame d
„ Montferrat, pour me le remettre au mo
„ ment que je ſerai à l'agonie". Il envoy
deux Religieux voir la ſtructure du cercueil
où l'on avoit enſeveli le corps de l'Empe
reur ſon pére, & dit qu'il vouloit être in
humé de la même maniére, & ſans autr
cérémonie que le dernier des Religieux d
Monaſtére. Tous les aſſiſtans ne pouvoien
revenir de la ſurpriſe, que leur cauſoit un
conſtance auſſi héroïque. On ne pouvoi
guéres concevoir de douleurs auſſi violen
tes, que celles qu'il ſouffroit : elles étoien
fort au deſſous de la force de ſon courage
Tous les reſſorts de la machine étoient é
branlez par la violence du mal, l'ame ſou
tenoit avec tranquillité ces terribles com
bats de la nature ; d'une part il reſſentoit
des tourmens inexprimables, ſa fermeté ré
pandoit ſur ſon viſage une joye victorieuſe
le

corps étoit accablé, l'esprit content con- 1598.
rvoit toute sa sérénité. Ce Monarque n'é-
ir plus qu'un cadavre à peine avec le
ufle, mais on ne voyoit en lui de mou-
ement de vie, que pour faire éclater la vi-
e repentance, la componction sincére,
ont le souvenir de ses péchez pénétroit son
œur. Après que les Chirurgiens lui eurent
uvert le genou, le Prince son fils s'apprc-
ha pour lui demander s'il avoit beaucoup
ouffert dans cette opération. „ Cette dou-
leur, *repliqua le Roi pénitent*, n'est rien en
comparaison de celle que je ressens de mes
péchez".

Le Patriarche Gaëtan, alors Nonce du Souverain-Pontife à la Cour d'Espagne, vint lui rendre visite. Philippe, en présence du Prince son fils & de l'Infante, protesta à ce Ministre qu'il avoit toujours vécu bon Catholique, & dans le respect d'un fils obéissant pour l'Eglise & les Souverains-Pontifes. Qu'il desiroit que son fils soutînt toute sa vie des sentimens aussi religieux, qu'il espéroit qu'on ne le verroit jamais s'en écarter, & que dans ces derniers instans il lui ordonnoit sur toutes choses de ne jamais perdre de vue ce devoir, de même que l'honneur & la soumission dus à Dieu. Il pria ensuite le Nonce de rendre compte au Pape de cette déclaration, & il lui demanda la bénédiction au nom de Sa Sainteté. Gaëtan la lui donna sur le champ, & au sortir de l'audience il écrivit à Rome ce qui s'étoit passé.

Protestation qu'il fait au Nonce.

Philippe reçut l'Extrême-Onction le 1. de Septembre sur le soir, au coucher du soleil. Il

Il reçoit l'Extrême-Onction.

1598. Il demanda lui-même cette derniére cére-monie de l'Eglise Romaine, après s'être fai[t] expliquer dans le plus grand détail par l'Ar[-]chevêque de Toléde le but, l'efficace, l[a] forme de l'administration de ce Sacrement qu'il n'avoit point encore vu conférer [à] personne. D'abord il avoit résolu d'envo-yer à Madrid le Prince & l'Infante, pou[r] leur épargner la douleur de voir un spec-tacle aussi funébre. Toutes réflexions faites il changea de sentiment, & voulut qu'il[s] restassent dans la chambre lorsqu'il recevroit l'Extrême-Onction, qui lui fut donnée par le même Prélat. Ensuite il fit retirer tout le monde, il n'y eut que son fils qui par son ordre resta auprès de son lit, & il lui parla en ces termes.

Son discours à son fils.

„ J'ai souhaité, mon fils, que vous fus-„ siez présent à cet acte de Religion, afin „ que vous puissiez voir, aux dépens de vo-„ tre pére, en quel état les Princes sont en-„ fin réduits. Ma vue a encore été de ne „ vous pas laisser ignorer, comme j'ai fait „ jusqu'à présent, l'excellence de ce Sacre-„ ment. Mais sur-tout j'ai eu dessein de „ vous faire observer la fin des Rois, & le „ terme fatal des Couronnes & des Sceptres. „ Dans peu la mort va arracher de dessus „ ma tête la Couronne, pour la mettre sur „ la vôtre. Lorsque vous en serez posses-„ seur, je vous recommande deux choses. „ L'une, que vous demeuriez ferme dans „ l'obéissance de la sainte mére Eglise: la „ seconde, que vous fassiez votre principa-„ le étude & votre premier devoir de ren-„ dre une exacte justice à vos Sujets. Le

„ tems

tems viendra que vous ferez contraint d'a- 1598.
bandonner cette même Couronne, de la même maniére que je vous la laiffe aujourd'hui. Je prie Dieu que le Sceptre refte en vos mains auffi longtems que je l'ai tenu, quoique je l'aye reçu plus tard que vous. Vous êtes dans la force de la jeuneffe, j'ai paffé par cet âge, & vous me voyez forcé de mourir. Mes jours ont été comptez, leur cours eft fini, ou du moins va finir dans quelques momens. Dieu tient auffi compte des vôtres, & ils finiront peut-être à l'heure que vous y penferez le moins. Tout ce que j'ai fait dans le cours d'une longue vie eft écrit au tribunal de la juftice divine, fongez que toutes vos actions y feront marquées de même".

Ce Prince demande la clé d'or à de Mora.

On dit que le Monarque mourant recommanda encore à fon fucceffeur, avec une vivacité pleine de zèle, de faire la guerre aux hérétiques, & de fe conferver en paix avec la France. Après un difcours de cette nature, le Prince Philippe crut que le Roi fon pére touchoit à fon dernier moment. Sur cette idée, rempli du defir de mettre de bonne heure en place le Marquis de Denia fon favori, il demanda la clé d'or du cabinet à Don Chriftofe de Mora, qui s'excufa d'obéir tant que le Roi feroit en vie. Ce refus mit le Prince en colére, & peu après il fit éclater avec aigreur fon reffentiment. Don Chriftofe porta fes plaintes au Roi, qui blâma la demande trop précipitée de fon fils, fans néanmoins aprouver la conduite du Miniftre, pour s'être expofé à la disgrace de

1598. de ſon futur Souverain. Sur le champ Philippe lui ordonna d'aller lui-même remettre la clé au Prince, & de lui demander pardon.

Son autorité du vivant de ſon pére.

Juſqu'à ce jour 1. de Septembre, le Roi n'avoit pas ceſſé de travailler aux affaires du gouvernement, & même, malgré ſon état languiſſant & les cruelles douleurs qui le retenoient au lit, il ſe réſervoit les plus épineuſes & les plus importantes. Le Prince ſon fils étoit chargé des autres, qu'on expédioit en ſon nom & par ſes ordres, & il ſignoit ſes ordonnances en ces termes, *Moi le Prince*, enſuite le Sécretaire ſouſcrivoit, *Par ordre du Roi notre Souverain, Son Alteſſe en ſon nom.* La maladie de Philippe n'empêchoit pas de recevoir les réglemens, comme émanez de ſon autorité ſuprême, & ils étoient exécutez avec la même ſoumiſſion. Le Conſeil eſtimoit que le pouvoir ſouverain devoit réſider dans toute ſa force, dans toute ſon étendue en la perſonne du Monarque, juſqu'à ce qu'il eût rendu le dernier ſoupir. Après qu'il eut reçu l'Extrême-Onction, il ſe renferma dans la penſée de ſon ſalut, & ne voulut plus entendre parler d'affaires. Recueilli dans la conſidération des choſes du Ciel, uniquement occupé de la vie à venir, il détacha entiérement ſon eſprit des ſoins de la Terre, pour l'élever à la contemplation des biens céleſtes.

Paſquinade contre Philippe.

Dans le tems que Philippe tendoit à ſa fin, on vit quelques Paſquinades affichées dans divers endroits de Madrid : car l'Eſpagne ne manque pas de Paſquins. Une entre autres diſoit, *Si le Roi ne meurt pas, c'eſt fait*

1598.

ait du Royaume. Satire, qui fait connoitre évidemment, comme c'étoit une vérité, que pendant tout son regne ce Monarque sut plutôt se faire craindre, que se faire aimer. En effet il parut toujours peu jaloux du relief d'être un Roi comblé des bénédictions & de l'amitié de ses Sujets, & il ne s'embarrassa que de se rendre redoutable. C'étoit sa maxime, & on l'entendit souvent dire, „ que les Ministres devoient étudier les „ moyens d'acquerir l'affection & la con„ fiance des peuples, & qu'au contraire les „ Princes ne devoient avoir d'autre soin que „ de se faire craindre ; ce qui, *ajoutoit-il*, „ vouloit dire se faire aimer, puisque l'amour „ tiroit son origine de la crainte". Aussi avoit-il coutume d'exalter ces paroles de la Reine Isabelle de Castille, qui portoit même beaucoup plus loin les idées de la sévérité, qu'elle vouloit étendre jusqu'au despotisme le plus rigoureux. Cette Princesse ne se lassoit pas de dire au Roi Ferdinand son époux, „ qu'elle souhaitoit que les Arrago„ nois se revoltassent contre lui, afin qu'il „ pût avoir ce prétexte légitime de les sou„ mettre par la force des armes, & par là „ de s'ouvrir le droit de les dépouiller, sous „ les apparences de justice, de tous leurs „ priviléges & franchises, qui ne servent „ d'ordinaire qu'à fournir aux Sujets de puis„ santes ressources, pour troubler le repos „ de leurs Souverains".

Mort de ce Monarque.

Enfin le Roi Catholique Philippe II. mourut le 13. de Septembre de cette année 1598 un Dimanche vers le midi. Ce mois est remarquable par la naissance ou la mort de

1598. nombre de Princes célébres. Mais pour ne parler que des morts, au mois de Septembre cesférent de vivre, Auguste, Tibére, Vespasien, Domitien, Aurelien, Théodose, Valentin, Gratien, Basile, Constantin V., Léon V., Fréderic III., Pepin, Clotaire, Louis Roi de Hongrie, Charles V. Roi de France, Sultan & Soliman Empereurs des Turcs, Jean Duc de Bourgogne, & quantité d'autres. Philippe finit ses jours à l'âge de soixante & onze ans, âge qu'aucun de sa Maison n'a jamais atteint, & auquel très peu de Princes dans les autres Etats sont parvenus. En effet pour qu'un Prince passe à sa soixante & dixiéme année, il faut qu'il soit d'une complexion extrêmement vigoureuse, attendu que les forces du corps se consument d'ordinaire par les grandes fatigues de l'esprit, qui ne laissent jamais de relâche aux Souverains, pour peu qu'ils veuillent se livrer aux soins du gouvernement.

Ses funérailles. La pompe funébre de ce Monarque si fameux fut célébrée dans les principales Eglises de l'Espagne. La plus superbe se vit dans celle de St. Jérôme de Madrid. Le nouveau Roi, l'Infante, tous les Ambassadeurs étrangers, & les Grands d'Espagne y assistérent. La Chapelle tendue de noir étoit illuminée de deux mille cinq cens torches, le Catafalque d'une structure admirable étoit soutenu par douze colomnes, sur quatre desquelles, enrichies de trophées qui rapelloient les plus éclatantes actions du défunt, ornées d'enseignes & d'étendards, on avoit

voit placé les ſtatues du pére & des ayeux 1598.
e ce Monarque.

Le Chanoine Vaſquel prononça l'oraiſon funébre, & prit ſon texte dans Eſaye, où il eſt dit, *les Rois ſeront vos nouriciers.* L'orateur comparoit ſon héros à tous ceux, que l'Hiſtoire ſacrée & profane propoſe comme les modéles de quelque vertu particuliére. C'étoit un David, par la haine qu'il portoit aux ennemis de Dieu ; un Salomon, pour la ſageſſe de ſon gouvernement ; un Joſias, dans la réforme des perſonnes qui font profeſſion d'être Saints ; un Job, pour la patience dans les afflictions & les douleurs. Il avoit égalé Auguſte en courage, Trajan en juſtice, Conſtantin pour l'amour & le zéle de la Religion, Théodoſe dans ſon obéiſſance à l'Egliſe. Pour rendre le parallele plus complet, il dit que ce Monarque avoit fait en Europe & dans le Nouveau-Monde, tout ce qu'avoient exécuté les Théodoſes en Orient, les Charles en Occident, les Hermenigildes & les Ferdinands en Eſpagne, les Edouards en Angleterre, les Louis en France, les Henris en Saxe, les Venceſlas en Bohéme, les Léopolds en Autriche, les Etiennes en Hongrie, & les Joſaphats aux Indes.

Son oraiſon funébre.

Clément VIII. étoit à Ferrare, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort du Roi Catholique, par un Exprès qu'envoya le Nonce Caëtan. Sur le champ ce Souverain-Pontife fit aſſembler le Conſiſtoire, & après avoir donnée audience aux Cardinaux, ſelon la coutume & les formalitez ordinaires, il parla de cette perte de la maniére la plus tou-

Paroles de Clément VIII.

R 2 chan-

1598. chante, & les larmes aux yeux. Il dit „ que jamais le Siége Apoſtolique n'avoit „ eu plus de ſujet de s'affliger, de gémir, „ qu'alors à l'occaſion du fatal événe„ment qu'il leur annonçoit. Que les „ Chefs de l'Egliſe avoient un juſte motif, „ devoient même ſe faire un devoir de pleu„rer la mort d'un auſſi grand Prince qu'é„toit Philippe II., puiſqu'en la perſonne de „ ce Monarque ils perdoient le plus zèlé dé„fenſeur de la Foi Catholique, dont les „ perſécuteurs aquéroient l'avantage d'être „ délivrez de leur plus puiſſant ennemi. Que „ toute la vie de ce Prince illuſtre n'avoit „ été qu'un combat continuel contre les In„fidéles, les Hérétiques, & les adverſaires „ conjurez de la doctrine de Jeſus-Chriſt. „ Qu'en ſon particulier il voyoit deux ſu„jets de ſe conſoler de cette grande perte. „ L'un, que le Monarque regretté étoit „ mort dans les ſentimens admirables d'une „ parfaite réſignation à la volonté de Dieu, „ avec une patience incroyable dans ſes „ douleurs, & une perſévérance ſoutenue „ dans ſa Religion : objets, qui donnoient „ toute la certitude qu'il étoit déja récom„penſé dans le Ciel d'une gloire immortelle. „ L'autre motif de conſolation étoit, que „ Philippe avoit laiſſé un fils, qui digne hé„ritier de ſes ſaintes intentions ſuivroit les „ traces de ſon pére, & qui dès à préſent „ donnoit lieu de juger que c'étoit plutôt u„ne réſurrection du Pére, que la ſucceſ„ſion du fils". Clément termina ſon panégyrique, en recommandant l'un & l'autre Princes aux priéres des Cardinaux.

Il n'y avoit rien d'exagéré dans cet éloge. On ne peut nier que la vie de ce Monarque n'ait été une suite jamais interrompue de travaux, de soins, d'inquiétudes. Semblable à un tisseran, dont la toile divisée en nombre de fils l'oblige de travailler des piez, des mains, & des yeux. La mort de Philippe a été semblable à cette toile, lorsqu'on la coupe sur le métier. Les mains de ce Monarque ont été pendant toute sa vie occupées à l'expédition des affaires, ses piez étoient toujours en mouvement dans ses voyages, & son cœur divisé sans relâche entre tant d'occupations, se pouvoit comparer à tous ces fils sur lesquels la toile se tresse. Ses Etats étoient séparez des uns & des autres, il en avoit en Flandres, en Italie, en Afrique, dans le Pérou, dans la Nouvelle Espagne, en Angleterre, entre les Catholiques, parmi les Protestans. On voyoit en tout tems Philippe attentif à leur conservation, & quoique le but dominant de toutes ses démarches ne fût jamais que son intérêt propre, il en résultoit beaucoup d'avantage pour le public. Toute sa politique tendoit à entretenir la paix dans les Etats Chrétiens, quoique lui-même se trouvât embarassé dans les troubles de l'Empire, englouti dans des guerres ruïneuses, tendu à la conduite, au gouvernement de tant de Royaumes. Le fil qui tenoit les Indes attachées à son empire, se rompit, & il lui en couta des peines infinies pour le renouer. La Flandre fut continuellement agitée de discordes intérieures, il fut contraint d'avoir recours à des remédes violens.

1598.

Quelle a été la vie de Philippe.

1598. Quoiqu'il eût été sans cesse occupé à tenir fermes sous son obéissance toutes les parties de son empire, & à y faire rentrer celles qu'il voyoit sur le point de s'en détacher, néanmoins lorsqu'il vit la mort s'approcher avec sa faulx élevée sur sa tête, il la reçût avec un courage inébranlable, & il finit le cours de sa vie, dans une tranquillité sans exemple.

Prodiges arrivez à sa mort.

Sa mort fut précédée de prodiges, qui présageoient les plus grands malheurs. Il y eut cette année une sécheresse extraordinaire, pendant plus de quatre mois il ne plût pas, les puits, les citernes, les fontaines furent taries, les fleuves même parurent presque à sec, & ce fléau dura l'espace de huit mois. Il y eut trois éclipses, l'une de soleil le 6. de Mars, les autres de lune les 21. de Février & 16. d'Août. La peste fit de grands ravages dans toute l'Espagne, & y causa une disette si extraordinaire de toutes choses, qu'on crut que le monde alloit finir. Tant de desastres réveillérent les Espagnols, comme d'une profonde létargie, & leur parurent les avant-coureurs des disgraces les plus funestes. On regarda ces présages comme les hérauts qui annonçoient les maux les plus terribles, ou comme des fouriers qui précédoient de plus affreuses calamitez, & cette suite effrayante de malheurs sembla inonder la Monarchie par la mort de ce grand Roi.

Tranquilité de son esprit.

Il conserva jusqu'au dernier soupir toute la gravité, ce visage sévére, toujours égal & composé, qu'il ne quitta dans aucun moment de sa vie. Vertu qui paroissoit naturelle dans

ce

ce Monarque, particuliére à lui seul, & 1598.
comme un caractére singulier qui le distinguoit des autres Rois & Princes de son siécle. Ensorte que ce fut avec raison que le Pére Bombis, dans son oraison funébre qu'il prononça en la Chapelle de l'Escurial le lendemain qu'il fut enseveli, dit que la mort s'étoit présentée à ce Roi desarmée & timide, sans faulx, sans arc, sans dards, sans carquois, dépouillée de tout cet apareil destructeur avec lequel les peintres ont coutume de la représenter, en un mot sans ces armes que la crainte & les remords des pécheurs mettent dans ses mains. Mais ce Prince mourut avec un courage & une constance inébranlables, & la mort n'eut pas besoin de son attirail effrayant pour trancher la trame de ses jours. „ Et à voir cette „ grande tranquillité que Philippe fit paroi„ tre jusqu'au dernier soufle de sa vie, *ajou„ ta l'Orateur à la fin de son panégyrique*, qui „ pourra n'être pas persuadé que sa mort a „ été le passage d'un homme juste du pe„ lerinage de ce monde au séjour de la béa„ titude éternelle"?

Sa sépulture.

Le corps de ce Monarque fut porté depuis l'appartement jusqu'à la Chapelle, par douze Grands d'Espagne, suivis des Grands Officiers de la Couronne, & précédez des Religieux chacun une torche allumée dans la main. Pendant la célébration de la Messe, les Grands-Maitres de sa Maison se tinrent debout devant le cercueil, que tous les Grands entouroient. Mais ce qu'il y eut de remarquable dans cette occasion, fut que tous les parfums, toutes les drogues odori-

1598. riférantes qu'on brula dans sa chambre, ne purent pendant plusieurs jours enlever la puanteur que le cadavre y avoit laissé, & la même chose arriva aux environs de son tombeau. Au dessus de ce monument, du côté de l'Autel, on mit cette épitaphe, gravée sur une grande pierre de marbre.

Son épitaphe.

A PHILIPPE II. ROI DES ESPAGNES ET DU NOUVEAU MONDE. QUI A SURPASSE' SES ANCETRES EN PRUDENCE, LES A EGALEZ EN PIE'TE', LES A EFFACEZ PAR SA PUISSANCE. QUI PAR SES CONQUETES ACCRUT SON ROYAUME DONT IL AVOIT E'TE' L'UNIQUE HE'RITIER. CHARGE' DE LA GLOIRE D'AVOIR PORTE' PLUS LOIN QU'AUCUN MONARQUE LA TENDRESSE A L'EGARD DE SES PEUPLES, IL EN ME'RITA APRES SA MORT LES REGRETS, ET LES LARMES QU'ILS RE'PANDIRENT EN PUBLIC ET EN PARTICULIER. COMBLE' DE L'ESTIME UNIVERSELLE, TOUT L'UNIVERS CE'LE'BRA SON NOM, TOUT LE MONDE CHANTA SES LOUANGES, SES ENNEMIS MEME LUI RENDIRENT JUSTICE. IL MOURUT LE XIII. DE SEPTEMBRE L'AN DU SALUT M. D. XCVIII.

Médailles en son honneur.

Ruscelli, Auteur Italien célébre, fait une magnifique description, dans son livre intitulé *les Devises illustres*, d'une Médaille qui fut frapée en l'honneur de Philippe II. On y voyoit le char du Soleil tiré par deux chevaux, au dessous la Terre & la Mer, le tout surmonté par une Couronne royale, avec cet-

cette légende, *Elle répandra par-tout la lumiére.* Il y en eut des milliers d'autres d'une invention admirable; dont on décora les mausolées qui furent élevez par-tout, pour célébrer les obséques de ce Monarque. Toute la Chrétienté honora sa mémoire, ce ne fut pas seulement dans les Villes de la Monarchie Espagnolle que les peuples se signalérent en cette rencontre, les Princes à l'envi remplirent ce devoir, sur-tout dans les Etats Catholiques d'Allemagne, particuliérement dans les domaines de l'Empereur & de la Maison d'Autriche. 1598.

La France se distingua en cette rencontre. Henri ne se contenta pas d'ordonner des pompes funébres dans toutes les Villes de ce Royaume, il fit faire dans sa Chapelle royale un service, où cet appareil lugubre étoit relevé par une magnificence sans égale. Le Roi y assista avec toute sa Cour, & les Ambassadeurs des Puissances étrangéres. A Turin le Duc de Savoye rendit ce même devoir dans son Eglise Métropolitaine, avec une pompe digne d'un Roi. Le Catafalque représentoit un Monde, environné d'un Soleil, & illuminé de plus de deux mille flambeaux. Dans les Pays-Bas soumis à la Couronne d'Espagne, principalement à Brusselles, on s'acquitta de cette cérémonie d'une maniére éclatante. Tout ce qui se passa dans le Duché de Milan & le Royaume de Naples, ne le céda en rien aux plus superbes représentations. Mais à Naples la dépense alla si loin, qu'on estime qu'il se brula plus de cent mille torches dans les différentes Eglises de cette capitale. Quelle que fût l'attention des

Services faits par-tout à sa mémoire.

1598. Potentats à donner au Monarque défunt des marques brillantes de leur eſtime, on croit que le zèle & la générosité du Grand-Duc de Toſcane effacérent leurs efforts. On ne vit jamais plus de faſte dans des ſolemnitez pareilles, qu'à la célébration du Service que ce Souverain fit faire dans ſa Chapelle de St. Laurent. La pompe funébre dura trois jours de ſuite, toujours illuſtrée de la préſence des Seigneurs les plus qualifiez de l'Etat, d'un nombre infini de Gentilshommes, & de tous les Ordres du Clergé.

Evénemens heureux de ſon regne. Pour faire en un mot le panégyrique du fameux Philippe II. on peut dire que jusqu'à lui les Hiſtoires ne fourniſſent peut-être pas de Roi, qui de ſon vivant ait plus mérité l'admiration de l'univers, & d'être honoré après ſa mort. Ceci ne regarde que la perſonne de ce Monarque: mais il n'a été guéres poſſible de décider ſi ſon regne eſt plus remarquable par ſa bonne, que par ſa mauvaiſe fortune. En effet à la lecture du détail des événemens de ſa vie, on reſte en ſuſpens, on n'aperçoit pas facilement de quel côté panche la balance. Quelle félicité plus complette ce Roi pouvoit-il eſpérer, que de ſe voir pendant tant d'années poſſeſſeur tranquille d'une Monarchie auſſi vaſte que celle d'Eſpagne? Y avoit-il rien au deſſus de la ſatisfaction, de l'augmenter du domaine d'une Couronne telle que le Portugal? Quel bonheur plus ſingulier, que de faire, en moins de ſept ſemaines, la conquête d'un des plus riches Royaumes de la Chrétienté? Quelle gloire que d'avoir tenu ſans trouble ſous ſon obéiſſance ſes Etats d'Italie: que de s'être

vu respecter par tous les Souverains : que 1598.
de se voir attribuer d'une commune voix l'honneur de la fameuse bataille de Lépante, si honorable, si avantageuse aux Chrétiens? C'est un fait, peut-être unique, d'avoir soutenu si longtems l'éclat de son nom, sans sortir de son cabinet, par la seule force de sa plume : d'avoir su, par la supériorité seule de son génie, faire respecter pendant la paix, faire craindre en tems de guerre, la majesté & la puissance de son empire. Mais ce qu'il regarda comme le comble de sa gloire & de son bonheur, fut d'acquerir le relief d'être le défenseur de l'Eglise, & de mettre, en tant d'occasions, les Puissances Catholiques dans la nécessité d'avoir recours à son zèle, pour la secourir, ou appuyer ses intérêts. Ces faveurs brillantes de la fortune, qui lui en prodigua d'autres en différens tems, soit pendant la paix, ou dans la guerre, peuvent être autant de sujets d'éloge.

Quelle adversité plus mortifiante pouvoit au contraire lui arriver, que de voir tous les Pays-Bas enveloppez dans les miséres de troubles aussi longs, suivis de tant d'horreurs, & qui ont couté tant de sang? Quel revers, après tant de forces, tant de trésors employez à la défense de ces Provinces, de ne pouvoir empêcher le démembrement d'un patrimoine aussi ancien? Que d'avoir vu ces playes répandre avec succès leur venin jusques dans ses domaines les plus éloignez, jusqu'aux Indes? A-t-il pu sans le plus sensible chagrin essuyer la ruine entiére de cette Flotte si redoutable, qui lui faisoit envisager comme infaillible la conquête de l'Angleter- Malheurs.

 re?

1598. re? Etoit-il possible d'éprouver une plus affreuse disgrace, après tant d'argent, tant de politique, tant de ressorts inutilement mis en œuvre dans le cours de tant d'années, que de voir échouer les espérances, les ambitieux desseins, qu'il avoit formez à la faveur des guerres civiles de la France? Ses malheurs domestiques ne furent pas les desastres les moins accablans de sa vie; tant de mariages à peine suivis de la naissance d'un héritier mâle, la mort tragique de son premier-né, les soupçons diffamans dont celle de Don Juan le noircit. Au reste au milieu de tant d'infortunes si variées, si affligeantes, Philippe a eu cet avantage, qu'on n'a pu lui reprocher le défaut de prudence humaine, comme on peut le remarquer dans d'autres Princes. Il est certain que les qualitez personnelles de cet illustre Monarque parurent toujours dans un degré si éminent, l'ont rendu si recommandable à tous égards, que peu d'autres Princes dans tous les siécles peuvent lui être comparez. Ils ne pourroient pas même entrer en parallele, si quelques fautes n'obscurcissoient l'éclat de son mérite.

Dons particuliers de Philippe.

On ne peut disconvenir que ce Prince n'eût reçu du Ciel des talens extraordinaires, qui l'ont conduit à cette haute réputation, dont il a joui pendant sa vie. Flavius Vopiscus a écrit que *dans le cercle d'un anneau on pourroit mettre les noms & les portraits des bons Princes*. Philippe II. rassembloit en sa personne des vertus si élevées, & en si grand nombre, que plusieurs volumes ne suffiroient pas pour en faire le détail. Il a toujours été rare de les

voir

voir toutes réunies dans un même sujet: ce fut l'apanage de ce Monarque. *La semence des bons Princes est restée dans le Ciel.* Il posséda au plus haut point la piété, l'humilité, la dévotion, la Religion, la Foi, la modestie, la gravité, la valeur, la magnanimité, la modération, la prudence, la sagesse, la capacité, la justice, l'équité, la constance, la libéralité. Quoique j'aye fait voir la vérité de cet éloge dans plusieurs endroits de cette Histoire, il ne sera pas hors de propos de joindre ici quelques exemples, au sujet de chacune de ces vertus successivement l'une après l'autre. 1598.

Sa piété.

Ce grand Roi porta si loin la piété, qu'elle alloit souvent jusqu'à la véhémence de zèle. Je ne parlerai point de la quantité de pauvres filles qu'il a mariées, de tant de peuples secourus par ses soins dans les tems de disette, de tant de pauvres Religieux entretenus à ses dépens, de tant d'Eglises bâties de ses propres fonds. Un seul trait suffira. Sans ses instances, sans sa protection puissante, on ne seroit jamais parvenu à rassembler jusqu'à l'entiére conclusion le Concile de Trente, qui avoit été interrompu deux fois. Sur quoi il avoit coutume de dire, qu'il falloit avoir pitié de la pauvre Eglise. Un Almanac, composé par un certain Astrologue pour l'année 1569. menaçoit de tant de calamitez les plus terribles, que le Conseil avoit jugé à propos de le condamner au feu. Philippe, après l'avoir lu, voulut qu'il fût imprimé. „ Vous n'avez pas „ compassion du pauvre peuple, *dit-il ensuite à ses Ministres.* Il faut que ces prê-

1598. „ dictions deviennent publiques, afin que
„ tout le monde reste convaincu de l'impu-
„ dente vanité de l'Auteur. Il est certain
„ qu'il n'arrivera rien, de ce que cet impos-
„ teur pronostique. Par là chacun demeu-
„ rera pour toujours desabusé, on perdra
„ cette haute confiance qu'on a la foiblesse
„ d'avoir pour ces sortes de gens, qui par
„ les faux principes d'une science ridicule
„ & sans fondement, ont la témérité de
„ vouloir pénétrer & prévenir les jugemens
„ de Dieu". La prophétie de notre Mo-
narque eut un plein effet, & par cette con-
duite il fit connoitre le mépris que les Chré-
tiens doivent avoir pour les Astrologues.

Son humilité.

Voici quelques exemples de sa profonde humilité. Un jour on lui présenta un panégyrique, composé à son honneur par un orateur fameux, qui l'avoit rempli d'éloges les plus outrez. Philippe, après en avoir lu la moitié, déchira l'ouvrage, & en remit les morceaux au Chambellan de service, en lui disant, *Tenez, faites de ceci l'usage qui vous conviendra le mieux.* Il avoit coutume d'assister à la procession du Sacrement, tête nue, & souvent dans la même attitude il aidoit les Prêtres à se vétir & à se dépouiller des habits sacerdotaux. Un jour il alla au Couvent faire ses priéres, & il prit sa place au-dessous du chœur, où les Religieux chantoient matines. On vint lui dire que le lieu où il s'étoit mis ne convenoit pas à Sa Majesté, par raport au grand bruit que les Moines faisoient avec leurs piez & les bancs. „ Je
„ le savois bien, *répondit-il*, mais j'ai choisi
„ cet endroit par préférence à tout autre,
„ pour

pour avoir l'honneur de poser ma tête sous 1598.
les piez des serviteurs de Dieu". Lors-
u'il se trouvoit à l'Escurial, il alloit souvent
1 Monastére entendre la Messe du point du
ur, & alors il avoit coutume de se placer
1 quelque lieu écarté, pour n'être vu de
ersonne. Un jour un habitant, qui ne le
onnoissoit pas, vint s'asseoir auprès de lui,
c comme il n'y avoit point assez de place,
e Roi se serra pour lui en faire. Ce Mo-
arque vivoit dans la plus grande familiarité
vec les Religieux de ce même Monastére,
. assistoit souvent à leur office dans le chœur,
ù il prenoit la derniére place, s'agenouil-
ant lorsque les autres se mettoient dans cette
osture. Quelquefois il y faisoit en quelque
orte des retraites, il mangeoit au refectoire
lans toute la simplicité religieuse, servi com-
ne les autres, content de la portion ordinai-
e, & sans vouloir souffrir qu'on apportât
uelques plats particuliers, que souvent on
lui présentoit. Un jour se promenant seul
dans le cloitre du Couvent de l'Escurial, un
bourgeois ayant trouvé les portes ouvertes y
entra. Ravi d'admiration à la vue des belles
peintures dont cette maison est enrichie, il
s'aprocha du Roi qu'il prit pour un des servi-
teurs du Monastére, & lui dit avec la der-
niére instance, „ Mon cher ami, faites moi
„ la grace de me donner l'explication de ces
„ tableaux". Philippe, avec toute l'humi-
lité d'un Frére, le conduisit par-tout, & lui
donna tous les éclaircissemens qu'il souhai-
toit. Quand il fut question de se dire adieu,
l'étranger prit le Roi, qu'il ne connoissoit
pas, par la main, la lui serra en signe d'ami-
tié,

1598. tié, & lui dit, „ Je vous ai une obligatio
„ infinie, je demeure dans la Ville de S
„ Martin, mon nom eſt Jaques Bombis, &
„ ſi par hazard vous paſſez par St. Martin
„ venez me voir, je vous en prie, je vou
„ ferai boire de bon vin. Et moi, *repliq*
„ *le Roi*, je me nomme Philippe Roi d'E
„ pagne, & quand vous viendrez à Madric
„ je vous en ferai boire de meilleur". L
pauvre Eſpagnol, confus de ſa mépriſe, &
hors de lui-même à la vue de l'humilité d
ſon Souverain, ſe jetta à genoux pour lui de
mander pardon.

Sa dévotion. Sa dévotion alla de pair avec les qualité
que je viens de mettre au jour. Elle lui ins
pira toute la vénération poſſible pour la ver
tu, quelque part où il la trouvât. Inſtruit pa
lui-même de la ſcience & de la probité d
Garcias de Loaiſa, précepteur du Prince ſo
fils, & qui fut depuis Archevêque de To
léde, ce Monarque avoit coutume de dir
qu'il ne pouvoit pas récompenſer aſſez le mé
rite de ce Prélat. Le Pére Lucas d'Alienda
de l'Ordre de Saint François, Commiſſair
Général aux Indes, lui porta une prophéti
du Pére Gonçalez de Nundel Provincial au
mêmes contrées. (J'écris ceci d'après d'au
tres Ecrivains, & je l'inſére dans cet endroit
pour la ſatisfaction de ceux qui ſe repaiſſen
de pareils récits. Au reſte le Lecteur a l
liberté d'en croire ce qu'il voudra.) L'Ecri
aſſuroit que Dieu avoit révélé au Provincia
que l'Empereur Charlequint étoit ſorti d
Purgatoire, pour aller dans le Ciel jouir de
la félicité éternelle. A cette nouvelle, Phi
lippe embraſſa le porteur avec un tranſpor
de

joye, „ Je suis bien redevable à votre 1598.
Religion, *lui dit-il*, de me donner un avis,
si propre à me fournir le plus grand sujet
de consolation ". Quand il entroit dans
le Eglise, il vouloit en baiser toutes les Re-
ques, avec une dévotion que les Religieux
mparoient à celle des Anges. Quant à
oi, je répute ces sortes de dévotions plus
nvenables à des femmelettes simples, qu'à
s Princes. Ce n'est pas après tout que je
e convienne du mérite de la dévotion, mi-
en pratique, selon les principes de la Re-
gion qu'on professe. Connoissoit-il dans
uelque Couvent un Religieux célébre par la
inteté de sa vie, sur le champ il lui écri-
oit, pour recommander à ses priéres sa per-
nne, sa maison, & ses Etats. Dans un
oyage qu'il fit en Arragon en 1592. les
iolentes douleurs de la goute, sa maladie
rdinaire, le contraignirent de s'arrêter dans
e Monastére d'Estrella, de l'Ordre de Saint
érôme. Tous les jours il envoyoit prendre
e l'eau d'une Fontaine de Notre-Dame de
Valvanera, qu'on nommoit la Fontaine Sain-
e. Non seulement il en buvoit avec une
évotion exemplaire, il ordonna de plus
u'on ne se servît point d'autre eau, pour
aitrir le pain qu'il mangeoit. Lorsqu'il com-
nunioit, il mettoit toujours ses mains en
roix, ensuite il alloit se recueillir en quel-
que coin, où il se tenoit plus d'une demie
eure à genoux dans une continuelle mé-
litation. Il tenoit toujours sur sa table la
Légende des Saints, & dans sa poche un
Diurnal, comme on l'apelle dans l'Eglise
Romaine, & qui lui servoit à reciter les
Pseau-

1598. Pseaumes Pénitentiaux, & je ne sais quel prières pour les morts. Il vouloit mêr que l'Infante sa fille portât un pareil livr & quelquefois il la faisoit venir, pour di ensemble l'office.

Son zèle pour la Religion. A l'égard du zèle pour la Religion, il toit chez lui si ardent, qu'on lui a entenc dire plusieurs fois, „ Si mon fils devenc „ hérétique, ou schismatique, je préparerc „ moi-même le bucher, pour lui faire e „ pier son crime par les flammes ". Il pro testa toujours que son but, dans ses entr prises militaires, comme dans la paix, bornoit à procurer l'avancement de la R ligion. Il respectoit le Pape, parce qu'il c soit être sûr que le Souverain-Pontife éto le Lieutenant de Dieu sur la Terre, le Ch de l'Eglise, & qu'il tenoit dans ses mains k clez du Ciel. D'un autre côté les Souve rains-Pontifes payoient sa soumission d'ur déférence sans reserve, parce qu'ils le rega doient comme le principal soutien de la pai & de l'union de l'Eglise. Ce Monarque por toit de lui-même ce jugement, & il rele voit, avec une satisfaction sans égale, la ne cessité d'avoir recours à sa protection pou les affaires de la Chrétienté. Voici un preuve de cette présomption. Dans une ma ladie qu'il eut, son Médecin n'osoit le fair saigner, par rapport à l'extrême foiblesse o il le voyoit réduit. „ Ne craignez rien, *di* „ *le Monarque*, saignez hardiment, la si „ tuation de l'Eglise de Dieu ne permet pa „ que je meure, ni de cette maladie, ni d „ cette saignée ". Tout le monde sait l grand crédit qu'il avoit dans les Consisto res

;, pour y faire approuver ses volontez, & 1598.
ns les Conclaves pour l'élection des Pa-
s. C'est ce qui faisoit dire avec raison
'il tenoit Rome par les cheveux. Il ap-
it qu'il y avoit une vive querelle entre
Archevêque de Valence & le Viceroi de
: Royaume ; qui prétendoient l'un & l'au-
e l'honneur de se voir présenter le premier
la Messe la paix & l'encensoir : il voulut
re lui-même le juge de ce différend, c'est
dire, comme on va le voir, le terminer
ar son propre exemple. Un jour il alla à
grand' Messe, & le Diacre étant venu à
i le premier pour lui présenter la paix, il
renvoya avec cet ordre, „ Allez, *dit-il*,
, commencer cette cérémonie par l'Arche-
, vêque". Ce fut une leçon pour tous les
aïcs en pareil cas, & le procès ci-dessus
ut décidé de cette maniére. Tant ce Prin-
e religieux estimoit que l'honneur qu'il fai-
oit aux Ministres de l'Eglise, devoit faire
a plus grande partie de sa gloire. Pour
moi je crois qu'un Souverain ne doit être
aloux d'autre gloire, d'autre éloge, que de
prendre en main les intérêts de la Religon,
pourvû que son zèle soit sincére, qu'il n'ait
pour but que l'avantage commun des Chré-
tiens, sans aucune vue particuliére & per-
sonnelle. Un jour que Philippe étoit sur la
route de Cordoue, il rencontra un Prêtre,
qui portoit le Viatique à un malade de la
campagne. Il descendit de cheval, & il
accompagna le Prêtre, portant un cierge
qu'il s'étoit fait donner. Après avoir ainsi
marché quelque tems à pied & tête nue, le
Duc de Feria sur les instances de son Médc-
cin

1598. cin lui dit, „ que Sa Majesté se mettoit
„ lontairement au risque de gagner quel
„ maladie, que l'excessive chaleur pourr
„ lui causer. Aujourd'hui, *répondit le M*
„ *narque*, l'ardeur du soleil ne peut pas fa
„ de mal". Au surplus, pour avoir un
le de Religion aussi fervent, il ne pouv
souffrir les nouveaux établissemens d'Ord
dans l'Eglise, ni même dans les Etats,
ce scrupule alloit si loin, qu'il ne voul
pas permettre de recevoir les Capucins da
aucune des Provinces de sa Monarchie. L
Princes de sa Maison ont fondé divers Co
léges de Jésuites, la plus nouvelle des Co
grégations religieuses, en plusieurs vill
considérables, comme à Vienne en Autr
che, à Tornaw en Hongrie, à Prague e
Bohéme, à Hall, à Gratz, à Munich,
Inspruk. Il n'y eut que Philippe, qui n
répandit pas ses graces sur ces Péres. A c
sujet il disoit „ qu'on n'avoit pas besoi
„ d'Ordres inconnus, puisqu'il y en avo
„ tant de recommandables par leur mérit
„ & leur expérience dans la conduite de
„ ames". La multitude de Religions, &
l'accroissement des Communautez régulié
res, lui paroissoient dangereuses, & su
cela il avoit coutume de dire, „ qu'il fal
„ loit incorporer les nouvelles dans les an
„ ciennes, & maintenir celles-ci dans l
„ sévérité primitive de leur discipline, par
„ ce qu'il étoit à craindre que le Monde
„ Chrétien ne fît un jour plus parade de
„ la foule des Ordres monastiques, que de
„ l'exercice de la véritable piété". Les
Historiens Catholiques écrivent que ce Mo-
nar

1598.

que eut tellement à cœur la propaga-
n de la Religion, que cet objet fut l'u-
que motif des guerres, qu'il entreprit
ntre les hérétiques & contre les idola-
s. Quoi qu'ils puissent alléguer, on est
en fondé à dire qu'ils se trompent. En-
autres preuves, il est incontestable que
seule vue de ses intérêts particuliers l'en-
gea à soutenir de toutes ses forces la
ierre contre les Protestans de France. La
oire de la Religion l'animoit si peu en
ertaines rencontres, que plus d'une fois
n l'a vu rechercher avec empressement
alliance des Turcs. Nous avons vu en son
eu qu'il envoya à Constantinople des A-
ens, qui y répandoient l'or à profusion,
niquement pour obtenir une trêve du
Grand-Seigneur, & cela afin d'avoir plus de
acilité de poursuivre ses prétentions sur le
Portugal, & les desseins qu'il avoit formez
ur d'autres Etats Catholiques. Ce qu'on
peut dire en général de plus raisonnable sur
cet article, c'est que d'ordinaire Philippe,
en fin politique, fit parade d'un zèle éblouis-
sant de Religion, pour assurer le succès de
ses vues ambitieuses.

Son zèle pour la Foi ne pouvoit être por- Son grand zèle pour la Foi.
té plus loin. Il eut l'ambition de suivre en
tout les traces des premiers Pasteurs de l'Egli-
se, qui faisoient usage de leur puissance &
de leurs lumiéres, pour nourrir les Peuples
du pain vivifiant & incorruptible de la Foi,
& les abreuver de l'eau d'une doctrine pure
& sainte, comme il qualifioit celle de l'E-
glise Romaine. Un jour l'Archevêque de
Tolède lui représenta qu'il devoit faire trê-
ve

1598. ve de tems en tems à ses travaux, & ne pa[s] accabler son corps & son esprit sous le poid[s] des affaires, auxquelles il sacrifioit sans re[-]lâche son repos & sa santé. „ Monsieu[r] „ l'Archevêque, *répondit le religieux Mo-* „ *narque*, il est nécessaire de veiller sans ces- „ se, afin que mon troupeau, dont le vô- „ tre fait partie, puisse dormir en sureté ; „ d'autant que les ours féroces & les tigres „ cruels, c'est à dire, les hérétiques & les „ idolatres, n'aspirent qu'à dévorer nos plus „ innocentes brebis ". Son attachement à la Foi Catholique étoit si vif & toujours si animé, qu'il ne pouvoit se lasser de faire paroitre son respect & sa vénération pour les Images, les Reliques, les Sacremens, les Evêques, & les Prêtres. Il avoit une dévotion singuliére à la Vierge, & il ne sortoit jamais d'une ville sans aller prendre la bénédiction de quelque Prêtre, dans une Eglise dédiée à la Mére de Jésus-Christ.

Son amour pour la vérité.

Il fut toujours inviolable partisan de la vérité, & ennemi déclaré du mensonge. Ceux qui avoient le malheur de se trouver en faute à cet égard, ou qui n'exécutoient pas ses ordres dans la derniére exactitude, ne devoient plus se présenter devant lui. Aussi examinoit-il avec une attention extraordinaire tout ce qui s'étoit fait en conséquence de ses ordres, pour être instruit de la vérité du rapport qu'on lui avoit fait de bouche. Il s'apperçut un jour qu'un de ses premiers Ministres lui avançoit, avec une hardiesse qui tenoit de l'effronterie, des faussetez sur un fait dont il vouloit être éclairci.

Après

rès l'avoir écouté tranquillement jufqu'à 1598.
in, „ Eh quoi, *lui dit-il*, vous avez le
front de mentir auffi impudemment, à la
face d'un Souverain tel que Philippe"?
reproche, prononcé d'un ton terrible &
enaçant, fit une telle impreffion fur le
uvre Miniftre, qu'il alla cacher fa honte
fon defefpoir dans les retraites obfcures
un Cloitre. L'inexorable Philippe difgracia
Gentilhomme de la Chambre, qu'il ai-
oit beaucoup, avec défenfe de paroitre
nais en fa préfence, uniquement parce
'il le reconnut menteur dans une relation
'il lui fit. Ce Monarque avoit coutume
dire, „ qu'un Miniftre méritoit d'être
puni comme parjure, quand il ne difoit
pas la vérité à fon Prince, & qu'il étoit
digne d'un châtiment d'autant plus févé-
re, qu'il poffédoit une faveur plus inti-
me". Un Préfident des ordres eut l'in-
fcrétion de révéler à la Reine Anne les
fpofitions d'un teftament, que le Roi avoit
it dans le tems d'une dangereufe maladie
'il eut à Badajox. Philippe le découvrit,
indigné de cette infidélité, il fit au cou-
ble une fi aigre réprimande, que dès le
ir même il fut furpris d'une fiévre chaude,
ont il mourut le feptiéme jour.

Sa fidélité dans fes promeffes.

Philippe avoit établi un Confeil de Con-
cience, (dont j'ai parlé dans cette Hiftoire)
our y délibérer fur les mefures propres à
exécution de fes entreprifes, fur-tout lors-
u'il s'agiffoit d'examiner la nature de fes
ngagemens, & les moyens de les foutenir
u de les rompre. Ce tribunal lui fournit
lufieurs fois des reffources, pour fe tirer

avec

1598. avec honneur de certaines conjonctures d- licates & embaraſſantes où il ſe trouvoi particuliérement à l'égard de ſes promeſſe L'Hiſtoire de Portugal en fournit un exen ple mémorable. Dans la vue d'attirer le Grands de ce Royaume dans les intérêts d Philippe, le Duc d'Oſſone & Chriſtoph de Mora avoient promis des montagnes d'o à tous ceux qui ſe déclareroient contre Do Antoine, & ſoutiendroient les droits d leur Souverain ſur la Couronne de Portugal Cette fameuſe querelle décidée par l'ex pulſion de Don Antoine, quelques Sei gneurs Portugais demandérent les récom penſes qu'on leur avoit aſſignées par de obligations, que de Mora & le Duc d'Os ſone avoient paſſées au nom du Roi. Phi lippe renvoya l'examen des prétentions de ces particuliers au Conſeil de Conſcience, pour juger en dernier reſſort s'il étoit tenu de remplir les promeſſes de ſes Miniſtres. L'affaire diſcutée, les Juges payérent les parties de cet Arrêt. „ Suppoſé que le Roi „ Philippe fût l'héritier légitime de la Cou- „ ronne de Portugal, comme il n'étoit pas „ permis de le révoquer en doute, les ſup- „ plians n'ont pu ni dû compoſer avec leur „ Souverain, ni pour or, ni pour argent, „ ni pour autre rétribution quelle qu'elle „ pût être, dans un cas où la choſe con- „ teſtée appartenoit inconteſtablement au „ Roi Catholique. Que même, ce fait é- „ tabli, les demandeurs avoient mérité la „ mort, pour n'avoir pas remis volontaire- „ ment le Royaume entre les mains du Prin- „ ce, auquel les loix & la juſtice en adju-

„ geoient

geoient la propriété. Si au contraire les prétentions de Don Antoine étoient légitimes, & par conséquent si ce concurrent devoit être regardé comme le propriétaire naturel du Royaume, lesdits supplians l'ont injustement rendu au Roi Philippe. Sur cette supposition, ce Monarque n'étoit en aucune façon obligé d'accomplir les promesses que ses Ministres avoient faites en son nom, parce que ce seroit récompenser une injustice. Qu'ainsi sous ces faces différentes, il ne restoit au Roi que la liberté de faire usage de sa clémence, pour absoudre par une grace spéciale les supplians de la peine de mort, qu'ils avoient méritée en cette occasion". 1598.

Notre Monarque ne donnoit en aucune maniére dans les foiblesses de la superstition, & il avoit une haine marquée pour ceux dont la science ne sert qu'à l'entretenir. Pour les confondre, il avoit coutume de commencer ses voyages les Mardis, il faisoit diverses autres opérations importantes ce jour-là, réputé malheureux par les Devins du Paganisme, & après eux par les Astrologues Chrétiens. Sur ce principe, il ne fit aucune difficulté de se marier la premiére fois un Mardi, & de faire un Mardi prêter serment à Lisbonne au Prince son fils, dont la naissance arrivée un Mardi ne lui donna pas moins de joye, que si c'eût été un Dimanche. Son éloignement de la superstition.

Ce grand Monarque faisoit paroitre une modestie admirable dans tous ses discours, il écoutoit tout le monde avec une patience mer- Sa modestie.

1598. merveilleuſe. Il poſſédoit l'art de ſe compoſer de maniére, qu'au travers de la modeſte ſimplicité de ſes paroles, il étoit facile d'appercevoir cette gravité majeſtueuſe ſi convenable à un Souverain. Son maintien, ſon regard, ſes diſcours imprimoient le reſpect à tous ceux qui le voyoient & l'entendoient, & perſonne ne ſortoit de ſon audience, ſans être ſaiſi des ſentimens de la plus profonde vénération. Toutes ſes paroles étoient claires, bien peſées, ſolides, vrayes, & quoique toujours il prononçât preſque autant de ſentences que de mots, il les exprimoit dans des termes qui les rendoient intelligibles aux génies les plus bornez. Quand il vouloit parler mal de quelqu'un, il tournoit la tête de l'autre côté, ſurtout lorſqu'il s'agiſſoit de ſes Miniſtres. Si l'on s'étendoit ſur ſes louanges, il interrompoit l'orateur dès l'entrée, pour lui dire, „ Allez au fait, ne parlez que de ce „ qui importe le plus, ou à vos intérêts, ou „ aux miens ". Jamais il ne renvoyoit perſonne, jamais il ne marquoit d'impatience, quelque diffus qu'on fût à raconter ſes affaires, ou à lui demander des graces ; & il attendoit patiemment qu'on s'apperçût de ſon importunité, & qu'on ſe retirât. Bien plus, il avoit la bonté de raſſurer l'orateur, auſſitôt qu'il le voyoit troublé par la crainte, ou par le reſpect qu'inſpire l'éclat de la Royauté. Il avoit une facilité inconcevable à comprendre & retenir ce qu'on lui diſoit. Toujours d'une attention ſoutenue à écouter les ſupplians, il fixoit ſes yeux ſur leurs perſonnes, les regardant depuis la tête juſqu'aux

piez,

piez, depuis le moment qu'ils entroient dans la salle jusqu'à ce qu'ils en sortissent, & observant les mouvemens, le ton, la passion de celui qui parloit. Toutes les expéditions qu'il faisoit, soit au Conseil, soit dans les audiences particuliéres, étoient conçues en peu de paroles, & il ne laissoit pas de se faire entendre; & de pourvoir à tout. Il avoit fort peu de considération pour les Poëtes, & Rui Gomez lui ayant demandé la raison de ce mépris, il lui répondit, „C'est „qu'ils ne savent pas se contenir dans les „bornes de la modestie ". 1598.

La gravité de Philippe fut si excessive, quoique bien ménagée, qu'elle approchoit fort d'une farouche sévérité. Ce fut une habitude, qu'il contracta dès sa plus tendre enfance. Un jour le Cardinal de Tavera entra dans son appartement, lorsqu'il s'habilloit : son Gouverneur lui fit un signe, pour l'avertir qu'il devoit faire couvrir cette Eminence. Mais ce Prince ne répondit rien, jusqu'à ce qu'il eût endossé son manteau, & mis son chapeau sur la tête; alors se tournant vers le Cardinal, il lui dit, *Votre Eminence peut à présent se couvrir.* Il fut sur ce point le parfait imitateur de Philippe de Macédoine, dont Eutrope écrit que depuis l'âge de cinq ans personne, quoi qu'on imaginât, ne put le faire rire. On peut rapporter la même chose de Philippe II. Roi d'Espagne, pendant toute sa vie jamais on ne le vit rire, ni rien faire qui s'écartât de la contenance d'un homme grave & composé. Cette retenue lui donnoit un air si sévére, mais en même tems répandoit tant de

Sa gravité & sévérité.

1598. majesté sur sa personne, que ceux mêmes qui avoient la liberté de l'approcher de plus près, n'osoient lui parler qu'avec crainte, & dans les termes du respect le plus profond. Aussi cette conduite tint les Grands du Royaume dans une soumission presque servile, & il affectoit à leur égard autant de fierté & de hauteur, [1]qu'il étoit doux & affable pour le reste de ses Sujets. Un jour le Duc d'Albe, le Marquis de Caria son fils, & Don Antoine de Tolède Grand-Ecuyer, entrérent pour lui parler, & fermérent derriére eux la porte de la chambre. Cette action parut au Roi peu respectueuse, il les regarda d'un air courroucé, & leur dit, „ Voilà une témérité criminelle, qui mériteroit la hache ". Sur le champ il entra dans un autre appartement, leur fit dire de ne plus paroitre en sa présence, & les tint plusieurs jours de suite dans cette espéce de disgrace. Presque personne ne lui parla, qu'il ne restât interdit du maintien grave & sévére de cet impérieux Monarque. Jean Rufo de Cordoue, l'un des hommes les plus éloquens de l'Espagne, s'étonnoit d'entendre dire que la présence de Philippe ôtoit la parole à ceux qui lui parloient, & il disoit qu'il falloit bien peu savoir parler, pour trembler à l'aspect d'un Roi, qui écoutoit avec tant de plaisir, de bonté, & de patience. Un jour il se présenta à l'audience, & fut si surpris du port grave & sévére de son Souverain, qu'il demeura immobile sans pouvoir proférer un mot. Il dit en sortant, qu'il venoit de lui arriver ce qui arrive à ceux qui regardent l'horizon, auxquels il paroit

paroit que le Ciel & la Terre se touchent, quoiqu'ensuite ils les trouvent plus éloignez qu'auparavant. Le Sieur Passavino, Ministre des plus distinguez par son éloquence, après avoir étudié pendant quelques jours une harangue, pour exposer le sujet de la négociation dont il étoit chargé par le Prince son maitre, fut si troublé de la majesté du Roi qui tenoit les yeux fixez sur lui, qu'il resta court au milieu de sa harangue. Philippe s'aperçut de son embarras, & lui dit, „ Donnez moi votre requête par écrit, & sur le champ je vous „ donnerai satisfaction". Le Duc de Feria, que ce Monarque aimoit beaucoup, se promenant un jour avec lui dans les jardins, la conversation roula sur diverses matiéres, où Philippe paroissoit prendre plaisir. Dans la bonne humeur où le Duc vit son maitre, il crut ce tems propre à lui parler d'une affaire qui le concernoit, ce qu'il fit. Ce Seigneur assura depuis, que dès l'instant qu'il ouvrit la bouche, pour lui demander la grace dont il s'agissoit, le Roi avoit repris son air sévére, comme si le Duc ne lui eût jamais parlé.

1598.

Sa valeur & son courage.

Sa valeur fut invincible, & d'autant plus remarquable, qu'il fut toujours vainqueur par la force de son génie & de sa plume. Qui avoit jamais vu dans le monde un Lion plus courageux, plus intrépide contre ses ennemis, que Philippe? Dans le tems que tous les Etats de l'Europe se voyoient embrasez de guerres étrangéres & domestiques, comme l'Italie & la France, où les peuples ne jouirent pas deux ans de suite

 de

1598. de la paix. Dans le tems que dans les autres Royaumes les laboureurs ne pouvoient pas recueillir en fureté les fruits de la terre, que l'honneur des vierges étoit en proye à la brutale licence des foldats, que les habitans des villes n'ofoient paroitre dans les rues fans courir rifque de la vie, ni fortir pour cultiver leurs champs fans efcorte & des craintes continuelles. Lorfque les Religieufes n'étoient pas dans leurs cloitres à l'abri des violences, que les morts mêmes étoient infultez jufques dans leurs tombeaux. Pendant que, lorfqu'on y penfoit le moins, les foldats venoient faccager & piller les pauvres payfans de la campagne, les bourgeois mêmes des villes jufques dans leurs maifons & dans les Eglifes. Dans ces affreufes conjonctures de meurtres, d'incendies, de vols, & de toutes les fuites les plus cruelles de la guerre, qui déchiroient toute la Chrétienté, l'Efpagne feule & les domaines du Roi Catholique jouiffoient d'une paix profonde, par les foins & le courage de ce grand Monarque. Il y avoit une fureté fi grande, que non feulement en plein midi, mais même au milieu de la nuit, on pouvoit porter une bourfe fur la main, fans crainte des voleurs. Les autres Nations, bien loin de fe glorifier d'un pareil bonheur, étoient plongées dans les défolations, les miféres, les horreurs de la guerre. La Gréce, la Tartarie, la Hongrie, la Bohéme, la Tranfilvanie, la Pologne, l'Allemagne, la France, la Hollande, la Zélande, l'Ecoffe, & plufieurs contrées de l'Italie, fe trouvoient dans ce déplorable état. Notre in-

vin-

vincible Lion ne fit jamais plus éclater sa puissance & la force de son courage, que pour protéger les foibles, rétablir ceux qu'on avoit dépouillez, abattre les têtes orgueilleuses, se faire craindre des riches & des puissans. Les domestiques maltraitez par leurs maitres, les vassaux opprimez par leurs Seigneurs, les malheureuses victimes de la tirannie des puissans, les créanciers hors d'état de se faire payer de leurs dettes, tous avoient un appui certain auprès de Sa Majesté en personne, dans son Conseil, en sa Chancellerie, & dans ses Tribunaux. Savoit-il un Grand d'Espagne débiteur d'un artisan, sans acception de rang & de dignité, sans appréhender les murmures, (& ce trait est une preuve de son amour pour la justice) il envoyoit un Officier prendre la somme dont il s'agissoit, la dette ne fût-elle que de quatre ou cinq écus. Les Grands d'Espagne, les Seigneurs de la plus haute naissance, étoient tellement soumis, qu'ils se disputoient à l'envi l'honneur de bien traiter un Archer, qui alloit faire quelque exécution de la part de la Justice. Après avoir conclu la paix avec la France, il envoya la plus grande partie de ses forces en Afrique; & il fit passer une Armée de quatorze mille homme dans l'Ile de Gerbes. Il donna de puissans secours aux Catholiques de France & d'Allemagne, il soumit à son obéissance les Mores rebelles du Royaume de Grenade, il pacifia les Indes, il termina les troubles du Portugal, il fit plusieurs armemens contre l'Angleterre, il s'opposa aux Turcs ces ennemis communs de la Chrétienté, il secou-

1598.

1598. rut les Chevaliers de Malte, il conserva les frontiéres de la Hongrie, il combattit pour la défense de l'Eglise. Si la fortune ne lui avoit pas été contraire en quelques rencontres, il auroit fait de plus grandes expéditions. Tous ces revers n'abattirent pas son courage, & l'on peut dire que l'adversité ne servit qu'à donner du relief à sa majesté, à sa gravité, à sa constance: semblable à un Lion généreux, dont la valeur ne s'altére pas à la vue des plus grands périls. C'est dans cet esprit qu'il choisit pour devise deux Lions, dans la vue de faire connoitre qu'il suivoit avec plus d'intrépidité qu'un Lion ses résolutions & ses entreprises. Lorsqu'il se vit heureux, & comblé de prospéritez de toutes parts, il appelloit aussitôt à son secours l'humilité & la modestie: dans l'adversité, il mettoit toute son espérance en Dieu. De cette maniére, & par de si nobles soutiens, il conservoit dans l'intérieur de son ame la force de son courage.

Sa magnanimité.

Voici encore une de ses maximes: il avoit coutume de dire „ qu'un grand Capitai- „ ne devoit être intrépide, mais que la ma- „ gnanimité étoit la vertu des bons Prin- „ ces". C'étoit la sienne en effet, & il y a eu peu de Souverains qui l'ayent je ne dis pas effacé sur ce point, mais qui lui ayent été comparables. La magnanimité fut le mobile de toutes ses actions, ses projets étoient élevez, tout répondoit à la grandeur de ses idées, grands préparatifs, soutenus dans les commencemens de ses entreprises, & poussez avec plus d'éclat encore lorsqu'il voyoit le moment de les terminer. Jamais

il

il ne commença de bâtimens, que ce ne fût sur les plans les plus ſuperbes. On en voit une preuve dans le Palais de l'Eſcurial, où il employa tant de tréſors, dans des circonſtances qui demandoient toutes ſes richeſſes, au plus fort de la guerre de France & des Pays-Bas. Son vaſte génie ne lui inſpiroit que des deſſeins d'une immenſe étendue, & ſon cœur magnanime ne trouvoit rien d'impoſſible, par les reſſources infinies qu'il s'aſſuroit. Mais ce qui met le comble à ſa gloire, ce ne fut pas dans ces entrepriſes périſſables par les injures du tems qu'il épuiſa ſa grandeur d'ame; ces monumens, quelque ſomptueux qu'ils fuſſent, n'offrent que les plus foibles marques de ſa magnificence. Il la faiſoit éclater dans des actions plus durables que le marbre & le bronze, c'étoit à combler de ſes bienfaits ſes amis & ſes ſerviteurs. D'où l'on doit juger de la ſolidité de ſes maximes : en effet ces dépenſes ſacrifiées à la vanité & au luxe n'obligent perſonne, au lieu que les biens répandus dans les familles tranſmettent le ſouvenir du bienfacteur à la poſtérité la plus reculée. Les généreux ſentimens de notre Monarque le portoient toujours à des entrepriſes glorieuſes, telles que la conquête de la France, de l'Angleterre, & d'Alger : il les ſoutint avec de formidables Armées, & des frais qu'on croyoit communément beaucoup au-deſſus de ſon pouvoir. Dans le tems que l'Empereur ſe trouvoit preſſé, & réduit à de fâcheuſes extrêmitez par les Turcs, Philippe avoit ſur les bras les guerres de France & des Pays-Bas, qui épuiſoient ſes forces &

1598.

1598. ses richesses : malgré ces embarras, il fournit à l'Empereur & à l'Empire des secours plus puissans, que les conjonctures de ses affaires ne paroissoient le lui permettre.

Il fortifia Fontarabie, Frexeuil, Sainte-Engracie; Il augmenta les fortifications de Jacca du côté de la France. Il répara celles de Roses avec beaucoup de dépense. La Peninsule de Valence lui doit ses commencemens. L'Espagne lui est redevable des Tours qu'on voit à l'entrée du Port d'Alfaquez à Tortose, & où l'Ebre se jette dans la mer, pour empêcher les courses des corsaires. Par la même raison, il en fit élever une à l'embouchure du fleuve Xucar, de même que dans les Royaumes de Naples & de Sicile, & entre autres forteresses, celle de St. Philippe à Porto Hercole est son ouvrage. Ce fut lui qui commença les célébres fortifications de Carthagéne, le Mole de Malaga, & le merveilleux Port du Détroit de Gibraltar. Il fit bâtir la Citadelle de Setubal en Portugal, & les Châteaux d'Othen, de St. Jean, de Cabeça sur le Tage, de Penniche, d'Anton, de la Corogne. Les fortifications qu'il fit faire dans ses places d'Afrique lui coutérent un million & demi de ducats. Il répara toutes les forteresses du Duché de Milan & des Pays-Bas, & dans ces derniéres Provinces il en fit construire de nouvelles, comme la Citadelle d'Anvers. Il fortifia extrêmement Orbitelle en Toscane, Telamone, Porto Hercole, Gaëtte, le Château St. Elme à Naples. Par son ordre le fameux Arsenal de Castel-nuovo fut établi. Enfin je ne finirois jamais,

si

si je voulois décrire dans le détail toutes 1598.
les fondations de ce grand Roi. Mendozza en a donné le dénombrement, je les ai comptées d'après lui, & je trouve qu'il fit élever depuis les fondemens trente Citadelles, soixante & quatre Châteaux, deux cens seize Tours très grandes, vingt cinq Arsenaux, neuf Ports fameux, douze Couvens de Religieux, outre l'Escurial, vingt sept de Religieuses, cinquante deux Eglises de Prêtres séculiers, dix Hôpitaux, vingt cinq Palais en plusieurs endroits : sans y comprendre un nombre infini de Citadelles, de Châteaux, d'Arsenaux, de Ports, d'Hôpitaux, de Couvens, d'Eglises, de Palais, qu'il fit réparer.

Sa modération.

Mais entre ses vertus, on ne doit pas mettre au dernier rang sa modération. Jamais Prince au monde ne porta cette qualité plus haut que Philippe, il la fit paroitre dans un égal degré, soit lors de sa plus brillante fortune, soit dans ses plus grandes disgraces. Après la célébre victoire de St. Quentin, qu'il remporta sur les François la premiére année de son regne, ses Généraux le sollicitoient avec les derniéres instances de pousser cet avantage, aussi loin que les loix de la guerre le lui prescrivoient, après un succès de cette importance. On ne sauroit trop admirer la réponse que Philippe leur fit. „ C'est, *dit-il*, une action „ indigne d'un Prince magnanime, que de „ se prévaloir des faveurs de la fortune, „ avec trop d'avidité & sans ménagement „ pour son ennemi. Réduire au desespoir „ des malheureux, qui ne doivent leur in-

1598. „ fortune qu'aux coups accidentels du ha-
„ zard, c'eſt le procédé d'un ſoldat brutal.
„ Se contenter avec modération des fruits
„ préſens de la victoire, c'eſt le propre d'un
„ Monarque. Je veux agir en Prince &
„ non en Soldat dans cette conjoncture. Il
„ eſt d'un Barbare, & non d'un Chrétien,
„ de précipiter ſon ennemi dans les affreu-
„ ſes extrêmitez d'une ruïne entiére". En effet il ne voulut jamais permettre que ſon Armée ſe prévalût de la défaite des François. J'ai dit quels furent ſes premiers mouvemens, lorſqu'on lui annonça la nouvelle de la grande victoire de Lepante, qu'on raportoit pour la plus grande partie à la valeur de ſon frére & au nombre des vaiſſeaux qu'il avoit fournis. Je le répete, il ne laiſſa échaper aucune marque de joye, & il porta la modération, juſqu'à ne dire que ces paroles à ceux qui venoient le féliciter, „ Don
„ Juan a vaincu, mais il s'eſt mis au riſque
„ de perdre la bataille". Veut-on voir cette vertu dominante dans les revers les plus ſenſibles ? A la nouvelle de la déroute, ou plutôt de la perte totale de ſa Flotte l'invincible, non ſeulement on ne le vit point changer de couleur, il n'interrompit pas même les dépêches qu'il expédioit alors. Toujours maitre de lui-même, il ſe poſſéda comme auroit pu faire un Séneque, ou un Platon, & tout ce qu'il dit fut, „ Mon in-
„ tention n'a été que de combattre contre
„ les Anglois, non contre les vents".

Sa prudence. Ce Monarque n'a jamais eu d'égal pour la prudence, & c'eſt avec raiſon qu'il fut toujours nommé Philippe le prudent. Il a-

voit

roit coutume de se vanter de trois choses, 1598.
de n'avoir jamais porté de chausses à la Grecque, de n'avoir jamais dansé, de n'avoir jamais monté de mule. Sa prudence fut si grande, qu'il se retira à l'Escurial, dans la résolution de n'en sortir de sa vie. Il vouloit se confiner dans cette retraite, comme dans une Tour élevée sur le bord de la mer, d'où il pourroit contempler les agitations tumultueuses de ce monde, & ramasser, pour ainsi dire, dans ce petit espace toutes les opérations de son corps, pendant qu'il répandroit les productions de son esprit dans l'un & l'autre hémisphéres. Par la sublimité de son génie continuellement en action, par l'étendue de ses lumiéres, par la solidité de son jugement, par ses travaux & ses veilles, il avançoit plus ses intérêts, que ne pouvoient faire les autres Rois par des Armées nombreuses par leur puissance, par la force de leurs bras. C'est de là sans doute qu'on n'a point fait difficulté de dire qu'après David & Salomon il n'y a point eu sur la Terre de Prince aussi prudent que le fut Philippe II. Roi d'Espagne. Il eut toujours attention de ne confier les négociations les plus délicates qu'aux personnes les plus consommées dans le manége des affaires, & les plus éclairées sur les matiéres qu'elles devoient traiter, telles que Levin Torrentin, Corneille Jansenius, Michel Baius, & Jean Hesselius, qu'il envoya au Concile de Trente, avec plusieurs autres personnages célébres. Quelques Grands & Seigneurs de la premiére distinction, choquez de l'insolence de quelques gens qui, de la plus basse origine

1598. & sans aucune dignité, se croyoient permis de se qualifier du titre de Don, le supplièrent de le défendre sous de grosses peines. „ Il n'y a point de remède à cet abus „ *repliqua le Monarque*, les Princes peuvent „ bien empêcher l'acquisition des effets „ réels, mais il ne leur est pas possible „ d'interdire l'usurpation des titres, qui ne „ subsistent que dans l'idée, & ne sont que „ les fantomes chimériques de la vanité. „ Au surplus je ne dois pas me faire scru-„ pule d'accorder un peu de fumée qui ne „ me coute rien, à des peuples qui se sai-„ gnent pour me donner un bon rôti ". Il avoit une connoissance parfaite de la maniére de vivre, de la capacité, du caractére, de l'état des affaires domestiques de ses Ministres. Si quelqu'un d'eux manquoit à son devoir, c'étoit assez que ce Monarque lui témoignât de la froideur, & le regardât d'un œil sévére, le coupable ne demandoit point d'autre éclaircissement, il ne songeoit qu'à faire tous ses efforts pour rentrer dans les bonnes graces perdues de son Souverain. On avoit proposé plusieurs fois au Conseil un Sujet des plus généralement estimez, pour être pourvu d'une charge vacante. Philippe ne voulut jamais en entendre parler, quelque éloge qu'on lui en fît, quoiqu'on le nommât toujours le premier sur la liste, comme le plus digne de ses compétiteurs, dans l'opinion des Conseillers qui le proposoient. Enfin il reçut à ce sujet, une requête qu'il répondit par ces mots, „ Il „ faut me proposer tout autre, je connois „ trop la prudence de celui-ci ". Le sens

mysté-

yſtérieux de ces dernieres paroles fut bien- 1598.
ôt éclairci, on ſut que le Seigneur préco-
iſé avoit une maitreſſe qui s'apelloit Pru-
ence, & qui avoit un empire abſolu ſur
eſprit de ſon amant. Ce fut la ſeule cauſe
u refus du Roi. Pour tout dire en un mot,
l étoit ſi prudent, qu'il ne pouvoit pas mê-
ne entendre parler, ni de flatterie, ni de
nenſonge. Un jour il vit dans le Cloitre
les Religieux de St. Dominique le portrait
le Don Gaſpar Lopez, il ſe tourna du cô-
é du Prieur qui l'accompagnoit, & lui dit,
„ Faites ôter ce portrait, parce que les men-
„ teurs ne méritent pas de vivre dans ce
„ monde, ni réellement, ni en peinture".

Une profonde ſageſſe dirigeoit encore tou- Sa grande ſageſſe.
tes les actions de ce grand Monarque. C'eſt
dans ce fonds inépuiſable qu'il trouvoit des
reſſources, pour gouverner, pendant un ſi
long regne, l'Eſpagne, les Indes, l'Italie, &
les Pays-Bas, avec une tranquillité d'eſprit
toujours égale. Quoiqu'enfermé dans ſon
Palais de Madrid, il donnoit ordre à toutes
les affaires de terre, de mer, de la guerre,
de la paix, on peut dire même du monde
entier, puiſqu'il n'y avoit point de Potentat,
qui ne fût ſon allié ou ſon ennemi. Il con-
ſacroit ſes ſoins à la conduite de tant de
Royaumes différens, ſans que la diſtance in-
finie des lieux cauſât le plus petit écart, le
moindre trouble dans ſes délibérations, ſans
que les difficultez, les obſtacles inſéparables
des traitez & du manége de la politique l'in-
quiétaſſent en aucune façon. La multitude
des entrepriſes qu'il formoit n'alteroit jamais
ſa mémoire, jamais il ne paroiſſoit fatigué,
ou

1598. ou dégouté de ce cahos d'affaires; il les possédoit toutes en particulier d'une maniére si précise, si distincte, qu'il en déduisoit séparément le détail, comme s'il n'en avoit eu qu'une seule dans la tête. Il avoit le jugement plus vif, plus perçant, plus net que personne. Seul confident de lui-même, il ne fut jamais possible de pénétrer ses desseins, agissant souvent d'une maniére si mystérieuse, qu'il donnoit lieu à diverses spéculations, avant qu'on pût connoitre distinctement ses vues. Cette profondeur de sagesse, aussi rare qu'éblouissante, lui fournissoit les moyens d'entreprendre, de conduire à une heureuse fin plusieurs affaires d'importance, qui regardoient la Monarchie & la guerre, sans qu'il négligeât celles de sa Maison, qu'il régloit jusqu'aux circonstances les plus particuliéres. Jamais d'embarras, jamais de confusion dans ses ordres pour les unes ou pour les autres, ensorte que c'étoit une merveille de le voir travailler avec une assiduité infatigable, lorsque ses maladies ne lui en ôtoient pas la liberté. Il étoit adroit & fin, & il auroit pu donner des leçons aux plus rusez politiques. Sa circonspection alloit si loin, que ses mesures ne manquérent jamais, & qu'il ne se trompa jamais dans aucun point de quelque affaire que ce fût. La connoissance qu'il avoit des affaires, & la solidité de son jugement, étoient chez lui dans un degré si éminent, qu'il paroissoit avoir reçu de la nature l'art de regner. Sa conduite fut admirable jusqu'au dernier soupir, tellement que ses Ministres n'avoient presque point de peine à remplir les fonctions de leurs emplois. Sa

sa-

ageſſe éclatoit encore dans le choix qu'il 1598.
aiſoit des Evêques, & dans ce cas il étoit
oujours attentif au génie & au beſoin de ſes
ujets. Dans l'Andalouſie & dans l'Eſtrama-
lure, il ne confioit les premiéres dignitez de
'Egliſe qu'à des perſonnages ſavans dans le
Droit Canon, pour remédier aux deſordres,
ui naiſſoient de l'humeur querelleuſe & pro-
eſſive de ces peuples. Au contraire en Ga-
ice & dans la Caſtille, il envoyoit les meil-
eurs Théologiens, comme propres à inſtrui-
e des troupeaux confinez dans le fond des
nontagnes, groſſiers, & ignorans. Un Cha-
oine lui préſenta un jour une requête, pour
lemander la permiſſion de laiſſer à ſa fille
ept cens écus de rente qu'il avoit; le Roi
rit le mémoire, & mit au bas, *Cent écus
uffiſent pour la fille d'un Prêtre.*

On ne peut pas être plus éclairé que ce Sa capacité.
rand Monarque l'étoit, ſa capacité embraſ-
oit toute ſorte de matiéres, il n'y en avoit
oint ſur leſquelles il ne fût en état de diſ-
ourir d'une maniére ſatisfaiſante. Quoique
lans ſa jeuneſſe il n'eût pas aimé l'étude des
Belles Lettres, principalement des Sciences
cholaſtiques, il ne laiſſoit pas de répondre
vec juſteſſe, ſi l'on en parloit en ſa préſen-
ce. Il connoiſſoit exactement l'étendue de
'eſprit & des lumiéres de ſes Miniſtres, &
les Evêques de ſes Royaumes, il diſcernoit
leur mérite, il les employoit, ſelon la por-
ée de leurs connoiſſances. Sur-tout il étoit
fort circonſpect à l'égard de ces derniers,
parce qu'il ne vouloit pas, diſoit-il, qu'on
pût lui reprocher d'avoir nommé aux Egliſes
épiſcopales des Sujets indignes d'une charge
auſſi

1598. aussi importante. Aussi ne destinoit-il à l[a] Prélature, que des personnages savans dan[s] la Sainte Ecriture, orthodoxes dans leur[s] sentimens, d'une probité, d'une régularité d[e] mœurs, d'une gravité, d'une modestie re[-] connues, d'un caractére doux, affable, dis[-] cret, capables d'édifier & d'instruire, juste[s] dans les châtimens qu'ils imposoient, sévé[-] res lorsqu'il s'agissoit de réprimer les vices[,] enclins à la clémence, irrépréhensibles, chas[-] tes, charitables envers les pauvres. Par [sa] vaste capacité il embarassoit souvent ses Con[-] seillers, Théologiens ou Jurisconsultes, quel[-] que profonds qu'ils fussent dans ces sciences[.] Il avoit toujours quelque chose à ajouter [à] leurs avis, tout étudiez, tout concertez qu'il[s] pouvoient être. Quelquefois il y remarquoi[t] des endroits foibles & peu justes, souvent [il] leur faisoit des questions nouvelles, qui les ra[-] vissoient tous d'étonnement & d'admiration[,] ne pouvant pas croire possible qu'un morte[l] rassemblât tant de savoir. Entre les apoph[-] tegmes qui lui étoient propres, il disoit d'or[-] dinaire „ que les Sujets d'une grande capa[-] „ cité ne paroissoient rarement sur le théâtr[e] „ du monde, que parce que les Princes n[e] „ vouloient pas se donner la peine de le[s] „ découvrir". Il agissoit en conformité d[e] cette sentence, jamais Prince n'aima davan[-] tage les Savans, aussi c'étoit une émulatio[n] générale entre ses Sujets, chacun s'efforçoi[t] de se rendre digne par sa profonde capacit[é] de l'estime d'un Monarque aussi accompli.

Sa justice. A l'égard de sa justice, l'exemple de celle qu'il exerça contre son propre fils, suffit pou[r] faire voir l'excès de sa rigueur. Il est bien

vra-

ai qu'en diverses occasions il procéda plu- 1598.
t avec la puissance d'un Souverain despoti-
ie, que selon les formalitez ordinaires de la
ıstice. En cela il paroit s'être rempli des
aximes, que Perez a laissées par écrit : „ Les
résolutions émanées du pouvoir absolu ne
peuvent pas toujours se régler sur les for-
mes ordinaires, ni se soumettre au juge-
ment de la raison „ & des idées humai-
nes". Philippe dans les derniers instans
: sa vie déclara qu'il n'avoit jamais fait tort
 injustice à qui que ce fût, à moins qu'on
eût surpris sa religion par de faux raports.
pparemment qu'il ne comptoit pour rien
s sommes immenses qu'il a fait perdre à ses
éanciers, & d'avoir réduit à huit les douze
illions qu'il devoit aux Génois : je ne sais
 cette banqueroute peut passer pour un acte
 justice que puisse faire un Prince, c'est
 souffrir qu'on ait la liberté de lui faire
onnoitre les injustices, qui se commettent
ous son gouvernement. Hors des cas où
n intérêt étoit en compromis, il est certain
u'il n'y eut jamais de Souverain plus rigide,
us attentif, plus scrupuleux observateur de
 justice. Le pauvre vivoit en sureté à
ombre de sa justice, la veuve trouvoit de
 compassion & une protection certaine,
orphelin étoit à couvert de toute violence,
 qui paroissoit sans appui avoit sous l'au-
orité de ce Monarque une liberté entiére de
outenir ses droits par les voyes juridiques. Il
isoit que la Justice étoit un miroir, dont il
e servoit pour observer ses actions dans cel-
s d'autrui. Jamais siécle n'a été compara-
le à celui de ce Monarque, jamais les mal-
heu-

1598. heureux, les indigens n'ont eu des ressou
ces plus assurées contre la tirannie des Granc
& des riches, jamais une liberté plus ouve
te de se plaindre. J'ai dit en général que
Siécle de Philippe efface tous les âges précé
dens sur ces avantages, car il faut avoue
que de son tems ce Prince ne fut pas le seu
recommandable à cet égard: Sixte V. port
plus loin l'exactitude à rendre la justice, quoi
que ce Souverain-Pontife paroisse répréhen
sible de l'avoir toujours exercée dans le der
nier excès de rigueur. De cette exacte ad
ministration de la justice naissoit, au grand é
tonnement des autres Souverains, cett
grande tranquillité qu'on voyoit regner, &
qui regna toujours dans les Etats du Roi Ca
tholique, pendant sa vie, ou pour mieu
dire dans le cours de son regne qui fut s
long. Don François de Palafoz, Seigneu
d'Arita, le premier qui eut avec Sa Majest
un procès au sujet d'une Seigneurie, remit
en fidel vassal & brave Gentilhomme, se
prétentions au jugement du Roi même. Phi
lippe, touché de cette généreuse maniére de
procéder, lui répondit, „ Vous me consti
„ tuez votre Juge, & moi je veux agir en
„ Prince; allez, je vous céde le tout &
„ vous accorde de plus ma faveur & mes
„ bonnes graces". C'est un trait digne des
plus grands éloges, que dans ses plus pressans
besoins d'argent, il ne voulut jamais permet-
tre qu'on commuât en amendes pécuniaires
les sentences de mort de qui que ce pût être,
principalement, lorsqu'elles avoient été ren-
dues à l'occasion de crimes énormes. Il di-
soit qu'il étoit injuste que les riches fussent
plus

1598.

ıs exemts que les pauvres des peines pro-
ıncées contre les ſcélérats, & que les uns
les autres devoient être également ſoumis
x rigueurs de la Juſtice. Il ajoutoit que les
ribunaux ne devoient pas être comme la toile
ıraignée, qui retient les mouches, & ſe laiſſe
racher par les lezards. Se trouvant un
ur dans un lieu nommé le bois de Segovie,
regardant par la fenêtre de ſon aparte-
ent, il aperçut ſes deux cochers qui avoient
ıerelle, & que l'un donna un coup de cou-
au. Le Roi ne manqua pas de deſcendre
r le champ, & auſſitôt qu'il fut au lieu où
oit ſon caroſſe, il regarda fixement celui
ıi avoit fait le coup, & ſe tournant du cô-
de Don Diégue de Cordoue, il lui deman-
ı pourquoi il n'avoit pas fait mettre ce mal-
ıeureux en priſon. Le Gentilhomme répon-
t qu'il n'y auroit eu perſonne propre à
ɔiturer Sa Majeſté. „ N'importe, *repliqua
Philippe*, j'irai à pié ou à cheval, qu'on
méne ce miſérable en priſon, afin qu'on
le faſſe punir comme il mérite". Il fit
ancher la tête à un Gentilhomme de Sevil-
, qui avoit donné un ſouflet à un Prêtre,
uoique l'offenſé eût déclaré qu'il lui par-
onnoit. Il fit encore condamner au même
ıpplice un autre Gentilhomme de Madrid,
our avoir tiré un coup de fuſil ſur un Cha-
oine de Tolède, quoiqu'il l'eût manqué.
.e page de Madame Anne Laxal donna à
uelqu'un un coup de ſtilet, & fut empriſon-
ıé par le Prévôt Saint Lazar. La Dame,
vertie de cet événement, pria Antoine Son-
lez ſon amant de faire enſorte que ſon page
ût remis en liberté. Sondez, qui n'avoit
rien

1598. rien plus à cœur que d'exécuter les ordres de sa maitresse, se mit à la tête de quelques Gentilshommes de ses amis, & alla arracher de force le page des mains du Prévôt. Celui-ci porta ses plaintes de la violence qui lui avoit été faite, & Philippe lui répondit „ qu'il „ ne pouvoit pas douter qu'il n'eût été contraint de relâcher le criminel, mais aussi „ que le pauvre Gentilhomme n'avoit pû „ faire autrement que de contenter sa maitresse". Réponse, qui fait connoitre que ce Monarque n'ignoroit pas quelle étoit la puissance de l'amour. En même tems il fit venir la Gouvernante des Dames du Palais, & lui ordonna de dire à Anne Laxal de prendre garde à l'avenir de ne pas exposer la vie d'un amant pour un page. Philippe étoit de plus partisan zèlé de la Justice distributive, & il avoit une attention surprenante à s'informer du mérite de ses Sujets, pour leur assigner des récompenses assorties à leurs talens.

Son équité.

Il fut ami de l'équité en toutes choses. Instruit de tous les crimes qu'Antoine Perez avoit commis contre les devoirs d'un Sujet fidele, il ne voulut pas, comme Souverain & suivant l'usage ordinaire, abréger le cours de sa vangeance. Il ordonna qu'on lui fit son procès dans les formes judiciaires, usitées d'égal à égal, quoique sous main il fît jouer des ressorts secrets, pour assurer la ruïne de cet ingrat Favori. Il fit éclater pour tout le monde une merveilleuse intégrité, une probité incorruptible, une liberté admirable dans ses jugemens, une équité si extraordinaire, qu'elle ne lui permettoit pas d'avoir

égard

gard à la qualité des perſonnes, mais ſeu- 1598.
ment au droit des parties. Sous ſon re-
ne, pluſieurs particuliers, en vertu de ſes
rdonnances, furent contraints d'abandonner
ıx propriétaires légitimes les biens qu'ils
ur retenoient injuſtement. Mais tous ces
hangemens ſe faiſoient de la part des poſ-
ſſeurs, avec une ſoumiſſion incroyable,
ns bruit, ſans qu'aucun oſât ſe plaindre.
'ant ſes ordres étoient reſpectez. Cette
énération pour ſes réglemens rejailliſſoit ſur
ous ſes Miniſtres, & ſur les Officiers de
es tribunaux, qui ſe faiſoient obéir avec
'autant moins de peine, qu'on les voyoit
ux-mêmes les premiers ſoumis aux loix,
ont l'obſervation leur étoit commiſe. Il
ouhaitoit que les procès ſe vuidaſſent avec
 plus de diligence qu'il ſeroit poſſible,
'ayant rien plus à cœur que de parvenir à
bréger les procédures. A cet effet il fit
'réſident de ſon Conſeil Royal le Cardinal
'Eſpinoſa, qu'il connoiſſoit Juriſconſulte très
clairé, laborieux, & exact. Ce fut de plus
n trait remarquable de ſon équité, d'avoir
ratifié les Arragonois des mêmes priviléges,
nnexez dans les Indes à la Nation Caſtil-
ane; & cela en mémoire de la découverte
lu Nouveau Monde, qui s'étoit faite du
egne & ſous les auſpices de Ferdinand Roi
l'Arragon.

Sa conſtance.

Nous avons vu dans le cours de cette
Hiſtoire pluſieurs faits, qui expoſent ſa cons-
ance au grand jour. On a pu s'y convain-
cre que les revers les plus humilians, les
aveurs les plus ſignalées de la fortune, n'ont
amais eu la force de le faire ſortir de ſon
fleg-

1598. flegme ordinaire. Son eſprit toujours ferme, toujours inacceſſible à des mouvemens étrangers, toujours fixe dans ſes maximes, toujours maître de contenir ſon cœur dans une tranquillité ſolide, il ne ſe laiſſa jamais emporter impétueuſement à ces excès de hauteur qu'inſpire l'adverſité, jamais les disgraces ne le frapérent juſqu'à l'abattre. Dans le tems qu'il jetta les premiers fondemens de l'Eſcurial, quelques accidens ſurvenus parurent aux perſonnes ſuperſtitieuſes des pronoſtics aſſurez de grands malheurs, dont la Couronne étoit menacée à l'occaſion de ce bâtiment. Bien loin de s'émouvoir de ces terreurs chimériques, & des conſeils qu'on lui donnoit d'abandonner cette entrepriſe, Philippe conſtant dans ſon deſſein, n'en fut que plus animé à faire pourſuivre les travaux, avec un ſoin infatigable & une perſévérance ſurprenante. Il avoit coûtume de dire „ que c'étoit le propre des ames baſ„ ſes & vulgaires, de ſuivre en eſclaves les „ mouvemens immoderez de la colére ou „ de la joye, dans les événemens heureux „ ou ſiniſtres. Que les Princes, qui par „ leur caractére aprochoient plus du Ciel „ que de la Terre, devoient imiter les An„ ges & non les hommes". Sans avoir re„ cours à tant de traits, n'y eût-il dans toute la vie de ce grand Monarque d'autre exemple de ſa conſtance, que celle qu'il fit paroitre dans le dernier période de ſa maladie, & dont j'ai parlé fort au long, c'en ſeroit aſſez pour le propoſer à tout l'univers comme un modéle. On en doit inférer ſans replique, que s'il portoit cette fer-

meté

meté héroïque jusques dans le tombeau, elle lui avoit été familiére pendant sa vie. Et à cet égard quelle vaste matiére d'éloge, de voir à l'aproche de la mort tant de courage dans un Prince, qui avoit à regretter la perte de tant de Royaumes ! 1598.

Sa libéralité.

Enfin je vais toucher le dernier article de ce panégirique, la générosité du Héros de l'Espagne. Sa main, d'accord avec son cœur, répandoit les biens sur ses Sujets avec tant de profusion, qu'il paroissoit plutôt prodigue que libéral dans les récompenses qu'il assignoit à leurs services. Il éleva son Précepteur, Martin Silecius, sur le Siége Primatial de l'Eglise d'Espagne, à l'exemple de Charlequint qui porta le sien au Souverain-Pontificat, & ce dernier fut célébre sous le nom d'Adrien VI. Le nombre des Princes qui poussent à ce point la reconnoissance, n'est pas grand dans le monde, & je ne connois de cette classe, qu'un Alexandre parmi les Grecs, un Charlequint entre les Empereurs Romains, un Philippe II. chez les Espagnols. Le premier gratifia Aristote son Maitre de cent talens, somme immense pour ces tems-là. Charlequint ne s'estima pas content, jusqu'à ce qu'il eût placé sur le premier Trône de l'univers, celui à qui il devoit son éducation. Philippe ne crut pas pouvoir moins faire pour son Précepteur, que de le mettre à la tête du Clergé de tant d'Etats qui composoient sa vaste Monarchie. J'ai toujours entendu dire que *les Rois ont les mains longues*; ils devroient bien plutôt les avoir plus larges que longues, & peut-être n'en remarque-t-on aucun qui les ait eues plus larges

que Philippe. Ce Monarque ne laissa jamais sans récompense une belle action, des savans, des gens de justice, ou de guerre. Mais ce qui devient un digne sujet d'admiration, non seulement il exerça son cœur généreux à l'égard des bons, pour leur inspirer la noble envie de parvenir à une plus haute perfection, il fit part de ses graces aux méchans mêmes, dans la vue de les empêcher de devenir plus mauvais. De plus, (ce qui à la vérité est d'une ame plus que royale, je dis d'une ame divine) il n'éleva jamais ceux qu'il aimoit le plus particuliérement à une faveur démesurée, & au dessus de leur condition, comme les autres Souverains ont coutume de faire. Il disoit à ce sujet, „ que les Princes, dans la distribution des „ récompenses, ne devoient avoir égard „ qu'au mérite des personnes, non aux sentimens d'amitié qu'ils avoient pour elles". Il combla de biens Rui Gomez, en considération de la liberté qu'il avoit de jouir des faveurs de la Princesse d'Eboli, femme de ce favori. Malgré ce sujet de distinction, il ne lui confia jamais le secret des affaires de conséquence, sur-tout il évita soigneusement de lui remettre le soin de l'administration des loix, de laquelle dépend le salut, ou la ruïne d'un Etat, comme l'enseigne Platon. Quoique le Comte de Bobadilla, ou si l'on veut le Comte de Chinchon, dût tout attendre de Philippe, pour avoir été élevé avec ce Prince dès sa plus tendre enfance, néanmoins ce sage Monarque ne lui donna que les emplois, qu'il jugeoit proportionnez à ses talens & à son mérite. Sur quoi il disoit

soit souvent „ qu'il avoit une mortification 1598.
„ sensible de voir que sa tendre amitié pour
„ le Comte n'avoit pu lui donner des ta-
„ lens, pour être autorisé à le mettre avec justice au dessus de tous ses égaux". Il ne se fit jamais prier pour récompenser le mérite de qui que ce fût, jamais les recommandations ne lui arrachérent des graces pour des Sujets indignes. Maximes fondées sur une vive persuasion, qu'il étoit d'une exacte justice de ne rien accorder à la faveur, & de donner les graces à ceux que leur mérite en rendoit dignes.

Ses revenus.

Après l'acquisition du Portugal, ses revenus montérent à vingt cinq millions de ducats, sans y comprendre les richesses des Indes, dont en quarante cinq ans de regne il tira trois cens millions de ducats. Ces sommes immenses furent employées en libéralitez, excepté les fonds que consomma la guerre de Flandres, où de compte fait il dépensa cent millions d'or, joignons y les troubles de France qui lui en coutérent quarante. Tout le reste fut consacré à l'entretien d'Armées navales contre les Turcs, à fournir des secours à l'Empire, à des fondations, à des bâtimens. Car, ce qui est remarquable, Philippe ne dépensoit que cent mille ducats pour les frais de sa maison. Il donna généreusement de quoi marier les Demoiselles & les Dames de la Cour. En un mot ce fut le plus libéral, le plus généreux Potentat, qui ait jamais paru dans le monde. De plus il conféra les titres de Duc, de Comte, & de Marquis, pour

1598. mieux honorer le mérite des Sujets recommandables par leurs ſervices.

Ses défauts.

Je viens de faire voir Philippe dans tout l'éclat, qu'imprime l'aſſemblage des qualitez les plus reſpectables. A préſent je vais le préſenter ſous une face bien différente, chargé de pluſieurs défauts, qui néanmoins étoient effacez par la ſplendeur éblouiſſante de ſes vertus. Il fut vindicatif à l'excès, jamais il ne laiſſa impunies ſes offenſes, même les plus légéres. Il eſt vrai qu'il avoit l'art de couvrir de quelque prétexte équitable la maniére de ſe vanger, tantôt c'etoit le voile d'une exacte juſtice, quelquefois d'autres motifs, le plus ſouvent il employoit le poiſon. Sa ſévérité fut extrême en toutes choſes, mais il étoit cruel en quelques rencontres, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de répandre le ſang des hérétiques prétendus. C'eſt ce qu'il fit connoitre, à la réception de la nouvelle du maſſacre des Huguenots en France. Cet horrible événement, déteſté des Catholiques mêmes, le jetta dans des tranſports de joye, & dans le moment qu'il apprit cette barbare exécution, il s'écria, *ô jour heureux pour moi, ô jour beni pour l'Egliſe !* Ce caractére naturel de cruauté ſe trouva joint à un penchant effréné aux plaiſirs ſenſuels, car d'ordinaire les Princes cruels ſont voluptueux, quoique tous les Princes d'une complexion amoureuſe, ne ſoient pas avides de ſang. Il ne ſe fit pas un ſcrupule d'entretenir publiquement un commerce criminel avec la femme de Rui Gomez, au ſu même de ſon mari, & dans ſa jeuneſſe il ne mit point

point de bornes à sa passion. On croit com- 1598.
munément que Victorinus auroit été réputé
le plus accompli des Empereurs Romains,
tous les Historiens conviennent qu'il surpassoit Trajan en bonté, Antonin en clémence, Nerva en gravité, Vespasien pour l'épargne de ses finances, & Sévére dans l'intégrité de ses mœurs. Personne n'ose mettre ce Prince en parallele avec aucun de ces illustres Maitres de l'Empire du monde, par rapport à ses débauches excessives, qui obscurcissoient toutes ses vertus. Philippe fut encore soupçonneux, méfiant, & jaloux, jusques là qu'il ne permettoit pas que son fils parlât à l'Infante sa sœur, sans sa permission expresse, & en présence de ses Gouverneurs. Sur de simples soupçons, il tint longtems en prison l'Archevêque de Tolede. Il ne songeoit qu'à satisfaire ses propres passions, ami sans ménagement de ses intérêts, pour les remplir il auroit rompu cent fois avec le Ciel même. Pour le dire en un mot, ce Prince fut un composé des plus grandes vertus & des plus grands vices. Ce qu'il eut d'admirable & qui tient du prodige, c'est l'art inimitable qu'il posséda de cacher & de colorer ses vices, qui n'étoient connus que de peu de personnes, & au contraire de faire tellement reluire ses vertus, qu'il s'attiroit l'estime & la vénération de l'univers. Maximes, qu'il seroit à souhaiter que tous les Princes sussent mettre en pratique, obligez qu'ils sont pour l'honneur de la majesté divine de se donner en exemple à toute la Terre. Je dis pour l'honneur de la majesté divine, & je prie le Lecteur de ne pas

 trou-

1598. trouver ces expreſſions étranges. Tout le monde ſait que les Princes ſont l'image de Dieu ſur Terre. Le peuple ne peut qu'être ſcandaliſé de voir que Dieu ait placé ſon image en la perſonne d'un ſcélérat & d'un impie. Au lieu qu'un bon Prince & vertueux donne lieu de benir le Tout-puiſſant, de ce qu'il a daigné favoriſer les peuples du choix d'un Souverain, qui ſait ſoutenir ſi dignement le caractére qu'il tient de l'image divine, & en même tems on exalte le Prince, comme digne du commandement.

Mélange de vertus & de vices. Pour finir ce qui a donné lieu à cette réflexion, ce mélange de vertus & de vices en la perſonne de Philippe II. devient une circonſtance merveilleuſe, par l'uſage qu'il fit des talens qu'il avoit reçus de la nature. On peut le remarquer dans l'Hiſtoire, jamais juſqu'à lui il n'y a eu Prince au monde, qui ait mieux ſu ſe faire honneur de ſes vertus, & pallier ſes vices. Point de vertu qui ne fût accompagnée de quelque vice, point de vice qui ne portât l'ombre d'une vertu. Et comme il avoit coutume de dire, „ que les Princes étoient tenus „ de ſe donner la réputation de vertueux, „ quelque mauvais qu'ils puſſent être", il ne manquoit pas de mettre en œuvre cette maxime. Il cachoit ſous les apparences d'une vertu quelque vice que ce fût, & il ménageoit cet artifice avec tant d'habileté, que les dehors brillans éblouiſſoient, juſqu'à faire perdre de vue le véritable motif de ſon action. Au contraire, il ſavoit donner un tel relief à ſes vertus, quelque ſuperficielles qu'elles fuſſent, que tout le monde étoit la dupe

dupe de son hypocrisie. En effet ses Ministres avoient beau être pénétrans, il n'y en avoit point qui parvînt à pénétrer le fond de son ame. Aussi le Duc de Feria, l'un des plus fins, des plus prudens Ministres de l'Espagne, dit un jour „ que le seul Roi Philippe „ connoissoit l'humeur du Roi Philippe". Sans doute que cet habile courtisan fondoit ce préjugé, sur les principes que ce Monarque avoit continuellement dans la bouche: „ Que les Princes ne devoient pas dire à „ leur cœur toutes les pensées qui remplissoient leur tête. Qu'il étoit bon qu'ils exposassent leurs démarches au grand jour, „ sans laisser voir leur cœur à personne. „ Que, quelque travail qu'il pût leur en couter, ils devoient acquerir la prudence, „ parce qu'elle leur fournissoit les ressources „ pour en imposer aux peuples. Qu'à l'exemple des chasseurs, ils devoient porter les „ yeux par-tout, quoiqu'ils n'eussent dessein „ de tirer leur coup qu'en un seul endroit". 1598.

Exemple des Empiriques appliqué au gouvernement des Princes.

Ce grand Monarque, célébre par sa profonde politique, avoit encore coutume de dire, „ qu'il falloit que dans le gouvernement des „ peuples les Princes missent en pratique la „ méthode, qu'employent les Empiriques „ dans la composition de leurs remédes, savoir, de faire un mélange de différentes „ drogues, pour en tirer une Médecine excellente; & qui par cet art trouvoient le „ secret de rendre le poison même salutaire. „ Qu'à leur imitation les Souverains devoient „ passer à l'alembic un nombre de Maximes d'Etat, pour en extraire la quintessence d'une seule, sans oublier les plus

 „ hor-

1598. „ horribles, les plus barbares principes, dont „ ils devoient former le fuc rafiné d'une fa- „ ge & utile adminiftration". Veritablement Philippe fut le plus habile diftillateur, le plus excellent chimifte pour ces fortes de compofitions. D'ordinaire il diftilloit la tirannie, l'impiété, la paffion, la cruauté, l'ambition, la débauche, la vangeance, & d'autres vices, (drogues particuliéres à fon cœur) avec une forte de mixture, c'eft à dire, un peu de clémence, de juftice, de zèle, de bénignité, & d'autres vertus femblables. Il opéroit d'une maniére fi fubtile, que perfonne ne pouvoit apercevoir le poifon. Bien fouvent quelques Princes, le public, certains Miniftres étrangers réfidens à fa Cour, avaloient le breuvage mortel, qui leur étoit préfenté dans une coupe d'or. On les voyoit prendre avec avidité les remédes politiques, que Philippe leur avoit préparez, & ils les recevoient avec d'autant plus de confiance, qu'ils fe faifoient illufion fur leur qualité falutaire au bien de l'Europe. Quelle fatisfaction pour notre Monarque de voir le fuccès de fes démarches, de voir des préventions fi propres à précipiter l'effet du venin, qu'il favoit fi mortel aux intérêts des autres Etats! Mais on ne s'en apercevoit pas, tant il poffédoit la fcience de faire boire à fes rivaux leur propre ruïne, fi fubtilement transfubftantiée, à l'aide de quelque antidote, qui offroit le charme trompeur du falut de la Chrétienté. Une circonftance à ce fujet rend ce fait beaucoup plus intéreffant: l'habile Roi méloit dans fon poifon certain foporatif, qui tenoit

 1598.

oit leurs sens engourdis, & leurs yeux fasci-
ez de telle sorte, que l'ombre de la vertu
nélangée dans le breuvage devenoit une
éalité séduisante. Ces apparences d'un zè-
e pour l'avantage commun, d'une affection
ncére pour le bien des particuliers, leur
endoient agréable un poison, qu'ils savou-
oient comme un spécifique infaillible. Il
st vrai que l'engourdissement ne duroit,
ue jusqu'à ce qu'on eût découvert la four-
erie, alors on reconnoissoit à sa honte
u'on s'étoit laissé surprendre par un *qui pro*
uo de Philippe, pour me servir du langage
les Empiriques.

Grande défiance de Philippe.

Entre le nombre des défauts qui domi-
oient dans Philippe, la méfiance ne doit
pas tenir le dernier rang. Jamais personne
n'a pu se vanter d'avoir eu son entiére con-
iance, tout le monde lui étoit suspect, il
croyoit tout le monde capable de le trahir.
Pour savoir à quoi s'en tenir, il entretenoit
un grand nombre d'espions, pour lui rendre
compte de toutes les démarches de ses Con-
seillers, Ministres, Généraux, & Gouver-
neurs. Le Duc d'Albe en est un exemple
mémorable. Philippe étoit assuré de l'atta-
chement inviolable de ce Seigneur à sa per-
sonne, il le regardoit & l'aimoit comme le
plus fidéle Sujet de ses Royaumes. Malgré
cette prévention si capable de tranquilliser
son esprit, il étoit si peu maitre de ses soup-
çons, que pendant tout le tems que ce fa-
meux Capitaine commanda dans les Pays-Bas,
il redoubla avec de grands frais ses espions,
pour être instruit des moindres particularitez
de sa conduite. Il ne seroit pas possible d'i-

1598. maginer à quel excès il poussa la méfiance si l'on n'en aprenoit des traits certifiez p les Historiens. Plus le Duc d'Albe se broui loit avec la Reine Elizabet, plus le soupç çonneux Monarque se persuadoit que c'éto une feinte, que le Duc étoit d'accord ave la Reine pour lui remettre toutes les Pro vinces des Pays-Bas, à l'exception d'un dont il devoit se faire nommer Souverain Tout dénué de preuves, même d'indices le plus légers, qu'étoit ce projet imaginaire quelque peu de vraisemblance que la réfle xion pût y trouver, quelque impossibilit qu'il y eût dans l'exécution, Philippe le cru possible, & prit là-dessus ses mesures, au moins pour satisfaire les violens transport d'une passion qui le maitrisoit.

La méfiance est un défaut dans les parti culiers; c'est, selon moi, une vertu dans le Princes. Obligez qu'ils sont par une fatal nécessité de confier leurs armes, leur réputa tion, le salut de leurs Royanmes, la suret de leurs Etats, leurs trésors, à une infinit de Ministres & d'Officiers; conduits d'ail leurs par l'impossibilité presque absolue de pouvoir rencontrer toujours des Sujets fidé les & d'une intégrité à toute épreuve, il risquent souvent de s'endormir sur la bonne opinion qu'ils peuvent avoir conçue de la probité d'un homme, dont le cœur seroi rempli de mauvais desseins. Pour se mettre à l'abri de cet inconvénient, le parti le plus sûr est de se fier à tout le monde par néces sité, & par maxime d'Etat avoir de la mé fiance de chacun des Ministres en particulier. Ainsi la méfiance de Philippe étoit, suivant mes

ses idées, une vertu, quoique dans la Mo- 1598.
rale commune elle soit condamnée comme
un vice. Et ce Monarque mérite d'autant
plus d'éloges à cet égard, que personne n'a
jamais su diriger cette passion avec plus de
prudence & d'adresse. C'est ce qui faisoit
dire au Duc d'Albe, qui avoit une parfaite
connoissance du caractére de son Souverain,
„ que Philippe ne se fioit à personne, &
„ malgré cela étoit bien servi de tous ses
„ Officiers, parce que tous savoient que sa
„ méfiance le rendoit attentif & clairvo-
„ yant sur toutes les démarches de ses Mi-
„ nistres". Quand un Prince se confie à tous
en aveugle, il doit s'attendre à être trompé
par plusieurs : au contraire, sa vigilance sur
leur conduite, les tient dans une exacte fi-
délité. Cette vertu est un cristal très fin,
& par là facile à se rompre & à se ternir,
& c'est une grande vertu d'y avoir les yeux
continuellement attachez.

Voilà dans toute son étendue l'Histoire de
la Vie de Philippe II. Roi d'Espagne. Je
crois pourtant à propos d'y ajouter le dénom-
brement des principaux Titres d'honneur,
qu'il annexa à quelques familles d'Espagne.

TITRES

DE DUCS, COMTES, ET MARQUIS CRE'EZ PAR LE ROI PHILIPPE, AVEC LES NOMS DES SEIGNEURS QUI EN FURENT LES PREMIERS INVESTIS.

TITRES DE DUCS.

IL CRE'A DUCS

D'Alcala de Los Ganzulez, *Don Peratan de Ri-*

1598. *Riviera, second Marquis de Tarifa, sixiéme Comte de los Moralez, & Sénéchal d'Andalousie.*

D'Offone, *Don Pierre Giron, cinquiéme Comte d'Urenna, & Grand-Bailli du Royaume de Castille.*

De Feria, *Don Gomez Suarez de Figueroa, cinquiéme Comte de ce nom, & Seigneur de Zafra.*

De Pastrana, *Rui Gomez de Silva, Prince d'Eboli, son Premier-Ministre & Favori.*

De Banea, *Don Gonçalez Fernandez de Cordoue.*

TITRES DE COMTES.

IL CRE'A COMTES

De Galu, *Don Baltazar de la Cerda.*

De Santa Gadea, *Don Martin de Padilla Grand-Prévôt de Castille.*

De Villar, *Don Ferdinand de Torres.*

De Villa-nueva de Cannedo, *Don Antoine de Fonseca.*

De Baraias, *Don François Zapata.*

De Mayalda, *Don Juan de Bona.*

De Fuentes de Valdepero, *Don Pierre-Enriquez de Azevedo.*

De Fuensaldagne, *Don Juan de Vivero.*

De Uzeda, *Don Diégue Messia de Ovando, qui fut depuis fait Marquis de Lotiana.*

TITRES DE MARQUIS.

IL CRE'A MARQUIS.

De Mirabel, *Don Fabrice de Zuniga y Sotomaior.*

De

De la Mota, *Don Rodriguez de Ulloa.* 1598.
De Ladrada, *Don Antoine de la Cueva.*
De L'Algava, *Don François de Guzman.*
De Sainte Croix, *Don Alvaro de Baſſan.*
*D'*Eſtepa, *Don Centorione Oltramontanos.*
*D'*Almacan, *Don François de Mendozza.*
*D'*Algerilla, *Don Rodrigue de Mendoza y Silva, fils ainé du Duc de Paſtrana.*
De Villalva, *Don Lorenzo Suarez de Figueroa, fils ainé du Duc de Feria.*
De Villava del Rio y del Camino, *Don Frédéric-Enriquez de Riviera.*
De Villa Manriquez, *Don Frédéric de Zuniga.*
De Velàda, *Don Gomez Davila.*
De Valdarazette, *Melchior de Herrera, qui fut depuis créé Marquis d'*Aunnon.
De Penafiel, *Don Jean Tellez Giron, fils ainé du Duc d'Oſſone.*
De Fleſeillas, *Don Duarte de Portugal.*
*D'*Aguila-Fuentes, *Don Pierre de Zuniga.*
De La Bannezza, *Don Pierre Zuniga de Baſſan.*
*D'*Almenara, *Don Innigo de la Cerda y Mendozza.*
Del Carpio, *Don Diégue-Lopez de Haro.*
De La Guardia, *Don Gonçalez Meſia.*
De Hardales, *Don Louis de Guzman, Comte de* Teba.
De Fromiſta, *Don Jérôme de Benavidez.*
*D'*Alcala de l'Alameda, *Don Pierre-Lopez Porto-carrero.*
De Guelamo, *Don Diégue de Zuniga, qui avoit été Abbé de Paraces.*
De Cuellar, *Don François-Ernandez de la Cueva, fils ainé du Duc d'Albuquerque.*
Del Boſco, *Don Michel Boleno, qui depuis fut Cardinal.*

1588.

TITRES

DU ROYAUME DE PORTUGAL CONFÉREZ A DES SEIGNEURS PORTUGAIS.

Il créa Comtes

De Matoſtinhos & de Penaguido, *Don François de Sa.*
Del Baſto, *Don Bernardin de Caſtro.*
De Villad Horſa, (*aujourd'hui Sainte Croix*) *Don François Maſcaregnas.*
De Sabugas, *Don Edouard Albicaſtro.*
*D'*Idana, *Don Pierre d'Alcazova.*
De Caſtel Rodrigo, *Don Chriſtofe de Mora.*
*D'*Atalaya, *Don Emanuel Franciſcos.*
De Villafranca, *Don Rodrigue-Gonçalez de la Camara.*
De Villanueva, *Don Emanuel d'Albicaſtro.*
*D'*Ataoguia, *Don Jean-Gonçalez Ataïde.*
De Lineras, *Don Ferdinand Noroia.*
De Feria, *Don Jean Peregra.*
De Tarauca, *Don Louis Meneſez.*
Di Monte Santo, *Don Antoine de Caſtro.*

Fin de la Vie de Philippe II.

TABLE

TABLE

Générale des Matiéres contenues dans la Vie de PHILIPPE II. Roi d'Espagne.

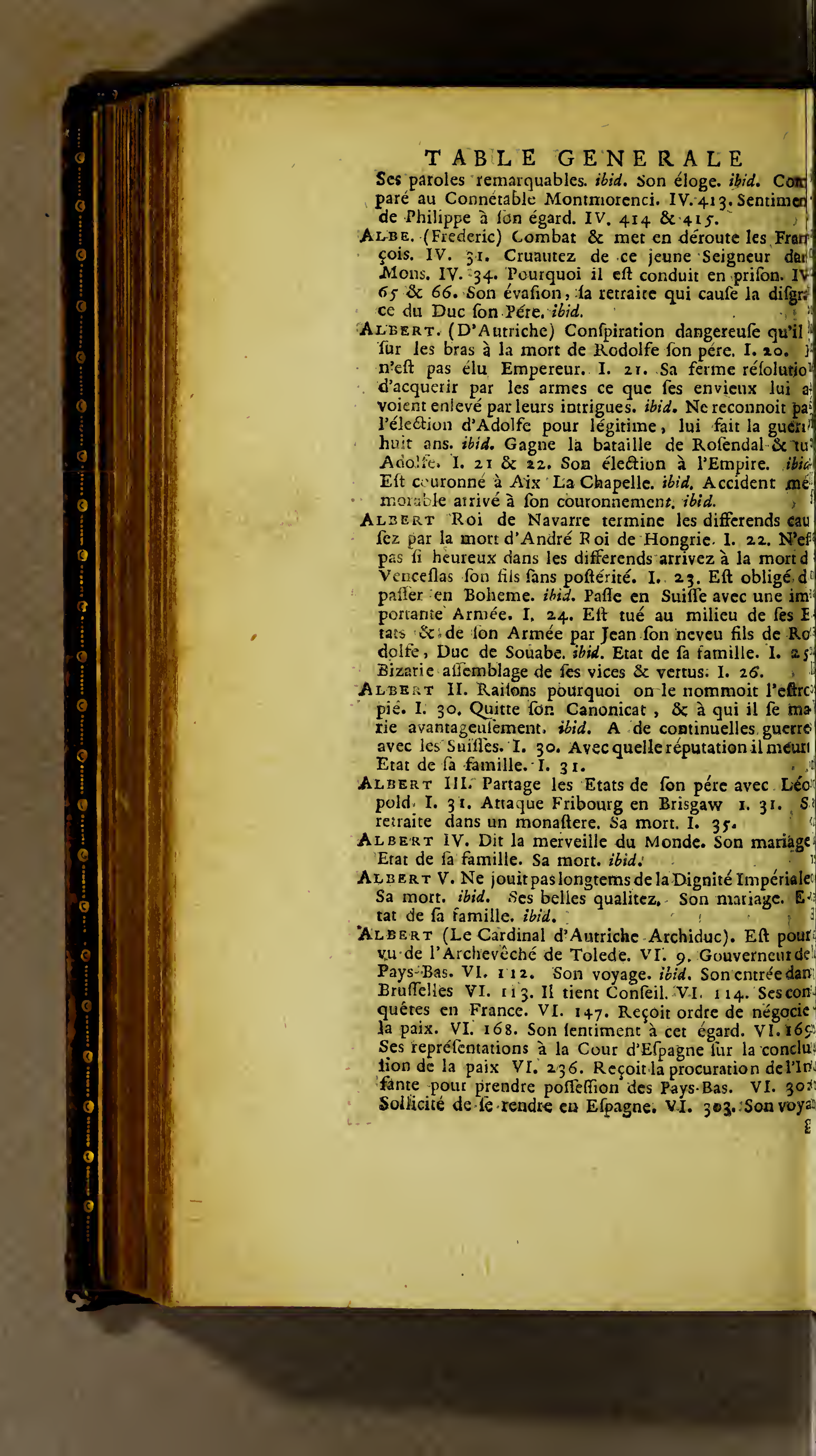
Le Chifre Romain marque le Volume.

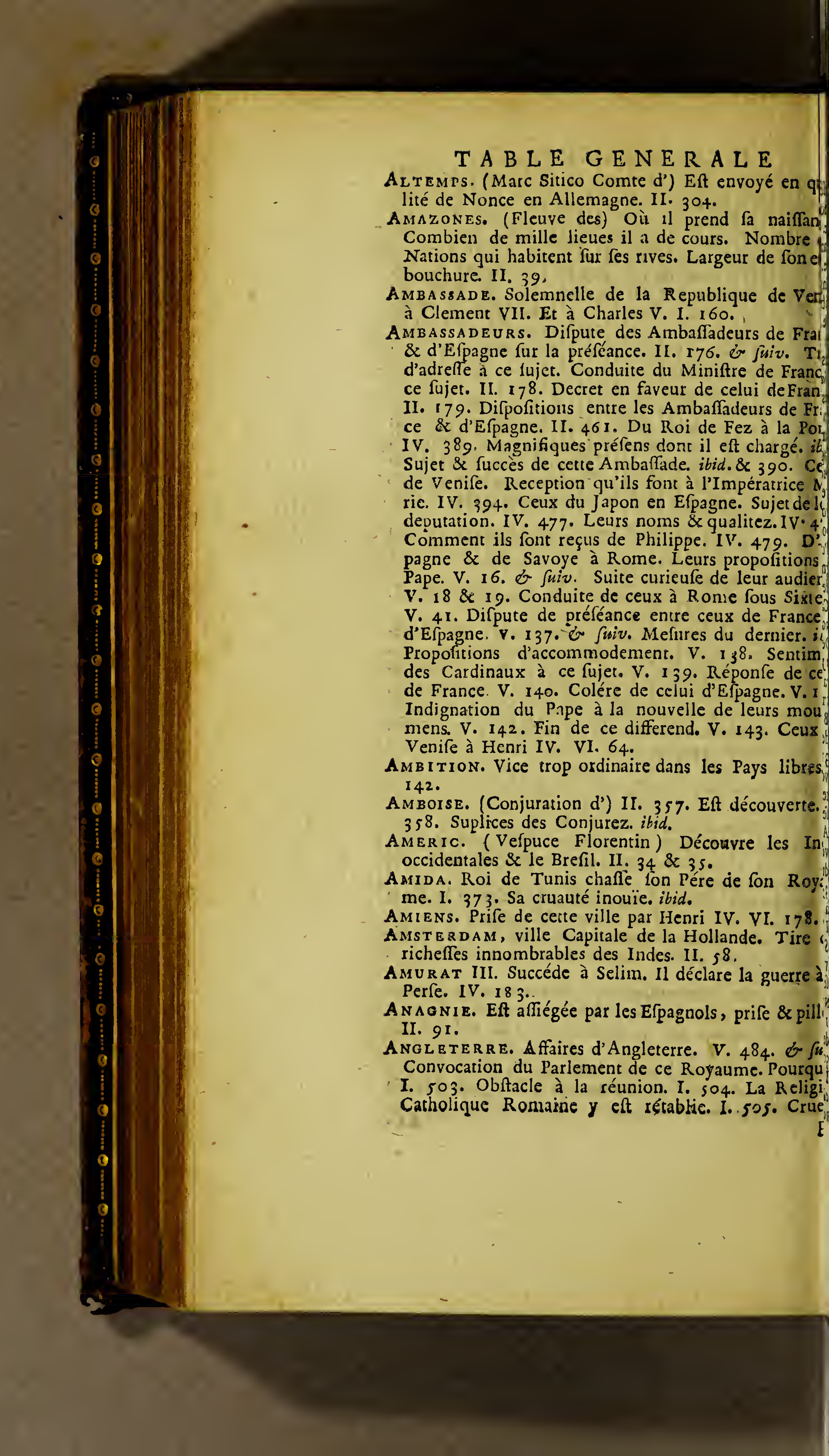
Le Chifre Arabe renvoye à la page.

A.

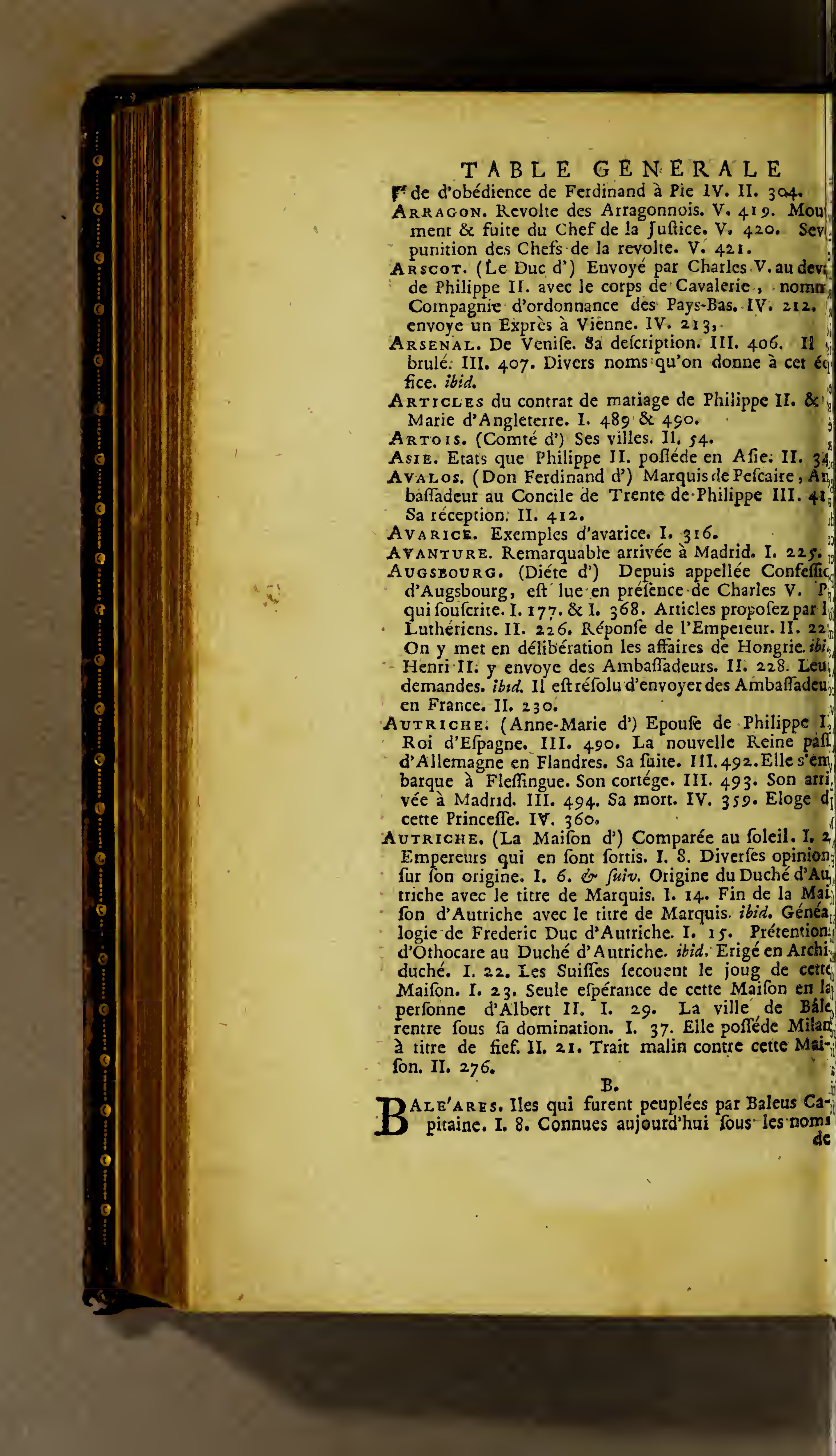
ve.

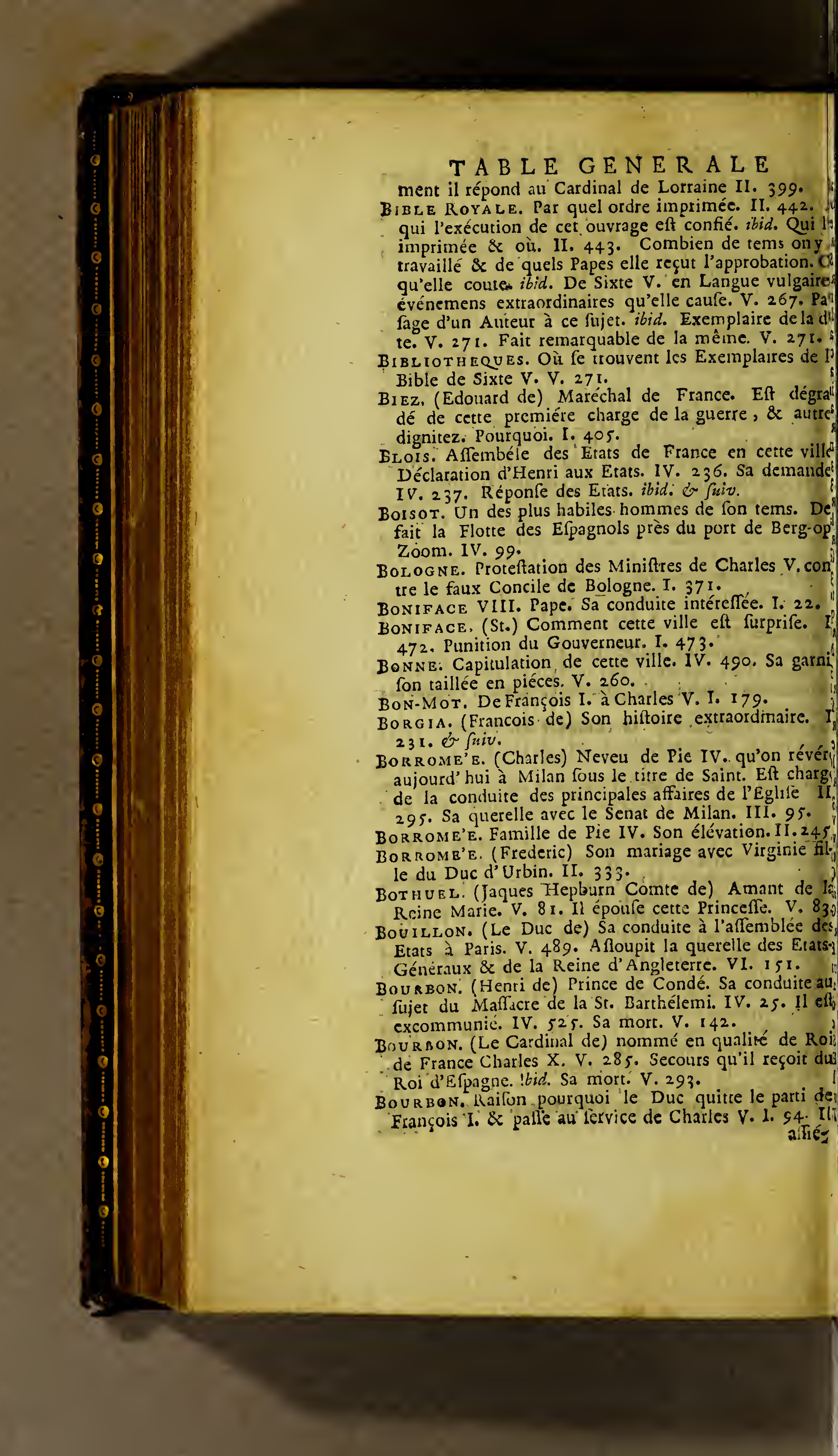
Ses





de



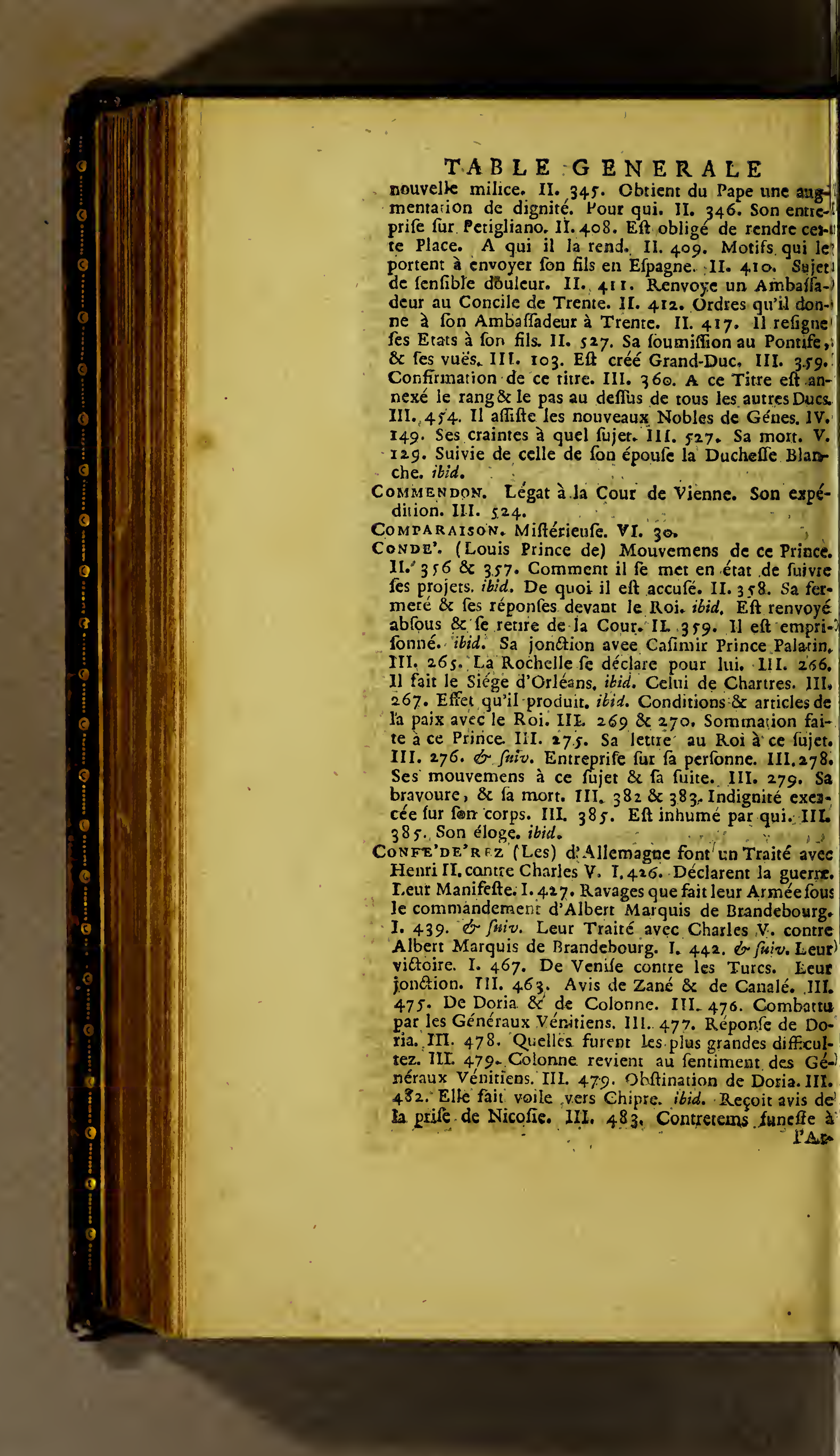


assié-

lui

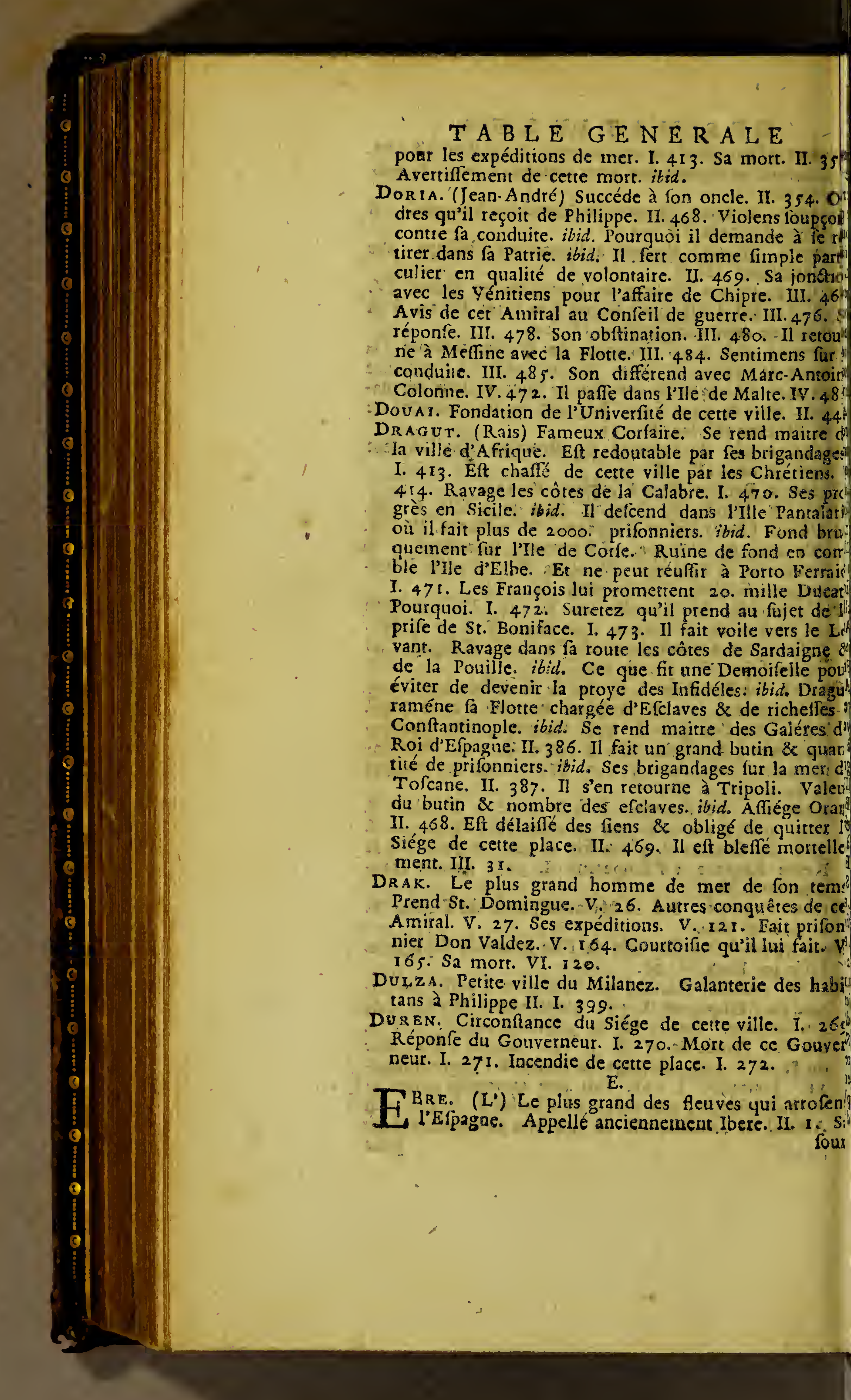
 Hassen.

Coim-

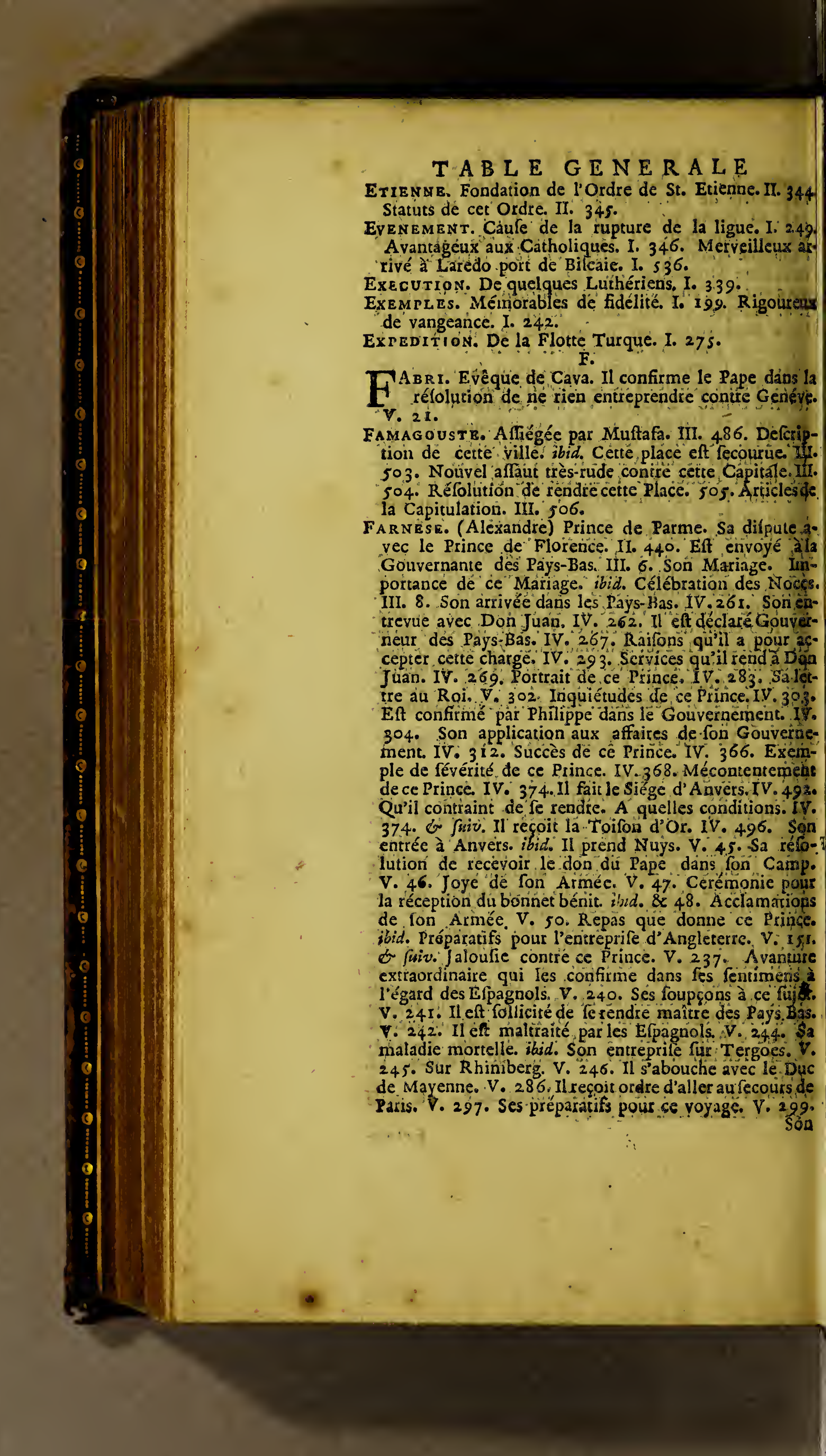


l'Ar-

D.



E.



Son

FE-

FRAN-

Sor-

GRE.

H.

Suc-

JE'

M.

la

L'Ar-

à

dience

Duc.

Pour-

Rien

 la-

Q. QUEN-

Q.

R.

Por-

W.



Z.

FIN.



